

Date de dépôt : 3 décembre 2018

Rapport

de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2019 (LBU-2019) (D 3 70)

Rapport de majorité de M. Cyril Aellen (page 1)

Rapport de première minorité de M. Christian Dandrès (page 233)

Rapport de deuxième minorité de M. François Baertschi (page 237)

Rapport de troisième minorité de M. Mathias Buschbeck (page 242)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Cyril Aellen

Table des matières

Présentation des thèmes transversaux – PFQ et projet de budget 2019	4
Questions transversales	12
Débat d'entrée en matière et vote	12
Vote en premier débat	14
Examens des politiques publiques	15
Projet de budget 2019 – Présentation des amendements du Conseil d'Etat	15
Deuxième débat	17
Déclarations des groupes avant le 3 ^e débat	51
Troisième débat	54
Conclusion	70

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission des finances a étudié le présent projet de loi lors de ses séances des 19 et 26 septembre, des 3, 17 et 31 octobre, ainsi que celles des 7, 14 et 21 novembre 2018, cela sous la présidence de M^{me} Frédérique Perler.

Avec les séances de sous-commission, la commission a consacré près de 72 heures à l'étude du projet de budget 2019.

La commission des finances a été assistée tout au long de ses travaux par M. Raphaël Audria, secrétaire scientifique.

Les procès-verbaux de ces séances ont été rédigés principalement par M. Gerard Riedi ainsi que par M^{me} Mathilde Schnegg, M. Nicolas Gasbarro et M. Aurélien Krause.

La commission a siégé notamment en présence de MM. Yves Fornallaz, directeur du budget, et de MM. Marco Cuocolo et Bruno Santos, économistes. La commission souhaite relever l'excellente collaboration avec les représentants du département des finances durant le traitement du projet de loi.

Que toutes ces personnes soient remerciées du soutien apporté à la commission.

Les membres du Conseil d'Etat, les représentants du Pouvoir judiciaire, de la Cour des comptes, du Secrétariat général du Grand Conseil, de nombreux établissements publics autonomes et de fondations, ainsi que les responsables financiers respectifs ont également assisté à tout ou partie des travaux de la commission. La commission les remercie vivement.

Le détail des chiffres concernant le projet de budget 2019 figure en annexe sous le titre « Thèmes transversaux » (annexes 3, 5 et 6).

PRÉSENTATION DES THÈMES TRANSVERSAUX – PFQ ET PROJET DE BUDGET 2019

a) Plan financier quadriennal 2019 – 2022 (ci-après PFQ) et plan de mesures

M^{me} Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat, a présenté, au nom du Conseil d'Etat, le plan financier quadriennal élaboré et approuvé par celui-ci. Elle était accompagnée, pour ce faire de M. Pierre Béguet, directeur général (DGFE/DF), M. Bruno Santos, direction du budget (DGFE/DF) et M. André Vuichard, direction administrative et financière (OPE/DF).

Il convient de relever que c'est la première fois que le Conseil d'Etat a décidé de déposer un programme de législation avec le PFQ et le premier projet de budget de la législature. Cette façon de procéder est non seulement conforme au droit en vigueur mais également très appréciable ; elle permet d'avoir une visibilité financière sur les ambitions du Conseil d'Etat pour l'entier de législature. La commission des finances a bien conscience que cela résulte tant d'une claire volonté de la conseillère d'Etat chargée du département des finances que d'un travail conséquent de l'administration de ce même département.

La présentation effectuée par M^{me} Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat, est résumée dans un document remis aux commissaires et joint au présent rapport (annexe 1). Il convient de s'y référer pour le détail. Un document plus succinct, distribué notamment aux médias, permet de se faire une idée générale de la situation (annexe 2). Enfin, une présentation du PFQ figure également dans le document « Thèmes transversaux – première partie » de la présentation du budget 2019 (annexe 3).

Les commissaires ont par ailleurs posé différentes questions sur le PFQ. Des réponses écrites ont été transmises par le département. Elles figurent dans le document de présentation intitulé « Thèmes transversaux (suite) » de la présentation du budget 2019 aux pages 32 et suivantes (annexe 5). Il convient de s'y référer.

Le rapporteur de majorité aimerait toutefois souligner que le plan financier quadriennal prévoit notamment :

- un retour à l'équilibre dès 2021 ;
- un maintien des prestations et des investissements ;
- une croissance annuelle des charges de 1,6% malgré la prise en compte d'un plan de mesures ;
- une croissance de 971 postes (ETP) sur quatre ans, pour le seul « petit Etat » ;

- un report de certaines charges (jusqu'à 40 millions/an pour la LRT) sur les communes pour contenir les charges du canton ;
- une augmentation de la dette ;
- une augmentation très importante des recettes (11,3% sur 4 ans) ;
- une adaptation (à la défaveur du contribuable) des intérêts fiscaux ;
- une liste de risques financiers majeurs.

En revanche, le plan financier quadriennal n'inclut pas :

- l'entier du coût des réformes envisagées pour l'assainissement de la CPEG (il faudrait ajouter plusieurs dizaines de millions de francs/an) ;
- les effets financiers de la troisième réforme de la fiscalité des entreprises (RFFA/PF17/RIE III) ;
- les nouvelles estimations fiscales présentées à la commission des finances au mois d'octobre 2018 ;
- l'abandon ultérieur (annoncée en octobre 2018) des mesures concernant la fonction publique.

M^{me} Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat, a présenté une série de petites mesures pour un total de 33 millions de francs sur la période 2019-2022 :

- un regroupement des prestations sociales individuelles sous un seul service, ce qui occasionne une économie ;
- une adaptation de la contribution personnelle des soins à domicile qui passerait de 8 à 10 F, permettant ainsi une réduction de 2 millions de francs ;
- une optimisation de la location d'immeubles par l'Etat pour 1 million de francs ;
- une réduction des imprimés et une suppression des rapports annuels imprimés, ce qui permet une réduction de 2 millions de francs ;
- la négociation d'une assurance perte de gain externe qui permettra à l'Etat d'économiser 5 millions de francs (dans ce contexte, on prend aussi en compte le fait que cela permettra une réduction de l'absentéisme, de même que le permettra aussi la nouvelle politique des ressources humaines qui va être développée ; si le salaire à la fin du mois a de l'importance, les conditions de travail en ont aussi sur la question de l'absentéisme) ;
- la question de l'assurance-maladie pour le personnel de police et de détention qui va rapporter 1 million de francs ;

- le maintien de la limitation de l'accès aux écoles genevoises pour les élèves hors canton qui va rapporter 5 millions de francs ;
- la création d'une cellule d'enquête pour renforcer la lutte contre la fraude sociale qui devrait rapporter 7 millions de francs ;
- la facturation complète des prestations de l'Etat, notamment de la DGSI, à des externes qui rapportera 2 millions de francs ;
- des émoluments relatifs à la délivrance des autorisations de chantier pour des montants de 2 millions de francs ;
- la rétrocession d'une part au bénéfice de la FDP.

Il découle de ce qui précède que les réformes envisagées sont globalement très modestes s'agissant des charges et visent également des augmentations fiscales concernant, essentiellement, la classe moyenne et les petits propriétaires. Les mesures qui concernent la fonction publique ne visent qu'à limiter la croissance automatique des charges de personnel, mais en aucun cas à les stabiliser ou les réduire. Ces réformes ont, de surcroît, été abandonnées avant même d'être formalisées. L'actuel Conseil d'Etat ne manifeste absolument pas une volonté de faire des économies, encore moins d'entreprendre des réformes qui ne lui sont pas imposées par des éléments extérieurs (RFFA ou CPEG). Les mesures structurelles annoncées sont modestes et ne concernent qu'un département (DCS, département de la cohésion sociale) ; une refonte de l'aide sociale est envisagée. Les mesures d'efficacité correspondent à un montant annuel moyen de 8 millions de francs soit une somme très largement inférieure à ce que ce même Conseil d'Etat peut engager pour toutes ses nouvelles dépenses.

Certains risques financiers majeurs sont identifiés mais ne font pas l'objet d'une anticipation adéquate ; ils devraient pourtant conduire à une plus grande retenue en matière de dépense.

Le Conseil d'Etat nouvellement élu s'apprête donc à dépenser de plus en plus et assume une augmentation régulière de la dette.

Le Conseil d'Etat compte sur le dynamisme économique de notre canton et, partant, sur une très forte hausse des rentrées fiscales. A supposer que les expectatives optimistes se réalisent, le principe de prudence et de saine gestion voudrait que le Conseil d'Etat profite de l'embellie conjoncturelle pour assainir une situation financière peu enviable. Mais, *in casu*, le Conseil d'Etat envisage l'exact contraire : une croissance des charges (la plupart récurrentes) et une augmentation de la dette.

b) Projet de budget 2019

Une présentation du budget a été faite par le Conseil d'Etat au Grand Conseil, puis aux médias, le 14 septembre 2018. Un exposé écrit des motifs du Conseil d'Etat a été remis à l'occasion ; il résume bien la situation pour celui qui veut se contenter d'une vue d'ensemble. Il est joint au présent rapport (annexe 4).

Les présentations effectuées par M^{me} Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat, ainsi que par ses services sont résumées dans plusieurs documents remis aux commissaires et joints au présent rapport (annexes 3, 5 et 6). Il convient de s'y référer pour le détail. Il s'agit de présentations du budget 2019 par « Thèmes transversaux ».

En substance, le budget 2019 présenté par le Conseil d'Etat présente les chiffres suivants :

Charges de fonctionnement :	F 8 494 055 775
Revenus de fonctionnement :	F 8 404 972 766
Excédent des charges (déficit) :	F 89 083 009
Excédent des charges avant dotations et dissolutions de provisions :	F 84 395 592
Investissements nets :	F 791 255 255

La commission des finances a, dans sa très grande majorité, accepté d'entrer en matière sur le présent projet de loi (PL 12394). Une majorité (pas toujours identique) a accepté différents amendements présentés par le Conseil d'Etat, d'une part, et différents députés, d'autre part. D'autres ont été refusés. Toutefois, comme le budget 2019 a été refusé par une majorité de la commission des finances, c'est, selon la procédure, la version initiale du budget (tel que prévu dans le PL 12394) qui est soumis au Grand Conseil en séance plénière.

Il appartiendra donc au Conseil d'Etat et aux députés, le cas échéant, de présenter les amendements (même ceux adoptés par la commission des finances en deuxième débat) qu'ils souhaitent voir adopter par le Grand Conseil.

Dans sa version initiale, les charges du budget 2019 sont donc en hausse de 1,8% et les revenus de 3,1%.

c) Projet de budget 2019 – Revenus fiscaux

M^{me} Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat, a présenté, au nom du Conseil d'Etat, les revenus fiscaux du budget 2019. Elle était représentée ou accompagnée, pour ce faire et principalement, par M. Daniel Hodel, Directeur général/AFC, et M. David Miceli, économètre AFC/DF. Le document de présentation est celui intitulé « Thèmes transversaux – première partie » de la présentation du budget 2019 (annexe 3). Il convient de s'y référer.

Le rapporteur de majorité aimerait toutefois souligner quelques éléments importants s'agissant des revenus fiscaux du projet de budget 2019 :

- Au niveau des méthodes ayant conduit aux évaluations des différents impôts, on est sur les mêmes méthodes que celles utilisées sur les budgets précédents.
- Ils représentent **environ 7 milliards** de francs.
- En ce qui concerne les impôts sur les personnes morales et physiques, ils augmentent de **192 millions (+3,5%)** par rapport au budget 2018.
- Ils comprennent la somme de **6 millions** résultant d'une indexation de la valeur locative refusée par le Grand Conseil. On ignore cependant si le Conseil d'Etat va tenir compte de la position non contraignante du Grand Conseil sur ce point.
- Ils comprennent la somme de **22 millions** résultant d'une augmentation de la valeur de certains immeubles. Le Grand Conseil a réduit de 13/20^e cette hausse.
- Ils comprennent la somme de **63 millions** résultant de la création d'un service de régularisation. Tous les revenus ainsi générés ne sont donc pas des revenus récurrents.
- Ils ne comprennent pas les nouvelles estimations fiscales faites par l'administration fiscale et qui s'élèvent à **232,5 millions** pour la seule année 2019.
- Concernant l'impôt sur la fortune, il y a quand même une partie importante qui vient des dénonciations spontanées. **5,5 milliards** de francs de fortune supplémentaire ont ainsi été récupérés, ce qui engendre **environ 50 à 55 millions** de francs de revenus fiscaux chaque année. Pour les revenus issus des dénonciations spontanées, ce sont en revanche des montants non récurrents pour l'Etat.

d) Projet de budget 2019 – Charges de personnel

M^{me} Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat, a présenté, au nom du Conseil d'Etat, les charges de personnel du budget 2019. Elle était représentée ou

accompagnée, pour ce faire et principalement, par M. André Vuichard, direction administrative et financière OPE/DF. Le document de présentation est celui intitulé « Thèmes transversaux (suite) » de la présentation du budget 2019 (annexe 5). Il convient de s'y référer.

Le rapporteur de majorité aimerait toutefois souligner quelques éléments importants s'agissant des charges de personnel du projet de budget 2019 :

- La variation nette sur la nature 30 est de **39,9 millions de francs**, ce qui représente **1,6% d'augmentation** par rapport au budget 2018.
- La variation précitée n'est plus d'actualité ; le Conseil d'Etat a déjà abandonné plusieurs mesures d'économie concernant les charges de personnel : l'engagement de nouveaux collaborateurs deux classes en dessous durant la période probatoire pour **-7,3 millions** de francs ainsi que le maintien de l'annuité dont le coût pour 2019 est de **39,9 millions**.
- Il y a un effet induit de l'annuité 2018 d'un montant de **7,7 millions**.
- Les variations d'effectifs intervenus en 2018 (essentiellement les enseignants engagés en septembre) ont un impact de **14 millions** de francs sur le budget 2019.
- Le nombre de postes (ETP) au sein du « petit Etat » augmente de **338,2 unités (+2%)**. Le nombre d'ETP augmente dans tous les départements. Le Conseil d'Etat n'a procédé à aucun choix de nature politique.
- Il y a eu retraitement du nombre d'ETP au DIP. L'équivalent de 49,7 ETP d'enseignants au DIP n'avait pas été comptabilisé au fil du temps. Cette correction a été mentionnée dans un souci de transparence avec la précision que la ligne budgétaire avait toujours été correctement tenue.

e) Projet de budget 2019 – Revenus non fiscaux

M^{me} Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat, a présenté, au nom du Conseil d'Etat, les revenus non fiscaux du budget 2019. Elle était représentée ou accompagnée, pour ce faire et principalement, par M. Bruno Santos, direction du budget DGFE/DF. Le document de présentation est celui intitulé « Thèmes transversaux (suite) » de la présentation du budget 2019 (annexe 5). Il convient de s'y référer.

f) Projet de budget 2019 – Evolution des charges

M^{me} Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat, a présenté, au nom du Conseil d'Etat, l'évolution des charges du budget 2019. Elle était représentée ou accompagnée, pour ce faire et principalement, par M. Bruno Santos, direction

du budget DGFE/DF. Le document de présentation est celui intitulé « Thèmes transversaux (suite) » de la présentation du budget 2019 (annexe 5). Il convient de s'y référer.

Le rapporteur de majorité aimerait toutefois souligner quelques éléments importants s'agissant de l'évolution des charges du projet de budget 2019 :

- Les charges financières baissent de **10 millions** de francs. La baisse des taux d'intérêt permet en effet un refinancement à des taux relativement bas. Cette baisse de charge mécanique constituera une hausse de charge mécanique lors d'une éventuelle hausse des taux.
- En termes de charges, hors imputations internes et subventions redistribuées, les subventions accordées (**4,205 milliards** de francs) représentent 50% du budget de l'Etat et les charges de personnel (**2,503 milliards** de francs) près d'un tiers du budget dont la moitié est allouée au domaine de la formation

g) Projet de budget 2019 – Subventions accordées

M^{me} Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat, a présenté, au nom du Conseil d'Etat, les subventions accordées du budget 2019. Elle était représentée ou accompagnée, pour ce faire et principalement, par M. Olivier Fiumelli, conseiller financier/DF. Le document de présentation est celui intitulé « Thèmes transversaux (suite) » de la présentation du budget 2019 (annexe 5). Il convient de s'y référer.

Le rapporteur de majorité aimerait toutefois souligner un élément important s'agissant des subventions accordées du projet de budget 2019 :

- Les indemnités augmentent de **35 millions** de francs par rapport au budget 2018. Cette augmentation concerne notamment la hausse de l'indemnité accordée aux HUG, l'indemnité accordée aux TPG et les indemnités accordées aux CFF en lien avec la future mise en œuvre du Léman Express.

h) Projet de budget 2019 – Investissements et amortissements

M^{me} Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat, a présenté, au nom du Conseil d'Etat, les investissements et amortissements du budget 2019. Elle était représentée ou accompagnée, pour ce faire et principalement, par M. Alan Rosset, direction du budget DGFE/DF. Le document de présentation est celui intitulé « Thèmes transversaux (suite) » de la présentation du budget 2019 (annexe 5). Il convient de s'y référer.

Le rapporteur de majorité aimerait toutefois souligner des éléments importants s'agissant des investissements et amortissements du projet de budget 2019 :

- Si le budget de fonctionnement est une véritable autorisation de dépense, le budget d'investissement est une planification financière. Pour avoir une autorisation de dépense en matière d'investissement, il faut une loi d'investissement votée par le parlement.
- Le projet de budget 2019 propose **791 millions** de francs d'investissements nets qui se décomposent en **818 millions** de francs de dépenses et **27 millions** de francs de recettes. C'est un projet de budget qui est en progression par rapport à l'année dernière, notamment en raison d'une progression des dépenses de l'ordre de **68 millions** de francs.

j) Projet de budget 2019 – Dette

M^{me} Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat, a présenté, au nom du Conseil d'Etat, la dette du budget 2019. Elle était représentée ou accompagnée, pour ce faire et principalement, par M^{me} Adriana Jost, directrice de la trésorerie DGFE/DF. Le document de présentation est celui intitulé « Thèmes transversaux (suite) » de la présentation du budget 2019 (annexe 5). Il convient de s'y référer.

Le rapporteur de majorité aimerait toutefois souligner des éléments importants s'agissant la dette du projet de budget 2019 :

- La dette devrait augmenter en 2019.
- L'évolution de la courbe des taux d'intérêt depuis la fin de l'année 2017 est en bonne partie encore en territoire négatif pour les durées courtes à moyennes. Quant aux durées moyennes à longues, elles ont plutôt évolué à la hausse. Un premier palier a été franchi puisque les taux à long terme ont un peu progressé depuis la fin de l'année dernière. Ils restent tout de même à des niveaux historiquement bas.
- Il devient de plus en plus difficile pour le canton de Genève d'emprunter des montants importants à des bonnes conditions.

j) Projet de budget 2019 – RPT

M^{me} Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat, a présenté, au nom du Conseil d'Etat, la RPT prévue au budget 2019. Elle était représentée ou accompagnée, pour ce faire et principalement, par M. Pierre Buéguet, directeur général des finances/DGFE. Le document de présentation est celui intitulé « Thèmes

transversaux (suite) » de la présentation du budget 2019 (annexe 5). Il convient de s'y référer.

Le rapporteur de majorité aimerait toutefois souligner un élément important s'agissant la RPT prévue au projet de budget 2019 :

- La RPT dépend notamment de l'assiette fiscale du canton. Genève est souvent le (trop) bon élève en matière fiscale. Outre le fait qu'il est le canton qui exploite le plus le potentiel fiscal des contribuables, il est l'un des cantons qui estiment au plus haut les biens possédés par ses sujets fiscaux. Ce faisant, il augmente sa contribution péréquative au profit de cantons dont la rigueur fiscale est bien moindre.

QUESTIONS TRANSVERSALES

Les commissaires membres de la commission des finances ont convenus de plusieurs questions transversales. L'administration cantonale et les entités subventionnées ont fourni un immense et précieux travail. Toutefois, le temps nécessaire à la rédaction des réponses était plus important qu'escompté : les réponses n'ont été transmises que très tardivement aux commissaires. Ces derniers n'ont pas pu les traiter de façon adéquate. Elles sont néanmoins jointes au présent rapport (voir le volume « Rapport de majorité – Annexes complémentaires »). La commission les traitera plus avant dans le cadre de l'examen des comptes et envisage, dès l'année prochaine, de les formuler plus rapidement.

DÉBAT D'ENTRÉE EN MATIÈRE ET VOTE

Lors des travaux de la commission sur les budgets antérieurs, il était d'usage de procéder au vote d'entrée en matière après l'audition des entités subventionnées et des départements.

Toutefois, afin d'éviter le risque de voir l'entrée en matière refusée après des mois de travail, l'ensemble de la commission a estimé qu'il était judicieux de procéder au premier vote avant les auditions usuelles.

Chaque groupe a donc pris position sur le budget présenté par le Conseil d'Etat.

Sans être d'accord avec l'entier du projet de budget 2019, le **groupe MCG** a annoncé vouloir voter l'entrée en matière du PL 12394.

En substance, le groupe MCG a déclaré être déterminé à avoir un budget et a considéré que le projet du Conseil d'Etat était une base possible de travail. Le vote d'un budget est important pour le MCG dans la mesure où, notamment, il sécurise psychologiquement le personnel de l'Etat et les partenaires des

diverses entités subventionnées. Le projet de budget présenté par le Conseil d'Etat ne correspondait toutefois pas à toutes les priorités budgétaires du MCG. Le MCG regrettait en particulier l'étendue des dépenses et une insuffisance d'économies. Le groupe MCG discerne néanmoins quelques efforts du Conseil d'Etat en matière de dépenses. Les 300 ETP supplémentaires qui sont prévus dans le projet de budget semblent quand même généreux. Selon le groupe MCG, à un moment donné, il faudra bien freiner les salaires et les annuités pour payer le personnel qui ne correspond aux moyens financiers du canton de Genève.

Pour le **groupe socialiste**, il était nécessaire d'entrer en matière sur le projet de budget présenté par le Conseil d'Etat.

Ils ont accepté de voter l'entrée en matière pour travailler sur le budget. Cela ne présupposait absolument pas du vote sur le budget. Le vote – ou non – des amendements paraissait déterminant. Le groupe socialiste était heurté que l'effort maximal ait été reporté sur la fonction publique. Le groupe socialiste a regretté les trop faibles mesures fiscales. Le groupe socialiste ne veut pas se retrouver avec des mécanismes de douzièmes provisoires, une insécurité majeure.

Pour le **groupe UDC**, le budget déficitaire présenté n'est pas du tout satisfaisant. Il n'est pas tenu compte de la prochaine et nécessaire réforme de la fiscalité des entreprises. Malgré les nombreuses promesses faites, la stabilisation du nombre d'ETP n'a jamais été réalisée. C'est pour faire preuve d'optimisme que l'UDC est entré en matière sur le projet de budget. L'UDC a tenu à rappeler la baisse régulière du PIB par habitant. L'UDC a rappelé la charge fiscale importante du canton et le risque de voir des contribuables partir. A l'inverse, tout est fait pour faire venir des gens à revenus très faibles, ce qui fait que l'état général de l'Etat et les aides ne vont pas diminuer.

Le **groupe des Verts** a fait part de son inquiétude quant à la situation du canton. Il a l'impression qu'il est plus difficile, chaque année, de réunir une majorité par rapport à des choix difficiles à faire. Ce projet de budget a toutefois été accueilli plutôt favorablement par les Verts. Des efforts sont faits dans des domaines qui leur sont chers et dans des domaines qui en ont besoin. Le groupe des Verts a été favorable au vote d'entrée en matière sur le budget présenté.

Le **groupe PDC** s'est déclaré favorable au vote d'entrée en matière du PL 12394. Le PDC était inquiet du déficit d'environ 80 millions de francs et de l'absence de mesures sérieuses en matière de dépenses. Le PDC est préoccupé par l'érosion des contribuables qui représentent plus de 500 000 F de revenus pour l'Etat, par année. Avec une augmentation des ETP et des

charges qui augmentent davantage que la population, on voit tout de suite que les charges sont excessives. Le PDC est opposé aux hausses fiscales.

Le **groupe PLR** n'était pas opposé au vote d'entrée en matière sur le budget. Le budget présenté par le Conseil d'Etat a été correctement effectué. Il ne correspond toutefois pas du tout aux options politiques du PLR. Le PLR a d'emblée annoncé que, si celui-ci demeurait inchangé, il ne le voterait pas. Toutefois, si les augmentations d'impôts sont limitées ou supprimées et si les charges sont contenues de façon raisonnable, le groupe PLR pourrait le voter. Pour le PLR, il n'est pas raisonnable, dans le contexte actuel, de prévoir 160 millions de francs de dépenses supplémentaires. Il n'est pas raisonnable de compenser les dépenses supplémentaires par de nouveaux impôts qui, au demeurant, visent toujours la même catégorie de personnes qui sont de la classe moyenne.

Le **groupe EAG** s'est opposé à l'entrée en matière. Les grandes options politiques qui sont prises dans ce budget ne correspondent pas du tout aux besoins et aux nécessités du canton, selon EAG. EAG est toujours un peu surpris de voir à quel point certaines et certains sont attachés à protéger les plus aisés parmi la population alors même qu'on a des situations sociales qui se détériorent massivement. Pour EAG, il est important de ne pas voir ce budget uniquement à l'instant présent, mais aussi dans une continuité.

Vote en premier débat

Le président met aux voix l'entrée en matière sur le PL 12394.

Oui : 14 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non : 1 (1 EAG)

Abstentions : –

L'entrée en matière est acceptée.

EXAMENS DES POLITIQUES PUBLIQUES

Les politiques publiques ont fait l'objet de rapports spécifiques de sous-commissions. Ils se trouvent dans le volume « Rapport de majorité – Annexes complémentaires ».

PROJET DE BUDGET 2019 – PRÉSENTATION DES AMENDEMENTS DU CONSEIL D'ÉTAT

Les commissaires ont reçu trois documents sur les amendements du Conseil d'Etat au projet de budget 2019 (annexe 7) :

- une synthèse sur les amendements budgétaires et techniques au projet de budget de fonctionnement par politique publique ;
- la liste des amendements budgétaires sur le projet de budget de fonctionnement ;
- la liste des amendements techniques sur le projet de budget de fonctionnement.

Le Conseil d'Etat a décidé de déposer des amendements qui améliorent le résultat du projet de budget de 161 millions de francs. Le déficit est ainsi résorbé et le boni se monte à 71,9 millions de francs. Le Conseil d'Etat qui avait précédemment déposé un budget déficitaire à hauteur de 89 millions de francs propose, avec ces amendements, un projet de budget avec un boni de 71,9 millions de francs. L'augmentation des charges serait de 68,5 millions de francs et les revenus supplémentaires de 229,6 millions de francs. Ces amendements ont pour effet d'augmenter les charges du budget de 0,8%, ce qui amène à un projet de budget amendé avec une croissance des charges de 2,7%.

Il y a deux catégories d'amendements : les amendements budgétaires et les amendements techniques.

Les amendements budgétaires se montent à 161 millions de francs et modifient le résultat de l'Etat avec des variations de charges compensées par des variations de revenus ou des créations de postes.

Les amendements techniques sont des amendements qui sont déposés à titre de correction et qui sont sans effet ou neutres. Les amendements budgétaires doivent être votés un par un. Quant aux amendements techniques, ils sont présentés dans une liste spécifique et sont généralement votés en bloc.

Le 1^{er} amendement proposé est l'amendement concernant les revenus fiscaux. Les estimations fiscales à fin septembre améliorent le projet de budget d'environ 232,5 millions de francs avec des revenus récurrents

supplémentaires à hauteur de 127,4 millions de francs. Ils sont liés à trois éléments. Il s'agit d'une amélioration des hypothèses macroéconomiques, de l'avancement des taxations, de la concrétisation d'un risque sur une entreprise et du mouvement de contribuables.

D'autres éléments à prendre en compte sont les deux projets de lois acceptés le Grand Conseil et qui entraînent un coût supplémentaire de 12 millions de francs s'agissant de celui prévoyant la déduction sociale pour enfants majeurs en formation et de 8 millions de francs pour l'augmentation de la déduction de frais de garde.

Il y a également des revenus non récurrents et qui sont donc extrêmement ponctuels liés à des événements tels que la dissolution de provisions d'entreprises, en particulier dans le contexte de l'anticipation de la réforme de la fiscalité des entreprises et d'impôts non périodiques (on peut penser au cas des successions par exemple).

Il y a des amendements transversaux qui concernent les charges de personnel.

Le Conseil d'Etat a décidé de retirer la mesure concernant la suppression de l'annuité au projet de budget 2019 avec un effet de 40,9 millions de francs supplémentaires au budget.

Le Conseil d'Etat a également abandonné la mesure consistant à engager les collaborateurs 2 classes en dessous, avant tout pour des raisons de mise en œuvre et de politique des ressources humaines. Cette mesure était contraire à la mobilité que l'on souhaite tous avoir dans l'Etat et elle posait des problèmes compliqués de mise en œuvre qui sont remontés au Conseil d'Etat.

Dans ces amendements transversaux, le Conseil d'Etat a également pris en compte les montants relatifs aux entités avec lesquelles des accords ont été conclus (AGOEER-INSOS et les EMS). Cela implique une augmentation totale de charges pour ces différentes entités de 2,2 millions de francs.

Il y a d'autres amendements budgétaires qui sont liés en partie à des contraintes et en partie à des choix du Conseil d'Etat. Il y a une diminution de la subvention fédérale en lien avec les subsides d'assurance-maladie, ce qui impacte les revenus à hauteur de 3,4 millions de francs. Il s'agit d'un amendement que le Conseil d'Etat est contraint de proposer dans le cadre du budget et du caractère de sincérité budgétaire.

Il y a une augmentation de subvention à l'IMAD pour tenir compte de la démographie et de la couverture du déficit. Il a un impact de 3,4 millions de francs sur les charges. Il faut également rappeler que tout ce qui est fait par l'IMAD coûte quand même moins cher au canton que si les personnes devaient rester à l'hôpital ou être en institution.

Il y a une baisse de revenus suite à l'adaptation des émoluments de la direction générale des véhicules. On est dans le contexte de recommandations du SAI et de la surveillance des prix. Cet amendement correspond à une baisse de revenus de 2,2 millions de francs.

Il y a des transferts de la Ville de Genève et du fonds intercommunal pour financer le soutien à la relève sportive et au Genève Futur Hockey dans le cadre du 3^e train de la LRT. Cela entraîne un supplément de 1,3 million de francs de charges et de revenus.

Il y a encore d'autres principaux amendements budgétaires avec une augmentation du nombre d'étudiants hors cantons dans les hautes écoles. C'est un amendement contraint de 1,1 million de francs de charges.

Il y a également 3 ETP supplémentaires pour des ingénieurs réclamés par M. Dal Busco. Cela représente 1,1 million de francs supplémentaires.

Il y a des ajustements de revenus attendus concernant les détenus extra-cantonaux à Curabilis qui rapportent 0,9 million de francs.

Les amendements déposés conduisent à un montant de charges de 8,5626 milliards de francs et des revenus de 8,6345 milliards de francs ; le résultat net est donc de 71,9 millions de francs.

Deuxième débat

La présidente procède au vote du 2^e débat :

Art. 1	pas d'opposition, adopté
---------------	---------------------------------

Art. 2	pas d'opposition, adopté
---------------	---------------------------------

Un commissaire PLR a présenté un amendement à l'article 3, alinéa 1. Les recettes se portent extrêmement bien puisqu'il y a 235 millions de francs supplémentaires, dont la moitié est pérenne, alors qu'elles étaient déjà sensiblement en hausse. Le PLR a ainsi proposé de réduire à 47 centimes, au lieu de 47,5 centimes, le centime additionnel prévu à l'alinéa 1.

La présidente met aux voix l'amendement du PLR modifiant ainsi l'article 3, alinéa 1 :

¹ Il est perçu 47 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant des impôts cantonaux sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

Oui : 5 (2 PDC, 2 PLR, 1 UDC)
Non : 8 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 MCG)
Abstentions : 1 (1 PLR)

L'amendement est refusé.

Art. 3, al. 2 pas d'opposition, adopté

Art. 4, let. a pas d'opposition, adopté

Art. 4, let. b pas d'opposition, adopté

Art. 5, let. a pas d'opposition, adopté

Art. 5, let. b pas d'opposition, adopté

Art. 6 pas d'opposition, adopté

La présidente met aux voix le principe du vote en bloc des amendements techniques. S'il est accepté, cela signifie qu'il n'y a qu'un seul vote pour tous les amendements techniques apportés au fonctionnement et un seul vote pour ceux apportés aux investissements :

Oui : Unanimité (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non : –

Abstentions : –

Les commissaires acceptent de voter en bloc respectivement les amendements techniques concernant le budget de fonctionnement et le budget des investissements.

La présidente met aux voix l'ensemble des amendements techniques du Conseil d'Etat concernant le budget de fonctionnement :

Oui : 13 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non : –

Abstentions : 1 (1 EAG)

L'ensemble des amendements techniques du Conseil d'Etat est accepté.

La présidente signale que le Conseil d'Etat n'a pas présenté d'amendement technique sur les investissements.

La présidente propose de voter sur les amendements transversaux. Elle propose de commencer par ceux du Conseil d'Etat.

Les premiers amendements transversaux concernent la réintroduction de l'annuité 2019 avec une augmentation de 22 358 177 F sur la nature 30 et de 18 515 114 F sur la nature 36.

La présidente met aux voix l'amendement transversal proposé par le Conseil d'Etat augmentant de 22 358 177 F la nature 30 « charges de personnel ».

Les commissaires acceptent l'amendement transversal présenté par le Conseil d'Etat sur la nature 30 « charges de personnel », d'un montant de 22 358 177 F, par :

Oui : 8 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 MCG)
 Non : 6 (2 PDC, 3 PLR, 1 UDC)
 Abstentions :

Le 2^e amendement transversal du Conseil d'Etat concerne les institutions subventionnées. C'est la part de l'annuité qui va sur les subventions (HUG, IMAD, etc.).

La présidente met aux voix l'amendement transversal proposé par le Conseil d'Etat augmentant la nature 36 « charges de transfert » d'un montant de 18 515 114 F.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le Conseil d'Etat sur la nature 36 « charges de transfert », d'un montant de 18 515 114 F, par :

Oui : 8 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 MCG)
 Non : 6 (2 PDC, 3 PLR, 1 UDC)
 Abstentions : –

L'amendement technique présenté en nature 42 concerne un calcul technique qui est fait sur les charges de personnel, ce qui a des conséquences à la marge sur les revenus. A chaque fois que l'on fait un mouvement sur les charges de personnel, il y a une conséquence sur les revenus. Ce sont de tout petits montants qui sont calculés dans l'application lorsque l'annuité est introduite.

La présidente met aux voix l'amendement transversal proposé par le Conseil d'Etat augmentant de 17 768 F la nature 42 « taxes et redevances ».

Les commissaires acceptent l'amendement transversal présenté par le Conseil d'Etat sur la nature 42 « taxes et redevances », d'un montant de 17 768 F, par :

Oui : 8 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 MCG)

Non : 6 (2 PDC, 3 PLR, 1 UDC)

Abstentions : –

L'amendement transversal suivant revient sur la mesure du Conseil d'Etat qui prévoyait d'engager des nouveaux collaborateurs 2 classes en dessous de leur classe de fonction et qui représentait une économie de 18 millions de francs en 2019 et de 18 millions de francs en 2020. Cet amendement transversal consiste donc en une augmentation des charges de 18 millions de francs à savoir 7,3 millions de francs sur les charges de personnel (nature 30) et 17,7 millions de francs sur les subventions. Cela comprend également un petit revenu de 5 809 F sur la nature 42.

La présidente met aux voix l'amendement transversal proposé par le Conseil d'Etat augmentant de 7 309 452 F la nature 30 « charges de personnel ».

Les commissaires acceptent l'amendement transversal présenté par le Conseil d'Etat sur la nature 30 « charges de personnel », d'un montant de 7 309 452 F, par :

Oui : 8 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 MCG)

Non : 6 (2 PDC, 3 PLR, 1 UDC)

Abstentions : –

La présidente met aux voix l'amendement transversal proposé par le Conseil d'Etat augmentant de 10 722 672 F la nature 36 « charges de transfert ».

Les commissaires acceptent l'amendement transversal présenté par le Conseil d'Etat sur la nature 36 « charges de transfert », d'un montant de 10 722 672 F, par :

Oui : 8 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 MCG)

Non : 6 (2 PDC, 3 PLR, 1 UDC)

Abstentions : –

La présidente met aux voix l'amendement transversal proposé par le Conseil d'Etat augmentant de 5 809 F la nature 42 « taxes et redevances ».

Les commissaires acceptent l'amendement transversal présenté par le Conseil d'Etat sur la nature 42 « taxes et redevances », d'un montant de 5 809 F, par :

Oui : 8 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 MCG)

Non : 6 (2 PDC, 3 PLR, 1 UDC)

Abstentions : –

Il est ensuite discuté des deux amendements transversaux concernent la nature 36, respectivement pour les entités subventionnées AGOEER/INSOS-GE et les entités subventionnées EMS. Il s'agit de la modification du financement de ces institutions en fonction de la part des revenus dynamiques et non dynamiques.

La présidente met aux voix l'amendement transversal proposé par le Conseil d'Etat augmentant de 776 537 F la nature 36 « Entités AGOEER/INSOS-GE » aux programmes A05, C01, C03, F03, F04 et K01.

Les commissaires acceptent l'amendement transversal présenté par le Conseil d'Etat sur la nature 36 « Entités AGOEER/INSOS-GE » aux programmes A05, C01, C03, F03, F04 et K01, d'un montant de 776 537 F, par :

Oui : Unanimité (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non : –

Abstentions : –

La présidente met aux voix l'amendement transversal proposé par le Conseil d'Etat augmentant de 1 461 397 F la nature 36 « EMS » aux programmes A05, C01, C03, F03, F04 et K01.

Les commissaires acceptent l'amendement transversal présenté par le Conseil d'Etat sur la nature 36 « EMS » aux programmes A05, C01, C03, F03, F04 et K01, d'un montant de 1 461 397 F, par :

Oui : Unanimité (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non : –

Abstentions : –

Le PLR a déposé un amendement transversal pour revenir à une augmentation des charges de 1% sur la ligne 30. Compte tenu des

amendements déjà votés, le PLR propose ainsi une réduction de 45 millions de francs, ce qui permettra d'arriver à une croissance des charges de 1%. Autrement dit, le PLR souhaite que la ligne 30 représente un total de dépenses de 2 487 606 638 F, ce qui représente une augmentation de 1% par rapport au budget 2018.

La présidente met aux voix l'amendement transversal proposé par le PLR fixant le montant de la nature 30 « charges de personnel » à 2 487 606 638 F.

Les commissaires refusent l'amendement transversal présenté par le PLR fixant le montant de la nature 30 « charges de personnel » à 2 487 606 638 F, par :

Oui : 6 (2 PDC, 3 PLR, 1 UDC)
Non : 8 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 MCG)
Abstentions : –

Le PLR précise que la ligne 31 augmente de 2,5% (+14 374 915 F) entre le budget 2018 et le budget 2019. Le groupe PLR propose de limiter cette augmentation à 1%, soit 572 795 880 F au total. Cela correspond à une réduction entre 8 et 9 millions de francs par rapport au projet de budget 2019 initial.

La présidente met aux voix l'amendement transversal proposé par le PLR fixant le montant de la nature 31 « charges de biens et services et autres charges d'exploitation » à 572 795 880 F.

Les commissaires refusent l'amendement transversal présenté par le PLR fixant le montant de la nature 31 « charges de biens et services et autres charges d'exploitation » à 572 795 880 F, par :

Oui : 6 (2 PDC, 3 PLR, 1 UDC)
Non : 8 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 MCG)
Abstentions : –

Le PLR propose, en ligne 36, de limiter l'augmentation prévue au projet de budget 2019 à 1% de plus que le budget 2018. Le montant inscrit en ligne 36 serait donc de 4 754 735 845 F alors que le budget 2018 était de 4 707 659 203 F et le Conseil d'Etat propose de mettre 4 809 646 365 F au projet de budget 2019. Par rapport au budget initial, cela représente une baisse d'environ 55 millions de francs. Par rapport aux amendements votés depuis le début de la séance, une baisse de 84 millions de francs.

La présidente met aux voix l'amendement transversal proposé par le PLR fixant le montant de la nature 36 « charges de transfert » à 4 754 735 845 F.

Les commissaires refusent l'amendement transversal présenté par le PLR fixant le montant de la nature 36 « charges de transfert » à 4 754 735 845 F, par :

Oui : 6 (2 PDC, 3 PLR, 1 UDC)
Non : 8 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 MCG)
Abstentions : –

Le PLR propose un amendement sur la ligne 3132 « honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc. » sur laquelle la croissance de charges est très importante. D'ailleurs, c'est une augmentation de 12,2% qui est proposée dans le projet de budget 2019. Le PLR propose de considérer qu'on peut en rester au niveau des 46 millions de francs pour tous les mandats externes qui ont été prévus pour le budget 2018. Autrement dit, le PLR propose de réduire la ligne 3132 « honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc. » pour la ramener au montant inscrit au budget 2018, à savoir 46 262 668 F.

La présidente met aux voix l'amendement transversal proposé par le PLR fixant le montant de la nature 3132 « honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc. » à 46 262 668 F.

Les commissaires refusent l'amendement transversal présenté par le PLR fixant le montant de la nature 3132 « honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc. » à 46 262 668 F, par :

Oui : 6 (2 PDC, 3 PLR, 1 UDC)
Non : 8 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 MCG)
Abstentions : –

Politique publique A – AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

Le PLR propose un amendement pour réduire la ligne 3170 pour la politique publique « A Autorités et gouvernance » de 693 521 F correspondant, en particulier aux frais de représentation. Cela permettrait au Conseil d'Etat de venir expliquer en 3^e débat ce qu'il veut mettre sur cette ligne.

La présidente met aux voix l'amendement proposé par le PLR, visant une diminution de 693 521 F de la nature 3170 « Frais de déplacement et autres frais » de la politique publique « A Autorités et gouvernance ».

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le PLR sur la nature 3170 « Frais de déplacement et autres frais » de la politique publique « A Autorités et gouvernance », d'un montant de 693 521 F, par :

Oui : 7 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC)
Non : 8 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 MCG)
Abstentions : –

La présidente appelle le programme A01 – Grand Conseil

Programme A01 pas d'opposition, adopté

La présidente appelle le programme A02 – Conseil d'Etat

Programme A02 pas d'opposition, adopté

La présidente appelle le programme A03 – Exercice des droits politiques

Programme A03 pas d'opposition, adopté

La présidente appelle le programme A04 – Développement et innovation du canton et de la région

Programme A04 pas d'opposition, adopté

La présidente appelle le programme A05 – Audit interne, transparence de l'information et égalité

Programme A05 pas d'opposition, adopté

La présidente appelle le programme A06 – Cour des comptes

Programme A06 pas d'opposition, adopté

Vote d'ensemble sur la politique publique A – Autorités et gouvernance

Les commissaires acceptent la politique publique A – AUTORITÉS ET GOUVERNANCE dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

Oui : 9 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 MCG)
Non : 2 (1 EAG, 1 UDC)
Abstentions : 4 (4 PLR)

Politique publique B – ÉTATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES

Le PDC a déposé un amendement concernant l'ensemble de la politique publique « B Etats-majors et prestations transversales ». Le groupe PDC souhaite réduire la croissance des charges de 11 millions de francs. Cela va donc essentiellement porter sur les programmes B04 et B05, plus spécialement la DGSI, dans les natures 3143.

Cet amendement posant des problèmes techniques, le PDC a préféré des amendements « non transversaux » sur la politique publique B, Etats-majors et prestations.

La présidente appelle le programme B01 – Etats-majors transversaux

Le PDC propose de revenir au niveau du budget 2018 pour les lignes 30 et 31 du programme B01, soit respectivement 24 617 167 F et 2 939 425 F.

La présidente met aux voix l'amendement proposé par le PDC fixant le montant de la nature 30 « charges de personnel » du programme B01 à 24 617 167 F.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le PDC fixant le montant de la nature 30 « charges de personnel » du programme B01 à 24 617 167 F, par :

Oui : 7 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC)
 Non : 8 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 MCG)
 Abstentions : –

La présidente met aux voix l'amendement proposé par le PDC fixant le montant de la nature 31 « charges de biens et services et autres charges d'exploitation » du programme B01 à 2 939 425 F.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le PDC fixant le montant de la nature 31 « charges de biens et services et autres charges d'exploitation » du programme B01 à 2 939 425 F, par :

Oui : 7 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC)
 Non : 8 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 MCG)
 Abstentions : –

Deux amendements sont déposés par le Conseil d'Etat au programme B01 sur la nature 30. Ces deux amendements concernent plusieurs aspects de la politique publique B. Ce sont des amendements proches d'amendements

techniques. Suite à la réorganisation, il y a des réaffectations de ressources entre politiques publiques. Vu le changement de ressources d'une politique publique B01 aux politiques publiques B02 et ainsi de suite, ces amendements ont été mis dans les amendements budgétaires, mais ils n'ont aucun effet sur le résultat. Ces amendements n'ont pas été mis dans la liste des amendements techniques parce qu'il y avait quand même une réaffectation entre les différents programmes.

Le premier amendement concerne la création du nouveau département des infrastructures auquel sont rattachés l'OBA et la DGSIN. 1,27 ETP est ainsi rattaché au secrétariat général de ce département et provient des programmes B02, B04 et B05.

La présidente propose aux commissaires de voter les amendements du Conseil d'Etat en bloc.

La commission accepte cette proposition de voter en bloc.

La présidente met aux voix les deux amendements proposés par le Conseil d'Etat, visant une augmentation de 128 902 F de la nature 30 « charges de personnel » et une diminution de 84 000 F de la nature 30 « charges de personnel » au programme B01.

Les commissaires acceptent les deux amendements présentés par le Conseil d'Etat sur la nature 30 « charges de personnel » du programme B01, d'un montant de 128 902 F, respectivement -84 000 F par :

Oui : Unanimité (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non : –

Abstentions : –

La présidente appelle le programme B02 – Gestion transversale et départementale des ressources humaines

Le PDC propose de supprimer l'augmentation de 324 545 F à la ligne 31. On reviendrait donc au niveau du budget 2018.

La présidente met aux voix l'amendement proposé par le PDC fixant le montant de la nature 31 « charges de biens et services et autres charges d'exploitation » du programme B02 à 1 651 350 F.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le PDC fixant le montant de la nature 31 « charges de biens et services et autres charges d'exploitation » du programme B02 à 1 651 350 F, par :

Oui : 7 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC)
Non : 8 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 MCG)
Abstentions : –

Le Conseil d'Etat dépose deux amendements au programme B02. La problématique est la même pour les deux amendements au programme B01.

La présidente met aux voix les deux amendements proposés par le Conseil d'Etat, visant une augmentation de 149 000 F de la nature 30 « charges de personnel » et une augmentation de 85 124 F de la nature 30 « charges de personnel » au programme B02.

Les commissaires acceptent les deux amendements présentés par le Conseil d'Etat sur la nature 30 « charges de personnel » du programme B02, d'un montant de 149 000 F, respectivement 85 124 F par :

Oui : Unanimité (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Non : –
Abstentions : –

La présidente appelle le programme B03 – Gestion financière transversale et départementale et achats

Le Conseil d'Etat annonce un amendement au programme B03 toujours sur la même problématique.

La présidente met aux voix l'amendement proposé par le Conseil d'Etat, visant une diminution de 65 000 F de la nature 30 « charges de personnel » au programme B03.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le Conseil d'Etat sur la nature 30 « charges de personnel » du programme B03, d'un montant de -65 000 F, par :

Oui : Unanimité (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Non :
Abstentions :

La présidente appelle le programme B04 – Gestion des locaux et logistique

Le PDC dépose un amendement sur la ligne 31 pour supprimer l'augmentation de 3 639 705 F. On revient donc au niveau du budget 2018.

La présidente met aux voix l'amendement proposé par le PDC fixant le montant de la nature 31 « charges de biens et services et autres charges d'exploitation » du programme B04 à 136 400 941 F.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le PDC fixant le montant de la nature 31 « charges de biens et services et autres charges d'exploitation » du programme B04 à 136 400 941 F, par :

Oui : 7 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC)
 Non : 8 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 MCG)
 Abstentions : –

Le Conseil d'Etat fait savoir que le premier amendement proposé par le Conseil d'Etat au programme B04 est différent des précédents amendements sur la politique publique « B Etats-majors et prestations transversales ». Il s'agit d'un transfert de 0,593 ETP au DIP. Il n'y a pas d'effets sur le résultat. Pour les raisons précédemment évoquées, ils ont souhaité identifier cet amendement puisqu'une ressource change d'affectation (du programme de gestion des locaux à la formation). Le deuxième amendement du Conseil d'Etat au programme B04 concerne la même problématique les amendements précédents.

La présidente met aux voix les deux amendements proposés par le Conseil d'Etat, visant une diminution de 97 199 F de la nature 30 « charges de personnel » et une augmentation de 38 100 F de la nature 30 « charges de personnel » au programme B04.

Les commissaires acceptent les deux amendements présentés par le Conseil d'Etat sur la nature 30 « charges de personnel » du programme B04, d'un montant de -97 199 F, respectivement 38 100 F par :

Oui : Unanimité (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
 Non : –
 Abstentions : –

La présidente appelle le programme B05 – Systèmes d'information et numérique

Le PDC propose un amendement supprimant l'augmentation de 4 430 433 F en ligne 30 et celle de 6 810 743 F en ligne 31 du programme B05. On revient donc au niveau du budget 2018.

La présidente met aux voix l'amendement proposé par le PDC fixant le montant de la nature 30 « charges de personnel » du programme B05 à 95 752 756 F.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le PDC fixant le montant de la nature 30 « charges de personnel » du programme B05 à 95 752 756 F, par :

Oui : 7 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC)
 Non : 8 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 MCG)
 Abstentions : –

La présidente met aux voix l'amendement proposé par le PDC fixant le montant de la nature 31 « charges de biens et services et autres charges d'exploitation » du programme B05 à 37 120 029 F.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le PDC fixant le montant de la nature 31 « charges de biens et services et autres charges d'exploitation » du programme B05 à 37 120 029 F, par :

Oui : 7 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC)
 Non : 8 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 MCG)
 Abstentions : –

Le Conseil d'Etat présente un amendement au programme B05. Il s'agit de la même problématique que pour les précédents amendements à la politique publique « B Etats-majors et prestations transversales ».

La présidente met aux voix l'amendement proposé par le Conseil d'Etat, visant une diminution de 252 126 F de la nature 30 « charges de personnel » au programme B05.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le Conseil d'Etat sur la nature 30 « charges de personnel » du programme B05, d'un montant de -252 126 F, par :

Oui : Unanimité (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
 Non : –
 Abstentions : –

Vote d'ensemble sur la politique publique B – ÉTATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES

Les commissaires refusent la politique publique B – ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

Oui : 7 (3 S, 2 Ve, 2 MCG)

Non : 8 (1 EAG, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC)

Abstentions : –

Le Conseil d'Etat rappelle que la conséquence est que, dans les valeurs données à la fin du 2^e débat, l'intégralité du budget de la politique publique « B Etats-majors et prestations transversales », soit 767 millions de francs de charges et 73 millions de francs de revenus, sera soustraite des montants du projet de loi.

Politique publique C – COHÉSION SOCIALE

La présidente constate qu'il n'y a pas d'amendements transversaux.

Programme C01

Le Conseil d'Etat a déposé un amendement sur les revenus de transfert. Il s'agit d'une mise à jour des budgets de la Confédération. Le Conseil d'Etat précise que cette information leur est parvenue après le dépôt du projet de budget et que c'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat propose une correction, soit une diminution de 3 427 877 francs sur la nature 46 (p. 372 du projet de budget, politique publique C, programme C01).

La présidente met aux voix la proposition d'amendement du Conseil d'Etat :

Oui : 11 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 MCG, 1 UDC)

Non : –

Abstentions : 3 (3 PLR)

L'amendement est accepté.

EAG a déposé un amendement sur les subventions s'agissant du fonctionnement de l'Hospice général, action sociale (troisième subvention de la ligne du programme C01). Il propose un amendement de 7 millions additionnels pour engager les 70 ETP supplémentaires nécessaires selon les salariés et syndicats.

La présidente met aux voix la proposition d'amendement d'EAG :

Oui : 4 (1 EAG, 3 S)

Non : 8 (2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Abstentions : 2 (2 Ve)

L'amendement est refusé.

Programme C01 Pas d'opposition, adopté

Programme C02 Pas d'opposition, adopté

Programme C03 Pas d'opposition, adopté

Programme C04 Pas d'opposition, adopté

Programme C05 Pas d'opposition, adopté

Programme C06 Pas d'opposition, adopté

La présidente met aux voix l'ensemble de la politique publique C, cohésion sociale.

Oui : 9 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 MCG)

Non : –

Abstentions : 5 (1 EAG, 3 PLR, 1 UDC)

La politique publique C est acceptée.

Politique publique D – CULTURE, SPORT ET LOISIRS

La présidente relève qu'il n'y a pas d'amendements transversaux.

Programme D01 Pas d'opposition, adopté

Programme D02

Le Conseil d'Etat a déposé un amendement sur trois lignes :

En nature 36, cela concerne le soutien à la relève sportive. Cet amendement s'inscrit dans le cadre de l'application du 3^e train de la loi 11761 instituant la répartition des tâches entre les communes et les cantons (LRT).

En nature 36, pour le Genève Futur Hockey, il s'agit d'alimenter le fonds de régulation dédié par le transfert de la Ville de Genève (+810 000F) et du Fond intercommunal (+498 000F) en nature 46 pour financer les activités de soutien à la relève sportive (+808 000 F) et de Genève Futur Hockey (+500 000 F) en nature 36.

En nature 46, revenus de transferts, l'effet de cet amendement budgétaire sur le résultat est neutre.

La présidente met aux voix la proposition d'amendement du Conseil d'Etat. :

Oui : 9 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 MCG)

Non : –

Abstentions : 5 (1 EAG, 3 PLR, 1 UDC)

L'amendement est accepté.

La présidente met aux voix la politique publique D dans son ensemble :

Oui : 9 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 MCG)

Non : –

Abstentions : 5 (1 EAG, 3 PLR, 1 UDC)

La politique publique D acceptée.

Politique publique E – ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

La présidente relève qu'il n'y a pas d'amendements transversaux.

Programme E01 Pas d'opposition, adopté

Programme E02 Pas d'opposition, adopté

Programme E03 Pas d'opposition, adopté,

Programme E04

Le PLR conteste la subvention de 280 000 francs fondée sur la loi sur la biodiversité (page 436). Il s'agit de la subvention Pic-Vert dont les problèmes sont ressortis lors de l'examen des comptes 2017.

La présidente met aux voix la proposition d'amendement du PLR :

Oui : 6 (2 PDC, 3 PLR, 1 UDC)

Non : 6 (1 EAG, 3 S, 2 Ve)

Abstentions : 2 (2 MCG)

L'amendement est refusé.

La présidente met aux voix l'ensemble de la politique publique E dans son ensemble :

Oui : 7 (3 S, 2 Ve, 2 MCG)

Non : –

Abstentions : 7 (1 EAG, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC)

La politique publique E est acceptée.

Politique publique F – FORMATION

La présidente relève qu'il n'y a pas d'amendements transversaux.

Programme F01 Pas d'opposition, adopté

Programme F02 Pas d'opposition, adopté

Le PLR rappelle que, dans l'ensemble des cantons, il y a des pratiques différentes quant au temps d'enseignement au secondaire 1 ; les cantons romands et le Tessin ont un temps d'enseignement d'une moyenne de 21h30, alors que la moyenne du canton de Genève est à 16h30. Le PLR en conclut que tous les cantons enseignent, en moyenne, cinq heures de plus pour la même durée hebdomadaire que Genève. Il estime qu'il faut prendre ce problème en main.

Le PLR affirme que tant que le DIP aura suffisamment d'argent, il continuera à faire en sorte que les enseignants du cycle enseignent cinq heures de moins que l'ensemble des autres cantons romands et tessinois. Pour les inciter, le DIP à faire cette réforme, le PLR propose une coupe symbolique de 5 millions sur la ligne 30, en F02.

La présidente met aux voix l'amendement PLR :

Oui : 6 (2 PDC, 3 PLR, 1 UDC)

Non : 7 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 2 MCG)

Abstentions : 1 (1 Ve)

L'amendement est refusé.

Programme F03 Pas d'opposition, adopté

Programme F04 Pas d'opposition, adopté

Programme F05 Pas d'opposition, adopté

Le Conseil d'Etat a déposé un amendement qui propose une augmentation de la nature 36. Il s'agit des indemnités versées aux autres cantons pour les étudiants qui vont étudier dans les HES extérieures au canton de Genève. Au vu de l'augmentation constatée en 2018, il s'agit d'un ajustement de cette charge. Le Conseil d'Etat précise que la charge supplémentaire est de 1 000 135 F.

La présidente met aux voix la proposition d'amendement du Conseil d'Etat :

Oui : 12 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non : –

Abstentions : 2 (1 EAG, 1 PLR)

L'amendement est accepté.

Le PDC souhaite déposer un amendement au programme F05, en ligne 36. Il s'agit de l'augmentation de 4 millions de la subvention à l'Université de Genève, pour favoriser les programmes de recherches. Le PDC précise que l'Université de Genève est actuellement en concours, dans la production des programmes nationaux de recherches, qui sont financés, au départ, par le fonds national. Le PDC pense qu'il serait opportun d'avoir une certaine garantie par la suite. C'est la raison pour laquelle le PDC demande une augmentation de 4 millions sur la ligne 36.

La présidente met aux voix la proposition d'amendement du PDC :

Oui : 12 (1 EAG, 3 S, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non : –

Abstentions : 2 (2 Ve)

L'amendement est accepté.

Programme F06

Le Conseil d'Etat a un amendement de 97 199 F en conséquence des amendements qui ont été votés sur la politique publique B. C'est un transfert neutre de 0,75 ETP de la direction de la logistique du DIP (21% sur programme F06 et 79% sur programme B04) en faveur du service école et sport, arts et citoyenneté (F06).

La présidente met aux voix la proposition d'amendement du Conseil d'Etat :

Oui : 10 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 1 UDC, 2 MCG)

Non : –

Abstentions : 4 (1 EAG, 3 PLR)

L'amendement est accepté.

La présidente met aux voix l'ensemble de la politique publique F :

Oui : 7 (3 S, 2 Ve, 2 PDC)

Non : –

Abstentions : 5 (3 PLR, 1 UDC, 1 EAG)

La politique publique F est acceptée.

Politique publique G – AMÉNAGEMENT

La présidente relève qu'il n'y a pas d'amendements transversaux.

Programme G01

Le PLR rappelle son attachement au financement, en bonnes et saines pratiques, des partis politiques. Il a toujours mal vécu les subventionnements déguisés par le biais d'associations fictives, qui servent à financer, abusivement, un certain nombre de partis de cette République. Le PLR propose de supprimer cette manière de faire, qui ne paraît pas éthique. Le PLR propose de supprimer la subvention du RPSL de 49 005 francs.

La présidente met aux voix la proposition d'amendement du PLR :

Oui : 6 (2 PDC, 3 PLR, 1 UDC)

Non : 6 (1 EAG, 2 S, 2 Ve, 1 MCG)

Abstentions : 1 (1 MCG)

L'amendement est refusé.

Le PS propose un amendement. Il aimerait ajouter 250 000 F à la ligne 30, charges de personnel, afin d'ajouter deux postes au service LDTR, qui a 280 dossiers en retard.

La présidente met aux voix la proposition d'amendement du PS :

Oui : 4 (1 EAG, 3 S)

Non : 8 (2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Abstentions : 2 (2 Ve)

L'amendement est refusé.

Programme G02

Le Conseil d'Etat a déposé un amendement visant à l'augmentation des « charges de personnel » de 150 000 F, ce qui correspond à un ETP supplémentaire dans le cadre du projet d'agglomération et la réintégration du tram du Grand-Saconnex dans ce projet.

La présidente met aux voix la proposition d'amendement du Conseil d'Etat :

Oui : 8 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 MCG)

Non : 4 (3 PLR, 1 UDC)

Abstentions : 2 (2 PDC)

L'amendement est accepté.

Programme G03 Pas d'opposition, adopté

Programme G04 Pas d'opposition, adopté

La présidente met aux voix l'ensemble de la politique publique G :

Oui : 7 (3 S, 2 Ve, 2 MCG)

Non : 3 (3 PLR)

Abstentions : 4 (1 EAG, 2 PDC, 1 UDC)

La politique publique G est acceptée.

Politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION

La présidente relève qu'il n'y a pas d'amendements transversaux.

Programme H01

Le PDC souhaite supprimer les 12,9 ETP supplémentaires à la nature 30, charges de personnel. Le PDC estime que les 12,9 ETP, vu la réorganisation du département, peuvent être aisément compensés par les 12,1 ETP de l'activité du garage de la police, qui sont transférés au service des bâtiments. Le PDC affirme qu'ils ne voient pas de nécessité absolue d'augmenter la charge de 1 272 200 F. Pour cette raison, ils proposent de la soustraire à la nature 30 et de revenir au budget 2018.

La présidente met aux voix la proposition d'amendement du PDC :

Oui : 6 (2 PDC, 3 PLR, 1 UDC)

Non : 7 (3 S, 2 Ve, 2 MCG)

Abstentions : 1 (1 EAG)

L'amendement est refusé.

Programme H02

Le PDC souhaite diminuer, à la ligne 30, charges de personnel, de 24,1 ETP dans le cadre de l'internalisation de la surveillance des établissements, de la mise en œuvre du concept de réinsertion, de l'application du nouveau droit des sanctions et de se limiter à Curabilis. Le PDC estime que ce montant doit être divisé par deux, soit une diminution de l'augmentation de 1 380 427 F à 700 000 F. En effet, le PDC estime que la réallocation peut se faire avec une moitié d'augmentation.

La présidente met aux voix la proposition d'amendement du PDC

Oui : 5 (2 PDC, 3 PLR)

Non : 7 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 1 MCG)

Abstentions : 1 (1 UDC)

L'amendement est refusé.

Programme H03 Pas d'opposition, adopté

Programme H04 Pas d'opposition, adopté

La présidente met aux voix l'ensemble de cette politique publique H, sécurité et population :

Oui : 7 (3 S, 2 Ve, 2 MCG)

Non : 2 (2 PDC)

Abstentions : 5 (1 EAG, 3 PLR, 1 UDC)

L'amendement est accepté.

Politique publique I – IMPÔTS ET FINANCES

Pas d'amendements transversaux.

Programme I01 : Impôts, taxes et droits

La présidente annonce que le Conseil d'Etat a proposé deux amendements pour le programme I01 sur la nature 40 et 46.

Les deux amendements concernent l'augmentation des impôts en fonction des dernières estimations, soit une augmentation de 210,4 millions de francs pour la nature 40 et de 22,1 millions pour la nature 46.

La présidente met aux voix les deux amendements du Conseil d'Etat :

Programme I01

Nature 40 : 210 millions supplémentaires

Nature 46 : 22,1 millions supplémentaires

Oui : 8 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 MCG)

Non : –

Abstentions : 7 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC)

Les deux amendements du Conseil d'Etat sont acceptés.

Programme I02 : Production et perception des impôts

Pas d'opposition, accepté.

Programme I03 : Administration de la fortune, de la dette et de la RPT

Pas d'opposition, accepté.

La présidente met aux voix la politique publique I : Impôts et finances dans son ensemble :

Oui : 7 (3 S, 2 Ve, 2 MCG)

Non : –

Abstentions : 8 (1 EAG, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC)

La politique publique I est acceptée.

Politique publique J – JUSTICE

Pas d'amendements transversaux.

Programme J01 : Pouvoir judiciaire

Le programme est accepté

La présidente met aux voix la politique publique J : Justice dans son ensemble :

Oui : 7 (3 S, 2 Ve, 2 MCG)

Non : –

Abstentions : 8 (1 EAG, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC)

La politique publique J est acceptée.

Politique publique K – SANTÉ

Pas d'amendements transversaux.

Programme K01 : Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées

Le Conseil d'Etat a formulé trois amendements pour le programme K01.

Le premier amendement (nature 36) concerne une augmentation de la subvention pour l'IMAD de 3,4 millions de francs pour tenir compte de l'évolution sociodémographique et de la couverture de sa dette.

Le PS dépose un amendement sur le programme K01 à la nature 36. Celui-ci comprend une augmentation de 4,8 millions de francs qui se divise en deux rubriques : 2,5 millions pour le financement des mécanismes salariaux et de la part de 30% qui revient à l'IMAD ; et 2,3 millions afin d'éviter l'augmentation de la contribution personnelle des soins à domicile de 8 à 10 F par jour.

Le PDC souhaite également présenter un amendement sur la nature 36.

Le groupe EAG souhaite également proposer des amendements pour le programme K01.

La présidente propose de mettre aux voix dans un premier temps les amendements du Conseil d'Etat et du parti socialiste avant d'entendre les autres groupes.

La présidente met aux voix l'amendement du Conseil d'Etat :

- Programme : K01
- Nature 36 : + 3,4 millions F.

Oui : 10 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 MCG)

Non : 2 (2 PLR)

Abstentions : 3 (2 PLR, 1 UDC)

L'amendement du Conseil d'Etat est accepté.

La présidente met aux voix l'amendement du parti socialiste :

- Programme : K01
- Nature 36 : + 4,8 millions F déclinés en deux rubriques

Oui : 8 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 MCG)

Non : 5 (4 PLR, 1 UDC)

Abstentions : 2 (2 PDC)

L'amendement du parti socialiste est accepté.

Le PDC souhaitait proposer deux amendements qui visaient à augmenter la subvention de l'IMAD de 4 millions de francs tout en diminuant les subventions HUG de 4 millions. Au vu des amendements précédemment votés, le PDC retire son premier amendement visant à augmenter les subventions de l'IMAD. L'amendement pour une diminution des subventions HUG de 4 millions est maintenu. Cet amendement vise à affirmer la volonté politique prise par le canton de favoriser l'hospitalisation et le maintien à domicile, en effectuant un transfert de 4 millions des HUG à l'IMAD.

Le groupe EAG propose deux amendements : une augmentation des subventions HUG de 8 millions et l'autre pour revenir sur la coupe effectuée par le Conseil d'Etat de 3 819 891 F aux EMS.

La présidente met aux voix l'amendement EAG :

- Programme : K01
- Nature 36 : + 8 millions F aux HUG

Oui : 6 (1 EAG, 3 S, 2 Ve)

Non : 9 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Abstentions : –

L'amendement EAG est refusé.

EAG confirme que son deuxième amendement vise à revenir sur la diminution des subventions pour les EMS de 3 819 891 F.

La présidente met aux voix amendement EAG

- Programme : K01
- Nature 36 : rétablir le montant de la coupe dans les EMS : + 3 819 891 F

Oui : 4 (1 EAG, 2 S, 1 Ve)

Non : 9 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Abstentions : 2 (1 S, 1 Ve)

L'amendement EAG est refusé.

La présidente indique que le Conseil d'Etat a présenté deux amendements supplémentaires.

Le premier des amendements vise à soutenir le réseau Cancer du Sein par une augmentation du soutien financier à hauteur de 195 000 F.

La présidente met aux voix amendement du Conseil d'Etat :

- Programme : K01
- Nature 36 : soutien au réseau Cancer du Sein : + 195 000 F

Oui : 10 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 1 PDC, 1 UDC, 2 MCG)

Non : 0

Abstentions : 5 (1 PDC 4 PLR)

L'amendement du Conseil d'Etat est accepté.

Le deuxième amendement du Conseil d'Etat vise à augmenter les revenus de 930 000 F en lien avec l'accueil de détenus extra-cantonaux à Curabilis. Les cantons qui placent des détenus à Curabilis versent une contribution ; l'augmentation du revenu vise à adapter le budget de manière à correspondre à la réalité.

La présidente met aux voix l'amendement du Conseil d'Etat.

- Programme : K01
- Nature 46 : Revenu supplémentaire + 930 000 F

Oui : 9 (3 S, 1 Ve, 2 PDC, 1 UDC, 2 MCG)

Non : –

Abstentions : 6 (1 EAG, 4 PLR, 1 Ve)

L'amendement du Conseil d'Etat est accepté.

L'amendement du PDC vise à réduire la subvention des HUG de 4 millions de francs pour le programme Curabilis.

La présidente met aux voix l'amendement du PDC

- Programme : K01
- Nature 46 : diminution des subventions HUG – 4 millions F

Oui : 6 (2 PDC, 4 PLR)

Non : 8 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 MCG)

Abstentions : 1 (1 UDC)

L'amendement du PDC est refusé.

Programme K02 : Régulation et planification sanitaire

Pas d'opposition, accepté.

Programme K03 : Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

Le Conseil d'Etat propose deux amendements K03 qui permettent de compenser le montant nécessaire à l'achat de vaccins HPV pour le papillomavirus. Le coût est compensé par un revenu identique de 164 000 F dans la nature 42. Les revenus proviennent de *Santé Suisse*.

La présidente met aux voix les deux amendements du Conseil d'Etat

- Programme : K03
- Nature 31 : Charge de 164 000 F pour l'achat de vaccins HPV
- Nature 42 : Revenu de 164 000 F financé par Santé Suisse

Oui : 14 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non : 1 (1 Ve)

Abstentions : –

Les deux amendements du Conseil d'Etat sont acceptés.

La présidente met aux voix la Politique publique K : Santé dans son ensemble
Oui : 7 (3 S, 2 Ve, 2 MCG)
Non : –
Abstentions : 8 (1 EAG, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC)
Politique publique K est acceptée.

Politique publique L – MARCHÉ DU TRAVAIL, COMMERCE

Pas d'amendements transversaux.

Programme L01 : Réinsertion des demandeurs d'emploi

Pas d'opposition, accepté.

Programme L02 : Surveillance du marché du travail et régulation du commerce

Pas d'opposition, accepté.

Programme L03 : Exécution des poursuites et faillites

Pas d'opposition, accepté.

La présidente met aux voix la politique publique L : Marché du travail, commerce dans son ensemble :

Oui : 9 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 MCG)

Non : –

Abstentions : 6 (1 EAG, 4 PLR, 1 UDC)

La politique publique L est acceptée.

Politique publique M – MOBILITÉ

Pas d'amendements transversaux.

Programme M01 : Transport et mobilité

Le Conseil d'Etat propose des amendements sur ce programme.

Les amendements du Conseil d'Etat concernent les natures 30, 31 et 43. Ils visent :

– à augmenter de 3 ETP pour un montant de 450 000 F ;

- à augmenter les dépenses générales de 600 000 F concernant les études préliminaires ;
- à augmenter le revenu de 300 000 F qui concerne l'activation au bilan d'une partie des charges du personnel en augmentation.

La présidente propose de mettre aux voix les trois amendements séparément.

La présidente met aux voix l'amendement du Conseil d'Etat :

- Programme : M01
- Nature 30 : 450 000 F de charges pour le financement de 3 ETP

Oui : 6 (1 EAG, 3 S, 2 Ve)

Non : 6 (3 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Abstentions : 3 (1 PLR, 2 PDC)

L'amendement est refusé.

La présidente met aux voix l'amendement du Conseil d'Etat :

- Programme : M01
- Nature 31 : 600 000 F de charges pour les études préliminaires

Oui : 8 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC)

Non : 6 (3 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Abstentions. 1 (1 PLR)

L'amendement est accepté.

La présidente met aux voix l'amendement du Conseil d'Etat :

- Programme : M01
- Nature 43 : 300 000 F de revenu pour l'activation des 3 ETP

Oui : 2 (2 S)

Non : 7 (4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Abstentions : 6 (1 EAG, 1S, 2 Ve, 2 PDC)

L'amendement est refusé.

Les Verts considèrent que, dans certains cas, de nouveaux postes sont votés, mais lorsque les crédits ne sont pas dépensés les postes demeurent actifs. Dans le projet de la traversée du lac, le Grand Conseil a voté la création de trois nouveaux postes qui n'ont pas été activés. Les Verts proposent un amendement qui vise à réduire le budget de 300 000 F à la nature 30.

La présidente met aux voix l'amendement Vert :

- Programme : M01
- Nature 30 : suppression de 300 000 F de charges pour 2 ETP
- Nature 43 : suppression de 300 000 F de revenu pour 2 ETP

Oui : 10 (1 EAG, 2 S, 2 Ve, 4 PLR, 1 UDC)

Non : 5 (1 S, 2 PDC, 2 MCG)

Abstentions : –

L'amendement est accepté.

Programme M02 : Infrastructures routières et de transports publics

Pas d'opposition, accepté.

Programme M03 : Admission à la circulation routière et à la navigation

Suite aux remarques de M. Prix sur les émoluments de la direction générale des véhicules, le Conseil d'Etat propose une diminution des émoluments de 2 240 000 F sur la nature 42. En effet, il est apparu que les émoluments étaient trop élevés par rapport aux coûts de fonctionnement de la direction générale des véhicules.

La présidente met aux voix l'amendement du Conseil d'Etat :

- Programme : M03
- Nature 42 : diminution de 2 240 000 F

Oui : 9 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non : –

Abstentions : 6 (1 EAG, 3 S, 2 Ve)

L'amendement est accepté.

La présidente met aux voix la politique publique M : Mobilité dans son ensemble.

Oui : 8 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 1 MCG)

Non : –

Abstentions : 6 (1 EAG, 4 PLR, 1 UDC)

La politique publique M est acceptée.

Suite aux votes du deuxième débat, le Conseil d'Etat a présenté la balance globale ainsi que la balance qui tient compte de l'absence de la politique publique B.

Total des charges : 7 803 873 432 F
Total des revenus : 8 561 177 995 F
Différentiel : + 757 304 563 F
Marge du Grand Conseil : 757 929 516 F

Si la politique publique B était acceptée avec les amendements :

Différentiel : + 63 279 342 F
Marge du Grand Conseil : insuffisante

La présidente indique que l'art. 7 du PL 12394 doit être voté.

Art. 7 al. 1 (modifié)

«¹ Les charges s'élèvent à **7 803 873 432** francs et les revenus à **8 561 177 195** francs hors imputations internes et subventions à redistribuer. »

L'article 7 al. 1 est adopté tel que modifié.

Art. 7 al. 2 (modifié)

«² L'excédent de **revenu** s'élève à **757 304 563** francs et l'excédent de charges avant dotations et dissolutions de provisions à **762 126 712** francs. »

L'article 7 al. 2 est adopté tel que modifié.

La présidente met aux voix l'art. 7 dans son ensemble :

Oui : 7 (3 S, 2 Ve, 2 MCG)
Non : 8 (1 EAG, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC)
Abstentions : –

L'article 7 est refusé.

INVESTISSEMENTS

Politique publique A : Autorité et gouvernance

Pas d'opposition, adoptée.

Politique publique B : Etats-majors et prestations transversales

Pas d'opposition, adoptée.

Politique publique C : Cohésion sociale**Pas d'opposition, adoptée.**Politique publique D : Culture, sport et loisirs**Pas d'opposition, adoptée.**Politique publique E : Environnement et énergie**Pas d'opposition, adoptée.**Politique publique F : Formation**Pas d'opposition, adoptée.**Politique publique G : Aménagement et logement**Pas d'opposition, adoptée.**Politique publique H : Sécurité et population

Le PS propose deux amendements pour la politique publique H qui visent à supprimer les crédits d'ouvrages pour les Dardelles. Le n° 1011254 (p. 85 du tome 2) de 2 960 000 F ainsi que le n° 1012303 (p. 93 du tome 2) de 31 000 000 F.

La présidente met aux voix l'amendement du parti socialiste :

- Politique publique : H
- p. 85 : Crédit d'ouvrage 1011254 : suppression de 2 960 000 F

Oui : 8 (1 EAG, 2 S, 2 Ve, 1 UDC, 2 MCG)

Non : 6 (2 PDC, 4 PLR)

Abstentions : 1 (1 S)

L'amendement est accepté.

La présidente met aux voix l'amendement du parti socialiste :

- Politique publique : H
- p. 93 : Crédit d'ouvrage 1012303 : suppression de 31 000 000 F

Oui : 8 (1 EAG, 2 S, 2 Ve, 1 UDC, 2 MCG)

Non : 6 (2 PDC, 4 PLR)

Abstentions : 1 (1 S)

L'amendement est accepté.**La politique publique H est adoptée telle qu'amendée.**

Politique publique I : Impôts et finances

Le PLR propose de supprimer les 400 000 F prévus dans le budget pour le crédit d'investissement 1919022 « AFC- Référentiel de valeurs immobilières (RPI) » (p. 99 du Tome 2). Il indique que les projets de loi y relatifs ne sont pas encore traités.

La présidente met aux voix l'amendement du PLR :

- Politique publique : I
- p. 99 : Crédit d'ouvrage 1919022 : suppression 400 000 F

Oui : 8 (2 PDC, 4 PLR, 1 MCG, 1 UDC)

Non : 7 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 1 MCG)

Abstentions : –

L'amendement est accepté.

La politique publique I est adoptée telle qu'amendée.

Politique publique J : Justice

Pas d'opposition, adoptée.

Politique publique K : Santé

Pas d'opposition, adoptée.

Politique publique L : Marché du travail, commerce

Pas d'opposition, adoptée.

Politique publique M : Mobilité

Le PLR indique que le projet de télécabine urbaine (p. 141 du tome 2) a été refusé à la commission des travaux. Il propose de supprimer les 2 000 000 F du crédit d'investissement 1012296.

La présidente met aux voix l'amendement du PLR :

- Politique publique : M
- p. 141 : Crédit d'ouvrage 1012296 : suppression 2 000 000 F

Oui : 9 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non : 6 (1 EAG, 3 S, 2 Ve)

Abstentions : –

L'amendement est accepté.

Les Verts proposent de supprimer les 3 000 000 F pour le projet d'étude pour la traversée du lac (p. 139 du tome 2).

La présidente met aux voix l'amendement du groupe Ve :

- Politique publique : M
- p. 139 : Crédit d'ouvrage 1012164 : suppression 3 000 000 F

Oui : 5 (1 EAG, 2 S, 2 Ve)

Non : 8 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 1 MCG)

Abstentions : 1 (1 S)

L'amendement est refusé.

Le PLR, au vu de la proposition des Verts de supprimer le financement du projet d'étude pour la traversée du lac, souhaite émettre un amendement sur le plan climat cantonal 2030 (p. 142 du tome 2), pour supprimer les 100 000 F de frais d'investissement dans le budget. Le plan climat fait l'objet d'un projet de loi en cours d'élaboration.

La présidente met aux voix l'amendement du PLR :

- Politique publique : M
- p. 139 : Crédit d'ouvrage 1919017 : suppression 100 000 F

Oui : 1 (1 PLR)

Non : 13 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Abstentions : 1 (1 PLR)

L'amendement est refusé.

Les Verts déposent un amendement qui vise à supprimer le crédit de 2,2 millions de francs pour la jonction autoroutière de Lancy et infrastructures Genève Sud (p. 140 du tome 2).

La présidente met aux voix l'amendement des Verts

- Politique publique : M
- p. 149 : Crédit d'ouvrage 1012183 : suppression 2 200 000 F

Oui : 3 (1 EAG, 2 Ve)

Non : 8 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 1 MCG)

Abstentions : 4 (3 S, 1 MCG)

L'amendement est refusé.

La politique publique M est adoptée telle qu'amendée.

La présidente indique que l'art. 8 doit être modifié puis voté par la commission.

Art. 8 al. 1 (modifié)

«¹ Les dépenses d'investissement sont arrêtées à **782 129 668** francs et les recettes à 27 234 413 francs, hors prêts ordinaires. »

L'article 8 al. 1 est adopté tel que modifié.

Art. 8 al. 2 (modifié)

«² Les investissements nets s'élèvent à **754 895 255** francs.

L'article 8 al. 2 est adopté tel que modifié.

Art. 8 al. 3 (inchangé)

«³ Les dépenses relatives aux prêts ordinaires sont arrêtées à 40 370 000 francs et les recettes à 3 636 354 francs. »

L'article 8 al. 3 est adopté.

La présidente met aux voix l'art. 8 dans son ensemble :

Oui : 14 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non : –

Abstentions : 1 (1 EAG)

L'art. 8 est accepté.

La présidente passe au vote sur l'art. 9.

Art. 9 al. 1

L'article 9 al. 1 est adopté.

Art. 9 al. 2

L'article 9 al. 2 est adopté.

La présidente met aux voix l'art. 9 dans son ensemble :

Oui : 8 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 MCG)

Non : 4 (3 PLR, 1 UDC)

Abstentions : 3 (1 PLR, 2 PDC)

L'art. 9 est accepté.

La présidente passe au vote sur l'art. 10.

Art. 10 al. 1

L'article 10 al. 1 est adopté.

Art. 10 al. 2

L'article 10 al. 2 est adopté.

La présidente met aux voix l'art. 10 dans son ensemble :

Oui : 9 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 MCG)

Non : –

Abstentions : 6 (1 EAG, 4 PLR, 1 UDC)

L'art. 10 est accepté.

DÉCLARATIONS DES GROUPES AVANT LE 3^e DÉBAT

Le **groupe socialiste** constate qu'il n'y a pas de majorité pour voter le budget. Ce qui se dégage, c'est plutôt une majorité pour le refuser. Les socialistes maintiennent leur appui à ce budget. Même si ce n'est pas le budget qu'ils auraient aimé, ils espèrent qu'il sera possible de dégager une majorité. Il sera dommage de déclencher les douzièmes provisoires avec un budget ayant ces caractéristiques. On perdrait les 150 postes prévus et beaucoup d'autres choses.

Le groupe socialiste se permettra, si le Conseil d'Etat ne le fait pas, de redéposer l'amendement pour réintroduire les 3 ETP supplémentaires au DI pour les projets d'agglomération. Cela paraît en effet essentiel pour pouvoir continuer à obtenir des financements de la part de Berne sur des projets fondamentaux pour le canton.

Le **groupe PLR** était prêt à entrer en matière sur le budget et souhaitait un budget dont la croissance des charges se rapprocherait de 1%. Le travail fait en 2^e débat a conduit à s'éloigner d'un budget acceptable pour le PLR puisque des charges supplémentaires ont été votées.

Trois amendements ont été refusés par égalité des voix, dont deux ont été proposés par le groupe PLR. Ces deux amendements vont être redéposés en 3^e débat par le groupe PLR. Concernant les 280 000 F au programme E04, le PLR entend demander des explications et représentera l'amendement refusé en deuxième débat. Il représentera aussi l'amendement par rapport à la subvention de 49 100 F au programme G01. Pour le surplus, à moins du retour à un

meilleur esprit des autres groupes par rapport à un budget proche des 1% de croissance des charges, le groupe PLR ne pourra pas voter le budget.

Le **groupe PDC** n'a pas évolué par rapport à sa déclaration en début de 2^e débat, puisque rien n'a changé ni au niveau des charges ni au niveau de la symétrie des efforts entre toutes les catégories de la population (fonction publique versus classe moyenne supérieure). Le PDC pense plus spécialement à l'impôt immobilier, mais rien n'a été non plus amélioré au niveau de la croissance des charges.

La position du **groupe EAG** a été clairement annoncée avant le débat budgétaire. Ce budget ne répond pas aux besoins prépondérants de la population. Il y a des manques criants de moyens selon EAG. De l'aveu même des responsables et de salariés sur le terrain, ils ne sont pas capables de faire le travail qui correspond aux besoins de la population qui sont en augmentation plus fortement que la population augmente. C'est le cas pour les HUG ou l'IMAD en lien avec le vieillissement de la population ou de l'Hospice général en lien avec la précarisation qui est due aux politiques de ces dernières années.

Le **groupe des Verts** considère que ce budget est une agréable surprise budgétaire qui permet de s'épargner des choix douloureux. Les Verts observent que, moins les choix sont douloureux, plus ils sont difficiles à faire. Dans ce sens, les Verts regrettent qu'il n'y ait pas de budget à l'heure actuelle pour l'Etat de Genève en 2019. Au-delà des nombreux postes qui ne pourront pas être mis en œuvre et des prestations qui ne seront pas à la hauteur espérée, il y aura de nombreux problèmes de pilotage au niveau de l'Etat. Le groupe des Verts espère qu'à la fin du 3^e débat, chacun aura pris ses responsabilités pour que l'Etat de Genève soit doté d'un budget l'année prochaine, en tout cas à la sortie des travaux de la commission des finances.

Le **groupe UDC** refusera le budget. Il a déjà eu l'occasion de s'exprimer à ce sujet au début du 2^e débat et il ne lui semble pas nécessaire de devoir se répéter.

Le **groupe MCG** a relevé que la commission se dirige vers un refus du budget. Certains bancs disent que les prestations ne sont pas assez développées et qu'il faut augmenter les prestations. Il faut quand même voir qu'il y a par exemple déjà une augmentation prévue de 3,8 millions de francs dans le budget pour l'IMAD. Avec l'amendement adopté ce matin, on se retrouve avec une augmentation de 8 millions de francs pour l'IMAD. Il est vrai qu'il y a un besoin important de la population dans ce domaine, comme dans d'autres domaines. Ensuite, la difficulté est de faire des arbitrages. Il y a des conditions très favorables au niveau des rentrées fiscales et on devrait arriver à un résultat beaucoup plus positif dans le débat.

Le Conseil d'Etat veut revenir au budget tel qu'il a été déposé. Par rapport à l'amendement adopté par la commission concernant l'UNIGE, M^{me} Fontanet s'est rapidement entretenue avec M^{me} Emery-Torracinta et il n'y a pas eu de demande à cet égard. Concernant l'amendement relatif à l'IMAD, il va au-delà des amendements déposés par le Conseil d'Etat par rapport aux besoins avérés de l'IMAD. A ce stade, il n'y a donc pas de raison pour que le Conseil d'Etat ne demande pas de revenir sur ceux-ci. Concernant le refus, à la politique publique « M. Mobilité », de l'amendement du Conseil d'Etat pour 3 ETP supplémentaires et le vote d'une baisse de 2 ETP supplémentaires, les besoins dans ce domaine ont été expliqués aux commissaires par M. Dal Busco.

Le Conseil d'Etat est tout à fait conscient que, dans le cadre de ce budget, les réformes structurelles visant à diminuer à long terme les charges de l'Etat ne sont de loin pas optimales. Finalement, chaque année on supprime ou on baisse ponctuellement un élément et ce n'est pas satisfaisant. Genève est un des cantons qui a les dépenses les plus importantes. Ce n'est pas satisfaisant, parce que ce qui est prioritaire c'est la prestation qu'il faut délivrer à la population, mais pas de savoir s'il convient pour cela d'augmenter régulièrement et sans discontinuer tous les effectifs. La question qu'il faut se poser c'est de savoir si on délivre la prestation de façon efficace et si on a absolument besoin de tous ces effectifs pour la délivrer ou si on peut faire des progrès en termes d'efficience. Dès janvier, M^{me} Fontanet entend s'atteler à ces questions et venir avec des propositions de façon large. Elle n'entend pas faire de coupes qui n'auront pas de sens. D'ailleurs, il ne faut pas parler de coupes, mais comme dans un ménage personnel, quand on se rend compte que les dépenses vont en augmentant, mais pas forcément les moyens, on prend des décisions et on se demande comment on pourrait gérer mieux les choses. M^{me} Fontanet entend se pencher sur cette meilleure gestion des deniers publics, mais pas en prônant ici ou là la suppression d'une annuité. Les employés n'ont pas à porter les conséquences de cela. Il y a une loi qui leur octroie une annuité et ce n'est pas sur leur dos qu'il faut constamment faire des économies. M^{me} Fontanet pense qu'il faut avoir une vision plus large de ce qu'on peut faire pour réduire les dépenses, ce qui ne veut pas forcément dire faire des économies. Le canton a une dette importante et, si elle a pu diminuer par le jeu de la baisse des taux d'intérêt, elle reste importante. La dette implique aussi que le canton ait une notation qui risque d'être dégradée. C'est aussi un élément dont on doit tenir compte. Ce n'est pas en tapant des poings sur la table ou en se déchirant qu'on fera avancer le débat sur le budget, ni, surtout, la situation de la population. M^{me} Fontanet est convaincue que, dans tous les groupes, la situation de la population est quand même ce qui prime. C'est pour

cela que chacun est élu, même si à côté de cela chacun défend ses valeurs et ses idées.

TROISIÈME DÉBAT

La présidente procède au vote du 3^e débat :

Art. 1 **pas d'opposition, adopté**

Art. 2 **pas d'opposition, adopté**

EAG propose l'ajout d'un demi-centime aux articles 3, 4 et 5.

La présidente met aux voix l'amendement d'EAG à l'**art. 3, al. 1** :

¹ Il est perçu 48 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant des impôts cantonaux sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

Oui : 4 (1 EAG, 3 S)

Non : 9 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Abstentions : 2 (2 Ve)

L'amendement est refusé.

Art. 3 **pas d'opposition, adopté**

EAG propose également une augmentation d'un demi-centime à l'article 4, soit respectivement 89 centimes et 78 centimes. Il a le sens du compromis et il essaye ainsi de sauver le budget.

La présidente met aux voix l'amendement d'EAG à l'**art. 4, let. a** :

Il est perçu :

a) 89 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le bénéfice des personnes morales ;

Oui : 4 (1 EAG, 3 S)

Non : 9 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Abstentions : 2 (2 Ve)

L'amendement est refusé.

La présidente met aux voix l'amendement EAG à l'**art. 4, let. b** :

b) 78 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le capital des personnes morales.

Oui : 4 (1 EAG, 3 S)

Non : 9 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Abstentions : 2 (2 Ve)

L'amendement est refusé.

Art. 4 pas d'opposition, adopté

EAG propose également une augmentation de 0,5 centime à la lettre a ainsi qu'à la lettre b de l'article 5. à l'article 5.

La présidente met aux voix l'amendement EAG à l'**art. 5, let. a** :

Il est perçu :

a) pour les successions ouvertes après le 31 décembre 2018, 110,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur les droits prévus aux articles 19 à 21 de la loi sur les droits de succession, du 26 novembre 1960 ; les successions ouvertes avant le 1^{er} janvier 2019 restent soumises aux centimes additionnels prévus par la loi budgétaire de l'année du décès ;

Oui : 4 (1 EAG, 3 S)

Non : 9 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Abstentions : 2 (2 Ve)

L'amendement est refusé.

La présidente met aux voix l'amendement EAG à l'**art. 5, let. b** :

b) 110,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur les droits prévus dans la loi sur les droits d'enregistrement, du 9 octobre 1969, à l'exception des amendes. Les actes enregistrés avant le 1^{er} janvier 2019 restent soumis aux centimes additionnels prévus par la loi budgétaire de l'année de leur enregistrement.

Oui : 4 (1 EAG, 3 S)

Non : 9 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Abstentions : 2 (2 Ve)

L'amendement est refusé.

Art. 5 pas d'opposition, adopté

Art. 6 pas d'opposition, adopté

Le Conseil d'Etat propose de remettre l'article 7 dans sa version avec les amendements du Conseil d'Etat, mais sans les amendements de la commission.

La présidente indique que la commission va procéder au vote de l'article 7 tel qu'issu du 2^e débat.

La présidente met aux voix **l'art. 7, al. 1** :

Art. 7 Fonctionnement

¹ *Les charges s'élèvent à 7 803 873 432 francs et les revenus à 8 561 177 995 francs hors imputations internes et subventions à redistribuer.*

pas d'opposition, adopté

La présidente fait remarquer qu'il faut une base pour travailler.

La présidente met aux voix **l'art. 7, al. 2** :

² *L'excédent de charges s'élève à 757 304 563 francs et l'excédent de charges avant dotations et dissolutions de provisions à 762 126 712 francs.*

pas d'opposition, adopté

Politique publique A – AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

La présidente appelle le programme A01 – Grand Conseil

La présidente appelle le programme A02 – Conseil d'Etat

EAG souhaite faire un amendement de -130 000 F, soit environ la moitié du salaire d'un conseiller d'Etat, à la ligne des charges de personnel du programme A02. Cela demande effectivement une modification de la loi a posteriori, mais EAG profite du vote du budget pour présenter cet amendement. Etant donné qu'on a beaucoup parlé de symétrie des efforts, EAG pense qu'il faut aussi mettre en avant la symétrie de traitement. Dans n'importe quel autre travail, une personne qui n'occupe plus qu'un mi-temps, comme c'est le cas du conseiller d'Etat Maudet, ne reçoit plus qu'une moitié de salaire, sauf si c'est pour cause d'arrêt-maladie.

La présidente met aux voix l'amendement proposé par EAG, visant une diminution de 130 000 F de la nature 30 « charges de personnel » au programme A02.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par EAG sur la nature 30 « charges de personnel » du programme A02, d'un montant de -130 000 F, par :

Pour : 1 (1 EAG)

Contre : 9 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Abstentions : 5 (3 S, 2 Ve)

Le PLR avait demandé de supprimer 693 000 F à la ligne 3170 concernant l'intégralité des frais de déplacement et autres frais pour l'ensemble de la politique publique « A Autorités et gouvernance ». La commission ne dispose toutefois pas du détail pour le programme A02 dont dépend le Conseil d'Etat. Il y a 2,259 millions de francs en ligne 31 dont 693 000 F pour la ligne 3170. Ce qui intéressait le PLR, c'est que les commissaires soient rassurés sur ces dépenses plus que l'idée d'en supprimer. L'idée était de contraindre le Conseil d'Etat, au 3^e débat, à revenir avec des propositions. Etant donné qu'il est difficile de formuler l'amendement voulu et que des réponses sont annoncées pour le mois de décembre, le PLR reste inquiet, mais il ne présente pas d'amendement puisqu'il n'a pas les moyens techniques de le faire.

La présidente appelle le programme A03 – Exercice des droits politiques

La présidente appelle le programme A04 – Développement et innovation du canton et de la région

La présidente appelle le programme A05 – Audit interne, transparence de l'information et égalité

La présidente appelle le programme A06 – Cour des comptes

Politique publique B – ÉTATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES

Le Conseil d'Etat souhaite réintroduire la politique publique « B Etats-majors et prestations transversales ».

La réintroduction de la politique publique « B Etats-majors et prestations transversales » comprend les amendements techniques et les amendements budgétaires adoptés à l'unanimité par la commission. Il s'agit d'un montant de 766 632 317 F pour les charges et de 72 702 400 F pour les revenus.

Les Verts croient avoir compris que le Conseil d'Etat voulait revenir à la situation initiale. S'il réintroduit la politique publique « B Etats-majors et prestations transversales », y compris ses amendements, c'est qu'il souhaite que les éventuels débats sur les amendements acceptés aient lieu après l'éventuelle décision de réintroduire la politique publique. Il aimerait savoir si le Conseil d'Etat reprend à son compte les autres amendements adoptés par la commission dans cette politique publique.

Le Conseil d'Etat rappelle que, lorsque la commission a examiné la politique publique « B Etats-majors et prestations transversales », seuls les amendements du Conseil d'Etat ont été adoptés. Les commissaires ont déposé des amendements sur cette politique publique « B Etats-majors et prestations transversales », mais qui ont été refusés et que le Conseil d'Etat ne reprend pas dans son amendement global.

La présidente met aux voix l'amendement du Conseil d'Etat visant à réintroduire la politique publique « B Etats-majors et prestations transversales » avec les amendements du Conseil d'Etat adoptés en 2^e débat, ce qui représente 766 632 317 F de charges et 72 702 400 F de revenus.

Oui : 7 (3 S, 2 Ve, 2 MCG)

Non : –

Abstentions : 8 (1 EAG, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC)

L'amendement est accepté.

La présidente appelle le programme B01 – Etats-majors transversaux

La présidente appelle le programme B02 – Gestion transversale et départementale des ressources humaines

La présidente appelle le programme B03 – Gestion financière transversale et départementale et achats

La présidente appelle le programme B04 – Gestion des locaux et logistique

La présidente appelle le programme B05 – Systèmes d'information et numérique

Politique publique C – COHÉSION SOCIALE

La présidente appelle le programme C01 – Mesure et soutien financier individuel en matière d'action sociale

EAG redépose son amendement ajoutant 7 millions de francs à l'Hospice général. Cela permettra de voir si les fronts ont bougé.

La présidente met aux voix l'amendement proposé par EAG, visant une augmentation de 7 000 000 F de la nature 36 « charges de transfert » au programme C01.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par EAG sur la nature 36 « charges de transfert » du programme C01, d'un montant de +7 000 000 F, par :

Oui : 5 (1 EAG, 3 S, 1 Ve)

Non : 9 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Abstentions : 1 (1 Ve)

La présidente appelle le programme C02 – Soutien financier individuel en faveur des personnes âgées

La présidente appelle le programme C03 – Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées

La présidente appelle le programme C04 – Soutien à la famille et à l'intégration

La présidente appelle le programme C05 – Actions en matière d'asile et de migration

La présidente appelle le programme C06 – Protection des personnes adultes sous curatelle

Politique publique D – CULTURE, SPORT ET LOISIRS

La présidente appelle le programme D01 – Culture

La présidente appelle le programme D02 – Sports et loisirs

Politique publique E – ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

La présidente appelle le programme E 01 – Protection de l’environnement

La présidente appelle le programme E 02 – Energie

La présidente appelle le programme E 03 – Gestion des eaux

La présidente appelle le programme E 04 – Agriculture et nature

Le PLR présente un amendement de –30 000 F sur la subvention sur la loi biodiversité correspondant au problème non réglé de l’exécution des contrats Pic-Vert. Il propose ainsi de passer de 280 000 F à 250 000 F en nature 36.

La présidente met aux voix l’amendement proposé par le PLR, visant une diminution de 30 000 F de la nature 36 « charges de transfert » au programme E04.

Les commissaires acceptent l’amendement présenté par le PLR sur la nature 36 « charges de transfert » du programme E04, d’un montant de –30 000 F, par :

Oui : 9 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non : 1 (1 Ve)

Abstentions : 4 (1 EAG, 3 S, 1 Ve)

Politique publique F – FORMATION

La présidente appelle le programme F01 – Enseignement obligatoire et orientation

La présidente appelle le programme F02 – Enseignement secondaire II et formation continue

La présidente appelle le programme F 03 – Enseignement spécialisé et prestation médico-psychologiques

La présidente appelle le programme F04 – Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité

La présidente appelle le programme F05 – Hautes écoles

Le Conseil d'Etat souhaite supprimer l'amendement de 4 millions de francs, fait à l'UNIGE, à la nature 36 du programme F05.

La présidente met aux voix l'amendement proposé par le Conseil d'Etat, visant une diminution de 4 000 000 F de la nature 36 « charges de transfert » au programme F05.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le Conseil d'Etat sur la nature 36 « charges de transfert » du programme F05, d'un montant de -4 000 000 F, par :

Oui : 7 (3 S, 2 Ve, 2 MCG)

Non : 8 (1 EAG, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC)

Abstentions : –

La présidente appelle le programme F06 – Programme transversal à la politique F

Politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

La présidente appelle le programme G01 – Logement et planification foncière

Le PLR a déposé un amendement concernant la subvention au RPSL, une structure que les partis politiques et autres syndicats utilisent pour mener des politiques. Le PLR considère que les partis politiques ne doivent pas être subventionnés deux fois. Il y a d'autres entités qui sont subventionnées par ailleurs et d'autres problématiques, mais il n'y a aucune bonne raison qu'une entité dont le seul objectif est de faire de la politique soit subventionnée par l'Etat. Le PLR demande donc à ce que les 49 005 F octroyés au RPSL soient supprimés (ligne 36 du programme G01)

La présidente met aux voix l'amendement proposé par le PLR, visant une diminution de 49 005 F de la nature 36 « charges de transfert » au programme G01.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le PLR sur la nature 36 « charges de transfert » du programme G01, d'un montant de -49 005 F, par :

Oui : 6 (1 PDC, 4 PLR, 1 UDC)
Non : 7 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 1 MCG)
Abstentions : 1 (1 MCG)

Le PS souhaite remettre dans le programme G01 les 250 000 F qu'il avait mis précédemment. Il a été informé qu'il y entre 280 et 300 dossiers LDTR en souffrance avec les conséquences que peuvent connaître les locataires, mais aussi les propriétaires. Cela ne va pas se résorber en 2 jours.

La présidente met aux voix l'amendement proposé par le PS, visant une augmentation de 250 000 F de la nature 30 « charges de personnel » au programme G01.

Les commissaires refusent l'amendement présenté le PS sur la nature 30 « charges de personnel » du programme G01, d'un montant de +250 000 F, par :

Oui : 6 (1 EAG, 3 S, 2 Ve)
Non : 9 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Abstentions : -

La présidente appelle le programme G02 – Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers

La présidente appelle le programme G03 – Information du territoire et garantie des droits réels

La présidente appelle le programme G04 – Protection du patrimoine bâti et des sites

Politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION

La présidente appelle le programme H01 – Sécurité publique

La présidente appelle le programme H02 – Privation de liberté et mesures d'encadrement

La présidente appelle le programme H03 – Population, droit de cité et migration

La présidente appelle le programme H04 – Sécurité civile et armée

Politique publique I – IMPÔTS ET FINANCES

La présidente appelle le programme I01 – Impôts, taxes et droits

La présidente appelle le programme I02 – Production et perception des impôts

La présidente appelle le programme I03 – Administration de la fortune, de la dette et de la RPT

Politique publique J – JUSTICE

La présidente appelle le programme J01 – Pouvoir judiciaire

Politique publique K – SANTÉ

La présidente appelle le programme K01 – Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées

Le Conseil d'Etat, pour les mêmes raisons qui ont été évoquées à tout à l'heure sur l'UNIGE, souhaite supprimer le montant de 4,8 millions de francs qui a été ajouté en faveur de l'IMAD. L'IMAD a fait l'objet d'amendements du Conseil d'Etat qui prennent en compte ses besoins. Le Conseil d'Etat estime donc que ce montant supplémentaire n'est pas nécessaire et ne correspond pas à la demande. En plus, il y a des travaux en cours pour le financement des mécanismes salariaux.

La présidente met aux voix l'amendement proposé par le Conseil d'Etat, visant une diminution de 4 800 000 F au programme K01.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le Conseil d'Etat du programme K01, d'un montant de -4 800 000 F, par :

Oui : 4 (4 PLR)

Non : 10 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 MCG)

Abstentions : 1 (1 UDC)

La présidente appelle le programme K02 – Régulation et planification sanitaire

La présidente appelle le programme K03 – Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

Politique publique L – MARCHÉ DU TRAVAIL, COMMERCE

La présidente appelle le programme L01 – Réinsertion des demandeurs d'emploi

La présidente appelle le programme L02 – Surveillance du marché du travail et régulation du commerce

La présidente appelle le programme L03 – Exécution des poursuites et des faillites

Politique publique M – MOBILITÉ

La présidente appelle le programme M01 – Transports et mobilité

Le Conseil d'Etat présente deux amendements pour revenir sur la suppression des 3 ETP dans la politique publique « M. Mobilité » avec, d'une part, 455 000 F en ligne 30 et, d'autre part, 300 000 F pour les activations de postes de grands projets.

La présidente met aux voix l'amendement proposé par le Conseil d'Etat, visant une augmentation de 450 000 F de la nature 30 « charges de personnel » et une augmentation de 300 000 F de la nature 43 « revenus divers » au programme M01.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le Conseil d'Etat d'un montant de +450 000 F sur la nature 30 « charges de personnel » et d'un montant de +300 000 F sur la nature 43 « revenus divers » du programme M01, par :

Oui : 8 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 1 MCG)
 Non : 5 (4 PLR, 1 UDC)
 Abstentions : 2 (1 EAG, 1 MCG)

La présidente met aux voix l'amendement proposé, visant une augmentation de 300 000 F de la nature 30 « charges de personnel » et une augmentation de 300 000 F de la nature 43 « revenus divers » au programme M01.

Les commissaires refusent l'amendement présenté d'un montant de +300 000 F sur la nature 30 « charges de personnel » et d'un montant de +300 000 F sur la nature 43 « revenus divers » du programme M01, par :

Oui : 3 (2 PDC, 1 MCG)
 Non : 7 (1 Ve, 4 PLR, 1 UDC)
 Abstentions : 5 (3 S, 1 Ve, 1 MCG)

La présidente appelle le programme M02 – Infrastructures routières et de transports publics

La présidente appelle le programme M03 – Admission à la circulation routière et à la navigation

BUDGET D'INVESTISSEMENT

Politique publique A – AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

Politique publique « A Autorités et gouvernance » dans son ensemble, pas d'opposition, adoptée

Politique publique B – ÉTATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES

Politique publique « B Etats-majors et prestations transversales » dans son ensemble, pas d'opposition, adoptée

Politique publique C – COHÉSION SOCIALE

Politique publique « C Cohésion sociale » dans son ensemble, pas d'opposition, adoptée

Politique publique D – CULTURE, SPORT ET LOISIRS

Politique publique « D Culture, sport et loisirs » dans son ensemble, pas d'opposition, adoptée

Politique publique E – ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

Politique publique « E Environnement et énergie » dans son ensemble, pas d'opposition, adoptée

Politique publique F – FORMATION

Politique publique « F Formation » dans son ensemble, pas d'opposition, adoptée

Politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

Politique publique « G Aménagement et logement » dans son ensemble, pas d'opposition, adoptée

Politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION

Le Conseil d'Etat souhaite présenter deux amendements relatifs aux Dardelles vu les décisions de la commission en 2^e débat. Il s'agit d'un premier amendement de 2,96 millions de francs et d'un deuxième amendement de 31 millions de francs. M^{me} Fontanet rappelle que, suite à la motion adoptée par le Grand Conseil, le canton a entamé des discussions pour réévaluer la taille nécessaire de la prison des Dardelles. L'OBA est en lien avec l'office cantonal de la détention pour étudier de nouvelles variantes qui permettraient de faire face aux besoins en matière pénitentiaire. Il faut voir que, sans les Dardelles, il ne sera pas possible rénover Champ-Dollon et qu'on ne pourra pas savoir comment affecter l'actuel bâtiment de La Brenaz à la détention administration et, donc, obtenir des subventions fédérales pour les bâtiments déjà construits. Dans ce contexte, il est impératif de conserver ces montants. Le canton de Genève ne peut pas exporter tous ses détenus. Par ailleurs, ceux-ci ont besoin

de pouvoir se prévaloir de conditions humaines de détention. C'est aussi dans ce contexte que la construction des Dardelles était nécessaire et l'est toujours. M^{me} Fontanet incite les commissaires à maintenir ces montants dans le budget de façon à ne pas prêter la rénovation de Champ-Dollon et l'affectation de La Brenaz, tout cela de manière redimensionnée.

La présidente met aux voix l'amendement du Conseil d'Etat visant à rétablir 2,96 millions de francs sur le crédit d'ouvrage « 1011254 – Les Dardelles (Brenaz III) – étude » :

Oui : 3 (1 S, 2 PDC)

Non : 8 (1 EAG, 2 S, 2 Ve, 1 UDC, 2 MCG)

Abstentions : 4 (4 PLR)

L'amendement est refusé.

La présidente met aux voix l'amendement du Conseil d'Etat visant à rétablir 31 millions de francs sur le crédit d'ouvrage « 1012303 – Etablissement pénitentiaire des Dardelles – construction et équipements » :

Oui : 7 (1 S, 2 PDC, 4 PLR)

Non : 8 (1 EAG, 2 S, 2 Ve, 1 UDC, 2 MCG)

Abstentions : –

L'amendement est refusé.

Politique publique « H Sécurité et population » dans son ensemble pas d'opposition, adoptée

Politique publique I – IMPÔTS ET FINANCES

M^{me} Fontanet note qu'un amendement de –400 000 F a été voté par la commission dans le cadre du référentiel des valeurs immobilières pour RPI. Le Conseil d'Etat propose de le rétablir.

La présidente met aux voix l'amendement du Conseil d'Etat visant à rétablir 400 000 F sur le crédit d'ouvrage « 1919022 – AFC – Référentiel de valeurs immobilières (RPI) » :

Oui : 6 (1 EAG, 3 S, 2 Ve)

Non : 9 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Abstentions : –

L'amendement est refusé.

Politique publique « I Impôts et finances » dans son ensemble, pas d'opposition, adoptée

Politique publique J – JUSTICE

Politique publique « J Justice » dans son ensemble, pas d'opposition, adoptée

Politique publique K – SANTÉ

Politique publique « K Santé » dans son ensemble, pas d'opposition, adoptée

Politique publique L – MARCHÉ DU TRAVAIL, COMMERCE

Politique publique « L Marché du travail, commerce » dans son ensemble, pas d'opposition, adoptée

Politique publique M – MOBILITÉ

M^{me} Fontanet indique que le Conseil d'Etat propose un amendement pour remettre les 2 millions de francs pour la télécabine (p. 41) qui fait partie de ses projets en matière de mobilité.

La présidente met aux voix l'amendement du Conseil d'Etat visant à rétablir 2 000 000 F sur le crédit d'ouvrage « 1012296 – Etude d'avant-projet pour une télécabine urbaine » :

Oui : 8 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC)

Non : 7 (4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Abstentions : –

L'amendement est accepté.

politique publique « M. Mobilité » dans son ensemble, pas d'opposition, adoptée

La présidente propose de faire une pause afin de permettre au DF de calculer les chiffres issus du 3^e débat.

La présidente signale que les commissaires ont reçu les chiffres mis à jour concernant les articles 7 et 8 du projet de loi.

Art. 7 Fonctionnement

¹ Les charges s'élèvent à 8 571 071 124 francs et les revenus à 8 643 230 466 francs hors imputations internes et subventions à redistribuer.

² L'excédent de charges s'élève à 63 159 342 francs et l'excédent de charges avant dotations et dissolutions de provisions à 67 846 759 francs.

pas d'opposition, adopté

Art. 8 Investissements

¹ Les dépenses d'investissement sont arrêtées à 784 129 668 francs et les recettes à 27 234 413 francs, hors prêts ordinaires.

² Les investissements nets s'élèvent à 756 895 255 francs.

³ Les dépenses relatives aux prêts ordinaires sont arrêtées à 40 370 000 francs et les recettes à 3 636 354 francs.

pas d'opposition, adopté

Art. 9 pas d'opposition, adopté

Art. 10 pas d'opposition, adopté

Troisième débat

La présidente met aux voix l'ensemble du PL 12394 tel qu'amendé :

Oui : 7 (3 S, 2 Ve, 2 MCG)

Non : 8 (1 EAG, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC)

Abstentions : –

Le PL 12394, tel qu'amendé, est refusé.

CONCLUSION

Mesdames et Messieurs les députés, la majorité de la commission des finances vous demande, au vu de ces explications, de refuser ce projet de loi.

Il ne reste plus au rapporteur qu'à remercier les fonctionnaires qui tout au long des travaux nous ont prêté main-forte et plus particulièrement le Secrétariat général du Grand Conseil ainsi que le secrétaire scientifique de la commission des finances.

Annexes

1. Présentation par le département des finances du plan financier quadriennal à la commission des finances
2. Présentation du plan financier quadriennal par le Conseil d'Etat le 14 septembre 2018
3. Thèmes transversaux 1^{re} partie
4. Exposé des motifs du Conseil d'Etat au PB 2019
5. Thèmes transversaux 2^e partie
6. Thèmes transversaux (suite)
7. Amendements du Conseil d'Etat

Des éléments complémentaires (notamment les rapports de sous-commissions, les réponses aux questions transversales) se trouvent dans le volume « Rapport de majorité – Annexes complémentaires »

Projet de loi (12394-A)

établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2019 (LBu-2019) (D 3 70)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 69, 96, 97, 108, 152, 154 et 156 de la constitution de la
République et canton de Genève, du 14 octobre 2012 ;
vu la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013,
décrète ce qui suit :

Chapitre I Contributions publiques

Art. 1 Perception des impôts

Le Conseil d'Etat perçoit les impôts conformément aux lois en vigueur.

Art. 2 Perception des centimes additionnels

Il est perçu en 2019, au profit de l'Etat, les centimes additionnels prévus au
chapitre II de la présente loi.

Chapitre II Centimes additionnels

Art. 3 Personnes physiques

¹ Il est perçu 47,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant des
impôts cantonaux sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

² En application de la loi accordant une indemnité annuelle de fonctionnement
à l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) pour les années 2016
à 2019, du 4 novembre 2016 (loi n° 11844), il est perçu, en 2019, 1 centime
additionnel supplémentaire, par franc et fraction de franc, sur le montant des
impôts cantonaux sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

Art. 4 Personnes morales

Il est perçu :

- a) 88,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt
cantonal sur le bénéfice des personnes morales ;
- b) 77,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt
cantonal sur le capital des personnes morales.

Art. 5 Successions et enregistrement

Il est perçu :

- a) pour les successions ouvertes après le 31 décembre 2018, 110 centimes, par franc et fraction de franc, sur les droits prévus aux articles 19 à 21 de la loi sur les droits de succession, du 26 novembre 1960 ; les successions ouvertes avant le 1^{er} janvier 2019 restent soumises aux centimes additionnels prévus par la loi budgétaire de l'année du décès ;
- b) 110 centimes, par franc et fraction de franc, sur les droits prévus dans la loi sur les droits d'enregistrement, du 9 octobre 1969, à l'exception des amendes. Les actes enregistrés avant le 1^{er} janvier 2019 restent soumis aux centimes additionnels prévus par la loi budgétaire de l'année de leur enregistrement.

Chapitre III Budget

Art. 6 Budget

Le budget de l'Etat de Genève pour 2019 est annexé à la présente loi.

Art. 7 Fonctionnement

¹ Les charges s'élèvent à 8 494 055 775 francs et les revenus à 8 404 972 766 francs hors imputations internes et subventions à redistribuer.

² L'excédent de charges s'élève à 89 083 009 francs et l'excédent de charges avant dotations et dissolutions de provisions à 84 395 592 francs.

Art. 8 Investissements

¹ Les dépenses d'investissement sont arrêtées à 818 489 668 francs et les recettes à 27 234 413 francs, hors prêts ordinaires.

² Les investissements nets s'élèvent à 791 255 255 francs.

³ Les dépenses relatives aux prêts ordinaires sont arrêtées à 40 370 000 francs et les recettes à 3 636 354 francs.

Chapitre IV Emprunts

Art. 9 Emprunts

¹ Pour assurer l'exécution du budget, le Conseil d'Etat est autorisé à émettre des emprunts en 2019, au nom de l'Etat de Genève.

² Le Conseil d'Etat peut, en outre, renouveler en 2019 les emprunts venant à échéance ou remboursés par anticipation.

Chapitre V Garantie de l'Etat

Art. 10 Facturation

¹ Le taux de rémunération des engagements de pied de bilan de l'Etat est fixé pour l'année 2019 comme suit :

Transports publics genevois (TPG)	0,125%
Fondation de l'Ecole internationale de Genève	0,125%
Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID)	0,125%
Fondation Cité universitaire	0,125%
Haute école de travail social (HETS)	0,125%
Fondation d'aide aux entreprises	0,125%
Rentes genevoises	0,081%
Fondation des parkings (Genève-Plage)	0,125%
Palexpo SA	0,125%
Fondation pour l'expression associative	0,125%
Groupement local de coopération transfrontalière pour l'exploitation du téléphérique du Salève	0,125%

² La liste des engagements ci-dessus peut évoluer en cours d'exercice en fonction des engagements décidés par le Conseil d'Etat et/ou le Grand Conseil.

Projet de budget 2019

en CHF

	Projet de budget 2019	Budget 2018	Compte 2017
Fonctionnement			
Revenus (hors imputations internes et subventions à redistribuer)	8 404 972 766 F	8 154 511 956 F	8 214 193 964 F
Charges (hors imputations internes et subventions à redistribuer)	8 494 055 775 F	8 341 040 628 F	8 145 099 913 F
Résultat net	- 89 083 009 F	- 186 528 672 F	69 094 051 F

Investissement

Recettes	27 234 413 F	23 610 474 F	29 706 003 F
Dépenses	818 489 668 F	750 254 344 F	629 674 746 F
Investissements nets	791 255 255 F	726 643 870 F	599 968 743 F

Il s'agit des investissements hors prêts à caractère général.

Investissement (Prêts)

Recettes	3 636 354 F	5 316 249 F	2 646 554 F
Dépenses	40 370 000 F	40 060 000 F	9 898 601 F
Investissements nets	36 733 646 F	34 743 751 F	7 252 047 F

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil
relatif au

**Plan financier quadriennal 2019-2022
de la République et canton de Genève**

Table des matières

Introduction	3
Chapitre 1 Résumé - Performance financière 2019-2022	4
Chapitre 2 Plan de mesures du Conseil d'Etat	6
Chapitre 3 Scénario conjoncturel et hypothèses macroéconomiques	12
Chapitre 4 Évolution des revenus.....	13
Chapitre 5 Évolution des charges par catégorie	15
Chapitre 6 Évolution des charges par politique publique	18
Chapitre 7 Investissements	25
Chapitre 8 Évolution de la dette	26
Chapitre 9 Évolution de la réserve conjoncturelle.....	27
Chapitre 10 Risques financiers	28
Conclusion	31

Mesdames et Messieurs les Députés,

Le Conseil d'Etat a décidé de présenter simultanément le programme de législature, le plan financier quadriennal (PFQ) 2019-2022 et le projet de budget 2019 afin de permettre une vision globale et cohérente pour la législature. Il a ainsi identifié les enjeux et fixé le cadre financier pour ces 4 prochaines années.

Le Conseil d'Etat a procédé à des choix marqués notamment par la volonté d'assurer le maintien des prestations à la population et un niveau élevé des investissements afin de développer les infrastructures nécessaires à la prospérité de notre canton. Il a également décidé de mesures structurelles que sont la réforme de l'aide sociale et la répartition des tâches et des charges entre les communes et le canton.

Grâce à ces mesures, Genève renouera avec les chiffres noirs en 2021. Le plan financier quadriennal permettra, en effet, de ramener le résultat 2022 à un boni de 114 millions.

Contenu du rapport – cadre légal

Le présent rapport relatif au plan financier quadriennal 2019-2022 est élaboré chaque année par le Conseil d'Etat pour les 3 ans suivant le budget. Il est présenté par politiques publiques.

Conformément à l'article 13 alinéa 2 de la Loi sur la gestion administrative et financière (LGAF), le PFQ contient :

- a) une estimation des charges et des revenus de fonctionnement;
- b) une estimation des dépenses et recettes d'investissement;
- c) une estimation de l'évolution de la dette financière;
- d) une évaluation des risques financiers.

L'estimation des charges et revenus de fonctionnement est présentée aux chapitres 1, 4, 5 et 6 du présent rapport, celle des dépenses et recettes d'investissement au chapitre 7, l'évolution de la dette au chapitre 8 et l'évaluation des risques financiers au chapitre 10. De plus, l'article 13 de la LGAF précise à son alinéa 3 que le PFQ contient "une estimation de l'évolution de la réserve conjoncturelle". Celle-ci figure au chapitre 9.

Conformément à l'article 12 de la LGAF, lorsque le projet de budget de fonctionnement présente un excédent de charges, ce qui est le cas du projet de budget 2019 (PB 2019), le PFQ doit démontrer le retour à un excédent de revenus au moyen de mesures qui relèvent de la compétence du Conseil d'Etat et de mesures d'assainissement de rang législatif. Ces mesures sont présentées au chapitre 2.

Cadre de planification

La planification financière utilise comme point de départ le budget 2018 qui présente un déficit de 187 millions. Elle intègre tous les projets de loi déposés par le Conseil d'Etat, y compris celui relatif à la caisse de prévoyance de l'Etat (CPEG). En revanche, le projet de réforme de la fiscalité des entreprises pour lequel il est prévu une modification temporaire du frein au déficit ne figure pas dans la planification.

Chapitre 1

Résumé - performance financière 2019-2022

Contexte - enjeux

Depuis quelques années, malgré la résilience de l'économie genevoise, l'évolution des revenus fiscaux, bien que positive, n'est pas suffisante pour compenser la dynamique des charges sociodémographiques. L'impôt sur le revenu croît dorénavant plus faiblement que le produit intérieur brut alors que le rythme d'augmentation des prestations sociales sous condition de ressources est nettement plus élevé.

Cette évolution divergente des revenus et des charges provoque un effet de ciseaux. Le budget de fonctionnement n'est pas équilibré et, dans ces conditions, le mécanisme de frein au déficit de la LGAF impose au Conseil d'Etat de prendre des mesures démontrant un retour à un excédent de revenus du PFQ.

Options prises par le Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat ne peut, à lui seul, influencer qu'une petite partie des charges et une infime partie des revenus de l'Etat. Ceci implique que le plan de mesures qui accompagne ce PFQ 2019-2022 est principalement constitué de modifications législatives cantonales pour rétablir l'équilibre des finances publiques cantonales à moyen terme.

Le Conseil d'Etat a identifié les enjeux et fixé le cadre financier pour ces 4 prochaines années. Il a donc dû procéder à des choix : le maintien des prestations à la population et l'équilibre des efforts entre les augmentations de revenus, la contribution de la fonction publique et la répartition des ressources et des charges contraintes avec les communes, comme le coût de la péréquation intercantonale. Ce plan de mesures est détaillé dans la suite du rapport.

Respect des exigences légales

Le PFQ 2019-2022 respecte les exigences légales sur les équilibres financiers à moyen terme (retour à l'équilibre dès 2021 des finances publiques). Il est accompagné d'un plan de mesures démontrant le retour à l'équilibre des finances publiques.

Le compte de fonctionnement prévisionnel du PFQ 2019-2022 est le suivant :

En millions

PFQ 2019-2022	B 2018	PB 2019	PF 2020	PF 2021	PF 2022
Charges de fonctionnement	8'341	8'494	8'725	8'782	8'883
Hausse par rapport à l'exercice antérieur		1.8%	2.7%	0.6%	1.2%
Revenus de fonctionnement	8'155	8'405	8'603	8'835	8'997
Résultat net	-187	-89	-123	53	114

Evolution des revenus et des charges cumulés sur la période du PFQ

Les revenus nets d'effets indirects sur les charges progressent de 766 millions et se composent de l'évolution des revenus fiscaux courants (+513 millions), des mesures fiscales du Conseil d'Etat (147 millions) et des effets de plusieurs adaptations rendues obligatoires par des lois fédérales (106 millions).

Les charges nettes sont contenues et progressent de 466 millions sur la période grâce aux effets conjugués des mesures du Conseil d'Etat concernant l'indexation (153 millions), la fonction publique (128 millions) et les autres mesures (168 millions). Sans ces mesures, la progression des charges nettes s'élèverait à 915 millions.

Le différentiel entre la progression des revenus et des charges permet de résorber le déficit de 187 millions du budget 2018 et de ramener le résultat 2022 à un boni de 114 millions.

(en millions)

Résultat net budget 2018	-187
Variation des charges nettes 2019-2022	-466
Charges de personnel, mécaniques, contraintes et priorités (avant mesures) :	-915
Mesures du Conseil d'Etat (hors mesures fiscales) :	449
Indexation salaire	153
Fonction publique	128
Autres mesures (structurelles, opérationnelles)	168
Variation de revenus nets 2019-2022	766
Revenus fiscaux courants	513
Obligations fédérales	106
Mesures fiscales du Conseil d'Etat	147
Résultat net 2022	114

Croissance des charges

Croissance des charges totales au PFQ 2019-2022	PB 2019	PF 2020	PF 2021	PF 2022	croissance annuelle moyenne
En millions	153	231	57	101	136
En %	1.8%	2.7%	0.6%	1.2%	1.6%

La forte croissance des charges en 2020 s'explique principalement par la recapitalisation de la CPEG (+69 millions de charges) et l'octroi de l'annuité (+43 millions de charges). Ces deux éléments génèrent 1.3% de croissance des charges en 2020.

Croissance des postes (ETP)

Croissance des ETP au PFQ 2019-2022	PB 2019	PF 2020	PF 2021	PF 2022	Croissance annuelle moyenne
En nombre d'ETP	338	302	214	117	243
En %	2.0%	1.8%	1.2%	0.7%	1.4%

Les ETP du petit Etat augmentent de 1.4% en moyenne par année, soit +243 ETP par an.

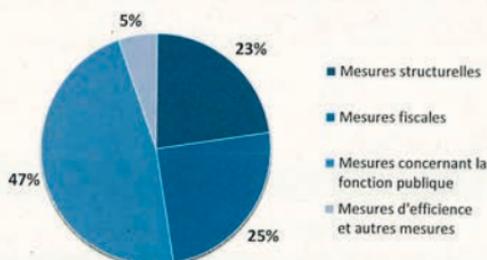
Chapitre 2

Plan de mesures du Conseil d'Etat

Dans le cadre de cette nouvelle législature, le Conseil d'Etat a élaboré un plan de mesures composé d'une vingtaine de mesures.

Les mesures arrêtées par le Conseil d'Etat améliorent le résultat 2022 d'un montant de 596 millions. Cette amélioration est réalisée par une diminution des charges de 433 millions et une augmentation des revenus de 164 millions. Ce plan de mesures permet de résorber le déficit budgétaire.

Le Conseil d'Etat s'est fixé comme objectif de proposer un plan de mesures cohérent en recherchant un équilibre entre des mesures fiscales, des mesures touchant la fonction publique, des mesures structurelles et des mesures d'efficience. Le Conseil d'Etat a également décidé qu'il consultera les communes afin de revoir la répartition des charges entre le canton et les communes.

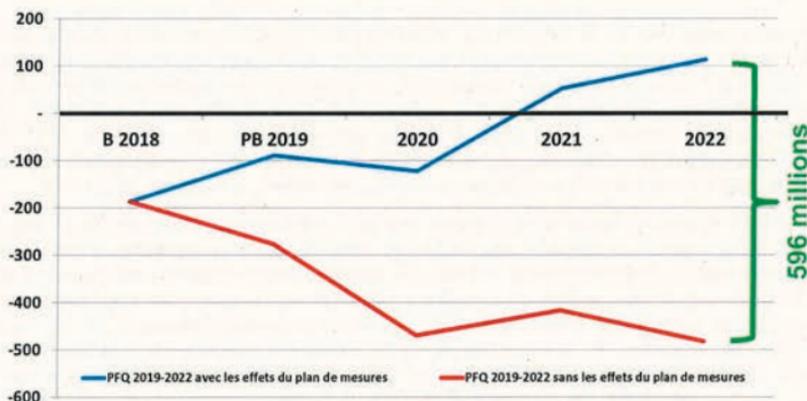


en millions

Mesures du Conseil d'Etat	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022	TOTAL 2019 - 2022
Mesures structurelles	5	29	46	55	135
Mesures fiscales	96	37	7	7	147
Mesures concernant la fonction publique	79	75	66	62	281
Mesures d'efficience et autres mesures	8	19	4	3	33
TOTAL des mesures du Conseil d'Etat	187	160	122	126	596

L'ampleur du plan de mesures s'explique par :

- Le choix délibéré de préserver la cohésion sociale en maintenant les prestations existantes à la population. Certaines prestations seront même développées durant cette législature en matière de mobilité (Léman Express), de formation (formation obligatoire jusqu'à 18 ans), de culture, etc.
- De plus, le Conseil d'Etat a décidé de maintenir le niveau élevé des investissements pour rattraper le retard pris en matière d'infrastructures cantonales et achever les grands projets en cours.



En comparaison du plan de mesures du PFQ 2018-2021, le quasi-doublement du montant du plan de mesures résulte essentiellement du fait que la présente planification contient une mesure conditionnelle (sujette à une hypothèse d'inflation), de non indexation des traitements de 153 millions, qui n'était pas intégrée dans les précédents PFQ qui considéraient une indexation nulle. D'autre part, une partie des mesures décidées lors du précédent PFQ relatives aux mesures fiscales déploie ses effets en 2019 et est intégrée à ce nouveau plan de mesures pour assurer une vision globale au lecteur de ce rapport.

En raison des règles de gestion financière, une remise en cause du plan de mesures obligerait durant la présente législature le Conseil d'Etat à envisager des réductions de prestations pour rétablir l'équilibre des finances publiques. En effet, la Constitution genevoise impose que les prestations soient financièrement supportables. Alternativement, le frein au déficit serait automatiquement enclenché avec un effet immédiat sur les prestations ou les revenus fiscaux.

Mesures structurelles

en millions

Mesures structurelles	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022	TOTAL 2019 - 2022
Répartition des charges cantons-communes		20	30	40	90
Refonte de l'aide sociale	5	9	16	15	45
TOTAL	5	29	46	55	135

En plus de la poursuite de la réforme de répartition des tâches entre communes et canton, dont l'impact financier devrait être neutre pour les contribuables et les collectivités publiques, le Conseil d'Etat abordera aussi la question de la répartition de ressources et de certaines charges contraintes, comme le coût de la péréquation intercantonale. Le Conseil d'Etat achèvera donc le chantier de la répartition des tâches et tout en entamant celui d'une répartition plus équitable des coûts et des ressources entre le canton et les communes, avec comme objectif de réduire les charges du canton de 90 millions à l'horizon 2022.

Le Conseil d'Etat entend également proposer une série de mesures structurelles en lien avec les prestations sociales accordées par l'Hospice général, avec un potentiel d'économie de 45 millions. Avec un doublement du nombre de dossiers à l'assistance publique en à peine dix ans, le Conseil d'Etat constate que la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) ne permet pas aujourd'hui efficacement de réinsérer professionnellement et de manière durable ses bénéficiaires. Or, la question de la formation est centrale dans la lutte contre la précarité, comme en atteste la conclusion du Rapport sur la pauvreté dans le canton de Genève du Conseil d'Etat (2016), qui indique que "(...) l'absence de formation est un des éléments qui aggrave tous les indicateurs de pauvreté, de précarité, d'aide sociale, de surendettement et de santé, ce qui fait de ce public une cible prioritaire de la lutte contre la pauvreté." Il faut donc impérativement dégager les ressources nécessaires pour faire de l'insertion une priorité de l'accompagnement social, en renforçant les mesures de soutien individuel, notamment par le biais de la formation. Cela passera par une modification en profondeur de la LIASI allant dans le sens, d'une part d'un renforcement et d'un élargissement du catalogue des mesures d'insertion et, d'autre part, de l'inclusion de formations qualifiantes et certifiantes dans ledit catalogue.

Mesures fiscales

Le lot des mesures fiscales présentées dans ce plan comprend les deux mesures incluses dans le budget 2018 et déployant pleinement leurs effets en 2019 (+96 millions de revenus supplémentaires). Il s'agit d'une part de la création d'un service de régulation et d'autre part, de l'engagement de taxateurs supplémentaires pour permettre un meilleur traitement des déclarations des contribuables :

- La mesure déjà inscrite au budget 2018 concernant la création d'un service qui aura pour mission de traiter les dénonciations spontanées de contribuables, dont le nombre croît régulièrement avec notamment la mise en œuvre de l'échange automatique d'informations entre pays. L'effet sur les revenus fiscaux est de 63 millions.
- La deuxième mesure également inscrite au budget 2018 prévoit l'engagement de taxateurs supplémentaires afin de mieux traiter les déclarations des contribuables. L'effet sur les revenus fiscaux est de 33 millions.

De plus, le Conseil d'Etat propose cinq mesures permettant d'améliorer les revenus fiscaux de 52 millions d'ici à 2022 :

- L'adaptation des taux d'intérêts fiscaux en considérant un taux en faveur de l'Etat de 3.5% au lieu de 2.6% pour l'année 2020 sans modifier les taux en faveur du contribuable. L'effet sur les revenus d'intérêt fiscaux est de 24 millions. Cette mesure demandera l'adaptation de dispositions légales.
- L'augmentation progressive de la taxe personnelle de 25 à 100 francs. Le passage de la taxe à 50 francs en 2020, 75 francs en 2021 et 100 francs en 2022, génèrera une hausse de revenus de 7 millions par année sur chacun de ces trois exercices. Cette mesure demandera l'adaptation de dispositions légales.
- La limitation de la déductibilité des primes de l'assurance maladie à 1.5 fois du montant de la prime moyenne cantonale de l'assurance obligatoire des soins. L'effet sur les revenus fiscaux est de 7 millions. Cette mesure demandera l'adaptation de dispositions légales.

en millions

Mesures fiscales	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022	TOTAL 2019 - 2022
Création du service spécialisée dans la régularisation des dossiers fiscaux	63				63
Effectifs supplémentaires à l'AFC afin de générer des revenus fiscaux supplémentaires	33				32
Adaptation des taux d'intérêts fiscaux		24			24
Augmentations de la taxe personnelle de 25 à 100 francs		7	7	7	21
Déductibilité de l'assurance maladie limitée à 1.5 fois de la prime moyenne		7			7
TOTAL	96	37	7	7	147

En sus de ces mesures fiscales, il convient de mentionner deux augmentations de revenus fiscaux découlant d'obligations fédérales. D'une part, la modification de la loi sur les estimations fiscales de certains immeubles (LEFI) et la réévaluation de fiscalité immobilière permettront d'accroître les revenus de 100 millions et, d'autre part, l'indexation des valeurs locatives des immeubles occupés par leur propriétaire génèrera 6 millions supplémentaires.

en millions

Obligations fiscales découlant de lois fédérales	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022	TOTAL 2019 - 2022
Réévaluation de la fiscalité immobilière (RPI et LEFI)	28		72		100
Indexation des valeurs locatives	6				6
TOTAL des obligations fiscales découlant de lois fédérales	34		72		106

Mesures concernant la fonction publique

en millions

Mesures concernant la fonction publique	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022	TOTAL 2019 - 2022
Mesure conditionnée à l'inflation - non indexation des salaires	21	43	44	45	153
Suspension de l'annuité une année sur deux (en 2019 et 2021)	39	10	22	18	89
Engagement avec moins 2 classes pendant la période probatoire	18	18			36
Supprimer le doublement de salaire de départ		3			3
TOTAL	79	75	66	62	281

Le Conseil d'Etat propose de ne pas indexer les salaires sur la période du PFQ, ce qui demandera des adaptations réglementaires. Cette mesure serait sans effet en l'absence d'inflation mais, avec les hypothèses retenues au chapitre suivant, elle est valorisée à 153 millions sur la période du PFQ. L'effet réel de cette proposition pour la fonction publique dépendra donc de l'inflation ces quatre prochaines années.

Les autres mesures concernant la fonction publique présentent un potentiel d'économie de 128 millions. Il s'agit de :

- La suspension de l'octroi de l'annuité en 2019 et 2021, avec un potentiel d'économie de 89 millions. Cette mesure demandera l'adaptation de dispositions légales.
- L'engagement de nouveaux collaborateurs, deux classes en dessous de la classe de la fonction. Au moment de la nomination, soit deux années de service, le collaborateur rejoint la classe de traitement de sa fonction. Cette mesure permettrait une économie de 36 millions.
- La suppression du doublement de salaire lors du départ à la retraite, avec un potentiel d'économie de 3 millions. Cette mesure demandera l'adaptation de dispositions légales.

Mesures d'efficience et autres mesures

Mesures d'efficience et autres mesures	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022	TOTAL 2019 - 2022
Regroupement des prestations sociales individuelles sous un seul service		0,1	0,1	0,1	0,2
Adaptation de la contribution personnelle des soins à domicile (8 à 10 francs)	2				2
Optimisation des locations d'immeubles				1	1
Réduction des imprimés et suppression des rapports annuels imprimés	2				2
Réduction de l'absentéisme et renégociation de perte de gain		5			5
Assurance maladie pour le personnel police et détention					1
Limitation de l'accès aux écoles genevoises pour les élèves hors canton	1	2	1	1	5
Création d'une cellule d'enquête pour renforcer la lutte contre la fraude sociale	3	3	1		7
Facturation complète des prestations de l'Etat à des externes (DGSIN)		1	1		2
Rétrocession d'une part au bénéfice de la Fondation des parkings		6			6
Emolument relatif à la délivrance des autorisations de chantier		2			2
TOTAL	8	19	4	3	33

Le Conseil d'Etat propose plusieurs autres mesures dont les effets varient entre 240'000 francs et 7 millions. Les principales mesures concernent :

- La rétrocession d'une part au bénéfice de la Fondation des parkings à hauteur de 50% qui permet d'augmenter les revenus de 6 millions.
- La mise en place d'une assurance perte de gain maladie qui permet des économies de charges sociales de 5 millions.
- Le maintien de la mesure visant à appliquer strictement les règlements actuels indiquant que les élèves hors canton sont acceptés dans les limites des places disponibles. Cette mesure permet de réduire les charges de 5 millions.
- La limitation partielle de la part résiduelle des soins à charge du canton en adaptant de 8 à 10 francs par jour la contribution personnelle des assurés aux coûts des soins dispensés sur la base d'une prescription médicale, à domicile ou en institution. Cette mesure permet une économie de 2 millions.
- La facturation complète des prestations de l'Etat à des externes. Il s'agit de la mise en place d'un nouveau modèle d'évaluation du coût des prestations informatiques élaboré par la direction générale des systèmes d'information et du numérique (DGSIN). Cette mesure génère des revenus supplémentaires de 2 millions.
- La cellule d'enquête créée en 2018 pour renforcer la lutte contre la fraude sociale qui aura des répercussions positives sur le résultat de l'Etat pour un montant de 7 millions.
- Enfin, parmi les mesures d'efficience, le département de la cohésion sociale (DCS) regroupe désormais l'ensemble du dispositif social du canton de Genève en intégrant en sus des prestations de l'Hospice général, du service de l'assurance maladie (SAM), du service des prestations complémentaires (SPC), du service de protection de l'adulte (SPAd) et du service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) celles également du service des bourses et prêts d'études (SBPE) et des

allocations de logement. Le canton se dote véritablement d'une structure cohérente qui permet ainsi de délivrer de manière efficiente toutes les prestations sociales sous conditions de ressources.

Chapitre 3

Scénario conjoncturel et hypothèses macroéconomiques

Depuis 2017, l'économie mondiale croît à un rythme élevé, tant dans les pays avancés que dans les pays émergents ou en développement. En cours d'année 2018, la conjoncture donne toutefois des signes d'essoufflement en Europe, alors qu'elle se renforce aux Etats-Unis. Par ailleurs, les risques pesant sur l'essor de l'économie mondiale augmentent, en particulier en raison des tensions commerciales et les relèvements de droits de douane qui s'ensuivent.

En Suisse, la croissance économique et les conditions générales demeurent favorables à court terme. Depuis l'été 2018, les perspectives se teintent toutefois de prudence, que ce soit du côté des entreprises ou des ménages.

Dans le canton de Genève, la croissance du PIB s'est nettement accélérée à la fin 2017. L'économie du canton profite notamment de la vigueur de la demande extra-européenne et ses piliers, comme la finance et l'horlogerie, affichent une situation particulièrement favorable.

Plus généralement, la marche des affaires est globalement satisfaisante pour la plupart des entreprises, même si certaines d'entre elles continuent de porter une appréciation négative.

Cependant, comme à l'échelon suisse, les perspectives des entreprises pour les prochains mois sont moins optimistes qu'il y a quelques mois. D'ailleurs, l'indicateur avancé de l'économie genevoise (ICO), qui anticipe de trois à six mois la conjoncture, s'affaiblit au deuxième trimestre 2018, après une période de stabilité. Le rythme de croissance du PIB cantonal, particulièrement élevé au premier trimestre, devrait donc perdre de sa vigueur en seconde partie d'année.

	2018	2019	2020	2021	2022
PIB CH	2.2% ^a	1.8% ^a	1.7% ^a	1.7% ^b	1.7% ^b
Indexation	0.0%	0.5%	1.0%	1.0%	1.0%
Taux de chômage	4.5% ^a	4.4% ^a	4.4% ^a		
Libor à 3 mois	-0.7% ^a	-0.5% ^a	0% ^a	0.25% ^c	0.5% ^c
Obligation de la Confédération à 10 ans	0.1% ^a	0.4% ^a	0.8% ^a	1.2% ^c	1.5% ^c

^a Prévisions du GPE (juin 2018)

^b Taux apparaissant dans le plan financier de la Confédération

^c Hypothèses retenues par le département des finances

Dans ses dernières prévisions, émises en juin, le Groupe de perspectives économiques (GPE) table sur une nette progression pour le PIB suisse en 2018, qui se tassera quelque peu en 2019. Pour l'économie genevoise, l'évolution est similaire, mais avec un dynamisme légèrement supérieur.

L'évolution des impôts et des charges d'intérêts sur les exercices 2020 et suivants dans le PFQ 2019-2022 est déterminée sur la base de prévisions de croissance à long terme correspondant aux prévisions de la Confédération et aux observations historiques.

Le Conseil d'Etat reste prudent face à l'évolution économique du canton. Il estime toutefois qu'une amélioration des estimations des revenus fiscaux ces prochains mois pourrait intervenir si l'embellie conjoncturelle se maintient. Les résultats financiers présentés ces dernières années dans les comptes étaient dans une grande majorité des cas supérieurs à ceux anticipés dans les budgets.

Chapitre 4

Évolution des revenus

Evolution des revenus fiscaux

Mesures fiscales et obligations fiscales découlant de lois fédérales

Au total, si l'on inclut l'ensemble des obligations découlant de lois fédérales et les mesures du Conseil d'Etat, les recettes progressent de 753 millions de francs entre le budget 2018 et l'exercice 2022.

Le Conseil d'Etat a adopté deux nouvelles mesures augmentant les revenus fiscaux. Il prévoit de limiter, dès 2020, la déductibilité des primes d'assurance-maladie et accident effectives à une fois et demie la prime moyenne cantonale déterminée par l'Office fédéral de la santé publique. Actuellement, la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP) autorise une déduction jusqu'à concurrence du double de la prime moyenne cantonale. L'impact de cette mesure a été évalué à près de 7 millions de francs.

La taxe personnelle perçue auprès des personnes physiques s'élève actuellement à 25 francs par contribuable. Le Conseil d'Etat envisage de porter cette taxe à 100 francs par des augmentations annuelles de 25 francs, et ce dès l'année 2020. Cette mesure apportera 7 millions de recettes supplémentaires par année, soit 7 millions en 2020, 14 millions en 2021 et 21 millions en 2022.

Ces effets s'additionnent aux mesures déjà adoptées par le Conseil d'Etat dans le budget 2018 qui devraient générer 96 millions d'impôts supplémentaires en 2019. Elles concernent la création d'un service qui a pour mission de traiter les dénonciations spontanées de contribuables et l'engagement de taxateurs supplémentaires permettant de traiter correctement les déclarations des contribuables supplémentaires et d'accroître la plus-value découlant de l'analyse des déclarations.

Par ailleurs, le PFQ 2019-2022 inclut les effets de plusieurs adaptations rendues obligatoires par des lois fédérales.

En premier lieu, il y a la modification de la loi sur les estimations fiscales de certains immeubles (LEFI) qui prévoit une majoration de 20% de l'estimation de la valeur fiscale des immeubles (à l'exception des immeubles locatifs) acquis avant 2009. Cette mesure devrait générer 28 millions de recettes supplémentaires dès 2019. Les aménagements afférents à la réévaluation du patrimoine immobilier genevois (RPI) devraient engendrer 72 millions supplémentaires, dès 2021. Ces deux modifications affectant la valeur des immeubles genevois rapporteront, au total, 100 millions d'impôt supplémentaires.

De plus, les valeurs locatives des immeubles occupés par leur propriétaire seront indexées de 4,67% en 2018, ce qui augmentera l'impôt sur le revenu des personnes physiques et la part cantonale à l'impôt fédéral direct de 6 millions de francs dès le premier exercice du PFQ. La dernière indexation des valeurs locatives remonte à 2013.

Au total, les recettes fiscales inscrites dans le projet de budget 2019 dépassent le budget 2018 de 233 millions (+3,5%). L'année suivante la croissance sera moins forte et s'élèvera à 150 millions (+2,2%). En 2021, les effets de la RPI influenceront fortement l'augmentation annuelle des recettes fiscales (+221 millions; +3,1%) et en 2022 nous retrouverons des valeurs plus contenues (+149 millions; +2,0%).

en millions

Revenus fiscaux	B 2018	PB 2019	2020	2021	2022	Ecart 2022 - B 2018	
Personnes physiques (PP)	3'917	3'958	4'029	4'102	4'176	258	+6.6%
Personnes morales (PM)	1'555	1'583	1'630	1'678	1'727	172	+11.1%
Part cantonale aux recettes fédérales	432	453	464	476	487	55	+12.8%
Impôts immobiliers	486	482	489	496	503	18	+3.6%
Droits de successions et donations	140	159	159	159	159	19	+13.6%
Impôt sur les véhicules routiers et les bateaux	116	114	114	117	117	1	+0.4%
Autres impôts	14	14	14	14	14	0	+0.0%
Total Impôts, taxes et droits	6'660	6'763	6'900	7'041	7'183	523	+7.8%
Modification de la loi sur les estimations fiscales de certains immeubles (LEFI)		28	28	100	100		
Indexation des valeurs locatives des immeubles occupés par leurs propriétaires		6	6	6	6		
Mesures 86 (taxateurs supplémentaires) avec impact en 2019		33	33	33	33		
Mesures 87 (création d'un service de régularisation) avec impact en 2019		63	63	63	63		
Mesures augmentations de la taxe personnelle de 25 à 100 francs		0	7	14	21		
Mesures limitation de la déductibilité des primes d'assurance-maladie		0	7	7	7		
Total Impôts, taxes et droits (y.c. mesures du Conseil d'Etat)	6'660	6'893	7'044	7'264	7'413	753	+11.3%

Evolution des estimations fiscales pour la période du PFQ 2019-2022

L'évolution des impôts périodiques figurant dans le PFQ 2019-2022 est déterminée sur la base des prévisions de croissance du produit intérieur brut (PIB) (impôt sur le revenu) et sur la base d'un taux de croissance de long terme fixé à 3% par année (impôt sur la fortune, impôt sur le bénéficiaire et le capital, impôt immobilier complémentaire). Les impôts non périodiques (droits de succession et donation, droits d'enregistrement, impôt sur les bénéfices et gains immobiliers) n'évoluent pas sur l'ensemble de la période et sont fixés sur la base de la production constatée ces dernières années.

Compte-tenu de ces hypothèses de croissance, les prévisions des impôts sans les effets des obligations découlant de lois fédérales et les mesures du Conseil d'Etat, progressent entre le budget 2018 et l'exercice 2022 de 523 millions.

Evolution des autres revenus

Les revenus non fiscaux sont en augmentation (+89 millions) sur la période du PFQ 2019-2022. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation de la participation fédérale aux dépenses de natures sociales cantonales pour un total de 40 millions sur la période (+35 millions de participation aux subsides d'assurance maladie et +5 millions de prestations complémentaires AVS et AI).

Les revenus supplémentaires attendus de l'augmentation des amendes d'ordre et des ordonnances pénales découlant du vote de la loi 12240 (modernisation des radars) sont estimés à 10,6 millions.

Les revenus des confiscations pénales sont revus à la baisse à hauteur de 7,8 millions afin de prendre en compte les revenus moyens (hors revenus découlant de confiscations pénales exceptionnelles) constatés ces dernières années.

Les revenus générés par les intérêts fiscaux augmentent de 30 millions, dont 24 millions résultent d'une mesure du Conseil d'Etat (augmentation du taux en faveur de l'Etat) et 6 millions de l'augmentation courante des revenus.

Enfin, une augmentation estimée de 6 millions prévue au PFQ concerne les revenus supplémentaires attendus de la mesure de création d'une cellule d'enquête pour renforcer la lutte contre la fraude sociale.

Chapitre 5

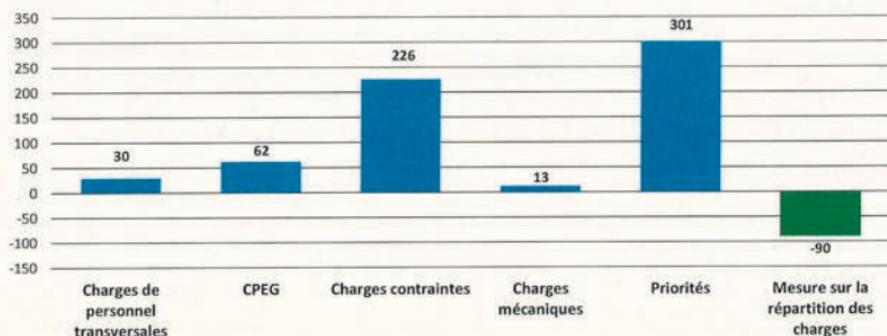
Évolution des charges par catégorie

Décomposition de la croissance des charges

L'évolution des charges est composée, d'une part, de charges qui n'offrent pas de marge de manœuvre à court terme au Conseil d'Etat et, d'autre part, de charges résultant de décisions politiques. La croissance des charges est constituée :

- des charges de personnel transversales supplémentaires résultant de l'application de mécanismes salariaux, des cotisations aux caisses de pension et des effets induits des engagements ;
- des charges nettes résultant de la recapitalisation de la CPEG envisagée en 2020 ;
- des charges contraintes qui sont des obligations légales envers des tiers (prestations sociales), des obligations découlant de lois fédérales et accords intercantonaux, dont l'Etat doit s'acquitter quelle que soit sa situation financière ;
- des charges mécaniques qui découlent de l'application de mécanismes comptables ou financiers (amortissement, intérêts, péréquation intercantonale RPT) ;
- des priorités du Conseil d'Etat, il s'agit des augmentations de dépenses allouées par le Conseil d'Etat en fonction des priorités ;
- de la mesure de répartition des charges avec les communes.

Décomposition de la croissance des charges y compris les effets des mesures
(en millions)



Mécanismes salariaux, cotisations aux caisses de pension et effets induits des engagements

Les charges de personnel liées aux dispositifs transversaux augmentent de 30 millions sur la période.

Les annuités versées, uniquement pour les années 2020 et 2022, ainsi que l'effet induit de l'annuité 2018 engendrent un cumul de charges net de 36 millions (y compris l'effet Noria).

L'impact financier de la mise en œuvre du projet SCORE dès 2020 est de 23 millions sur la période considérée et est basé sur les hypothèses d'octroi des annuités énoncées ci-avant.

Les nouveaux postes accordés au budget 2018 ont un effet induit d'environ 14 millions sur l'exercice 2019.

Les cotisations de l'Etat à la caisse de pension (CPEG) augmentent de 4 millions en 2019. Ceci ne concerne que les entités anciennement affiliés à la CEH. Enfin, le financement des caisses de pensions gérées par l'Etat génère une charge de 1 million.

Cette augmentation a été contenue en raison du plan de mesures dont l'évaluation améliore potentiellement le résultat net de 44 millions. D'autres mesures plus techniques d'alignement du budget sur les dépenses réelles (effet Noria et primes diverses) génèrent diminution des besoins budgétaires de 5 millions.

Recapitalisation de la CPEG

Le PFQ intègre les conséquences financières projet de loi 12188 du Conseil d'Etat modifiant le financement de la CPEG, avec une recapitalisation en 2020, et tient compte des amendements du Conseil d'Etat présentés à la commission des finances en avril 2018 pour ce qui concerne les mesures transitoires.

L'effet de la recapitalisation de la CPEG entraîne une augmentation nette des charges de 69 millions en 2020, 66 millions en 2021 et 62 millions en 2022. Le coût de la recapitalisation est progressivement compensé par des diminutions de cotisations.

Par rapport à la dernière planification quadriennale, le coût de cette recapitalisation a diminué en raison des bonnes performances financières réalisées par la CPEG en 2017 qui a eu pour effet de réduire le montant nécessaire de recapitalisation pour atteindre 80% de taux de couverture des engagements de la Caisse. Cette baisse du coût du projet a été partiellement compensée par une mesure transitoire complémentaire proposée par le Conseil d'Etat.

Charges contraintes

Les charges contraintes réduisent le résultat net de 226 millions à l'horizon du PFQ.

Les principales augmentations du DCS sont liées à la politique publique C Cohésion sociale en raison notamment d'une forte progression des subsides d'assurance maladie (67 millions sur le résultat 2022) et des prestations d'aide sociale (59 millions sur le résultat 2022). Les autres augmentations significatives de charges contraintes au DCS concernent la prise en charge des assurés débiteurs (13 millions sur le résultat 2022), les allocations familiales pour personnes non-actives (7 millions sur le résultat 2022), les prestations complémentaires AVS (2 millions sur le résultat 2022) et AI (29 millions sur le résultat 2022) et les bourses et les pertes sur prêts d'étude (16 millions sur le résultat 2022).

Les charges contraintes du DES totalisent une augmentation de 27 millions avec principalement la compensation de la fin de la possibilité de facturer des forfaits LIMA dans le secteur de l'aide à domicile et dans les EMS ainsi que les impacts de la révision de la

LAMal obligeant les cantons à prendre en charge, en cas de traitement hospitalier en suisse, la part cantonale pour les assurés UE/AELE ayant un lien actuel avec la suisse.

La politique publique M Mobilité représente 17 millions, dont les impacts financiers liés à Léman Express (CFF) et au groupement local de coopération transfrontalière des transports publics (GLCT), les indemnités versées aux opérateurs de transports publics membres de la communauté tarifaire intégrale–Unireso et la participation cantonale au fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF).

Les augmentations de charges contraintes significatives au DIP concernent surtout la contribution cantonale à la HES-SO (10 millions sur le résultat 2022) et les accords intercantonaux.

Charges "mécaniques"

Les charges mécaniques péjorent le résultat 2022 de 13 millions. Cette variation est expliquée principalement par une augmentation des coûts de la péréquation intercantonale (RPT) qui est compensée par l'évolution favorable des charges d'intérêts de la dette :

- Intérêts de la dette : diminution des charges de 15 millions.
- RPT : augmentation de 20 millions selon les projections communiquées par le BAK en mai 2018.
- Amortissements : augmentation des charges de 8 millions.

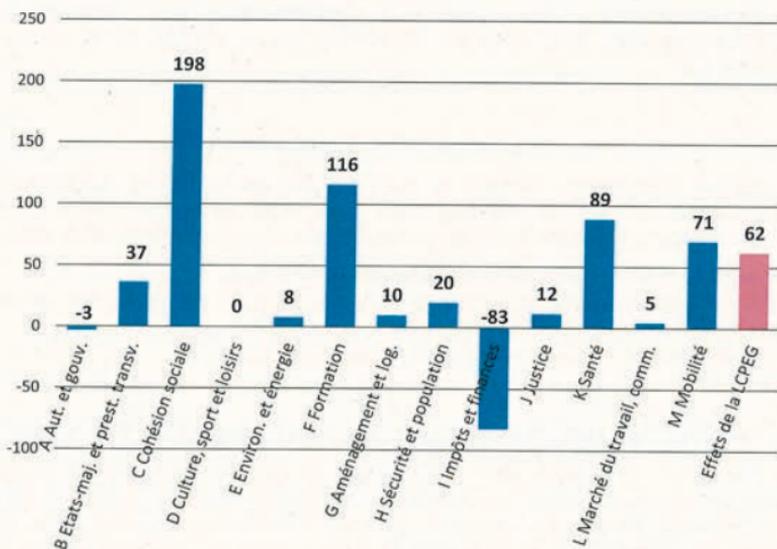
Priorités (augmentations des enveloppes budgétaires)

Le solde de la croissance des charges, soit un montant de 301 millions, résulte de l'accroissement des dépenses découlant de choix politiques et allouées par le Conseil d'Etat aux politiques publiques. Il s'agit principalement des moyens alloués pour faire face aux effets de la démographie et à l'augmentation des besoins dans les domaines prioritaires. Le chapitre suivant détaille toutes les augmentations de charges par politique publique, dont les priorités.

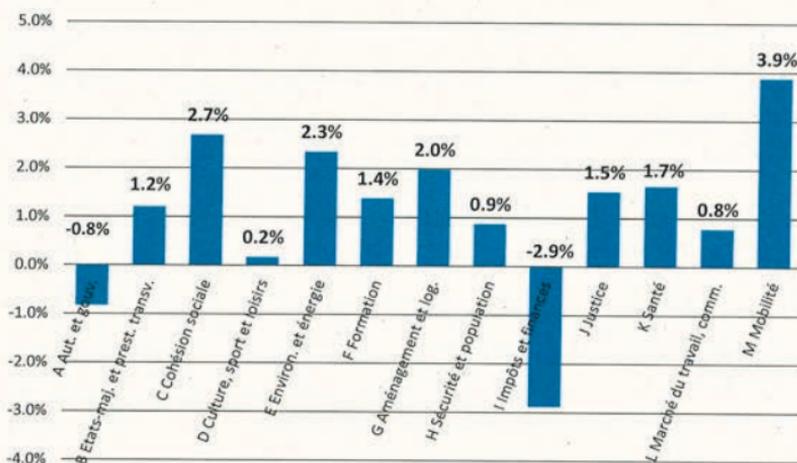
Chapitre 6

Évolution des charges par politique publique

Le graphique suivant présente la répartition de l'augmentation des charges par politique publique sur la période du PFQ 2019-2022. Les charges nettes liées à l'effet de la LCPEG n'ont pas pu être réparties par politique publique et sont présentées à part.



Le graphique suivant présente l'évolution annuelle moyenne des charges en % sur la période du PFQ 2019-2022.



Les plus fortes croissances des charges par politique publique concernent la mobilité, la cohésion sociale, l'environnement et l'énergie suivis de l'aménagement et le logement.

Politique publique A Autorités et gouvernance

Les charges relatives à cette politique publique diminuent de 3 millions entre 2018 et 2019 en raison principalement d'une baisse de financement pour les opérations électorales (-5 millions). Cette baisse est partiellement compensée par une hausse de charge pour le financement des caisses de pensions gérées par l'Etat (+2 millions).

Politique publique B Etats-majors et prestations transversales

La mise en œuvre progressive de la politique numérique de l'Etat de Genève ainsi que l'augmentation de la demande en matière de services informatiques et de télécommunication pour répondre aux besoins de l'ensemble des politiques publiques impliquent une augmentation des charges de 22 millions.

Les dépenses induites par la mise en service de nouveaux bâtiments et par les besoins de location de locaux dans le cadre des futurs travaux de rénovation du Palais de Justice viennent augmenter les charges de 4 millions.

Conformément à la stratégie énergétique de l'Etat de Genève, 8 ETP fixes sont créés en vue de mettre en œuvre le programme d'assainissement énergétique des bâtiments (1 million).

Par ailleurs, la politique publique B comporte des éléments dont la répartition par politique publique n'est pas disponible pour l'instant. Il s'agit notamment des charges d'amortissement inscrites pour 8 millions.

Politique publique C Cohésion sociale

Les besoins prévisionnels en matière de cohésion sociale augmentent de 198 millions sur la période de 2019 à 2022. Cette évolution s'explique principalement par les éléments suivants :

- Les besoins en matière de subsides d'assurance-maladie augmentent de 82 millions, principalement du fait de l'effet conjugué de la hausse attendue des primes d'assurance-maladie et de l'augmentation du nombre de bénéficiaires de ces prestations.
- Les besoins en matière de prestations d'aide sociale et de migration progressent de 19 millions principalement en raison de la hausse du nombre de bénéficiaires dans le dispositif de l'aide sociale de l'Hospice général.
- Les besoins en matière de bourses et prêts d'études accordés aux étudiants augmentent de 16 millions. Cette progression est principalement due à la hausse du nombre de demandeurs de bourses d'études et surtout des prêts convertibles.
- Les besoins en lien avec la planification des ouvertures de places en EPH augmentent de 28 millions. Cette progression s'explique principalement par la hausse des besoins en place pour des personnes souffrant d'un handicap psychique ainsi que des cas de handicap lourd. La planification 2019-2022 des places en EPH prévoit l'ouverture de 315 nouvelles places.
- Les besoins liés au soutien financier individuel accordé aux familles progressent de 3 millions. Il s'agit des prestations complémentaires familiales accordées par le service des prestations complémentaires (SPC).

- Les besoins liés au soutien financier individuel accordé aux personnes handicapées progressent de 29 millions, à cause de l'augmentation des cas de handicap, notamment psychique. Il s'agit de prestations complémentaires à l'AI accordées par le SPC.
- Les besoins liés au soutien financier individuel accordé aux personnes âgées progressent de 4 millions, notamment à cause des effets induits du vieillissement de la population. Il s'agit des prestations complémentaires à l'AVS accordées par le SPC.
- Les besoins en matière de subvention de fonctionnement de l'Hospice général augmentent de 8 millions, principalement à cause de la hausse des dossiers d'aide sociale et d'asile traités.
- Les dépenses en matière d'allocations familiales pour personnes non actives augmentent de 7 millions, en raison de la hausse du nombre de bénéficiaires.

Politique publique D Culture, sport et loisirs

Les charges augmentent de 0,4 million sur la période 2019-2022. Les augmentations prévues pour les projets de cette politique publique se montant à 1 million pour la période sont compensées par les économies induites par les mesures sur la fonction publique.

Politique publique E Environnement et énergie

Les charges augmentent de 8 millions sur la période 2019-2022 et financent principalement les projets suivants :

- Une enveloppe de 7 millions est allouée pour renforcer l'action de l'Etat en matière de protection de l'environnement et de soutien à la transition énergétique conformément aux orientations prioritaires définies par le Conseil d'Etat dans son programme de législature. Cela couvre en particulier, le développement de la géothermie, la mise en œuvre des actions du Concept de développement durable 2030 et du plan climat cantonal, le renforcement des mesures de lutte contre le bruit et la pollution de l'air, les mesures de renaturation des cours d'eau et de prévention des crues en lien avec le dérèglement climatique ou la protection de la biodiversité.
- Un montant de 2 millions est consacré à maintenir le niveau global actuel des subventions aux économies d'énergie pour compenser un désengagement partiel de la Confédération.

Les mécanismes salariaux et les mesures sur les charges de personnel de même que les amortissements justifient le solde de la variation budgétaire sur cette politique publique.

Politique publique F Formation

Le total des charges de la politique publique F augmente de 116 millions par rapport au budget 2018. La variation s'explique principalement par les éléments suivants :

- L'augmentation des effectifs d'élèves et la mise en œuvre de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans conduisent à une augmentation de charges de 52 millions.
- Les postes octroyés au budget 2018 pour la rentrée scolaire 2018 ont un impact qui se monte à 13 millions en 2019.
- Le déploiement des dispositifs lié à l'école inclusive a une incidence de 7 millions sur les charges.
- La mise en œuvre de l'article constitutionnel sur l'accueil préscolaire génère une augmentation de 6 millions.

- La participation cantonale aux accords intercantonaux en matière de mobilité des étudiants (AIU, AHES et AES) augmente de 4 millions.
- Les autres projets (en particulier : école numérique, foyer thérapeutique, 3ème période de sport au cycle d'orientation, grille horaire au Collège, accueil à journée continue, etc.) génèrent une augmentation de charges de 17 millions.
- Les subventions, hors mesures d'économies et hors mécanismes salariaux, enregistrent une augmentation de 30 millions dont les principaux mouvements sont les suivants :
 - Ajustement aux prévisions de dépenses des subventions octroyées aux personnes physiques pour 4 millions (essentiellement subsides à la formation scolaire spéciale, frais de placement et assistance éducative en milieu ouvert).
 - Mise en service de bâtiments de l'Université de Genève et financement de la convention d'objectifs 2016-2019 et 2020-2023 : 9 millions.
 - Ajustement des contributions à la HES-SO pour 10 millions.
 - Renforcement de la formation des adultes pour 4 millions.
- Les charges de personnel transversales augmentent de 8 millions.
- Les mesures d'économies génèrent un gain de 23,1 millions.

Politique publique G Aménagement et logement

Les charges de cette politique publique progressent de 10 millions sur la période 2019-2022. Les besoins supplémentaires s'expliquent principalement par les éléments ci-dessous :

- L'augmentation des subventions personnalisées HM (habitations mixtes) en raison de l'accroissement du parc HM et cela en lien avec les efforts de construction de nouveaux logements menés par le Conseil d'Etat (7 millions).
- Les ressources en personnel additionnel nécessaires pour traiter la hausse importante des dossiers d'autorisation de construire et garantir les délais de décision, ainsi que pour accompagner les développements de la transition numériques (projets BIM et smart city). Ces ressources supplémentaires sont intégralement compensées par la hausse de budget relatif aux émoluments d'autorisation de construire en raison du nombre accru de dossiers traités (2 millions).
- Les mécanismes salariaux et les mesures sur les charges de personnel expliquent le solde de la variation budgétaire.

Politique publique H Sécurité et population

La politique publique H présente une augmentation des charges de 20 millions qui s'explique principalement par :

- 15 millions pour les charges de personnel, dont 8 millions (+74 ETP) pour l'internalisation du convoyage et surveillance des détenus, 6 millions pour couvrir les autres besoins du domaine pénitentiaire (internalisation de la surveillance nocturne des établissements, mise en œuvre du concept de réinsertion et ouverture de l'unité de mesure (UM5) à Curabilis).
- 4 millions pour les subventions afin de couvrir l'augmentation des coûts pour le placement de détenus dans d'autres cantons et le financement des structures intercantionales dans le domaine de la sécurité.

Politique publique I Impôts et finances

La diminution des charges de cette politique publique de 83 millions résulte des effets suivants :

- la mesure du Conseil d'Etat sur la répartition des charges entre le canton et les communes (-90 millions) ;
- les charges de la péréquation financière intercantonale (+20 millions) ;
- les intérêts de la dette (-15 millions) ;
- les créances fiscales irrécouvrables (+3 millions).

Politique publique J Justice

Les charges relatives à cette politique publique augmentent de 12 millions pour financer le renforcement de la filière pénale, les besoins supplémentaires pour les systèmes d'information, la sécurisation des locaux, l'exploitation de nouveaux locaux et déménagements induits par l'assainissement de l'actuel PJ, l'augmentation de l'assistance juridique et les indemnités octroyées par les autorités pénales.

Politique publique K Santé

Les charges relatives à cette politique publique s'accroissent de 89 millions sur la période 2019-2022. Les principales variations concernent les éléments suivants :

- L'augmentation des subventions accordées aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) s'élève à 28 millions pour les 4 prochaines années. Ce montant tient compte notamment des ressources supplémentaires permettant de financer les augmentations du volume de prestations (18 millions) et de faire face au changement législatif fédéral en matière de financement des soins pour les frontaliers (5 millions), ainsi que des moyens nécessaires à la mise en service de l'unité médicalisée 5 à Curabilis pour un montant de 3 millions.
- L'augmentation des subventions accordées à l'institution genevoise de maintien à domicile (Imad) de 11 millions sur les 4 prochaines années. Ce montant comprend principalement des moyens supplémentaires pour faire face aux augmentations de volume de prestations (6 millions) et le financement de l'ouverture d'immeubles avec encadrement pour personnes âgées (4 millions).
- L'augmentation des moyens en faveur des établissements médicaux-sociaux (EMS) et des organismes d'aide et soins à domicile (OSAD) afin de leur permettre de faire face aux décisions du Tribunal administratif fédéral n'autorisant plus la facturation du forfait LIMA en sus des tarifs fixés par l'Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS) pour 18 millions.
- L'augmentation des subventions accordées aux autres institutions actives dans le réseau de soins de 7 millions sur les 4 prochaines années.
- L'ouverture de 60 nouvelles places en EMS sur la période de 2019 à 2022 ainsi que la suppression de la classe salariale 4 dans ces structures engendrent des charges supplémentaires de 3 millions.
- Les effets des mécanismes salariaux et des augmentations de taux de cotisation CPEG qui entraînent une augmentation des charges de personnel de 11 millions).
- La mise en œuvre du projet SCORE pour un montant total de 30 millions.

Les mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat impactant cette politique s'élèvent à 18 millions. Ce montant se répartit à hauteur de 13 millions pour la mesure visant à engager le personnel deux classes en dessous de la classe de fonction et de 5 millions en lien avec l'augmentation de 2F de la contribution personnelle des bénéficiaires de l'aide à domicile et des résidents en EMS.

Politique publique L Marché du travail, commerce

Les charges augmentent de 5 millions entre 2018 et 2019 principalement en raison :

- d'une augmentation d'effectif à l'OCE (+12 ETP en 2019 et +8 ETP en 2020) afin de mettre en œuvre les dispositions fédérales qui prévoient l'obligation d'annonce des postes vacants par les employeurs dans les groupes professionnels présentant un taux de chômage supérieur à 8%, puis 5% en 2020 (+2 millions) ;
- de plusieurs adaptations sur le financement des mesures cantonales sur l'emploi, dont l'allocation de retour à l'emploi (-2 millions), l'allocation de premier emploi (-2 millions), l'allocation cantonale complémentaire pour les 50 ans et plus (+2 millions) et l'allocation rente-pont AVS (+4 millions).

Politique publique M Mobilité

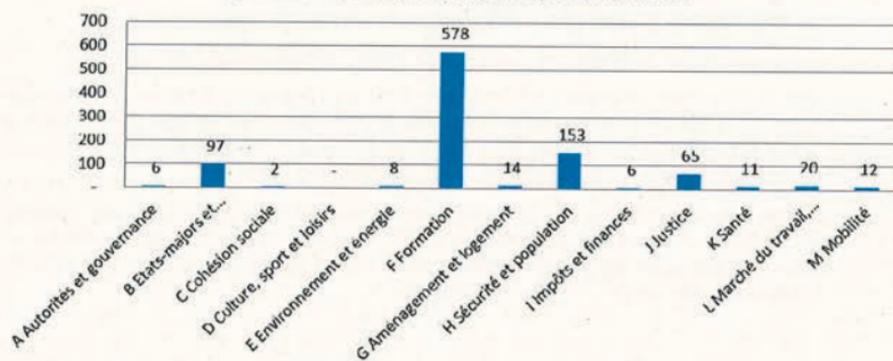
Afin de renforcer la mobilité, un montant de 71 millions de charges supplémentaires est attribué à cette politique publique. Ces charges sont affectées pour l'essentiel à la mise en œuvre du plan directeur des transports collectifs 2015-2018 (PDTC) et du futur plan d'action des transports collectifs 2020-2023 (PATC), lesquels comprennent l'augmentation de l'offre CFF liée à la mise en service intégrale du Léman Express dès décembre 2019 et l'exécution, notamment, des contrats de prestations TPG. Dans ce cadre, des efforts sont portés sur les projets prioritaires suivants :

- Mise en service progressive du Léman Expresse pour arriver à une cadence au ¼ d'heure toute la journée des trains sur la ligne Coppet-Genève-Annemasse (9 millions).
- Mesures d'accompagnement de l'entrée en service du Léman Express (57 millions) comprenant la reprise du développement de l'offre en transport public (plus particulièrement tramways) et le renforcement des lignes transfrontalières sur territoire suisse.
- Hausse de la participation cantonale obligatoire au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire (FIF) consécutive à l'augmentation de l'offre en transports collectifs à l'horizon 2020 (4 millions).

Croissance des postes (ETP) par politique publique (en nombre)

Croissance des ETP au PFQ 2019-2022

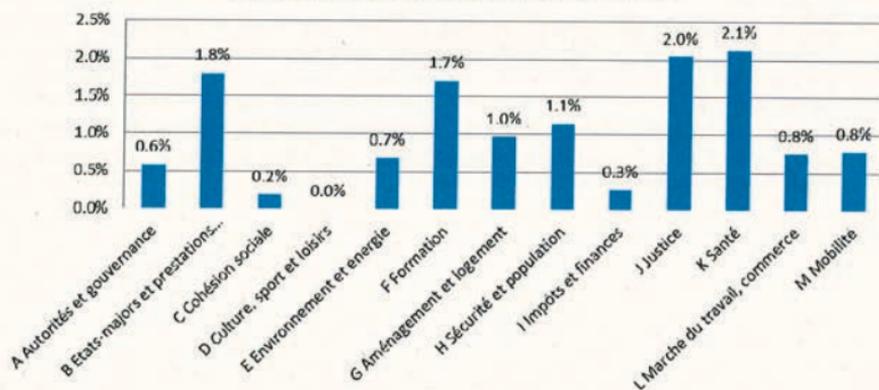
(permanents, auxiliaires et agents spécialisés, en ETP)



Croissance des postes (ETP) par politique publique (en %)

Croissance des ETP au PFQ 2019-2022

(permanents, auxiliaires et agents spécialisés, en %)

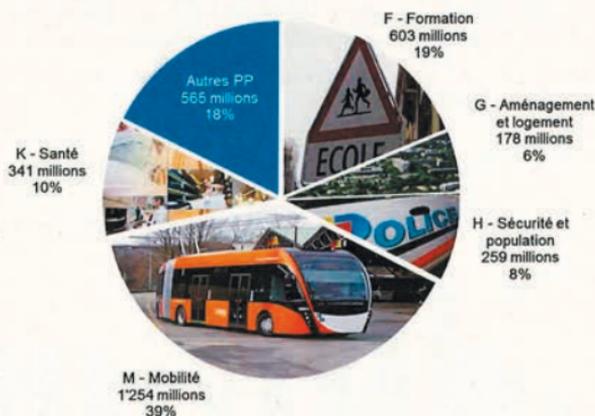


Chapitre 7 Investissements

Les investissements nets sur la période du PFQ 2019 à 2022 sont de 3,2 milliards. Ce niveau est relativement stable par rapport au précédent PFQ. Tout en restant attentif à la soutenabilité financière de la planification, le Conseil d'Etat s'emploie à poursuivre son effort de rattrapage du retard accumulé depuis plusieurs décennies.

En millions F	PB 2019	PF 2020	PF 2021	PF 2022	TOTAL 2019-2022
Dépenses d'investissement	818	921	910	875	3'524
Recettes d'investissement	27	101	93	103	324
Investissements nets	791	820	817	772	3'200

Les besoins concernent aussi bien les transports et la mobilité (1'254 millions) que la formation (603 millions), la sécurité (259 millions), la santé (341 millions) ou encore l'aménagement et le logement (178 millions).



Cette période sera particulièrement marquée par la mise en service fin 2019 du plus gros chantier réalisé sur le territoire du canton depuis le début du siècle : le Léman Express. Des projets emblématiques se concrétiseront tels que la plage des Eaux-Vives, la Nouvelle Comédie ou encore la transformation de l'aile Jura d'Uni Bastions.

Face à la hausse de la population dans l'agglomération du Grand Genève, le canton développera les infrastructures de mobilité au travers de l'extension du réseau de tramways (prolongement de la ligne de Bernex et construction d'une ligne vers Saint-Julien), ainsi qu'au travers de projets routiers (route des Nations, boulevard des Abarois, nouvelles jonctions autoroutières) et de mobilité douce. De leurs côtés, les HUG agrandiront les blocs opératoires et débiteront la rénovation de l'hôpital de Loëx.

Dans le domaine de la sécurité, en complément de la construction d'un nouvel établissement pénitentiaire, la relocalisation de la caserne des Vernets se finalisera sur les différents sites.

Le Conseil d'Etat veillera également à la concrétisation des grands projets de logements à l'instar des Communaux d'Ambilly, des Cherpines, de Bernex et du PAV.

Chapitre 8

Evolution de la dette

Les prévisions d'endettement relatives à la période 2019-2022 reposent sur la somme des éléments suivants :

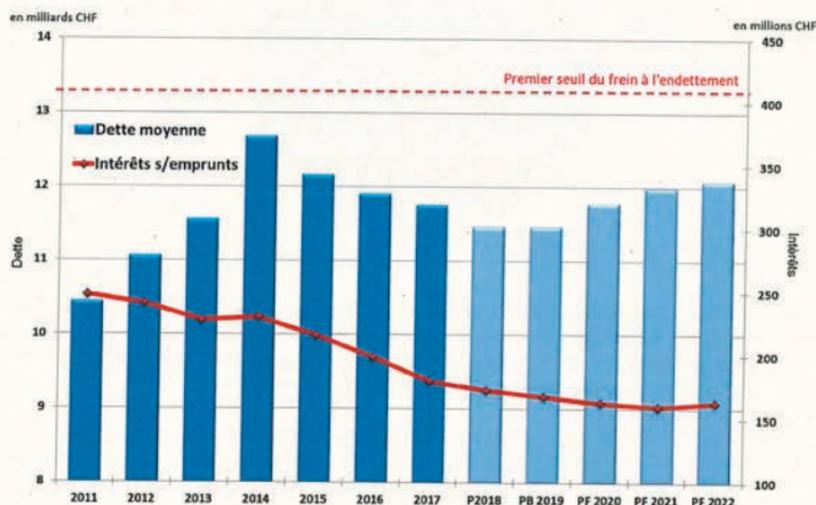
- Flux monétaires du compte de fonctionnement prévisionnel : résultat net du PFQ 2019-2022 corrigé des éléments non monétaires (amortissements, provisions).
- Flux monétaires du compte d'investissement en considérant un taux de réalisation des investissements de 80% au PB2019 et de 75% pour 2020 à 2022.

Les prévisions d'endettement ne prennent pas en compte les fortes variations des créances fiscales (jusqu'à +/- 600 millions ces cinq dernières années) ou d'autres flux exceptionnels. Ces prévisions sont donc empreintes d'un degré élevé d'incertitude. Les effets significatifs des variations du besoin en fonds de roulement, c'est-à-dire la variation des créances et des dettes courantes, ne sont pas maîtrisables par l'administration. Ils dépendent notamment de paiements de gros contribuables.

Evolution de la dette moyenne annuelle

Après une baisse de la dette ces trois dernières années, les prévisions indiquent, malgré une diminution attendue du niveau de la dette moyenne en 2018, une évolution à la hausse sur la période 2020-2022, l'autofinancement des investissements étant inférieur à 100%.

Toutefois, l'évolution de la dette moyenne devrait rester en dessous du niveau d'enclenchement du frein à l'endettement.



Evolution des intérêts de la dette

Les estimations des intérêts reposent, d'une part, sur le niveau estimé de la dette et, d'autre part, sur les prévisions de taux d'intérêts du GPE (prévision de juin 2018). Compte tenu de la situation monétaire et économique au niveau international, ce dernier anticipe peu de variations des taux d'intérêts à court terme et une poursuite du mouvement haussier des taux d'intérêts à long terme avec une accélération en 2019.

Ainsi, pour les besoins de la planification, l'hypothèse de hausse de taux d'intérêts a été retenue sur la période considérée. Les hypothèses doivent cependant être appréhendées avec précaution compte tenu de la très forte incertitude liée à l'évolution du contexte économique et monétaire. La charge d'intérêts qui en résulte est en baisse entre 2019 et 2021 et en légère hausse en 2022.

La dette de l'État a été restructurée ces dix dernières années et est actuellement constituée de plus de 75% d'emprunts à long terme et à taux fixe pour limiter les risques de refinancement et de remontée des taux. Cette restructuration a permis de bénéficier largement du niveau exceptionnellement bas des taux d'intérêts. L'échéancier de remboursement a été significativement allongé et lissé pour limiter le risque de refinancement. Enfin, la part des emprunts à court terme est plafonnée pour limiter le risque de liquidité.

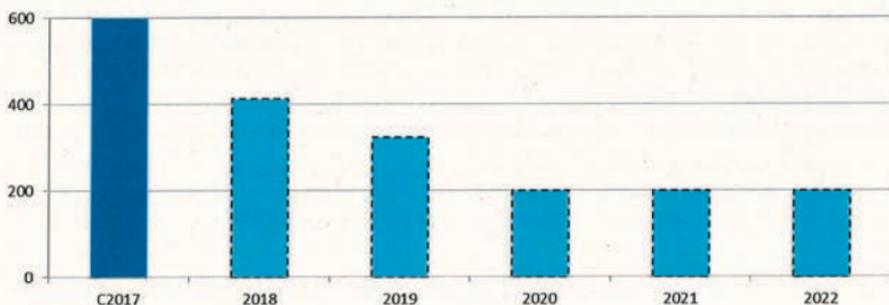
Chapitre 9

Evolution de la réserve conjoncturelle

En application de la LGAF, la gestion financière conjoncturelle s'effectue au travers d'une réserve alimentée en période de haute conjoncture et consommée lorsque l'État enregistre des déficits :

- En cas d'exercice bénéficiaire, cette réserve peut être alimentée à hauteur de l'excédent de revenus qui ressort du compte de résultat, pour autant que les investissements soient autofinancés.
- En revanche, en cas d'exercice déficitaire, la réserve conjoncturelle est utilisée jusqu'à concurrence des pertes réalisées.

En considérant les résultats présentés dans le PFQ 2019-2022, et avec l'hypothèse d'un résultat au compte 2018 conforme au budget 2018, la réserve conjoncturelle actuellement inscrite dans les comptes 2017 (599 millions) permet de couvrir les déficits cumulés futurs jusqu'au retour à l'équilibre en 2021.



Chapitre 10

Risques financiers

Ce chapitre présente une évaluation des principaux risques financiers susceptibles, en cas de réalisation, de modifier la projection du résultat du compte de fonctionnement et de l'endettement.

En complément du plan de mesures, d'autres dossiers seront déterminants en ce début de législature. Les réformes de la caisse de prévoyance de l'Etat, des traitements des fonctionnaires, de l'imposition des entreprises nécessiteront également de rassembler et convaincre le Parlement et la population.

Risques financier majeurs

Réforme de la fiscalité des entreprises (RFFA/PF17)

La présente planification présentée est établie hors effet financier de cette réforme dont l'effet financier est estimé à une baisse statique de revenus de 350 millions dès 2020. Ce manque à gagner initial devrait cependant être progressivement compensé par l'effet dynamique de la réforme sur l'économie cantonale.

Pour mémoire, le PL 12007 modifiant la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat modifie les conditions de déclenchement du frein au déficit, avec des déficits autorisés pendant une période transitoire, ce qui explique que le présent rapport n'intègre par les effets financiers de cette réforme. Par ailleurs, le mécanisme envisagé fait actuellement l'objet de discussions avec les différentes parties prenantes.

Financement des mécanismes salariaux des établissements subventionnés

Le Conseil d'Etat a adopté le 29 août un ensemble de propositions négociées avec les organisations faitières AGOER et INSOS-Genève, représentant les institutions actives dans le domaine de l'enseignement et de l'éducation spécialisés, et les établissements accueillant des personnes handicapées (EPH). Cette proposition, est susceptible de générer des augmentations des charges annuelles de 3,3 millions (2,1 millions pour l'octroi d'une annuité et 1,2 million sur la base d'une indexation des salaires de 1%). Le Conseil d'Etat a mandaté le département des finances pour négocier des accords avec les autres établissements recevant des compléments de subvention pour financer les mécanismes salariaux (annuité, effet Noria et indexation). En fonction du résultat des négociations avec les autres entités subventionnées, le coût global des mécanismes salariaux pourrait augmenter de plusieurs millions. Une évaluation précise des conséquences financières ne peut être effectuée à ce stade.

Annuité 2016 : arrêt de la Chambre administrative sur la suspension de l'annuité 2016

Le coût du paiement de l'annuité 2016 est évalué à 130 millions au compte 2018 et à 50 millions par année dès l'exercice 2019 si elle est payée à l'ensemble de la fonction publique. Le Conseil d'Etat a décidé de faire recours auprès du Tribunal fédéral.

CPEG

Le PL 12188 du Conseil d'Etat a été adopté par la Commission des finances en mai 2018 avec des amendements qui modifient son objectif et les estimations dans la planification ci-dessus. Ces modifications ne sont pas prises en compte dans la présente planification.

De plus, la commission des finances a également adopté le PL 12228 visant une recapitalisation à 75% sans modification du système de primauté. Avec l'hypothèse de cotisations inchangées par rapport à celles actuelles, le coût estimé en 2019 est supérieur à la version du Conseil d'Etat (-118 millions).

Impôts

Les prévisions des impôts pour le projet de budget et le PFQ sont soumises à une forte volatilité durant le processus d'élaboration budgétaire. Cette volatilité est consécutive à la mise à jour des paramètres du modèle, de l'évolution des indices économiques, de l'avancement de la taxation et du résultat du panel des entreprises du mois de septembre.

Pour rappel, l'hypothèse de croissance est de -0,1% en 2018 (résultat du panel des entreprises du mois de janvier 2018) puis de 3% les années suivantes. Le prochain sondage du panel des entreprises aura lieu à la fin du mois de septembre 2018.

Les estimations fiscales vont donc encore évoluer d'ici à cet automne suite à l'avancement de la taxation et au résultat du panel des entreprises. Toutefois, durant la précédente législature, le Conseil d'Etat a présenté des amendements portant sur les revenus fiscaux allant de -40 à +50 millions, très inférieurs à l'ampleur des déficits de la présente planification financière.

RPT

L'année 2019 représente la dernière année de la période quadriennale 2016-2019. Les valeurs actuellement inscrites dans le PFQ pour l'année 2019 correspondent aux montants transmis par l'AFF au mois de juin 2018 et actuellement soumis à consultation auprès des cantons.

Pour les années suivantes qui relèvent de la prochaine période quadriennale, les montants versés au titre de la péréquation des ressources correspondent aux dernières estimations transmises par le BAK au mois de mai 2018 évaluées selon la loi actuelle. Les montants versés au titre de la compensation des cas de rigueur diminuent chaque année de 5% également en conformité à la loi actuelle. Les montants perçus au titre de la compensation des charges excessives sont maintenus stables.

Cependant, le rapport sur l'évaluation de l'efficacité 2016-2019, dans lequel le Conseil Fédéral propose plusieurs modifications pour les années 2020 et suivantes, est actuellement en cours de consultation auprès des cantons. Selon les différentes modifications actuellement en discussion, ces montants peuvent être significativement revus.

SIG

Le revenu relatif au projet de loi prévoyant le prélèvement d'une part du bénéfice des SIG (15,5 millions) est maintenu dans la planification, malgré le risque d'un dénouement défavorable au Grand Conseil. Ce revenu est déjà inscrit au budget 2018.

Risque de crise systémique

Ce risque concerne la possibilité qu'une nouvelle crise économique d'ampleur européenne ou mondiale survienne; ce risque est très difficile à anticiper et ses conséquences se répercuteraient non seulement sur les finances de l'Etat, mais aussi sur sa capacité de délivrer les prestations attendues (en raison de fortes restrictions budgétaires) et sur le tissu social et économique du canton.

A titre d'exemple, et uniquement sur le plan financier étatique, la crise de 2009 s'est traduite par une chute du produit des impôts sur les personnes physiques et morales d'environ 320 millions de francs. La constitution de la réserve conjoncturelle, qui s'élève aujourd'hui à 565 millions, a précisément pour but d'éviter qu'une telle crise contraigne l'Etat à prendre des mesures d'austérité drastiques dont l'effet est généralement d'aggraver la récession.

Analyses de sensibilité

Certains revenus (impôts périodiques estimées) et charges significatives reposent sur des hypothèses macroéconomiques. Les analyses de sensibilité ci-dessous permettent d'évaluer les risques financiers liés à la variation de ces hypothèses.

Estimation des impôts et prévisions fiscales – sensibilité aux hypothèses retenues

Les principaux impôts, essentiellement les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques, et sur le bénéfice des personnes morales, sont estimés sur la base d'hypothèses de croissance. Au moment de la publication des comptes, ces estimations sont mises à jour sur la base des hypothèses de croissance les plus récentes, les revenus réels de l'impôt ne pouvant être déterminés à cette date. Les comptes de l'État comprennent par conséquent des correctifs d'estimation des impôts. Ces correctifs ont été très importants et systématiquement positifs entre 2006 et 2012 (montants compris entre environ +210 et +380 millions). Le département des finances améliore continuellement ses méthodes d'estimation sur la base des derniers exercices, de manière à réduire le montant des correctifs. Ainsi, entre 2013 et 2017, les correctifs se sont situés dans une fourchette allant de -105 à +86 millions. Les correctifs d'estimation devraient à l'avenir, sauf circonstance exceptionnelles, continuer de fluctuer autour de zéro avec une marge de + ou - 100 millions de francs.

D'autre part, les prévisions budgétaires sont toujours entachées d'une marge d'erreur qu'il ne sera jamais possible de supprimer complètement. Ces écarts peuvent être la conséquence de la méthodologie utilisée (marge d'erreur) ou d'une variation des variables macroéconomiques.

La sensibilité des principales recettes fiscales à la variation des hypothèses est listée ci-après.

Impôt cantonal sur le revenu. L'impôt sur le revenu des personnes physiques est déterminé à l'aide d'un modèle d'estimation exploitant la relation entre l'évolution du PIB réel suisse et l'impôt. Une variation du taux de croissance du PIB suisse réel de 1% d'une année donnée induirait une variation de l'impôt (y compris la part cantonale à l'impôt fédéral direct) d'environ 34 millions pour l'année considérée et pour les années suivantes.

Impôt cantonal sur la fortune. L'impôt sur la fortune des personnes physiques est basé sur un scénario de croissance de long terme fixé à +3% par année. Si la croissance de l'impôt sur la fortune n'était que de 2% pour une année donnée, la variation de l'impôt serait d'environ -8 millions pour l'année considérée et pour les années suivantes.

Impôt cantonal des personnes morales. L'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales 2018 est principalement estimé sur la base d'un sondage réalisé auprès d'un échantillon d'entreprises. Pour les années suivantes, la prévision de l'impôt courant est basée sur un scénario de croissance de long terme s'établissant à 3%. Si la croissance de cet impôt n'était que de 2% pour une année donnée, l'écart (y compris pour la part cantonale à l'impôt fédéral direct) se situerait à environ -18 millions de francs pour l'année considérée et pour les années suivantes.

Part cantonale à l'impôt fédéral direct. La part cantonale aux recettes fédérales qui concerne les personnes physiques et les personnes morales évolue selon les mêmes hypothèses que ces dernières sur le plan cantonal. Les risques y relatifs sont traités dans les paragraphes précédents.

Impôts immobiliers (impôt sur les bénéfices et gains immobiliers (IBGI), droits de mutation, impôt immobilier complémentaire). Pour l'État de Genève, l'impact d'une crise immobilière sur les comptes est difficilement estimable, mais pourrait se monter à quelques dizaines de millions.

Impôts sur les successions et donations. Les droits de succession et donations sont fixés à 159 millions par an dans le PFG. Ce montant, qui est établi sur la base des résultats historiques, peut toutefois fortement varier d'une année à l'autre. A titre d'exemple, lors des derniers comptes bouclés, on constate une alternance de résultats supérieurs et inférieurs au montant retenu.

Estimation des charges d'intérêt – sensibilité aux taux d'intérêts

Une augmentation des taux d'intérêts a un impact direct sur le coût de financement et donc sur le coût de la dette (charge d'intérêt). Si le niveau actuel des taux d'intérêts reste historiquement bas, une hausse des taux d'intérêts à court terme est attendue dès 2019 en fonction des fondamentaux économiques (en Suisse, en Europe et dans le monde) et des autres facteurs influençant le marché. Pour les taux d'intérêts à long terme, un mouvement de hausse, ténu, a déjà eu lieu et devrait s'accélérer en 2019. Le scénario présenté dans ce PFQ anticipe ainsi une hausse des taux d'intérêts à court et long terme de 2019 (-0,5% pour le Libor CHF 3 mois, 0,40% pour l'emprunt 10 ans Confédération) à 2022 (0,5% pour le Libor CHF 3 mois, 1,50% pour l'emprunt 10 ans Confédération).

Par rapport à ce scénario de base, une hausse de 1% des taux d'intérêts durant la période considérée de 2019 à 2022 aboutirait à une augmentation de la charge d'intérêt de 18 millions en 2019, de 30 millions supplémentaires en 2020, de 41 millions supplémentaires en 2021 et enfin de 46 millions supplémentaires en 2022, ce qui représente un total de 135 millions pour la période 2019-2022. Cette augmentation apparaît relativement contenue. Cela s'explique par le fait que la dette du canton est composée d'au moins 75% d'emprunts à long terme et à taux fixe. Cette contrainte limite l'impact d'une variation des taux d'intérêts du marché.

Conclusion

Selon notre Constitution, l'Etat doit équilibrer son budget de fonctionnement et compenser les déficits à moyen terme. Il doit maîtriser son endettement et le maintenir à un niveau qui ne menace pas les générations futures. Dans ce cadre, le PFQ démontre la faisabilité financière du programme de législature.

Conscient de la nécessité d'engager des réformes structurelle à long terme, le Conseil d'Etat a souhaité, par son action, garantir la pérennité des prestations à la population. Cette impulsion, motivée par sa volonté à léguer des finances durablement saines à notre canton, sera poursuivie ces prochaines années.

Pendant, le Conseil d'Etat ne peut, à lui seul, influencer qu'une partie des charges et une infime partie des revenus. Ceci implique que des modifications législatives cantonales sont nécessaires pour équilibrer à moyen terme les revenus et les charges de fonctionnement.

L'ampleur du plan de mesures s'explique par le choix délibéré de maintenir la cohésion sociale en préservant les prestations existantes à la population dans des domaines essentiels pour les familles, les enfants et les aînés. Ces prestations pourront même être améliorées avec la mise en œuvre des priorités du programme de législature : formation obligatoire jusqu'à 18 ans, Léman Express, Plage des Eaux-Vives, Nouvelle Comédie, etc.

De même, le Conseil d'Etat a décidé de maintenir le niveau élevé des investissements pour rattraper le retard pris en matière d'infrastructures cantonales et achever les grands projets en cours.

En ce qui concerne la stratégie financière, le Conseil d'Etat maintient le cap fixé depuis plus d'une décennie et qui a permis de stabiliser l'endettement du canton. Il s'engage sur une croissance des charges de fonctionnement inférieure à 2% qui ne pourra être atteinte que si le plan de mesures est respecté.

Enfin, en complément du plan de mesures, d'autres dossiers seront déterminants en ce début de législature. L'assainissement de la caisse de prévoyance de l'Etat, le traitement des fonctionnaires et la réforme de l'imposition des entreprises nécessiteront également de rassembler et convaincre le Parlement et la population.

A travers ce PFQ, le Conseil d'Etat s'engage avec détermination pour donner à notre canton les outils lui permettant de relever les enjeux à venir.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les député-e-s, à prendre acte du présent rapport.



Conseil d'Etat

Vue d'ensemble du PFQ 2019-2022

En millions

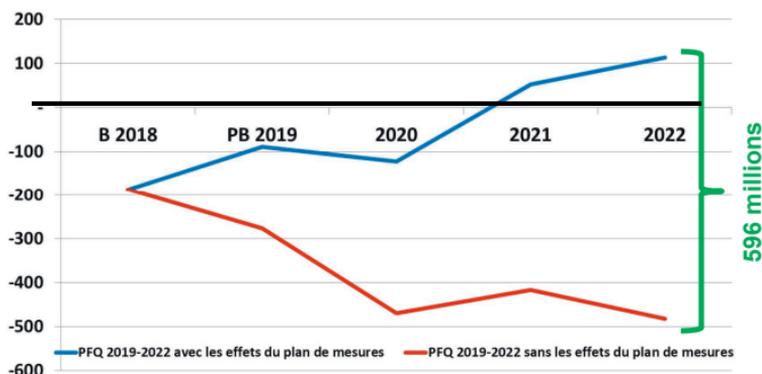
PFQ 2019-2022	B 2018	PB 2019	PF 2020	PF 2021	PF 2022
Charges de fonctionnement	8'341	8'494	8'725	8'782	8'883
Hausse par rapport à l'exercice antérieur		1.8%	2.7%	0.6%	1.2%
Revenus de fonctionnement	8'155	8'405	8'603	8'835	8'997
Résultat net	-187	-89	-123	53	114

Retour à l'équilibre dès 2021

Maintien des prestations et des investissements

Croissance des charges maîtrisée grâce à un plan de mesures proportionné

Plan de mesures



En millions

Mesures du Conseil d'Etat	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022	TOTAL 2019 - 2022
Mesures structurelles	5	29	46	55	135
Mesures fiscales	96	37	7	7	147
Mesures concernant la fonction publique	79	75	66	62	281
Mesures d'efficacité et autres mesures	8	19	4	3	33
TOTAL	187	160	122	126	596

14/09/2018 - Page 3

Évolution des postes (en nombre et %)

Croissance des ETP au PFQ 2019-2022	PB 2019	PF 2020	PF 2021	PF 2022	Croissance annuelle moyenne
En nombre d'ETP	338	302	214	117	243
En %	2.0%	1.8%	1.2%	0.7%	1.4%

14/09/2018 - Page 4

Évolution des charges et de revenus cumulés 2019-2022

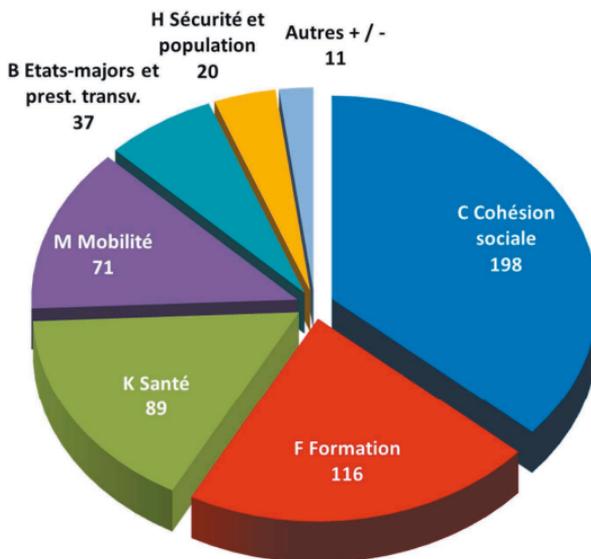
(en millions)

Résultat net budget 2018	-187
Variation des charges nettes 2019-2022	-466
Charges de personnel, mécaniques, contraintes et priorités (avant mesures) :	-915
Mesures du Conseil d'Etat (hors mesures fiscales) :	449
Indexation salaire	153
Fonction publique	128
Autres mesures (structurelles, opérationnelles)	168
Variation de revenus nets 2019-2022	766
Revenus fiscaux courants	513
Obligations fédérales	106
Mesures fiscales du Conseil d'Etat	147
Résultat net 2022	114

Les variations des charges et revenus sont présentées en net des effets indirects

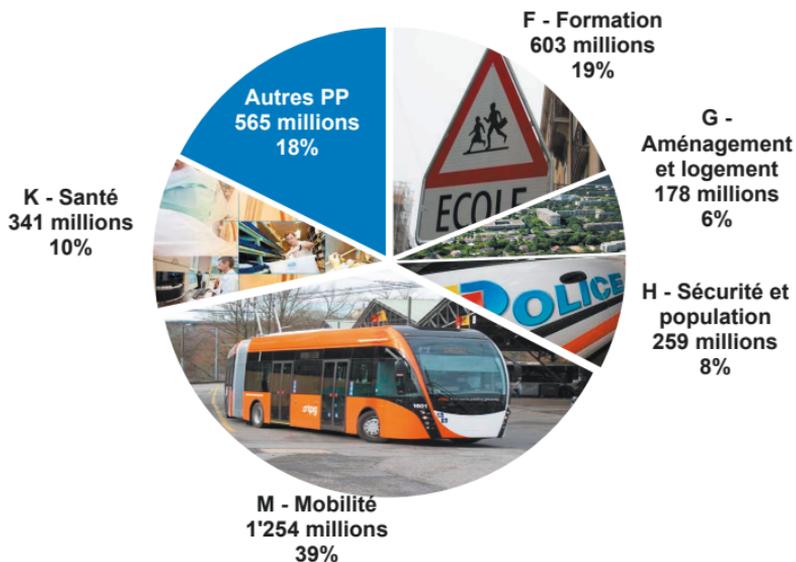
14/09/2018 - Page 5

Évolution globale des charges par politique publique (en millions CHF)

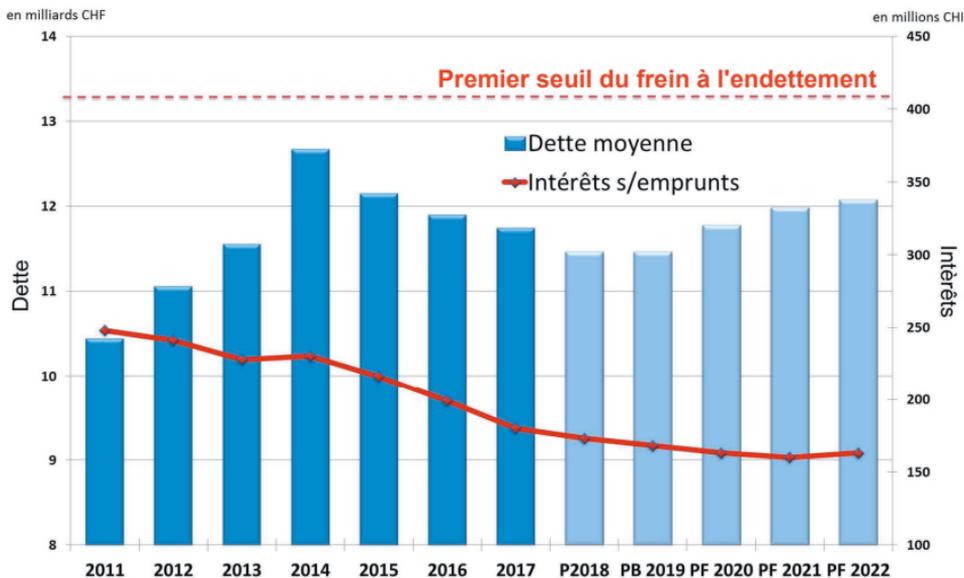


14/09/2018 - Page 6

Dépenses d'investissement par politique publique



Évolution de la dette et des intérêts



Conclusion PFQ 2019 - 2022

Objectifs

- Maintien des prestations et du haut niveau des investissements
 - Maîtrise de la croissance des charges <2%
- ⇒ **Plan de mesures proportionné** veillant à l'équilibre des efforts : revenus et charges, répartition des charges sociodémographiques

Dossiers déterminants : CPEG, PF17, mise en service du Léman Express

14/09/2018 - Page 9



Merci de votre attention !



Projet de budget 2019

Commission des finances

Thèmes transversaux

19 septembre 2018



Département des finances et ressources humaines
Direction générale des finances de l'Etat

Page 1



Sommaire

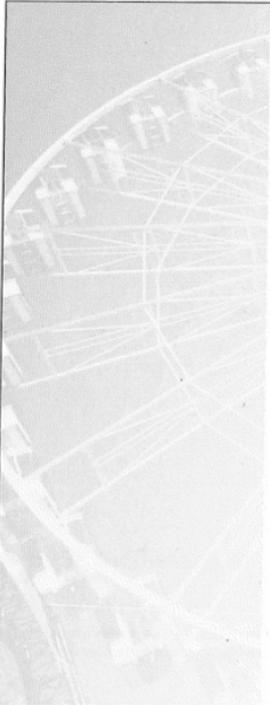
1 Plan financier quadriennal 2019-2022

- 1.1 Introduction
- 1.2 Vue d'ensemble du PFQ 2019-2022
- 1.3 Revenus fiscaux et non-fiscaux
- 1.4 Evolution des charges
- 1.5 Evolution des ETP
- 1.6 Investissements et évolution de la dette
- 1.7 Conclusion

2 Projet de budget 2019

- 2.1 Introduction
- 2.2 Revenus fiscaux
- 2.3 Charges de personnel et postes
- 2.4 Revenus non fiscaux
- 2.5 Evolution des charges et dépenses générales
- 2.6 Subventions accordées
- 2.7 Investissements et amortissements
- 2.8 Dette
- 2.9 RPT

Page 2



1.

Plan financier quadriennal

Page 3



1.1

Introduction

Page 4

Plan financier quadriennal / Contrainte légale

L'art. 12 de la LGAF prévoit que le plan financier quadriennal doit démontrer le retour à un excédent de revenus lorsque le projet de budget présente un excédent de charges.

Selon l'art. 13 de la LGAF, le PFQ contient :

- une estimation des charges et des revenus de fonctionnement;
- une estimation des dépenses et recettes d'investissement;
- une estimation de l'évolution de la dette financière;
- une évaluation des risques financiers.

Pour la première fois, le Conseil d'Etat a décidé de présenter le PFQ, le projet de budget et le programme de législation en même temps.



1.2

Vue d'ensemble du PFQ

Vue d'ensemble du PFQ 2019-2022

En millions

PFQ 2019-2022	B 2018	PB 2019	PF 2020	PF 2021	PF 2022
Charges de fonctionnement	8'341	8'494	8'725	8'782	8'883
Hausse par rapport à l'exercice antérieur		1.8%	2.7%	0.6%	1.2%
Revenus de fonctionnement	8'155	8'405	8'603	8'835	8'997
Résultat net	-187	-89	-123	53	114

Retour à l'équilibre dès 2021

Maintien des prestations et des investissements

Plan de mesures proportionné en conséquence et constitué principalement de mesures législatives cantonales

Page 7

Plan de mesures



En millions

Mesures du Conseil d'Etat	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022	TOTAL 2019 - 2022
Mesures structurelles	5	29	46	55	135
Mesures fiscales	96	37	7	7	147
Mesures concernant la fonction publique	79	75	66	62	281
Mesures d'efficacité et autres mesures	8	19	4	3	33
TOTAL	187	160	122	126	596

Page 8

Principaux éléments du plan de mesures (1/4)

en millions

Mesures structurelles	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022	TOTAL 2019 - 2022
Répartition des charges cantons- communes		20	30	40	90
Refonte de l'aide sociale	5	9	16	15	45
TOTAL	5	29	46	55	135

Page 8 du rapport relatif au PFQ 2019-2022

Page 9

Principaux éléments du plan de mesures (2/4)

en millions

Mesures fiscales	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022	TOTAL 2019 - 2022
Création du service spécialisée dans la régularisation des dossiers fiscaux	63				63
Effectifs supplémentaires à l'AFC afin de générer des revenus fiscaux supplémentaires	33				32
Adaptation des taux d'intérêts fiscaux		24			24
Augmentations de la taxe personnelle de 25 à 100 francs		7	7	7	21
Déductibilité de l'assurance maladie limitée à 1.5 fois de la prime moyenne		7			7
TOTAL	96	37	7	7	147

Pages 8 et 9 du rapport relatif au PFQ 2019-2022

Page 10

Principaux éléments du plan de mesures (3/4)

en millions

Mesures concernant la fonction publique	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022	TOTAL 2019 - 2022
Mesure conditionnée à l'inflation - non indexation des salaires	21	43	44	45	153
Suspension de l'annuité une année sur deux (en 2019 et 2021)	39	10	22	18	89
Engagement avec moins 2 classes pendant la période probatoire	18	18			36
Supprimer le doublement de salaire de départ		3			3
TOTAL	79	75	66	62	281

Page 10 du rapport relatif au PFQ 2019-2022

Page 11

Principaux éléments du plan de mesures (4/4)

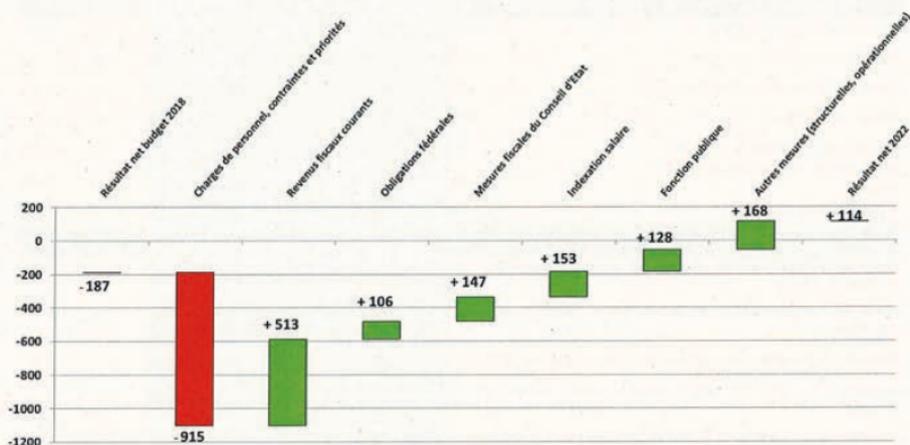
en millions

Mesures d'efficience et autres mesures	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022	TOTAL 2019 - 2022
Regroupement des prestations sociales individuelles sous un seul service		0.1	0.1	0.1	0.2
Adaptation de la contribution personnelle des soins à domicile (8 à 10 francs)	2				2
Optimisation des locations d'immeubles				1	1
Réduction des imprimés et suppression des rapports annuels imprimés	2				2
Réduction de l'absentéisme et renégociation de perte de gain		5			5
Assurance maladie pour le personnel police et détention					1
Limitation de l'accès aux écoles genevoises pour les élèves hors canton	1	2	1	1	5
Création d'une cellule d'enquête pour renforcer la lutte contre la fraude sociale	3	3	1		7
Facturation complète des prestations de l'Etat à des externes (DGSIN)		1	1		2
Rétrocession d'une part au bénéfice de la Fondation des parkings		6			6
Emolument relatif à la délivrance des autorisations de chantier		2			2
TOTAL	8	19	4	3	33

Pages 11 et 12 du rapport relatif au PFQ 2019-2022

Page 12

Évolution du résultat au PFQ 2019-2022



1.3

Revenus fiscaux et non-fiscaux

Revenus fiscaux

en millions

Revenus fiscaux	B 2018	PB 2019	2020	2021	2022	Ecart 2022 - B 2018	
Personnes physiques (PP)	3'917	3'958	4'029	4'102	4'176	258	+6.6%
Personnes morales (PM)	1'555	1'583	1'630	1'678	1'727	172	+11.1%
Part cantonale aux recettes fédérales	432	453	464	476	487	55	+12.8%
Impôts immobiliers	486	482	489	496	503	18	+3.6%
Droits de successions et donations	140	159	159	159	159	19	+13.6%
Impôt sur les véhicules routiers et les bateaux	116	114	114	117	117	1	+0.4%
Autres impôts	14	14	14	14	14	0	+0.0%
Total Impôts, taxes et droits	6'660	6'763	6'900	7'041	7'183	523	+7.8%
Modification de la loi sur les estimations fiscales de certains immeubles (LEFI)		28	28	100	100		
Indexation des valeurs locatives des immeubles occupés par leurs propriétaires		6	6	6	6		
Mesures 86 (taxateurs supplémentaires) avec impact en 2019		33	33	33	33		
Mesures 87 (création d'un service de régularisation) avec impact en 2019		63	63	63	63		
Mesures augmentations de la taxe personnelle de 25 à 100 francs		0	7	14	21		
Mesures limitation de la déductibilité des primes d'assurance-maladie		0	7	7	7		
Total impôts, taxes et droits (y.c. mesures du Conseil d'Etat)	6'660	6'893	7'044	7'264	7'413	753	+11.3%

Pages 13 et 14 du rapport relatif au PFQ 2019-2022

Page 15

Revenus non-fiscaux

Les revenus non-fiscaux augmentent de 89 millions.

Augmentation de la participation fédérale aux dépenses de natures sociales cantonales (participation aux subsides d'assurance maladie +35 millions et prestations complémentaires AVS/AI +5 millions) **+40 millions**

Augmentation des intérêts fiscaux perçus **+30 millions**

Augmentation des amendes d'ordre et des ordonnances pénales découlant du vote de la loi 12240 (modernisation des radars) **+11 millions**

Augmentation de revenus attendus de la mesure de création d'une cellule d'enquête pour renforcer la lutte contre la fraude sociale. **+ 6 millions**

Diminution des revenus des confiscations pénales **- 8 millions**

Page 16

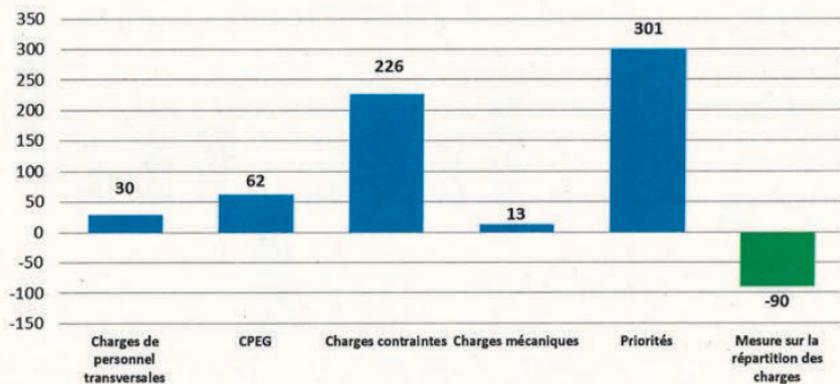
1.4

Evolution des charges au PFQ 2019-2022

Page 17

Évolution globale des charges par catégorie

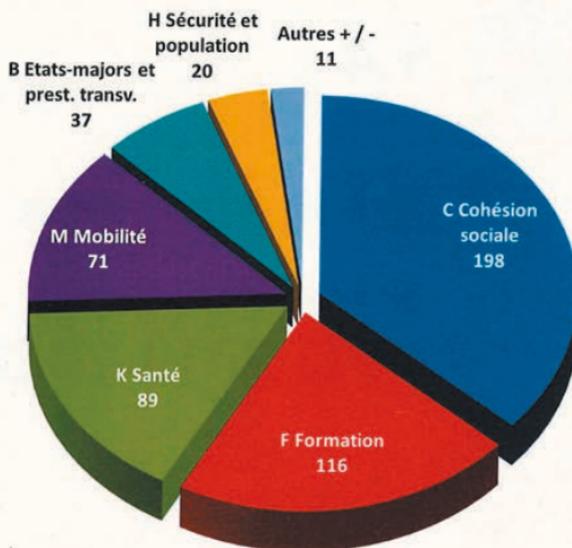
Décomposition de la croissance des charges y compris mesures
(en millions)



Pages 15 à 17 du rapport relatif au PFQ 2019-2022

Page 18

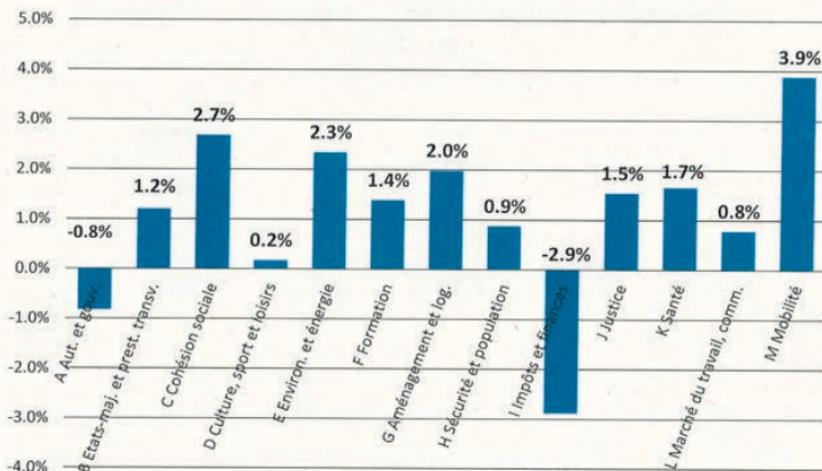
Évolution des charges par politique publique (1/3)



Page 19

Évolution des charges par politique publique (2/3)

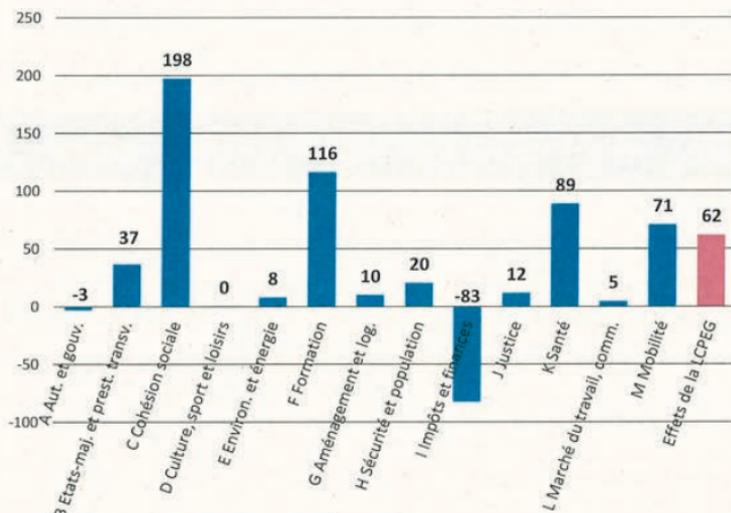
Charges au PFQ 2019-2022 par politiques publiques, en %



Page 20

Évolution des charges par politique publique (3/3)

Charges au PFQ 2019-2022 par politiques publiques, en millions



Pages 18 à 23 du rapport relatif au PFQ 2019-2022

Page 21

1.5

Evolution des ETP au PFQ 2019-2022

Page 22

Évolution des postes (en nombre et %)

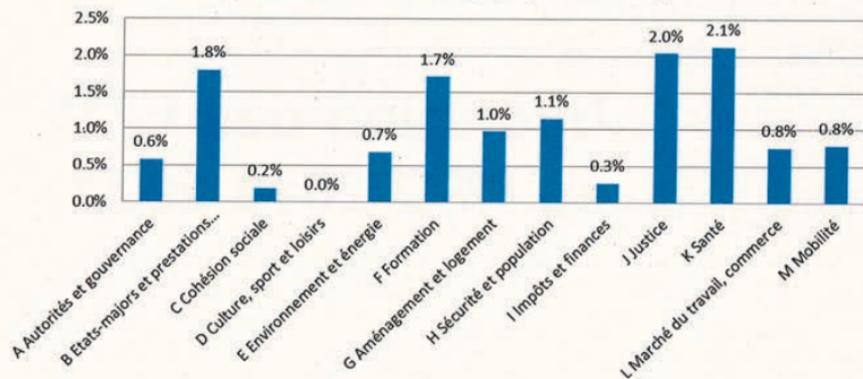
Croissance des ETP au PFQ 2019-2022	PB 2019	PF 2020	PF 2021	PF 2022	Croissance annuelle moyenne
En nombre d'ETP	338	302	214	117	243
En %	2.0%	1.8%	1.2%	0.7%	1.4%

Page 6 du rapport relatif au PFQ 2019-2022

Page 23

Évolution des postes par politique publique (1/2)

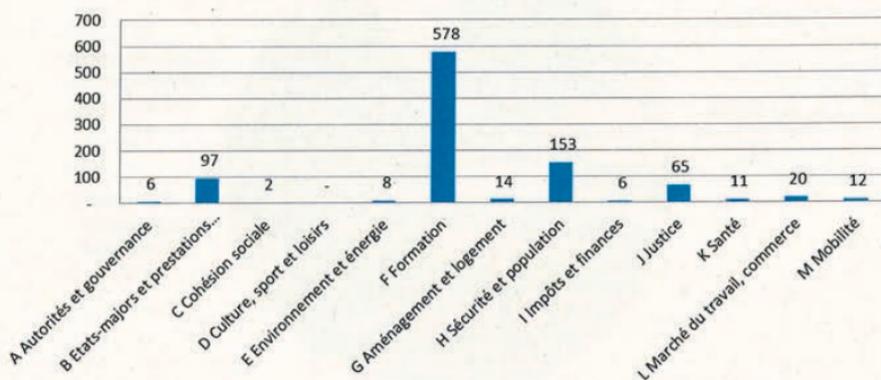
Croissance des ETP au PFQ 2019-2022
(permanents, auxiliaires et agents spécialisés. en %)



Page 24

Évolution des postes par politique publique (2/2)

Croissance des ETP au PFQ 2019-2022
(permanents, auxiliaires et agents spécialisés, en ETP)



Page 25

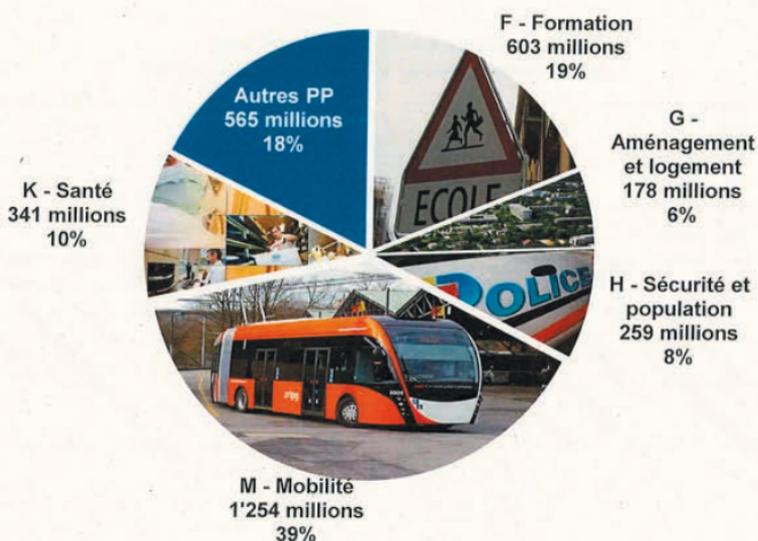
1.6

Investissements et évolution de la dette

Pages 25 à 27 du rapport relatif au PFQ 2019-2022

Page 26

Investissements par politique publique



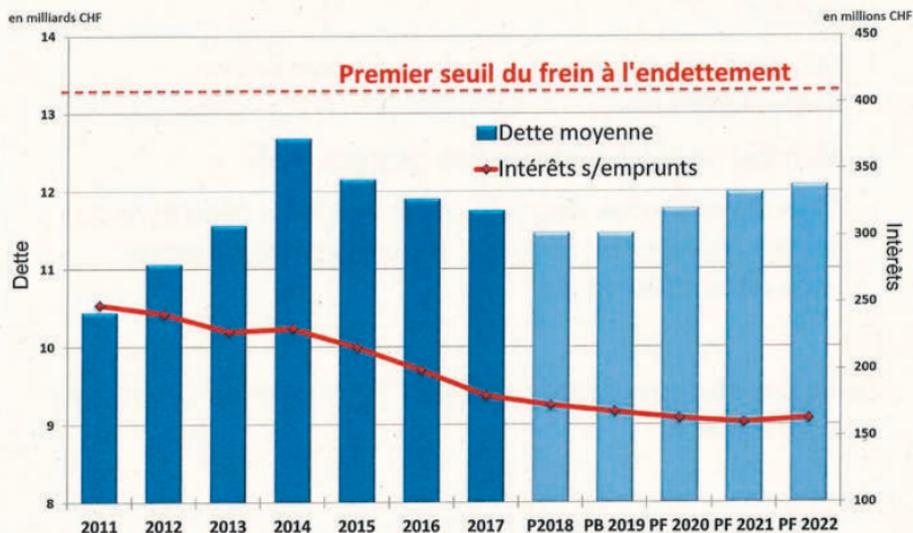
Page 27

Evolution des investissements nets

En millions F	PB	PF	PF	PF	TOTAL
	2019	2020	2021	2022	2019-2022
Dépenses d'investissement	818	921	910	875	3'524
Recettes d'investissement	27	101	93	103	324
Investissements nets	791	820	817	772	3'200

Page 28

Évolution de la dette et des intérêts



1.7

Conclusion

Conclusion PFQ 2019 - 2022

Objectifs

- Maintien des prestations et du haut niveau des investissements
 - Maîtrise de la croissance des charges <2%
- ⇒ **Plan de mesures proportionné** veillant à l'équilibre des efforts : revenus et charges, répartition des charges sociodémographiques

Dossiers déterminants : CPEG, PF17, mise en service du Léman Express



2.

Projet de budget 2019



2.1.

Introduction

Page 33

Le PB 2019 en quelques mots

En millions

Projet de budget 2019	B2018	PB2019	Ecart	en %
Charges	8'341	8'494	153	1.8%
Revenus	8'155	8'405	250	3.1%
Résultat net	-187	-89		

Déficit en nette amélioration par rapport au B 2018

Croissance des charges sous contrôle 1.8% <2%

Progression des revenus – mesures fiscales

Premiers effets des économies

Page 34



2.2.

Revenus fiscaux

Page 35

Revenus fiscaux

- **Impôts des personnes physiques**
 - Barème ordinaire (IBO)
 - Impôt sur le revenu
 - Impôt sur la fortune
 - Impôt à la source

- **Impôts des personnes morales**
 - Impôt sur le bénéfice
 - Impôt sur le capital

Page 36

Revenus fiscaux

Impôts des personnes physiques imposées au barème ordinaire

■ Estimation de l'impôt 2019

- Evaluation de l'impôt 2016 (base de calcul)
- Prise en compte des dossiers 2017 connus
- Hypothèses de variation du **revenu** et de la **fortune**
 - Entre 2016 et 2017 (PIB: +1,1% et BNS)
 - Entre 2017 et 2018 (PIB: +2,2% et BNS)
 - Entre 2018 et 2019 (PIB: +1,8% et croissance de long terme)

Page 37

Revenus fiscaux

Impôts des personnes physiques imposées au barème ordinaire

	2016	2017	2018	PB2019
Impôt courant	3'236	3'293	3'280	3'465
Notifié	2'496 (77%)			
Non notifié amplifié	740 (23%)			
Impôt sur le revenu		-1,4%	+0,2%	+2,9%
Impôt sur la fortune		+13,1%	-2,3%	+14,7%
<u>Modèle:</u>				
Impôt sur le revenu		+0,8%	+1,5%	+1,8%
Impôt sur la fortune		+8,0%	-1,6%	+3,0%

Page 38

Revenus fiscaux

Impôts des personnes physiques imposées au barème ordinaire

■ Mesures du Conseil d'Etat et obligations fiscales découlant de lois fédérales

	PB 2019
Indexation de la valeur locative	+6
Loi sur les estimations fiscales de certains immeubles	+22
Renforcement de la lutte contre la fraude	+1
86 – Taxateurs supplémentaires	+33
87 – Création d'un service de régularisation	+63
	+125

Page 39

Revenus fiscaux

Impôt des personnes physiques imposées à la source

Estimation de l'impôt 2019

Légère baisse du nombre de quasi-résidents en 2017

Incertitudes sur l'évolution de l'IS (quasi-résidents, etc.)

Hypothèse de croissance de l'impôt (PIB suisse réel)

Impôt à la source évalué à **770 millions**

Compensation financière aux communes françaises évalué à **235 millions**

Page 40

Revenus fiscaux

Impôts des personnes morales

Estimation de l'impôt 2019

- Evaluation de l'impôt 2016 (base de calcul)
- Prise en compte des dossiers 2017 connus
- Hypothèses de variation du **bénéfice** et du **capital**
 - Entre 2016 et 2017 (questionnaire de janvier 2018: +2,6%)
 - Entre 2017 et 2018 (questionnaire de janvier 2018: -0,1%)
 - Entre 2018 et 2019 (croissance de long terme: +3,0%)

Page 41

Revenus fiscaux

Impôts des personnes morales

	2016	2017	2018	PB2019
Impôt courant	1'464	1'510	1'503	1'549
Notifié	656 (45%)			
Non notifié	808 (55%)			
Impôt sur le bénéfice		+3,2%	-0,8%	+3,0%
Impôt sur le capital		+3,2%	+0,9%	+3,0%

Page 42

Revenus fiscaux

Impôts des personnes physiques et des personnes morales

	C2017	B2018	PB2019	PB2019/B2018	
Personnes physiques					
Impôt courant estimé	4'066	4'113	4'291	+178	+4,3%
Correctifs et reliquat	115	21	21	0	0%
Autres	-176	-216	-230	-14	+6,3%
Total rubrique 400	4'005	3'917	4'081	+164	+4,2%
Personnes morales					
Impôt courant estimé	1'435	1'518	1'549	+30	+2,0%
Correctifs et reliquat	-13	33	33	0	0%
Autres	-2	3	1	-2	-60,0%
Total rubrique 401	1'420	1'555	1'583	+29	+1,8%
Total PP & PM	5'425	5'472	5'665	+192	+3,5%

Page 43

Revenus fiscaux

Hausse des impôts des PP et des PM entre le B2018 et le PB2019

Evolution des impôts entre 2018 et 2019

- Mesures adoptées par le Conseil d'Etat pour 2018, avec effets supplémentaires en 2019
 - Mesure 86 – Engagement de taxateurs supplémentaires
 - Mesure 87 – Création d'un service de régularisation
- Obligations fiscales découlant de lois fédérales
 - Modification de la loi sur les estimations fiscales de certains immeuble
 - Indexation de la valeur locative des immeubles occupés par leur propriétaire

Page 44



2.3

Charges du personnel

Page 45



2.3.1

Charges du personnel

En francs

Page 46

Charges de personnel 2019

Principales variations – nature 30 – (1/2)

- Augmentation de **1,6% (+39,9 millions)** par rapport au budget 2018.

Les éléments suivants sont les principaux facteurs de la hausse :

- Nouveaux postes 2019 (+35,4 millions nets) principalement destinés aux politiques suivantes :
 - F Formation
 - H Sécurité et population
 - I Justice
 - L Marché du travail
- Effet induit des variations d'effectifs 2018 (+14,3 millions)
- Effet induit annuité 2018 (+7,7 millions)
- Financement des caisses de pensions (+3,5 millions)

Page 47

Charges de personnel 2019

Principales variations – nature 30 – (2/2)

Ces augmentations sont partiellement compensées par des baisses de charges transversales :

- Engagement de nouveaux collaborateurs 2 classes en dessous durant la période probatoire (-7,3 millions)
- Effet Noria (-9,4 millions)
- Alignement du cadre selon l'effet Noria non anticipés lors du budget précédent (- 3,7 millions)
- Réactualisation de la nature primes diverses (-1,2 millions)

Page 48

Charges de personnel 2019

Principales variations – nature 30 – Rappel des mécanismes (1/2)

- Annuité, indexation et vie chère :
 - Le mécanisme salarial 2019 est inscrit au PB uniquement pour le report de l'annuité octroyée en 2018 (part décalée des enseignants) pour 7,7 millions; (Mesure annuité de -39,9 millions)
 - L'indexation est égale à 0% dans le projet de budget; (Mesure indexation de -20,8 millions)
 - L'allocation unique de vie chère se monte à 0,6 million.

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	PB2019
Annuité	-	OUI	OUI	CONDITIONNELLE	-	OUI	OUI	-
Indexation	-	-	-	-	-	-	-	-

* Annuité versée uniquement au personnel ayant un salaire équivalent 100% annuel inférieur à 86'868.-

Page 49

Charges de personnel 2019

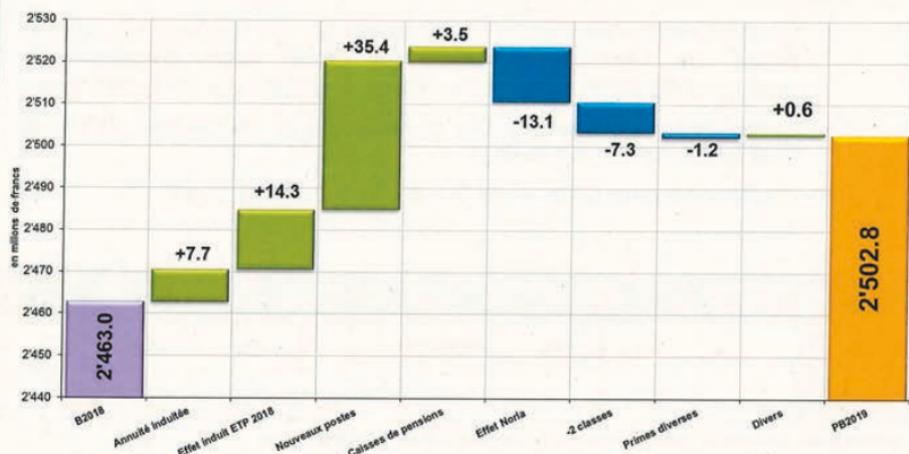
Principales variations – nature 30 – Rappel des mécanismes (2/2)

- Taux de cotisations CPEG :



Page 50

Charges de personnel 2019 Principales variations – nature 30



Page 51

Charges de personnel 2019 Principales variations par politique publique – nature 30

en millions

Politique publique	Budget 2017	Budget 2018	Projet Budget 2019	Ecart Projet Budget 2019 vs Budget 2018	
				en francs	en %
A Autorités et gouvernance	49.5	50.9	52.5	1.5	3.0%
B Etats-majors et prestations transversales	215.9	218.8	224.6	5.8	2.6%
C Cohésion sociale	39.1	39.8	39.0	-0.8	-1.9%
D Culture, sport et loisirs	4.2	4.2	4.5	0.3	7.3%
E Environnement et énergie	44.6	43.5	43.9	0.4	1.0%
F Formation	1'210.8	1'235.4	1'260.1	24.7	2.0%
G Aménagement et logement	50.3	50.4	51.8	1.5	2.9%
H Sécurité et population	448.2	463.3	466.9	3.6	0.8%
I Impôts et finances	65.4	70.3	69.7	-0.7	-0.9%
J Justice	130.2	133.9	135.5	1.7	1.2%
K Santé	19.0	19.3	20.4	1.1	5.6%
L Marché du travail, commerce	85.1	85.7	86.2	0.5	0.6%
M Mobilité	48.7	47.6	47.9	0.3	0.7%
Total Général	2'411.0	2'463.0	2'502.8	39.9	1.6%

Page 52

2.3.2

Charges du personnel

Les ETP

Page 53

Effectif du personnel 2019

Principales variations - (ETP permanents / auxiliaires / agents spécialisés)

Le nombre de postes augmente de **338,2** soit **+2,0%** :

	PRE	DF	DIP	DS	DT	DI	DES	DCS	CHA	PJ	Total
Créations	2.3	-	160.0	11.1	4.6	35.6	1.8	6.2	0.8	14.4	236.9
Remboursements			1.4		2.0		12.0				15.4
Recettes	1.4	2.8	7.7	4.7	13.5		3.0				33.0
Transfert de charges			8.9	32.0		6.5	5.5				52.9
Total	3.7	2.8	177.9	47.8	20.1	42.1	22.3	6.2	0.8	14.4	338.2

dont :

- + **59,8 postes** d'enseignants au DIP
- + **23 postes** police + **20 postes** détention
- + **34,4 postes** à la DGSIN
- + **14,4 postes** au Pouvoir Judiciaire

Page 54

Effectif du personnel 2019

Total Petit Etat - (ETP permanents / auxiliaires / agents spécialisés)

Retraitement des ETP 2018 - Information :

Certains enseignants ayant un contrat fixe et en situation de multi-activité étaient précédemment en partie imputés sur des natures comptables en francs pour ces activités additionnelles.

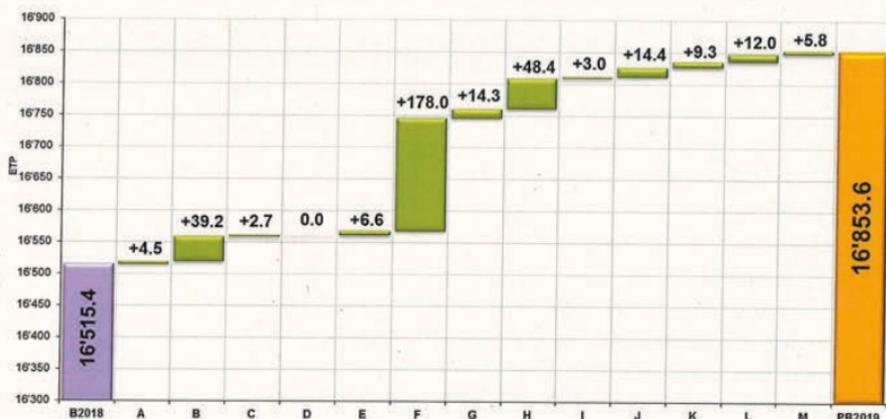
Le budget 2018 a été retraité afin que l'intégralité des activités soit imputée sur les traitements du personnel enseignant à l'exclusion de toute autre nature francs. Cet ajustement génère une variation de +49,7 ETP sans aucun impact financier.

- La Formation passe de 8'163,3 à 8'213,0 ETP
- Les Enseignants de 6'181,1 à 6'230,8 ETP

Page 55

Effectif du personnel 2019

Principales variations par politique publique - (ETP permanents / auxiliaires / agents spécialisés)



A Autorités et gouvernance

D Culture, sport et loisirs

G Aménagement et logement

J Justice

B Etats-majors et prestations transversales

E Environnement et énergie

H Sécurité et population

K Santé

C Cohésion sociale

F Formation

I Impôts et finances

L Marché du travail, commerce

M Mobilité

Page 56

Effectif du personnel 2019

Total Petit Etat – par politique publique - (ETP permanents / auxiliaires / agents spécialisés)

ENTITES ETAT	Budget 2017	Budget 2018	Projet Budget 2019	Ecart Projet Budget 2019 vs Budget 2018	
				en nombre de postes	en %
A Autorités et gouvernance	226.1	235.1	239.6	4.5	1.9%
B Etats-majors et prestations transversales	1'315.9	1'308.4	1'347.6	39.2	3.0%
C Cohésion sociale	319.5	322.9	325.6	2.7	0.8%
D Culture, sport et loisirs	24.9	24.6	24.6	-	0.0%
E Environnement et énergie	301.0	293.1	299.7	6.6	2.3%
F Formation	7'965.0	8'213.0	8'391.0	178.0	2.2%
G Aménagement et logement	352.5	347.4	361.7	14.3	4.1%
H Sécurité et population	3'210.5	3'279.6	3'328.0	48.4	1.5%
I Impôts et finances	519.9	561.8	564.8	3.0	0.5%
J Justice	755.6	776.1	790.6	14.4	1.9%
K Santé	124.3	125.4	134.7	9.3	7.4%
L Marché du travail, commerce	665.1	658.4	670.4	12.0	1.8%
M Mobilité	381.7	369.7	375.5	5.8	1.6%
Total général	16'162.0	16'515.4	16'853.6	338.2	2.0%

Page 57

Effectif du personnel 2019

Total Petit Etat – par entités - (ETP permanents / auxiliaires / agents spécialisés)

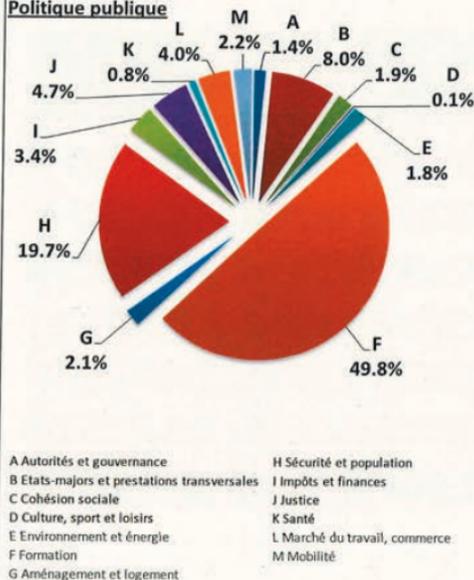
ENTITES ETAT	Budget 2017	Budget 2018	Projet Budget 2019	Ecart Projet Budget 2019 vs Budget 2018	
				en nombre de postes	en %
PRE	52.0	64.6	68.3	3.7	5.7%
DF	821.1	852.7	855.5	2.8	0.3%
DIP	8'037.1	8'283.0	8'461.0	177.9	2.1%
PAT	1'988.3	2'052.3	2'170.4	118.1	5.8%
ENS	6'048.9	6'230.8	6'290.6	59.8	1.0%
DS	3'271.4	3'327.9	3'375.7	47.8	1.4%
PAT	1'240.9	1'247.9	1'252.7	4.8	0.4%
POL	2'030.5	2'080.0	2'123.0	43.0	2.1%
DT	703.9	699.7	719.8	20.1	2.9%
DI	1'198.1	1'177.1	1'219.2	42.1	3.6%
DES	827.5	817.3	839.6	22.3	2.7%
DCS	345.7	370.9	377.1	6.2	1.7%
CHA	105.7	99.2	100.0	0.8	0.8%
Total administration	15'362.5	15'692.5	16'016.2	323.7	2.1%
SGGC	24.3	24.3	24.3	-	0.0%
PJ	755.6	776.1	790.6	14.4	1.9%
Total admin. 3 pouvoirs	16'142.4	16'493.0	16'831.1	338.1	2.1%
CdC	19.6	22.5	22.6	0.1	0.4%
Total général	16'162.0	16'515.4	16'853.6	338.2	2.0%

Page 58

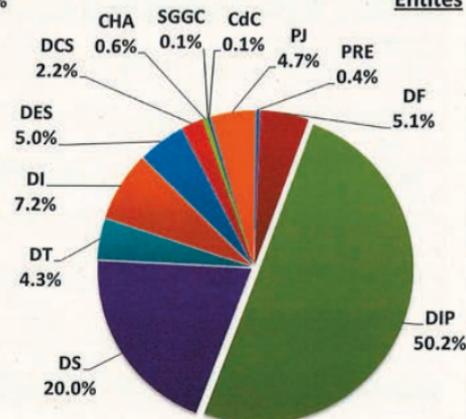
Effectif du personnel 2018

Total Petit Etat - (ETP permanents / auxiliaires / agents spécialisés)

Politique publique



Entités



Page 59

Effectif du personnel 2019

Total Petit Etat – par type/catégorie - (ETP permanents / auxiliaires / agents spécialisés)

Par type :	B2017	B2018	PB2019	Ecart PB2019 vs. B2018	
Permanents	15'896.7	16'264.9	16'591.2	326.3	2.0%
Agents spécialisés	53.4	46.6	51.5	4.9	10.4%
Auxiliaires	212.0	203.9	211.0	7.1	3.5%
Total ETP	16'162.0	16'515.4	16'853.6	338.2	2.0%

Par catégorie :	B2017	B2018	PB2019	Ecart PB2019 vs. B2018	
Magistrats	157.0	158.0	158.0	-	0.0%
PAT	7'925.7	8'046.6	8'282.0	235.4	2.9%
Enseignants	6'048.9	6'230.8	6'290.6	59.8	1.0%
Police, sûreté, prison	2'030.5	2'080.0	2'123.0	43.0	2.1%
Total ETP	16'162.0	16'515.4	16'853.6	338.2	2.0%

Page 60

Effectif du personnel 2019

Total Grand Etat – par entités - (ETP permanents / auxiliaires / agents spécialisés)

A titre d'information :

Les effectifs des entités ci-dessous ne sont pas encore définitifs en raison de leur processus budgétaire actuellement en cours :

- ❖ HUG
- ❖ PALEXPO SA
- ❖ EPI

Page 61

Effectif du personnel 2019

Grand Etat – par entités - (ETP permanents / auxiliaires / agents spécialisés)

Entités contrôlées	Budget 2017	Budget 2018	Projet Budget 2019	Ecart Projet Budget 2019 vs Budget 2018	
				en nombre de postes	en %
UNIGE	2'974.3	3'042.4	3'057.1	14.7	0.5%
HUG	10'399.2	10'567.4	10'567.4	-	0.0%
HG	902.4	946.3	969.0	22.7	2.4%
IMAD	1'837.9	1'877.9	1'905.6	27.7	1.5%
AIG	1'004.7	1'043.5	1'090.7	47.1	4.5%
TPG	1'872.3	1'932.6	2'030.6	98.0	5.1%
SIG	1'608.4	1'601.0	1'581.0	-20.0	-1.2%
FdP	159.9	170.7	180.9	10.2	6.0%
FPLC	8.2	8.1	8.1	-	0.0%
FTI	25.6	27.7	30.0	2.4	8.5%
FIDP	36.6	40.0	40.0	-	0.0%
FIPOI	58.3	62.3	62.8	0.5	0.8%
Palexpo	204.7	212.4	212.4	-	0.0%
Ports Francs	32.0	31.0	30.1	-1.0	-3.1%
Total entités contrôlées	21'124.6	21'563.3	21'765.6	202.3	0.9%

Autres subventionnés	Budget 2016	Budget 2017	Projet de budget 2018	Ecart Projet Budget 2018 vs Budget 2018	
				en nombre de postes	en %
HES	960.9	972.2	1'019.1	46.9	4.8%
EPI	670.6	667.7	673.5	5.8	0.9%
EMS	3'883.3	3'921.6	3'938.3	16.8	0.4%
Total autres subventionnés	5'514.8	5'561.4	5'631.0	69.5	1.2%

*1 Processus budgétaire non encore débuté ou en cours, reprise des chiffres inscrits au B2018 ou un estimé.

Page 62

Projet de budget 2019 de l'Etat de Genève

Exposé des motifs du Conseil d'Etat

Mesdames et Messieurs les député-e-s,

Conformément à l'article 108 de la Constitution genevoise et à l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), le Conseil d'Etat vous présente son projet de budget pour l'exercice 2019 (PB 2019).

En publiant simultanément le programme de législature, le plan financier quadriennal (PFQ) 2019-2022 et le projet de budget 2019, le Conseil d'Etat propose un ensemble de décisions cohérentes correspondant aux orientations stratégiques de la législature. Cette démarche permet de décliner les intentions à long terme et de démontrer leur faisabilité dans un plan financier quadriennal. Le projet de budget 2019 en constitue le premier exercice.

Au cours des dernières semaines, le Conseil d'Etat a procédé à de nombreux arbitrages. Il a décidé d'un plan de mesures équilibré entre hausse de revenus fiscaux et efforts de la fonction publique, qui constituent les deux principaux postes de revenus et charges du budget de l'Etat.

Avec un déficit de fonctionnement projeté à hauteur de 89 millions de francs, le résultat du PB 2019 est en nette amélioration par rapport à l'exercice 2018 (-186 millions).

Projet de budget 2019	B2018	PB2019	Ecart	en %
Charges	8'341.0	8'494.1	153.0	1.8%
Revenus	8'154.5	8'405.0	250.5	3.1%
Résultat net	-186.5	-89.1		

Cette réduction du déficit s'explique par :

- une limitation de la hausse des charges (+1,8%);
- la maîtrise de l'augmentation des postes (ETP) à hauteur de 2% (+338 ETP);
- une augmentation des rentrées fiscales due aux premiers effets des mesures déjà adoptées par le Conseil d'Etat.

Croissance des postes (ETP)	B 2018	PB 2019	en ETP	en %
ETP totaux	16'516	16'854	338	2.0%

Nous vous présentons ci-après les diverses mesures décidées par le Conseil d'Etat et leurs effets sur le PB 2019. Nous commenterons ensuite le contexte conjoncturel, l'évolution des revenus et des estimations fiscales, ainsi que la croissance des charges et des investissements. En conclusion, nous reviendrons sur les principaux enjeux en ce début de législature et les objectifs du Conseil d'Etat.

1. Plan de mesures du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat a élaboré un nouveau plan de mesures dans le cadre de ce début de législature, avec comme objectif une recherche d'équilibre entre les mesures touchant les charges et les revenus. Ce plan est détaillé dans le rapport du plan financier quadriennal (PFQ) 2019-2022. Il permet d'améliorer le résultat de 596 millions sur la période du PFQ.

Plusieurs mesures déploient leurs effets dès l'exercice 2019. A ce titre, les mesures arrêtées par le Conseil d'Etat améliorent le résultat du PB 2019 d'un montant de 187,1 millions par l'intermédiaire d'une baisse des charges de 88,6 millions et des revenus supplémentaires à hauteur de 98,5 millions.

L'effort a été réparti sur quatre types de mesures distinctes.

en millions

Mesures du Conseil d'Etat	Résultat 2019
Mesures structurelles	5.1
Mesures fiscales	95.6
Mesures concernant la fonction publique	78.8
Mesures d'efficience et autres mesures	7.6
TOTAL des mesures du Conseil d'Etat	187.1

Une mesure structurelle en lien avec les prestations accordées par l'Hospice général permet une économie de 5,1 millions.

Deux mesures fiscales déjà incluses dans le budget 2018 déploient pleinement leurs effets en 2019 (+95,6 millions d'amélioration de résultat). Il s'agit, d'une part, de la création d'un service de régulation et, d'autre part, de l'engagement de taxateurs supplémentaires pour permettre un meilleur traitement des déclarations des contribuables. Parallèlement à ces deux mesures fiscales, il convient de mentionner deux augmentations de revenus fiscaux découlant d'obligations fédérales. D'une part, la modification de la loi sur les estimations fiscales de certains immeubles (LEFI) permet d'inscrire un montant complémentaire de 28 millions dans le projet de budget et, d'autre part, l'indexation des valeurs locatives des immeubles occupés par leur propriétaire générera 6,3 millions supplémentaires.

en millions

Obligations fiscales découlant de lois fédérales	Résultat 2019
Réévaluation de la fiscalité immobilière (RPI et LEFI)	28.0
Indexation des valeurs locatives	6.3
TOTAL des obligations fiscales découlant de lois fédérales	34.3

Trois mesures concernent la fonction publique, à savoir la suspension de l'octroi de l'annuité (39,3 millions d'amélioration de résultat), la non-indexation des salaires en 2019 (21,4 millions d'amélioration de résultat en supposant une non-indexation des salaires estimée à ce jour à 0,5%) et l'engagement de nouveaux collaborateurs avec deux classes en dessous de la classe de la fonction pendant la période probatoire de deux ans (18 millions d'amélioration de résultat).

Quatre mesures d'efficience s'ajoutent au dispositif. Celles-ci comprennent les effets positifs de la cellule d'enquête créée en 2018 pour renforcer la lutte contre la fraude sociale (3 millions d'amélioration du résultat), la limitation partielle de la part résiduelle des soins à charge du canton en adaptant la contribution personnelle des soins à domicile de 8 à 10 francs par jour (2,3 millions d'amélioration du résultat), une réduction des imprimés et la suppression des rapports annuels imprimés pour l'ensemble de l'Etat (1,7 million d'amélioration de résultat) et la limitation de l'accès des élèves résidant en France aux écoles genevoises de la scolarité obligatoire (0,6 million d'amélioration de résultat).

2. Croissance soutenue des revenus

Hypothèses macro-économiques

Depuis 2017, l'économie mondiale croît à un rythme élevé, tant dans les pays avancés que dans les pays émergents ou en développement. En cours d'année 2018, la conjoncture donne toutefois des signes d'essoufflement en Europe, alors qu'elle se renforce aux Etats-Unis. Par ailleurs, les risques pesant sur l'essor de l'économie mondiale augmentent, en particulier en raison de certaines tensions commerciales et des relèvements de droits de douane.

En Suisse, la croissance du PIB est prononcée et les conditions générales demeurent favorables à court terme. Depuis l'été 2018, les perspectives se teintent toutefois de prudence, du côté des entreprises comme des ménages.

Dans le canton de Genève, la croissance du PIB s'est nettement accélérée à la fin 2017. L'économie du canton profite notamment de la vigueur de la demande extra-européenne et ses secteurs prépondérants, comme la finance et l'horlogerie, affichent une situation particulièrement favorable.

Plus généralement, la marche des affaires est globalement satisfaisante pour la plupart des entreprises, malgré l'appréciation négative de certaines d'entre elles.

Cependant, comme à l'échelon suisse, les perspectives des entreprises à court terme sont moins optimistes qu'il y a quelques mois. D'ailleurs, l'indicateur avancé de l'économie genevoise (ICO), qui anticipe de trois à six mois la conjoncture, s'affaiblit au deuxième trimestre 2018, après une période de stabilité. Le rythme de croissance du PIB cantonal, particulièrement élevé au premier trimestre, devrait donc perdre de sa vigueur en seconde partie d'année.

Dans ses dernières prévisions, émises en juin, le Groupe de perspectives économiques (GPE) table sur une nette progression pour le PIB suisse en 2018, qui se tassera quelque peu en 2019. Pour l'économie genevoise, l'évolution est similaire, mais à un niveau plus élevé.

Prévisions du GPE (juin 2018)	2018	2019
PIB CH	2,2 %	1,8 %
PIB GE	2,4 %	2,0 %
Chômage GE	4,5 %	4,4 %

Mesures fiscales et obligations fiscales découlant de lois fédérales

Les recettes fiscales inscrites dans le projet de budget 2019 progressent de 233 millions par rapport à celles figurant dans le budget 2018, ce qui représente un accroissement de 3,5%.

Cette croissance élevée résulte de certaines mesures déjà adoptées par le Conseil d'Etat lors de la préparation du budget 2018. Celles-ci devraient déployer des effets supplémentaires en 2019. Ces mesures concernent la création d'un service qui a pour mission de traiter les dénonciations spontanées de contribuables, dont le nombre croît régulièrement, notamment avec la mise en œuvre de l'échange automatique d'informations entre pays. La seconde mesure consiste en l'engagement de taxateurs supplémentaires permettant de mieux traiter les déclarations des contribuables. Les recettes complémentaires générées par ces deux mesures dès 2019 sont évaluées à 96 millions de francs.

Par ailleurs, une augmentation de certains impôts est liée à des obligations fiscales découlant de lois fédérales. Il y a, d'une part, la modification de la loi sur les estimations fiscales de certains immeubles (LEFI). Une majoration de 20% de l'estimation de la valeur fiscale des immeubles (à l'exception des immeubles locatifs) acquis avant 2009 est retenue et permet d'inscrire un montant supplémentaire de 28 millions dans le projet de budget. Les valeurs ont été prorogées plusieurs fois avec des majorations linéaires de 20% jusqu'en 1995, et plusieurs fois sans majoration jusqu'au 31 décembre 2018.

D'autre part, l'indexation des valeurs locatives des immeubles occupés par leur propriétaire générera 6 millions supplémentaires. Pour rappel, les valeurs locatives n'ont plus été indexées depuis l'année 2013. Le taux d'indexation retenu s'élève à +4,67% et sera appliqué aux valeurs de l'année fiscale 2018.

Sans ces mesures, ni les modifications liées à des lois fédérales, l'augmentation des recettes fiscales par rapport au budget 2018 se limiterait à 103 millions (+1,5%).

en millions

Revenus fiscaux	C 2017	B 2018	PB 2019	Ecart PB 2019 - B 2018	
Personnes physiques (PP)	4'005	3'917	3'958	40	+1.0%
Personnes morales (PM)	1'420	1'555	1'583	29	+1.8%
Part cantonale aux recettes fédérales	454	432	453	21	+4.9%
Impôts immobiliers	487	486	482	-4	-0.8%
Droits de successions et donations	152	140	159	19	+13.6%
Impôt sur les véhicules routiers et les bateaux	111	116	114	-3	-2.1%
Autres impôts	12	14	14	0	+0.0%
Total Impôts, taxes et droits	6'640	6'660	6'763	103	+1.5%
Modification de la loi sur les estimations fiscales de certains immeubles (LEFI)			28.0		
Indexation des valeurs locatives des immeubles occupés par leurs propriétaires			6.3		
Mesures 86 (taxateurs supplémentaires) avec impact en 2019			33.0		
Mesures 87 (création d'un service de régularisation) avec impact en 2019			63.0		
Total impôts, taxes et droits (y.c. mesures du Conseil d'Etat)	6'640	6'660	6'893	233	+3.5%

Impôts des personnes physiques

En faisant abstraction des différentes mesures du Conseil d'Etat et obligations légales, l'impôt des personnes physiques augmente de 40 millions par rapport au budget 2018 (+1,0%). Il est déterminé à l'aide des prévisions d'évolution du produit intérieur brut (PIB) publiées par le groupe de perspectives économiques (GPE).

L'ensemble des mesures et obligations fiscales découlant de lois fédérales touchent essentiellement les impôts des personnes physiques.

Impôts des personnes morales

L'impôt des personnes morales progresse de 29 millions (+1,8%) par rapport au budget 2018. Les prévisions reposent sur les indications fournies par un échantillon d'entreprises parmi les plus importantes du canton. Les premières prévisions pour l'année 2019 parviendront à l'administration au début du mois d'octobre, qui procédera, le cas échéant, à une adaptation des chiffres.

Autres impôts

Les parts cantonales aux recettes fédérales augmentent de 21 millions (+4,9%). Cette hausse est due principalement à l'impôt fédéral direct (+16 millions; +4,1%) dont les hypothèses de croissance sont proches de celles concernant l'impôt cantonal. A noter également que la part à l'impôt anticipé progresse considérablement (+5 millions; +14,3%).

Hors mesures et obligations légales, les impôts en lien avec l'immobilier reculent légèrement par rapport au budget 2018 (-4 millions; -0,8%). En incluant les effets induits par ces modifications, ceux-ci affichent une légère augmentation de 2 millions (+0,5%).

Enfin, les droits de successions et donations ont été revus à la hausse (+19 millions; +13,6%) sur la base de l'évolution constatée ces dernières années.

Légère augmentation des revenus non fiscaux

Les revenus non fiscaux sont en augmentation (+18 millions) au projet de budget 2019. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation de la participation fédérale aux dépenses de natures sociales cantonales pour un total de 9 millions sur la période (participation aux subsides d'assurance maladie +13 millions, prestations complémentaires AVS et AI -4 millions).

Suite au premier acte constitutif de droits distincts permanents de superficie (DDP) en 2019, le groupe d'investissements ENSEMBLE devra verser à l'Etat une indemnité unique de 11 millions pour le rachat des bâtiments de la caserne des Vernets.

Les intérêts fiscaux perçus augmentent en 2019 à un montant d'environ 6 millions.

Les revenus supplémentaires attendus de l'augmentation des amendes d'ordre et des ordonnances pénales découlant du vote de la loi 12240 (modernisation des radars) sont estimés à 4,8 millions.

Les revenus des confiscations pénales sont revus à la baisse à hauteur de 7,8 millions afin de prendre en compte les revenus moyens (hors revenus découlant de confiscations pénales exceptionnelles) constatés ces dernières années.

3. Croissance des charges par catégorie

Croissance des charges par rapport à 2018

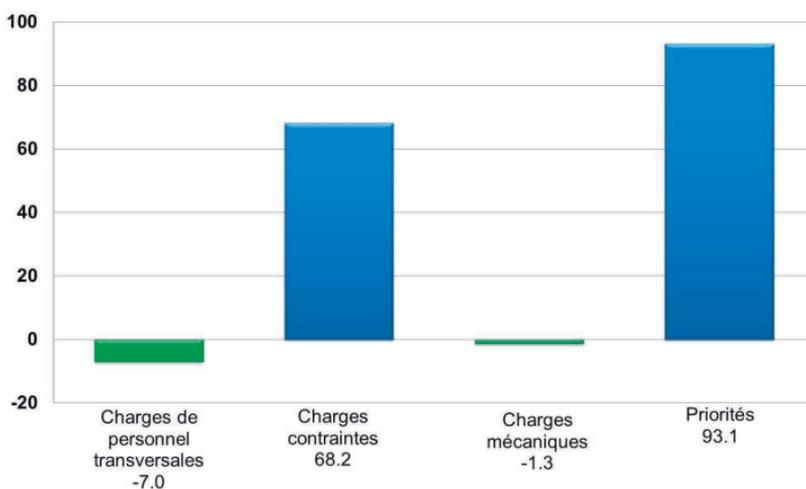
Le total des charges du PB 2019 s'élève à 8'494 millions, soit une augmentation de 153 millions (+1,8%) par rapport au budget 2018.

La croissance des charges au PB 2019 comporte des dépenses d'un montant de 66,9 millions pour lesquelles le Conseil d'Etat n'a pas de marge de manœuvre immédiate. Ces charges incontournables se composent de charges contraintes (+68,2 millions) et de charges dites mécaniques (-1,3 million). Les charges de personnel liées aux dispositifs transversaux diminuent de -7 millions. Le solde de l'accroissement des charges de 93,1 millions est affecté aux projets prioritaires en fonction de choix politiques, en particulier dans les domaines de la formation, de la santé et de la mobilité.

La variation des charges est constituée :

- des charges de personnel transversales résultant de l'application de mécanismes salariaux, des cotisations aux caisses de pension et des effets induits des engagements;
- des charges contraintes qui sont des obligations légales envers des tiers (prestations sociales), des obligations découlant de lois fédérales et accords intercantonaux, dont l'Etat doit s'acquitter quelle que soit sa situation financière;
- des charges mécaniques qui découlent de l'application de mécanismes comptables ou financiers (amortissement, intérêts, péréquation intercantonale RPT);
- des priorités du Conseil d'Etat, il s'agit des augmentations de dépenses allouées par le Conseil d'Etat en fonction des priorités.

Décomposition de la croissance des charges, y compris plan de mesures (en millions)



Mécanismes salariaux, cotisations aux caisses de pension et autres charges de personnel transversales (y.c. mesures)

Les charges de personnel liées aux dispositifs transversaux de l'Etat diminuent de 7 millions. Cette baisse résulte principalement de la mesure du Conseil d'Etat en lien avec l'engagement de nouveaux collaborateurs deux classes en dessous durant la période probatoire qui permet de réduire les charges de 18 millions. A cette mesure s'ajoutent l'effet naturel du rajeunissement des effectifs via le remplacement des départs, entraînant une diminution des charges de 16,4 millions et une diminution complémentaire de 3.7 millions pour refléter la réalité des postes en exercice.

Ces diminutions sont compensées par les effets induits du budget 2018, tels le versement de l'annuité 2018 (10 millions) et les nouveaux postes accordés au budget 2018 (14,3 millions). A ceci s'ajoute l'augmentation du taux de cotisation à la CPEG des personnes assurées antérieurement par la CEH (3,9 millions), en application de la LCPEG votée en 2013 et du financement des caisses de pensions gérées par l'Etat (de 2,4 millions).

Charges contraintes

L'augmentation brute des charges contraintes s'élève à 73,3 millions. Cette hausse est légèrement atténuée par l'effet des mesures du Conseil d'Etat pour un montant de 5,1 millions, principalement lié à la mesure concernant l'aide sociale.

La croissance brute des charges contraintes s'explique principalement par l'augmentation des prestations versées par l'Hospice général pour l'aide sociale (+23 millions), des besoins en lien avec les assurés débiteurs (+3,4 millions) des prestations complémentaires versées aux personnes handicapées (+4,1 millions), des bourses et des prêts d'études (+8,4 millions), de la contribution genevoise à la HES-SO (+3,2 millions), de l'impact de la révision de la LAMal pour les frontaliers (+4,8 millions), du versement aux CFF pour la mise en place du Léman Express et au GLCT des transports publics transfrontaliers (+6,9 millions), des indemnités versées aux opérateurs de transports publics membres de la communauté tarifaire intégrale Unireso (+2 millions) et du placement des personnes sous mesure dans des établissements appropriés (+1,5 million).

Conformément aux dispositions de la loi sur l'assurance maladie (LAMal), les ressources destinées à la prise en charge des hospitalisations hors canton ont été adaptées (+1,5 million). La prise en compte de l'effet de la décision du Tribunal administratif fédéral stipulant que les moyens et appareils (LiMA) est comprise dans les tarifs des soins de longue durée pour les prestations à domicile, conduit à une hausse de charges de 17,7 millions.

Ces croissances de charges sont partiellement compensées par des baisses de besoins notamment dans les prestations complémentaires versées aux personnes âgées (-6,7 millions), les opérations électorales (-4 millions), les subsides d'assurance maladie (-2,4 millions), ainsi que dans les frais d'entretien des routes nationales (-1,5 million) suite à la signature de l'avenant à la convention intercantonale (Fribourg-Vaud-Genève), qui verra la mise en place, dès juin 2019, d'une nouvelle organisation (SIERA).

Charges mécaniques

Ces charges diminuent de 1,3 million en raison d'une baisse des intérêts de la dette (-10,3 millions). Cette diminution est partiellement compensée par une hausse des charges de la péréquation financière intercantonale (+3,5 millions) et des amortissements (+5,5 millions).

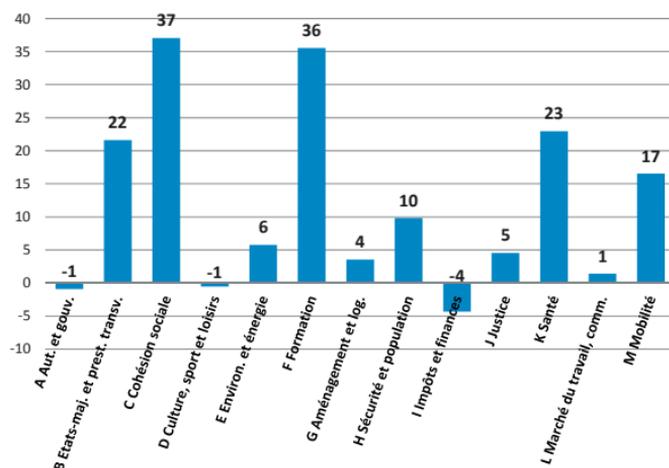
Priorités

Le solde de la croissance des charges, soit un montant de 93,1 millions, résulte de l'accroissement des dépenses découlant de choix politiques, compensées par des économies et des mesures décidées par le Conseil d'Etat. Les principaux projets prioritaires sont présentés ci-après par politique publique.

4. Croissance des charges par politique publique

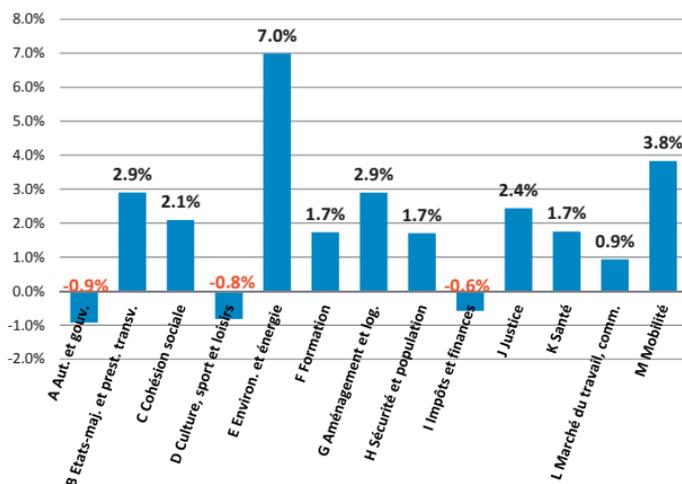
Le graphique suivant présente la répartition de l'augmentation des charges par politique publique durant l'exercice 2019, en prenant en compte les effets du plan de mesures.

Evolution des charges par politique publique (en millions)



Le graphique suivant présente l'évolution des charges en % par politique publique durant l'exercice 2019.

Evolution des charges par politique publique (en %)



A Autorités et gouvernance

Les charges relatives à cette politique publique diminuent de 0,9 million entre 2018 et 2019 en raison principalement d'une baisse de financement pour les opérations électorales (-3,4 millions). Cette baisse est partiellement compensée par une hausse de charge pour le financement des caisses de pensions gérées par l'Etat (+2,5 millions).

B Etats-majors et prestations transversales

Les charges de cette politique publique B augmentent de 21,6 millions entre 2018 et 2019. Cette hausse s'explique principalement par les éléments suivants :

- Les premiers jalons de mise en œuvre de la politique numérique de l'Etat de Genève ainsi que l'augmentation de la demande en matière de services informatiques et de télécommunication pour répondre aux besoins de l'ensemble des politiques publiques impliquent une augmentation des charges de 10,7 millions.
- Les dépenses induites par la mise en service de nouveaux bâtiments et par les besoins de location de locaux dans le cadre des travaux de rénovation du Palais de Justice viennent augmenter les charges de 3,1 millions.
- L'augmentation des charges d'amortissement de 5,3 millions résulte de dépenses d'investissement et de mise en service d'actifs en progression principalement sur le crédit de renouvellement 2015-2019 de l'OBA et de la DGSIN, en particulier pour ce dernier le stockage et la sauvegarde de données, les télécommunications, les serveurs ainsi que le SIC Pédagogie.

C Cohésion sociale

Le total des charges dévolues aux prestations de la cohésion sociale augmente de 37 millions entre 2018 et 2019. Les principales variations concernent les éléments suivants :

- Baisse de -2,5 millions des besoins en matière de subsides d'assurance-maladie (-2,4 millions de baisse de prestations initiales et -0,1 million de mesures d'économie).
- Augmentation de 4,3 millions des besoins en matière de couverture des créances des assureurs pour les primes impayées de Genevois.
- Augmentation de 20 millions des prestations d'aide sociale accordées par l'Hospice général (+23 millions de prestations initiales et -3 millions de mesures d'économie).
- Augmentation de 2,5 millions de la subvention de fonctionnement accordée à l'Hospice général (+3 millions de besoins de fonctionnement et -0,5 million de mesures d'économie).
- Augmentation de 1,7 million des prestations complémentaires familiales.
- Baisse de -4,7 millions des prestations complémentaires à l'AVS (-6,7 millions de prestations initiales, +2,2 millions en lien avec l'adaptation de la contribution personnelle des soins à domicile de l'IMAD et -0,2 million en lien avec les mesures de lutte contre la fraude aux prestations complémentaires AVS).
- Augmentation de 4,1 millions des prestations complémentaires à l'AI.
- Augmentation de 6,2 millions des besoins en lien avec la planification des ouvertures de places en EPH.
- Augmentation de 8,4 millions des prestations de bourses et prêts d'études accordées.

- Autres mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat en lien avec la politique publique C (-2,8 millions).

D Culture, sport et loisirs

Les charges diminuent de 0,5 million. Cette diminution est essentiellement expliquée par les économies induites par les mesures sur la fonction publique.

E Environnement et énergie

Les charges augmentent de 5,8 millions pour l'année 2019 et financent principalement les projets suivants :

- Le renforcement de l'action de l'Etat en matière de protection de notre environnement et de soutien à la transition énergétique, et cela conformément aux orientations prioritaires définies par le Conseil d'Etat dans son programme de législation. Cela couvre en particulier le développement de la géothermie, la mise en œuvre des actions du Concept de développement durable 2030 et du plan climat cantonal, le renforcement des mesures de lutte contre le bruit et la pollution de l'air, les mesures de renaturation des cours d'eau et de prévention des crues en lien avec le dérèglement climatique ou la protection de la biodiversité (+4,8 millions).
- Un montant de 1,5 million est consacré à maintenir le niveau global actuel des subventions aux économies d'énergie et cela pour compenser un désengagement partiel de la Confédération.

F Formation

Les charges affectées à la formation augmentent de 35,5 millions par rapport au budget 2018. La variation s'explique principalement par les éléments suivants :

- Les postes octroyés au budget 2018 pour la rentrée scolaire 2018 ont un impact qui se monte à 13,3 millions en 2019.
- L'augmentation des effectifs d'élèves et la mise en œuvre de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans à la rentrée 2018 conduisent à une augmentation de charges de 13,4 millions.
- La participation cantonale aux accords intercantonaux en matière de mobilité des étudiants (AIU, AHES et AES) augmente de 2,2 millions.
- Le déploiement des dispositifs lié à l'école inclusive a une incidence de 1,3 million sur les charges.
- Les subventions hors mesures d'économies et hors mécanismes salariaux enregistrent une augmentation de 10 millions dont les principaux mouvements sont les suivants :

Ajustement aux prévisions de dépenses des subventions octroyées aux personnes physiques pour 1,6 million (essentiellement subsides à la formation scolaire spéciale, frais de placement et assistance éducative en milieu ouvert).

Mise en service de bâtiments de l'Université de Genève et financement de la convention d'objectifs 2016-2019 : 2,8 millions.

Ajustement des contributions à la HES-SO pour 3,3 millions.

- Les transferts entre politiques publiques et les projets autofinancés par des revenus génèrent une augmentation de charges pour la politique publique F de 2,2 millions.
- Les charges de personnel transversales augmentent de 1,2 million.
- Les mesures d'économies prévues en 2019 génèrent un gain de 8,1 millions.

G Aménagement et logement

Les charges de cette politique publique s'accroissent de 3,6 millions en 2019 pour les motifs principaux suivants :

- Les ressources en personnel additionnel nécessaires pour traiter la hausse importante des dossiers d'autorisation de construire et garantir les délais de décision, ainsi que pour accompagner les développements de la transition numériques (projets BIM et smart city). Ces ressources supplémentaires sont intégralement compensées par la hausse de budget relatif aux émoluments d'autorisation de construire en raison du nombre accru de dossiers traités (+2 millions).
- Les amortissements dépendant de la mise la mise en service d'actifs et un reclassement comptable (+2,1 millions).

H Sécurité et population

Les charges augmentent de 9,8 millions entre 2018 et 2019 en raison principalement :

- d'une hausse de 3,5 millions sur les charges de personnel pour le financement de 25 ETP à la police (renforcement de la police de proximité, de la centrale d'engagement et de la police routière) et de 24,1 ETP pour le domaine pénitentiaire (internalisation de la surveillance nocturne des établissements, mise en œuvre du concept de réinsertion et ouverture de l'unité de mesure (UM5) à Curabilis);
- d'une hausse de 3,7 millions sur les dépenses générales pour couvrir dans le domaine pénitentiaire l'augmentation des coûts pour le placement des personnes sous mesure en institution, l'application du nouveau droit des sanctions et la mise en œuvre du concept de réinsertion;
- d'une hausse de 1,7 million pour couvrir l'augmentation coûts pour le placement de détenus dans d'autres cantons et le financement des structures intercantionales dans le domaine de la sécurité.

I Impôts et finances

La diminution des charges de cette politique publique de 4,3 millions résulte principalement de la baisse des intérêts de la dette (-10,3 millions), de l'augmentation des charges de la péréquation financière intercantonale (+3,5 millions) et de la hausse des créances fiscales irrécouvrables (+3,2 millions).

J Justice

Les charges relatives à cette politique publique augmentent de 4,5 millions pour financer le renforcement de la filière pénale, les besoins supplémentaires pour les systèmes d'information, la sécurisation des locaux, l'exploitation de nouveaux locaux et les

déménagements induits par l'assainissement de l'actuel PJ, ainsi que l'augmentation de l'assistance juridique et des indemnités octroyées par les autorités pénales.

K Santé

Les charges relatives à cette politique croissent de 22,9 millions entre les exercices 2018 et 2019. Les principales variations concernent les éléments suivants :

- L'augmentation de la subvention accordée aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) s'élève à 13,8 millions. Ce montant tient compte notamment des ressources supplémentaires permettant de financer les augmentations du volume de prestations (+4,6 millions) et de faire face au changement législatif fédéral en matière de financement des soins pour les frontaliers (+4,8 millions), ainsi que des moyens nécessaires à la mise en service de l'unité médicalisée 5 à Curabillis pour un montant de 3,4 millions.
- L'augmentation de la subvention accordée à l'institution genevoise de maintien à domicile (Imad) de 2,1 millions. Ce montant comprend principalement des moyens supplémentaires pour faire face aux augmentations de volume de prestations (+1,2 million) et le financement de l'ouverture d'immeubles avec encadrement pour personnes âgées (+0,8 million).
- L'augmentation des moyens en faveur des établissements médicaux-sociaux (EMS) et des organismes d'aide et soins à domicile (OSAD) afin de leur permettre de faire face aux décisions du Tribunal administratif fédéral n'autorisant plus la facturation du forfait LIMA en sus des tarifs fixés par l'Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS) pour 17,7 millions.

Les mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat impactant cette politique s'élèvent à 11,6 millions. Ce montant se répartit à hauteur de 6,4 millions pour la mesure visant à engager deux classes en dessous de la classe de fonction et de 5,2 millions en lien avec l'augmentation de 2 francs de la contribution personnelle des bénéficiaires de l'aide à domicile et des résidents en EMS.

L Marché du travail, commerce

Les charges augmentent de 1,4 million entre 2018 et 2019 en raison essentiellement d'une augmentation d'effectif à OCE (+12 ETP) afin de mettre en œuvre une mesure qui prévoit l'obligation d'annonce des postes vacants par les employeurs.

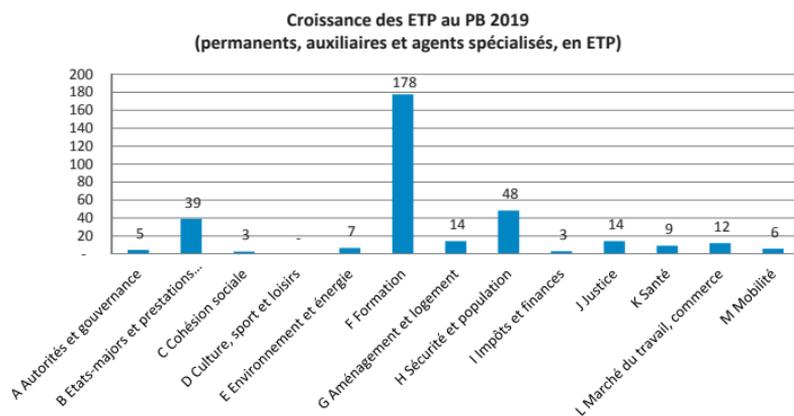
M Mobilité

Le total des charges de la politique publique augmente de 16,5 millions de francs. La variation s'explique principalement par les éléments suivants :

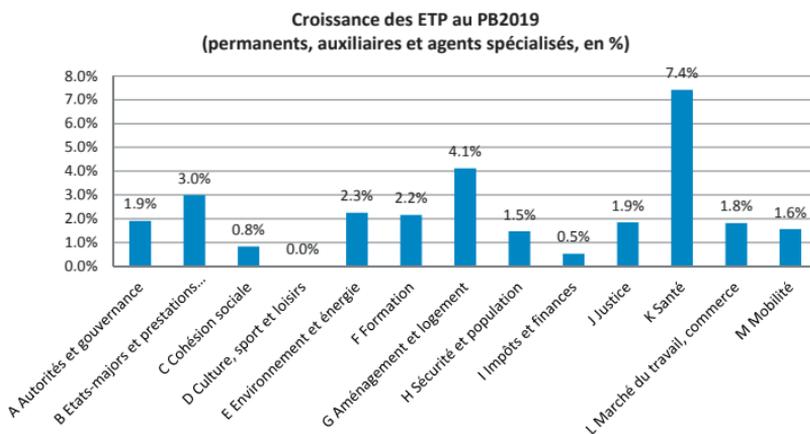
- Application du contrat de prestations 2015-2019 (+8,8 millions), comprenant l'incidence financière découlant de l'entrée en vigueur en 2017 de la loi 12128 visant à rétablir un niveau d'offre TPG équivalent à celui de 2014 en places-kilomètres.
- Augmentation des indemnités versées aux CFF, en raison principalement de la mise au ¼ d'heure toute la journée dès décembre 2018 de la cadence des trains sur la ligne Coppet-Genève-Lancy Pont Rouge et de l'introduction progressive de nouvelles rames FLIRT (+6,2 millions).

- Adaptation des subventions versées aux autres opérateurs de transports publics et de la contribution au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire (+1,9 million).
- Suite à la signature de l'avenant à la convention intercantonale relative à l'entretien des routes nationales de l'unité territoriale II, mise en place d'une nouvelle organisation intercantonale Fribourg-Vaud-Genève (SIERA), laquelle se verra confier directement par la Confédération lesdits travaux d'entretien. En conséquence, les charges et revenus relatifs à cette activité disparaissent progressivement des comptes de l'Etat de Genève dès juin 2019 (-1,5 million).

Croissance des postes (ETP) par politique publique (en nombre)



Croissance des postes (ETP) par politique publique (en %)



5. Des investissements en augmentation

Dans la continuité des précédents exercices budgétaires, le Conseil d'Etat maintient son effort d'investissement afin de rattraper le retard accumulé durant les décennies antérieures.

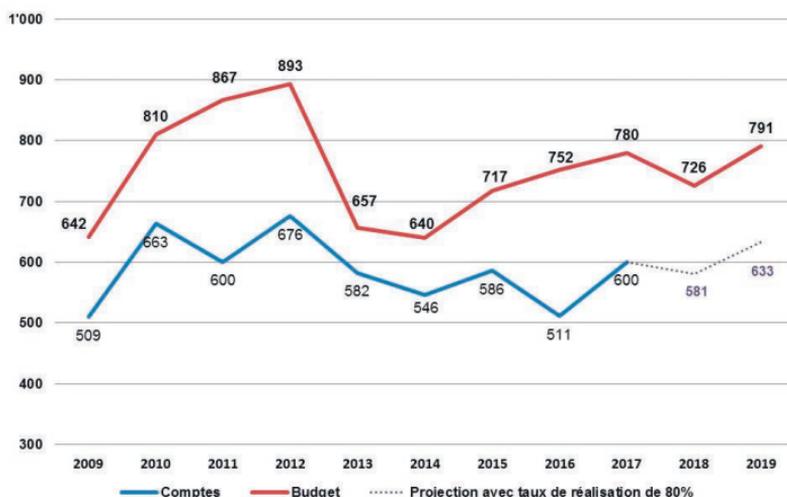
Les investissements planifiés se concentrent sur les infrastructures essentielles au développement du canton et à la qualité de vie de ses habitants. L'année 2019 sera marquée en particulier par l'inauguration du Léman Express.

En millions F	B 2018	PB 2019	Ecart
Dépenses d'investissement	750	818	68
Recettes d'investissement	24	27	3
Investissements nets	726	791	65

Le projet de budget 2019 des investissements nets s'établit ainsi à 791 millions, soit 818 millions de dépenses et 27 millions de recettes. Par rapport au budget 2018, les investissements sont en augmentation. Ainsi, les dépenses planifiées progressent de 9%.

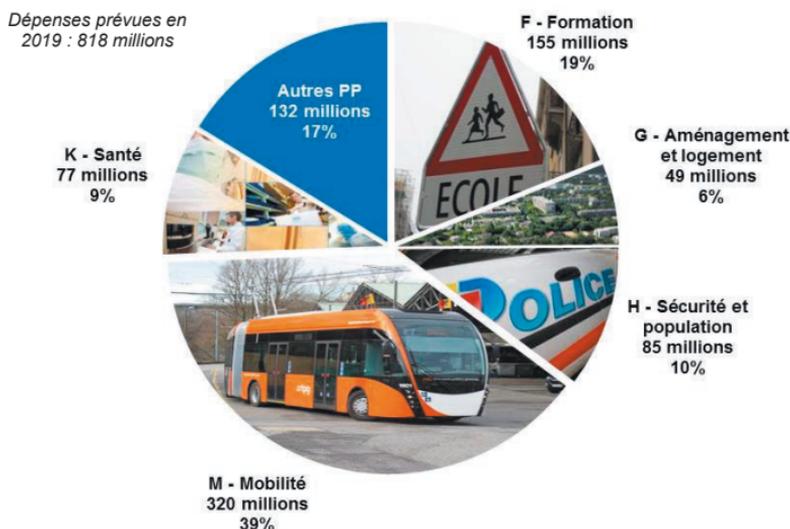
De manière à tenir compte des décalages potentiels de certains projets en cours (recours, oppositions, difficultés techniques) et des projets non encore adoptés par le Grand Conseil, le taux de réalisation prévisionnel est de 80% pour les investissements budgétés en 2018 et 2019. Ce constat est basé sur l'expérience des précédents exercices. Ainsi, selon cette prévision, pour 726 millions (en 2018) et 791 millions (en 2019) inscrits au budget, la réalisation effective devrait atteindre, respectivement, 581 et 633 millions.

Evolution historique des investissements aux budgets et aux comptes



Répartitions des dépenses par politique publique et principaux projets

Près de 85% des investissements se concentrent sur cinq politiques publiques : *Mobilité* (39%), *Formation* (19%), *Sécurité* (10%), *Santé* (9%) et *Aménagement et logement* (6%).



Dix projets d'investissement concentrent près de 65% des dépenses totales inscrites au projet de budget.

Dans le domaine de la **mobilité**, les regards sont tournés vers la mise en service du Léman Express en fin d'année. Les autres principaux projets sont le développement du réseau de tramways (96 millions, dont le prolongement du tram à Bernex), les "projets d'agglomération" (84 millions, y compris la route des Nations), le dépôt TPG "En Chardon" (subvention de 29 millions), les aménagements routiers et le déploiement d'une centrale régionale de trafic (14 millions).

Concernant le domaine de la **formation**, le chantier du CMU se termine (29 millions) alors que les travaux de rénovation d'Uni Bastions débutent (10 millions). D'autres projets se poursuivent comme les travaux pour la démolition et reconstruction du CO Budé (8 millions) ou encore la rénovation de l'ancienne école de médecine (7 millions).

En ce qui concerne la **sécurité**, l'exercice 2019 voit l'achèvement des études pour le futur établissement pénitentiaire des Dardelles (3 millions) et le début des travaux (31 millions). La relocalisation de la caserne des Vernets sur les différents sites se poursuit (25 millions).

Dans la **santé**, on relève, pour les HUG, la finalisation des travaux pour la phase 3.3 de la maternité (6 millions), ainsi que de nombreux projets informatiques (6 millions). En 2019, la rénovation et l'agrandissement des blocs opératoires débiteront (2 millions).

Le soutien à la mise à disposition de **logements d'utilité publique** continue (35 millions) au travers d'acquisitions de parcelles et de dotations aux fondations.

À noter enfin que 71% des dépenses planifiées en 2019 visent la création de nouveaux actifs au travers des crédits d'ouvrage, de dotations (LUP) ou de prêts spéciaux (CEVA et

infrastructures ferroviaires). Le solde est consacré au maintien et au renouvellement du patrimoine existant.

Autofinancement insuffisant

Après trois exercices consécutifs au cours desquels les investissements ont été intégralement financés par l'exploitation, le projet de budget 2019 voit l'autofinancement de ses investissements nets assuré à hauteur de 59%. Ce taux s'explique principalement par un déficit du résultat de fonctionnement qui ne permet pas de dégager une marge suffisante pour financer les investissements.

Ce niveau d'autofinancement pourrait influencer la dette cantonale, mais cet effet s'atténuerait, dès lors que l'évolution de l'endettement à court terme dépend plus de l'évolution du besoin en fonds de roulement et des créances fiscales que de l'autofinancement des investissements.

Conclusion

Ce projet de budget, le premier de la législature, traduit de manière concrète les principales orientations définies par le nouveau Conseil d'Etat. Il s'inscrit dans la vision globale que souhaite donner le Conseil d'Etat en publiant simultanément le programme de législature et le plan financier quadriennal (PFQ) 2019-2022.

Grâce à de nombreux arbitrages et à un plan de mesures équilibré, le Conseil d'Etat est parvenu à réduire le déficit de fonctionnement de près de 100 millions de francs au regard du budget 2018. Pour atteindre ce résultat, le Conseil d'Etat s'est employé à contenir l'augmentation des charges à 1,8% et celle des postes (ETP) à hauteur de 2%.

Ce projet de budget est le fruit d'efforts consentis par l'ensemble des départements, réunis autour de la nécessité de faire face à une forte augmentation des charges contraintes.

L'objectif principal du projet de budget consiste à assurer le maintien des prestations à la population, qui profiteront même d'améliorations dans certains domaines prioritaires définis dans le programme de législature, à l'image de la mobilité. Son élaboration a été guidée par la préoccupation commune des membres du Conseil d'Etat d'endiguer le déficit du canton à terme et d'améliorer structurellement la situation. C'est notamment la raison pour laquelle le PFQ démontre un retour à l'équilibre dès l'année 2021.

En soutenant ce projet de budget, les député-e-s au Grand Conseil donneront un signal positif en vue de relever les nombreux défis qui attendent notre canton. La réforme de l'imposition des entreprises et la mise en service du Léman Express comptent parmi les enjeux majeurs qui marqueront cette législature, laquelle doit être inaugurée dans les meilleures conditions.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les député-e-s, de réserver un bon accueil au projet de loi établissant le budget de l'Etat de Genève pour l'exercice 2019.

Conseil d'Etat de la République et canton de Genève.



Projet de budget 2019

Commission des finances

Thèmes transversaux (suite)

26 septembre 2018



Département des finances et ressources humaines
Direction générale des finances de l'Etat

Page 1



Sommaire

1 Plan financier quadriennal 2019-2022

- 1.1 Introduction
- 1.2 Vue d'ensemble du PFQ 2019-2022
- 1.3 Revenus fiscaux et non-fiscaux
- 1.4 Evolution des charges
- 1.5 Evolution des ETP
- 1.6 Investissements et évolution de la dette
- 1.7 Conclusion

2 Projet de budget 2019 (suite)

- 2.1 Introduction
- 2.2 Revenus fiscaux
- 2.3 Charges de personnel et postes
- 2.4 Revenus non fiscaux
- 2.5 Evolution des charges et dépenses générales
- 2.6 Subventions accordées
- 2.7 Investissements et amortissements
- 2.8 Dette
- 2.9 RPT

Page 2



2.

Projet de budget 2019



2.3

Charges du personnel



2.3.1

Charges du personnel

En francs

Page 5

Charges de personnel 2019

Principales variations – nature 30 – (1/2)

- Augmentation de **1,6% (+39,9 millions)** par rapport au budget 2018.
Les éléments suivants sont les principaux facteurs de la hausse :
 - Nouveaux postes 2019 (+35,4 millions nets)
principalement destinés aux politiques suivantes :
 - F Formation
 - H Sécurité et population
 - I Justice
 - L Marché du travail
 - Effet induit des variations d'effectifs 2018 (+14,3 millions)
 - Effet induit annuité 2018 (+7,7 millions)
 - Financement des caisses de pensions (+3,5 millions)

Page 6

Charges de personnel 2019

Principales variations – nature 30 – (2/2)

Ces augmentations sont partiellement compensées par des baisses de charges transversales :

- Engagement de nouveaux collaborateurs 2 classes en dessous durant la période probatoire (-7,3 millions)
- Effet Noria (-9,4 millions)
- Alignement du cadre selon l'effet Noria non anticipés lors du budget précédent (- 3,7 millions)
- Réactualisation de la nature primes diverses (-1,2 millions)

Page 7

Charges de personnel 2019

Principales variations – nature 30 – Rappel des mécanismes (1/2)

- Annuité, indexation et vie chère :
 - Le mécanisme salarial 2019 est inscrit au PB uniquement pour le report de l'annuité octroyée en 2018 (part décalée des enseignants) pour 7,7 millions; (Mesure annuité de -39,9 millions)
 - L'indexation est égale à 0% dans le projet de budget; (Mesure indexation de -20,8 millions)
 - L'allocation unique de vie chère se monte à 0,6 million.

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	PB2019
Annuité	-	OUI	OUI	CONDITIONNELLE	-	OUI	OUI	-
Indexation	-	-	-	-	-	-	-	-

* Annuité versée uniquement au personnel ayant un salaire équivalent 100% annuel inférieur à 86'868.-

Page 8

Charges de personnel 2019

Principales variations – nature 30 – Rappel des mécanismes (2/2)

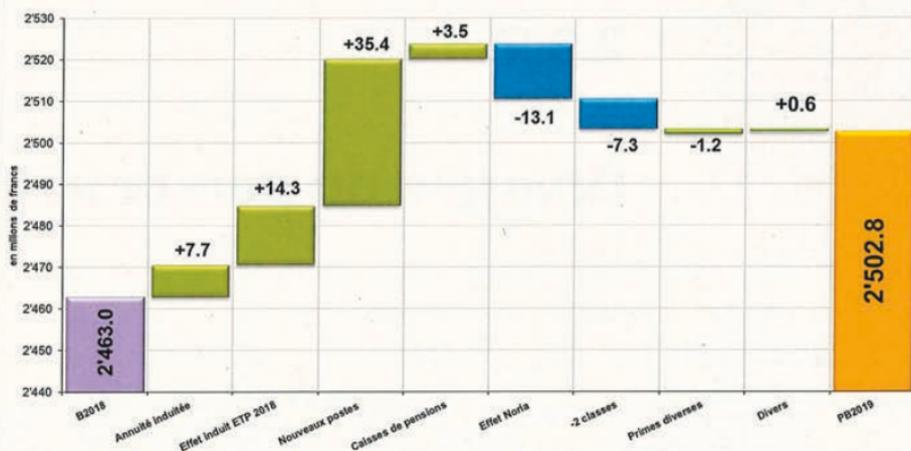
■ Taux de cotisations CPEG :



Page 9

Charges de personnel 2019

Principales variations – nature 30



Page 10

Charges de personnel 2019

Principales variations par politique publique – nature 30

en millions

Politique publique	Budget 2017	Budget 2018	Projet Budget 2019	Ecart Projet Budget 2019 vs Budget 2018	
				en francs	en %
A Autorités et gouvernance	49.5	50.9	52.5	1.5	3.0%
B Etats-majors et prestations transversales	215.9	218.8	224.6	5.8	2.6%
C Cohésion sociale	39.1	39.8	39.0	-0.8	-1.9%
D Culture, sport et loisirs	4.2	4.2	4.5	0.3	7.3%
E Environnement et énergie	44.6	43.5	43.9	0.4	1.0%
F Formation	1'210.8	1'235.4	1'260.1	24.7	2.0%
G Aménagement et logement	50.3	50.4	51.8	1.5	2.9%
H Sécurité et population	448.2	463.3	466.9	3.6	0.8%
I Impôts et finances	65.4	70.3	69.7	-0.7	-0.9%
J Justice	130.2	133.9	135.5	1.7	1.2%
K Santé	19.0	19.3	20.4	1.1	5.6%
L Marché du travail, commerce	85.1	85.7	86.2	0.5	0.5%
M Mobilité	48.7	47.6	47.9	0.3	0.7%
Total Général	2'411.0	2'463.0	2'502.8	39.9	1.6%

Page 11

2.3.2

Charges du personnel

Les ETP

Page 12

Effectif du personnel 2019**Principales variations - (ETP permanents / auxiliaires / agents spécialisés)**

Le nombre de postes augmente de **338,2** soit **+2,0%** :

	PRE	DF	DIP	DS	DT	DI	DES	DCS	CHA	PJ	Total
Créations	2.3	-	160.0	11.1	4.6	35.6	1.8	6.2	0.8	14.4	236.9
Remboursements			1.4		2.0		12.0				15.4
Recettes	1.4	2.8	7.7	4.7	13.5		3.0				33.0
Transfert de charges			8.9	32.0		6.5	5.5				52.9
Total	3.7	2.8	177.9	47.8	20.1	42.1	22.3	6.2	0.8	14.4	338.2

dont :

- + 59,8 postes** d'enseignants au DIP
- + 23 postes** police **+ 20 postes** détention
- + 34,4 postes** à la DGSIN
- + 14,4 postes** au Pouvoir Judiciaire

Page 13

Effectif du personnel 2019**Total Petit Etat - (ETP permanents / auxiliaires / agents spécialisés)**

Retraitement des ETP 2018 - Information :

Certains enseignants ayant un contrat fixe et en situation de multi-activité étaient précédemment en partie imputés sur des natures comptables en francs pour ces activités additionnelles.

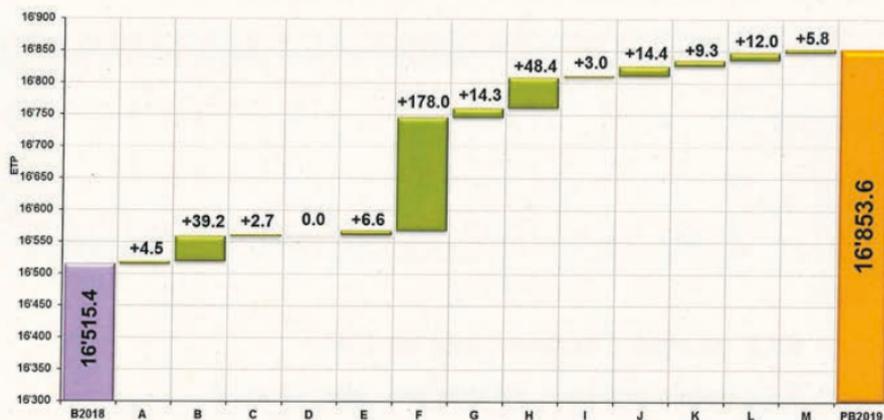
Le budget 2018 a été retraité afin que l'intégralité des activités soit imputée sur les traitements du personnel enseignant à l'exclusion de toute autre nature francs. Cet ajustement génère une variation de +49,7 ETP sans aucun impact financier.

- La Formation passe de 8'163,3 à 8'213,0 ETP
- Les Enseignants de 6'181,1 à 6'230,8 ETP

Page 14

Effectif du personnel 2019

Principales variations par politique publique - (ETP permanents / auxiliaires / agents spécialisés)



A Autorités et gouvernance

B Etats-majors et prestations transversales

C Cohésion sociale

D Culture, sport et loisirs

E Environnement et énergie

F Formation

G Aménagement et logement

H Sécurité et population

I Impôts et finances

J Justice

K Santé

L Marché du travail, commerce

M Mobilité

Page 16

Effectif du personnel 2019

Total Petit Etat – par politique publique - (ETP permanents / auxiliaires / agents spécialisés)

ENTITES ETAT	Budget 2017	Budget 2018	Projet Budget 2019	Ecart Projet Budget 2019 vs Budget 2018	
				en nombre de postes	en %
A Autorités et gouvernance	226.1	235.1	239.6	4.5	1.9%
B Etats-majors et prestations transversales	1'315.9	1'308.4	1'347.6	39.2	3.0%
C Cohésion sociale	319.5	322.9	325.6	2.7	0.8%
D Culture, sport et loisirs	24.9	24.6	24.6	-	0.0%
E Environnement et énergie	301.0	293.1	299.7	6.6	2.3%
F Formation	7'965.0	8'213.0	8'391.0	178.0	2.2%
G Aménagement et logement	352.5	347.4	361.7	14.3	4.1%
H Sécurité et population	3'210.5	3'279.6	3'328.0	48.4	1.5%
I Impôts et finances	519.9	561.8	564.8	3.0	0.5%
J Justice	755.6	776.1	790.6	14.4	1.9%
K Santé	124.3	125.4	134.7	9.3	7.4%
L Marché du travail, commerce	665.1	658.4	670.4	12.0	1.8%
M Mobilité	381.7	369.7	375.5	5.8	1.6%
Total général	16'162.0	16'515.4	16'853.6	338.2	2.0%

Effectif du personnel 2019

Total Petit Etat – par entités - (ETP permanents / auxiliaires / agents spécialisés)

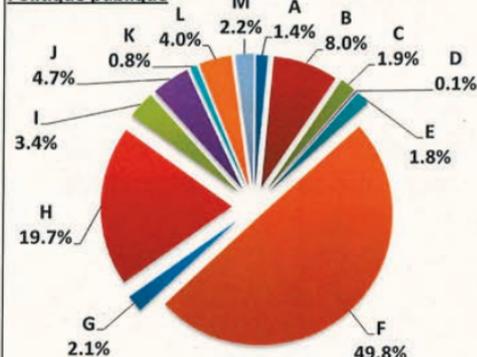
ENTITES ETAT	Budget 2017	Budget 2018	Projet Budget 2019	Ecart Projet Budget 2019 vs Budget 2018	
				en nombre de postes	en %
PRE	52.0	64.6	68.3	3.7	5.7%
DF	821.1	852.7	855.5	2.8	0.3%
DIP	8'037.1	8'283.0	8'461.0	177.9	2.1%
PAT	1'988.3	2'052.3	2'170.4	118.1	5.8%
ENS	6'048.9	6'230.8	6'290.6	59.8	1.0%
DS	3'271.4	3'327.9	3'375.7	47.8	1.4%
PAT	1'240.9	1'247.9	1'252.7	4.8	0.4%
POL	2'030.5	2'080.0	2'123.0	43.0	2.1%
DT	703.9	699.7	719.8	20.1	2.9%
DI	1'198.1	1'177.1	1'219.2	42.1	3.6%
DES	827.5	817.3	839.6	22.3	2.7%
DCS	345.7	370.9	377.1	6.2	1.7%
CHA	105.7	99.2	100.0	0.8	0.8%
Total administration	15'362.5	15'692.5	16'016.2	323.7	2.1%
SGGC	24.3	24.3	24.3	-	0.0%
PJ	755.6	776.1	790.6	14.4	1.9%
Total admin. 3 pouvoirs	16'142.4	16'493.0	16'831.1	338.1	2.1%
CdC	19.6	22.5	22.6	0.1	0.4%
Total général	16'162.0	16'515.4	16'853.6	338.2	2.0%

Page 17

Effectif du personnel 2018

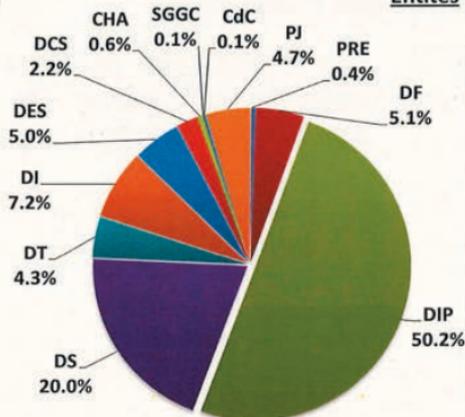
Total Petit Etat - (ETP permanents / auxiliaires / agents spécialisés)

Politique publique



- A Autorités et gouvernance
 B Etats-majors et prestations transversales
 C Cohésion sociale
 D Culture, sport et loisirs
 E Environnement et énergie
 F Formation
 G Aménagement et logement
 H Sécurité et population
 I Impôts et finances
 J Justice
 K Santé
 L Marché du travail, commerce
 M Mobilité

Entités



Page 18

Effectif du personnel 2019**Total Petit Etat – par type/catégorie - (ETP permanents / auxiliaires / agents spécialisés)**

Par type :	B2017	B2018	PB2019	Ecart PB2019 vs. B2018	
Permanents	15'896.7	16'264.9	16'591.2	326.3	2.0%
Agents spécialisés	53.4	46.6	51.5	4.9	10.4%
Auxiliaires	212.0	203.9	211.0	7.1	3.5%
Total ETP	16'162.0	16'515.4	16'853.6	338.2	2.0%

Par catégorie :	B2017	B2018	PB2019	Ecart PB2019 vs. B2018	
Magistrats	157.0	158.0	158.0	-	0.0%
PAT	7'925.7	8'046.6	8'282.0	235.4	2.9%
Enseignants	6'048.9	6'230.8	6'290.6	59.8	1.0%
Police, sûreté, prison	2'030.5	2'080.0	2'123.0	43.0	2.1%
Total ETP	16'162.0	16'515.4	16'853.6	338.2	2.0%

Page 19

Effectif du personnel 2019**Total Grand Etat – par entités - (ETP permanents / auxiliaires / agents spécialisés)**

A titre d'information :

Les effectifs des entités ci-dessous ne sont pas encore définitifs en raison de leur processus budgétaire actuellement en cours :

- ❖ HUG
- ❖ PALEXPO SA
- ❖ EPI

Page 20

Effectif du personnel 2019

Grand Etat – par entités - (ETP permanents / auxiliaires / agents spécialisés)

Entités contrôlées	Budget 2017	Budget 2018	Projet Budget 2019	Ecart Projet Budget 2019 vs Budget 2018	
				en nombre de postes	en %
UNIGE	2'974.3	3'042.4	3'057.1	14.7	0.5%
HUG	10'399.2	10'567.4	10'567.4	-	0.0%
HG	902.4	946.3	969.0	22.7	2.4%
IMAD	1'837.9	1'877.9	1'905.6	27.7	1.5%
AIG	1'004.7	1'043.5	1'090.7	47.1	4.5%
TPG	1'872.3	1'932.6	2'030.6	98.0	5.1%
SIG	1'608.4	1'601.0	1'681.0	-20.0	-1.2%
FdP	159.9	170.7	180.9	10.2	6.0%
FPLC	8.2	8.1	8.1	-	0.0%
FTI	25.6	27.7	30.0	2.4	8.5%
FIDP	36.6	40.0	40.0	-	0.0%
FIPOI	58.3	62.3	62.8	0.5	0.8%
PaIexpo	204.7	212.4	212.4	-	0.0%
Port Francs	32.0	31.0	30.1	-1.0	-3.1%
Total entités contrôlées	21'124.6	21'563.3	21'765.6	202.3	0.9%

Autres subventionnés	Budget 2016	Budget 2017	Projet de budget 2018	Ecart Projet Budget 2018 vs Budget 2018	
				en nombre de postes	en %
HES	960.9	972.2	1'019.1	46.9	4.8%
EPI	670.6	667.7	673.5	5.8	0.9%
EMS	3'883.3	3'921.6	3'938.3	16.8	0.4%
Total autres subventionnées	5'514.8	5'561.4	5'631.0	69.5	1.2%

*1 Processus budgétaire non encore débuté ou en cours, reprise des chiffres inscrits au B2018 ou un estimé.

Page 21

PFQ 2019-2022

Question posée lors de la séance du 19 septembre 2018

Nombre d'enseignants et de personnel administratif au DIP sur la période du PFQ 2019-2022

ETP inscrits au PFQ 2019-2022 du DIP (distinction PE / PAT)

	PB 19	PF 2020	PF 2021	PF 2022	PFQ 19-22
PE	60	94	90	76	320
PAT	118	73	42	25	258
Total ETP	178	167	132	101	578

2.4

Revenus non fiscaux

Page 23

Revenus non fiscaux

Les revenus non fiscaux augmentent de 18 millions entre 2018 et 2019.

Augmentation de la participation fédérale aux dépenses de natures sociales cantonales (participation aux subsides d'assurance maladie +13 millions et prestations complémentaires AVS/AI -4 millions) **+9 millions**

Versement à l'Etat d'une indemnité unique par le groupe d'investissement ENSEMBLE dans le cadre du rachat des bâtiments de la caserne des Vernets **+11 millions**

Augmentation des intérêts fiscaux perçus **+6 millions**

Augmentation des amendes d'ordre et des ordonnances pénales découlant du vote de la loi 12240 (modernisation des radars) **+5 millions**

Diminution des revenus des confiscations pénales **-8 millions**

Autres diminution de revenus **-5 millions**

Page 24



2.5

Evolution des charges

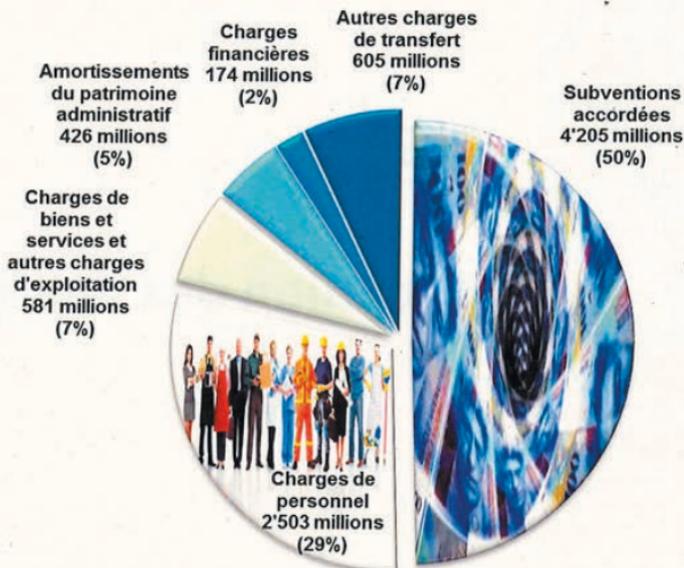
Page 25

CHARGES (hors imputations internes et subventions redistribuées) (1/2)

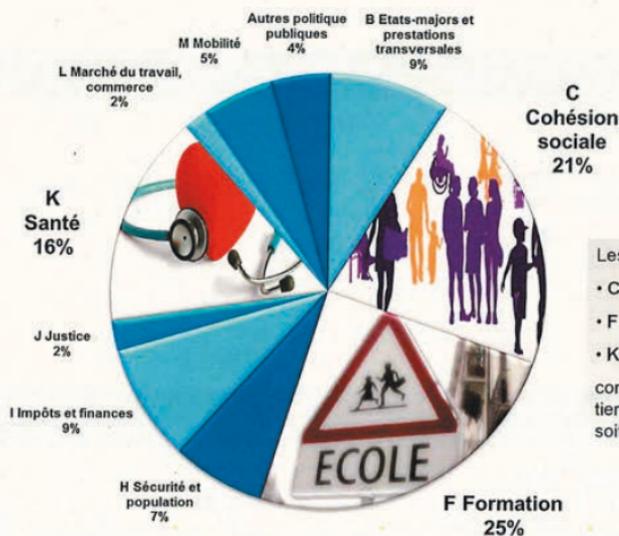
Natures comptables	B 2018	PB 2019	Ecart PB 2019 / B2018	
			en millions	%
30 Charges de personnel	2'463.0	2'502.8	39.9	1.6%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	567.1	581.5	14.4	2.5%
33 Amortissements du patrimoine administratif	419.2	426.4	7.2	1.7%
34 Charges financières	184.1	173.7	-10.4	-5.7%
36 Charges de transfert	4'707.7	4'809.6	102.0	2.2%
Charges (hors imputations internes et subventions redistribuées)	8'341.0	8'494.1	153.0	1.8%

Page 26

CHARGES (hors imputations internes et subventions redistribuées) (2/2)



Poids des politiques publiques - charges

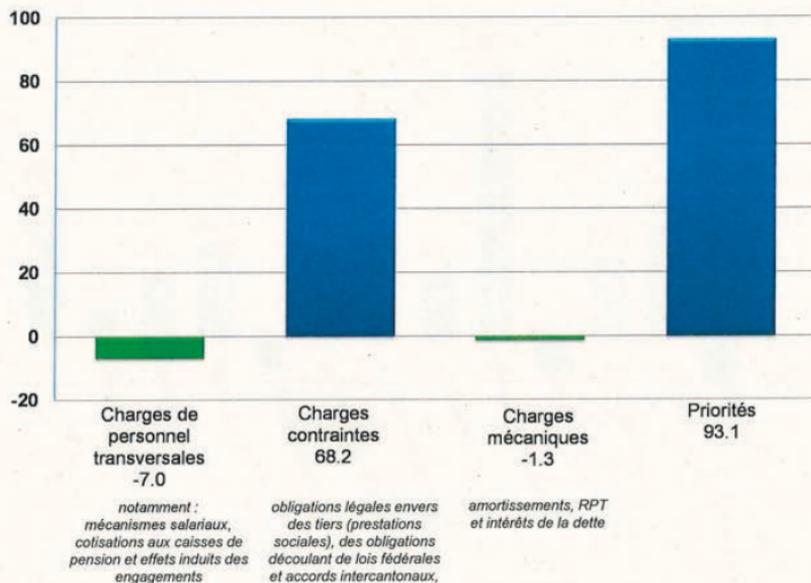


Les politiques publiques

- C Cohésion sociale
- F Formation
- K Santé

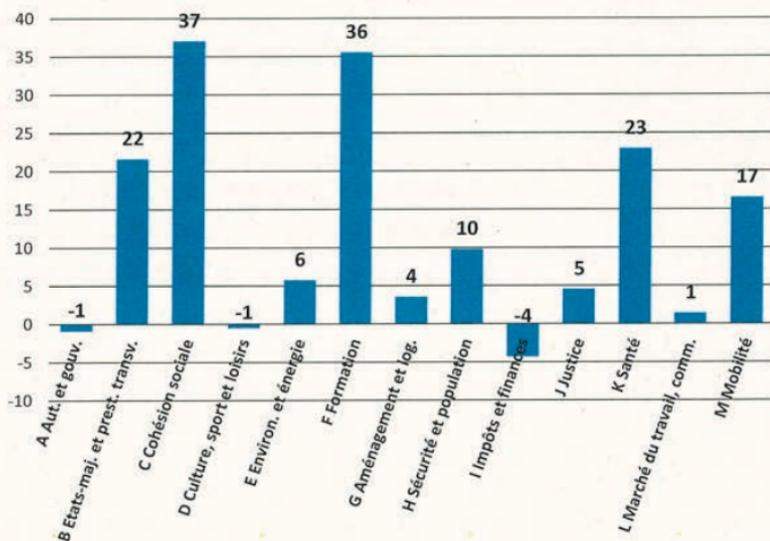
concentrent près des deux tiers des charges (62%), soit environ 5.2 milliards

Décomposition de la croissance des charges



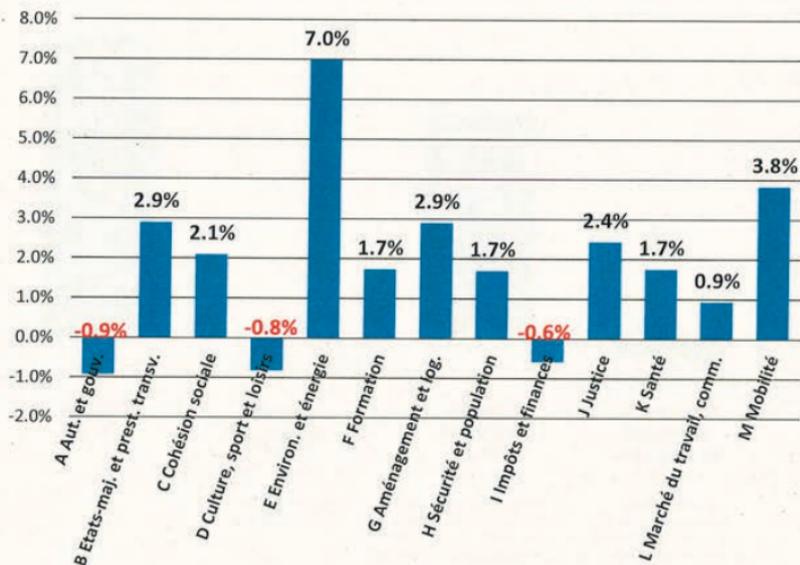
Page 29

Evolution des charges par politique publique (en millions)



Page 30

Evolution des charges par politique publique (en %)



Page 31

Questions posées lors de la
séance du 19 septembre 2018
sur les charges du PFQ 2019-2022

Page 32

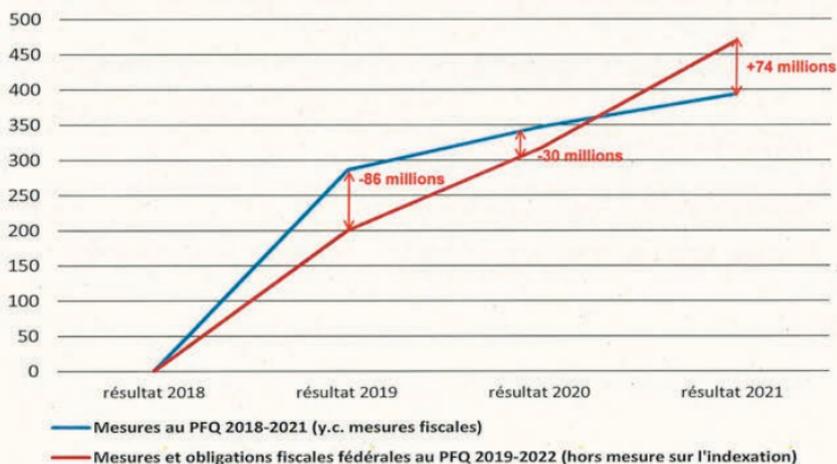
Question posée lors de la séance du 19 septembre 2018
Comparaison entre le PFQ 2019-2022
et le PFQ 2018-2021 sur les trois années communes



Les prévisions du PFQ 2019-2022 prévoient une péjoration des résultats cumulés sur trois ans (2019 à 2021) de 186 millions par rapport au PFQ 2018-2021.

Page 33

Question posée lors de la séance du 19 septembre 2018
Comparaison des effets des mesures du PFQ 2019-2022
et PFQ 2018-2021 sur les trois années communes



Page 34

Question posée lors de la séance du 19 septembre 2018
Comparaison entre le PFQ 2019-2022
et le PFQ 2018-2021 - exercice 2019

L'écart de -61 millions sur l'exercice 2019 entre le PFQ 2019-2022 et le PFQ 2018-2021 est principalement expliqué par les éléments suivants :

- Versement de l'annuité pleine en 2018 : péjoration du résultat d'environ 25 millions au PFQ 2019-2022 par rapport au PFQ 2018-2021
- Baisse des estimations des revenus fiscaux : péjoration du résultat de 26 millions au PFQ 2019-2022 et par rapport au PFQ 2018-2021
- Plan de mesures du Conseil d'Etat (hors indexation) : péjoration du résultat de 86 millions au PFQ 2019-2022 par rapport au PFQ 2018-2021
- Charges contraintes et priorités du Conseil d'Etat : péjoration du résultat d'environ 6 millions au PFQ 2019-2022 par rapport au PFQ 2018-2021
- Décalage d'une année de la mise en œuvre du PL modifiant la LCPEG de 2019 à 2020 : amélioration du résultat de 83 millions au PFQ 2019-2022 rapport au PFQ 2018-2021

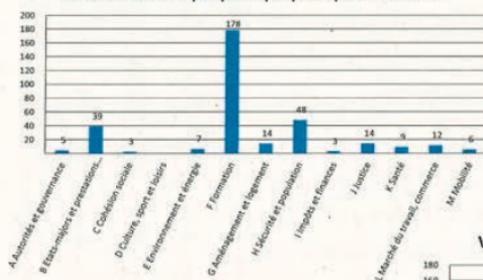
Question posée lors de la séance du 19 septembre 2018
Comparaison entre le PFQ 2019-2022
et le PFQ 2018-2021 - exercice 2020

L'écart de -106 millions sur l'exercice 2020 entre le PFQ 2019-2022 et le PFQ 2018-2021 est principalement expliqué par les éléments suivants :

- Versement de l'annuité pleine en 2018 : péjoration du résultat d'environ 25 millions au PFQ 2019-2022 par rapport au PFQ 2018-2021
- Baisse des estimations des revenus fiscaux : péjoration du résultat de 20 millions au PFQ 2019-2022 et par rapport au PFQ 2018-2021
- Plan de mesures du Conseil d'Etat (hors indexation) : péjoration du résultat de 30 millions au PFQ 2019-2022 par rapport au PFQ 2018-2021
- Charges contraintes et priorités du Conseil d'Etat : péjoration du résultat d'environ 30 millions au PFQ 2019-2022 par rapport au PFQ 2018-2021

Question posée lors de la séance du 19 septembre 2018
**Evolution des postes
 par politique publique et par année (1/2)**

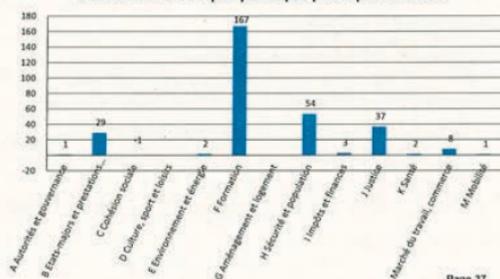
Variation des ETP par politique publique au PB 2019



Augmentation des ETP au PB 2019 = 338

Augmentation des ETP en 2020 = 303

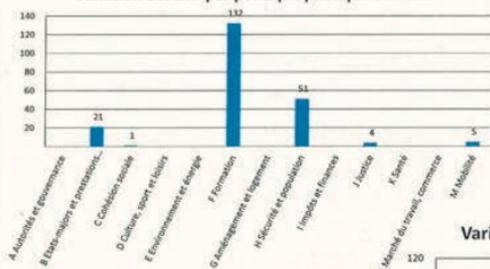
Variation des ETP par politique publique en 2020



Page 37

Question posée lors de la séance du 19 septembre 2018
**Evolution des postes
 par politique publique et par année (2/2)**

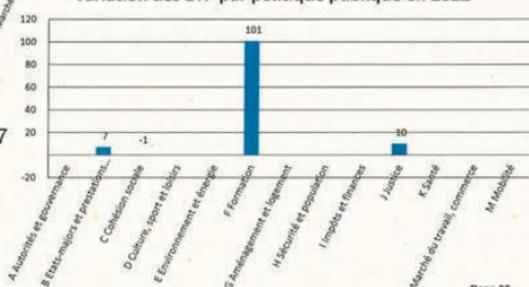
Variation des ETP par politique publique en 2021



Augmentation des ETP en 2022 = 214

Augmentation des ETP en 2022 = 117

Variation des ETP par politique publique en 2022



Page 38

Question posée lors de la séance du 19 septembre 2018
Besoins en postes de la politique publique H Sécurité et population
au PFQ 2019-2022

Programme H01 - Sécurité publique	2019	2020	2021	2022
Renforcement de la police de proximité (<i>intégralement financé par les économies liées à la loi 11773</i>)	20	0	0	0
Renforcement des centrales de la police (<i>suite aux recommandations de la Cour des Comptes</i>)	2	1	2	0
Loi 12240 sur la modernisation des équipements de contrôle automatique du trafic (<i>intégralement financé par une augmentation de revenus</i>)	3	6	0	0
Transfert de l'activité du garage de la police (<i>12 ETP à l'OCPPAM et 1 ETP au DJ</i>)	-13	0	0	0
Transfert de postes au sein du département de la sécurité	1	0	0	0
Programme H02 - Privation de liberté et mesures d'encadrement	2019	2020	2021	2022
Nouveau droit des sanctions (<i>financé partiellement par une augmentation de revenus</i>)	3	0	0	0
Ouverture de l'unité de mesures (UM5) - Curabilis (<i>suite aux exigences de la Confédération en matière d'art. 61 CP</i>)	6	0	0	0
Surveillance nocturne des établissements - internalisation (<i>suite au vote de la LOPP en 2017 et financé partiellement par une diminution des mandats à des privés</i>)	12	8	0	0
Mise en œuvre du concept de réinsertion (<i>suite à la décision du Conseil d'Etat sur la réforme du concept de réinsertion et de désistance</i>)	3	9	0	0
Les Dardelles (<i>équipe de direction pour la mise en œuvre du concept de fonctionnement de l'établissement et le suivi des travaux du chantier</i>)	0	5	0	0
Convoyage et surveillance des détenus - internalisation (<i>suite au vote de la LOPP en 2017 et financé partiellement par une diminution des mandats à des privés</i>)	0	25	49	0
Programme H03 - Population, droit de cité et migration	2019	2020	2021	2022
Transfert de postes au sein du département de la sécurité	-1	0	0	0
Programme H04 - Sécurité civile et armée	2019	2020	2021	2022
Transfert de l'activité du garage de la police (<i>12 ETP en provenance du programme H01</i>)	12	0	0	0
Total des postes	48	54	51	0

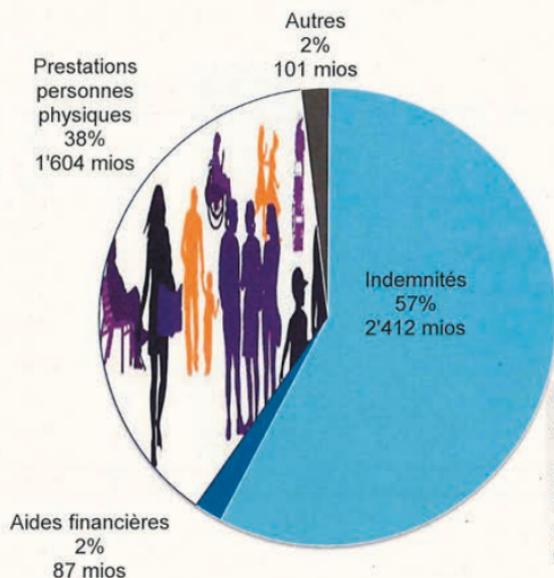
Page 39

2.6

Subventions accordées

Page 40

Subventions accordées – selon catégorie LIAF



Subventions au B 2018 : 4'117 mios

Subventions au PB 2019 : 4'204 mios

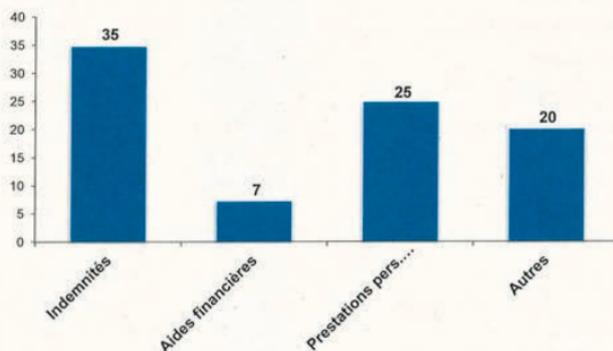
96% des subventions accordées sont des indemnités et des allocations à des tiers.

Le solde (4% - 188 millions) est constitué d'aides financières et autres subventions

Page 41

Subventions accordées – selon catégorie LIAF

Les subventions augmentent de 87 millions (+2.1%)



Par catégorie LIAF, la hausse concerne essentiellement :

+35 mios d'indemnité (notamment hausses de l'indemnité aux HUG, aux TPG et au CFF)

+25 mios de prestations aux personnes physiques (dont 20 mios pour les prestations accordées par l'Hospice général)

+20 mios des autres subventions (provision LIMA pour les OSAD et effet LIMA pour les EMS)

Subventions accordées – indemnités monétaires

Indemnités monétaires	Ecart PB19-B18	PB 2019	B 2018	C 2017
HUG - Hôpitaux universitaires de Genève	10	891	881	866
UNIGE - Université de Genève	1	348	347	344
TPG - Transports publics genevois	9	249	240	236
EPH & EPI - Etablis. personnes handicapées & intégration	5	211	206	199
IMAD - Institutions de maintien, aide et soins à domicile	0	182	182	166
EMS - Etablissements médicaux-sociaux	-4	131	135	129
HES - Hautes écoles spécialisées	5	124	119	118
HG - Hospice général	2	84	82	80
Autres indemnités	7	192	185	177
Total	35	2'412	2'377	2'315

Page 43

Les subventions accordées – prestations aux personnes physiques

Prestations aux personnes physiques	Ecart PB19-B18	PB 2019	B 2018	C 2017
Prestations complémentaires fédérales - AVS/AI	-1	412	413	393
Subsides LaMal aux assurés à ressources modestes	-3	354	356	327
Hospice général - Prestations - Action Sociale	20	320	300	305
Prestations complémentaires cantonales - AVS/AI	-1	139	140	135
Couverture des créances des assureurs LaMal pour primes impayées	5	60	55	53
Subvention au logement social	0	51	51	45
Allocations familiales pour personnes non actives	-1	46	47	42
Mesures cantonales en faveur du chômage	0	40	40	30
Bourses d'études - Postobligatoire / HES / UNI	4	39	35	34
Hospice général - Prestations - Asile	-0	30	30	35
Frais de placements éducation spécialisée	1	24	23	24
Subsides pour la formation scolaire spéciale	1	21	20	22
Prestations complémentaires familiales	1	20	19	17
Hospice général - Formation SRP	-	10	10	9
Autres prestations	-2	37	39	38
Total	25	1'604	1'579	1'510

Page 44

2.7

Investissements et amortissements

Page 45

Evolutions des investissements nets depuis 1989



Ces dernières années, le canton de Genève n'a pas cessé d'investir afin de rattraper le retard accumulé durant les décennies antérieures.

Page 46

Projet de budget 2019 en bref

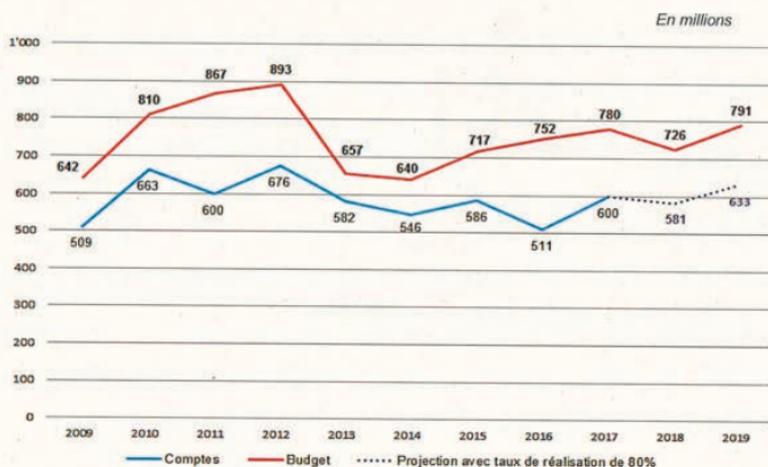
Des investissements nets en augmentation

En millions F	B 2018	PB 2019	Ecart
Dépenses d'investissement	750	818	68
Recettes d'investissement	24	27	3
Investissements nets	726	791	65

Après une période de relative stabilité, les investissements nets augmentent de 9% par rapport au budget 2018.

Page 47

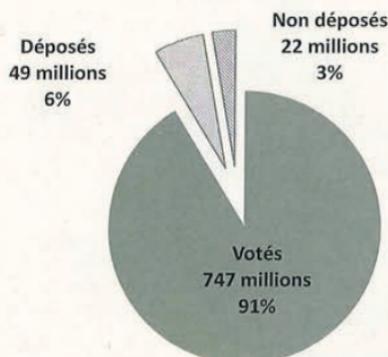
PB 2019 – Tendance



Les années 2018 et 2019 tiennent compte d'un taux de réalisation des investissements nets de 80%.

Page 48

PB 2019 – Maturité des objets



Le projet de budget 2019 est constitué de :

- 91% de crédits d'investissements votés
- 6% de PL déposés au Grand Conseil
- 3% de projets sans base légale

Les projets qui n'ont pas été déposés totalisent 22 millions de dépenses. Ce niveau traduit la marge de manœuvre dont dispose les autorités dans le cadre du PB 2019.

Page 49

Principaux investissements (hors crédits de renouvellement)

En millions F

LOIS	PB 2019	
Construction lignes de tramways (H 1 50)	96	16%
Projet d'agglomération de première et deuxième générations	84	14%
Etablissement pénitentiaire des Dardelles	34	6%
Construction de logements d'utilité publique - LUP II	35	6%
Dépôt TPG En Chardon	29	5%
CMU étapes 5 et 6	29	5%
Relocalisation de la caserne des Vernets	25	4%
Aménagements routiers et centrale régionale de trafic (PARR)	14	2%
Liaison CEVA	13	2%
Parc et plage aux Eaux-Vives et agrandissement du port	13	2%
TOTAL	372	64%

Les 10 principaux projets d'investissement représentent 64% des dépenses planifiées pour 2019 (hors crédits de renouvellement).

Page 50

PB 2019 par politique publique



5 politiques publiques se partagent 83 % des moyens mis en œuvre.

Page 51

PB 2019 – Mobilité (PP M)

Evolution dépenses d'invest. (en mios) - M Mobilité



**Dépenses 2019 = 320 millions
39 % des dépenses totales**

Réalisations en cours :

- Projets d'agglomération (84 millions)
- Réseau de tramways (96 millions)
- Dépôt TPG En Chardon (29 millions)
- Plan d'action du réseau routier (14 millions)
- Travaux CEVA (13 millions)
- Mesures d'infrastructures autour du maillon routier des Communaux d'Ambilly (10 millions)

Renouveler les actifs par les crédits de renouvellement DI et Génie Civil (26 millions)

Projets démarrés en 2019 :

- Etude d'avant-projet pour une télécabine urbaine (2 millions)
- Rénovation du bateau le "Rhône" (CGN) (2 millions)

PB 2019 – Formation (PP F)

Evolution dépenses d'invest. (en mios) - F Formation



Dépenses 2019 = 155 millions
19 % des dépenses totales

Projets démarrés en 2019 :

Rénovation d'Uni Bastions (10 millions)

Equipements mobiles à l'enseignement primaire (2 millions)

Réalisations en cours :

CMU étapes 5 et 6 (29 millions)

Rénovation de l'ancienne école de médecine (7 millions)

Travaux de rénovation du CO Budé (8 millions)

Subvention cantonale pour la construction de la Haute Ecole d'art et de design dans le quartier des Charmilles (7 millions)

Renouveler les actifs par les crédits de renouvellement DIP, UNI, HES, OBA et DGSIN (73 millions)

PB 2019 – Sécurité et population (PP H)

Evolution dépenses d'invest. (en mios) - H Sécurité



Dépenses 2019 = 85 millions
10% dépenses totales

Projets démarrés en 2019 :

Dardelles, début des travaux (31 millions)

Extension de la vidéosurveillance dans les bâtiments de détention et de la police (3 millions)

Réalisations en cours :

Relocalisation de la caserne des Vernets (25 millions)

Dardelles, fin des études (3 millions)

Nouveaux radars (3 million)

Adaptation de équipements de la police à l'évolution du risque sécuritaire (2 millions)

Renouveler les actifs par les crédits de renouvellement DS, OBA et DGSIN (15 millions)

PB 2019 – Santé (PP K)

Evolution dépenses d'invest. (en mios) - K Santé



Dépenses 2019 = 77 millions
9 % des dépenses totales

Projets démarrés en 2019 :

Rénovation et de l'agrandissement
des blocs opératoires (2 millions)

HUG - Dossier Patient Informatisé
(soins intensifs et anesthésie)
(2 millions)

Début des études pour la rénovation
des pavillons (3A) de l'Hôpital de
Loëx (1 million)

Travaux en cours :

Etape 3.3 de la maternité (6 millions)

Nouveau bâtiment des lits 2
(Gustave Julliard) (3 millions)

Réalisation d'une solution d'archive
neutre (2 millions)

Acquisition d'un système
d'automation et d'assistance aux
gestes techniques (2 millions)

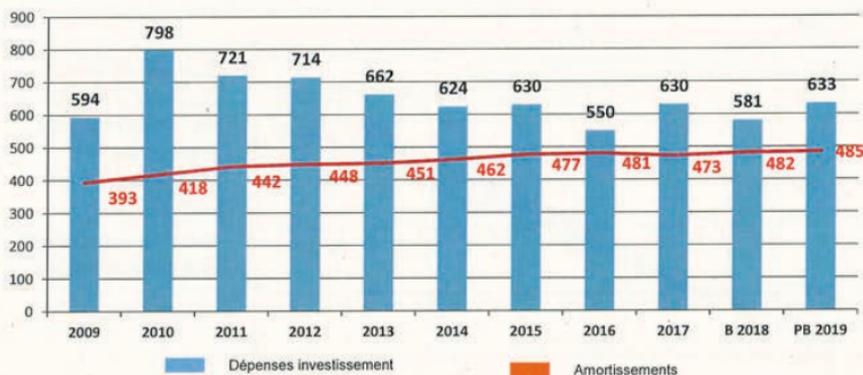
Renouveler les actifs par les crédits de
renouvellement DES, HUG, IMAD, OBA et
DGSIN (47 millions)

Page 29

Les amortissements qui découlent des investissements

Charges d'amortissement - évolution 2009 – PB 2019

En millions



Une évolution à la hausse des amortissements sur la période 2009 – 2018 (+112 millions), résultat du niveau soutenu des investissements depuis 3 législatures.

Page 57

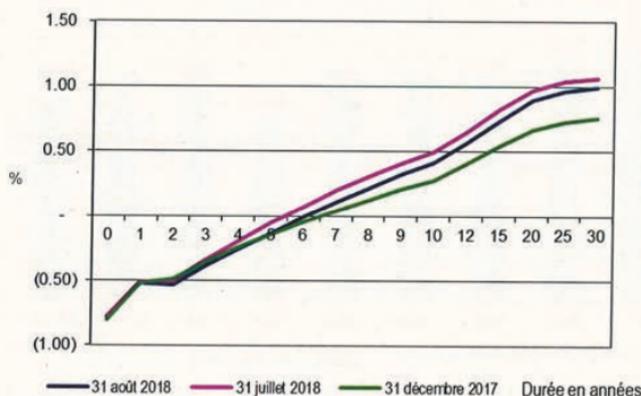
2.8

Dette

Page 58

Evolution de la courbe des taux d'intérêts

Décembre 2017 – Août 2018

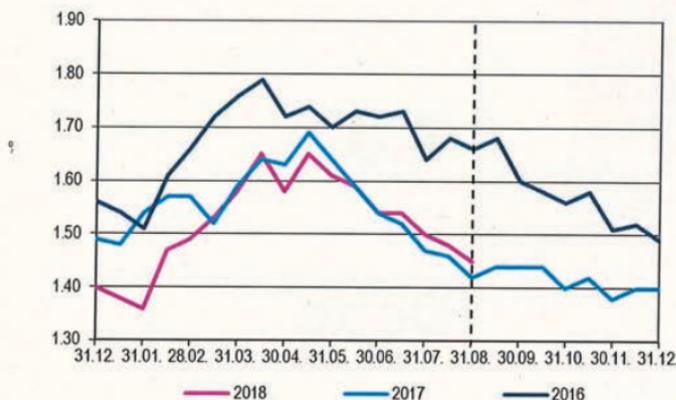


Depuis la fin de l'année 2017, la courbe des taux d'intérêts a progressé à la hausse, en particulier sur les longues durées.

Les prévisions du Groupe de perspectives économiques (GPE) sont utilisées pour le calcul de la charge d'intérêt dans le cadre du processus budgétaire.

Page 59

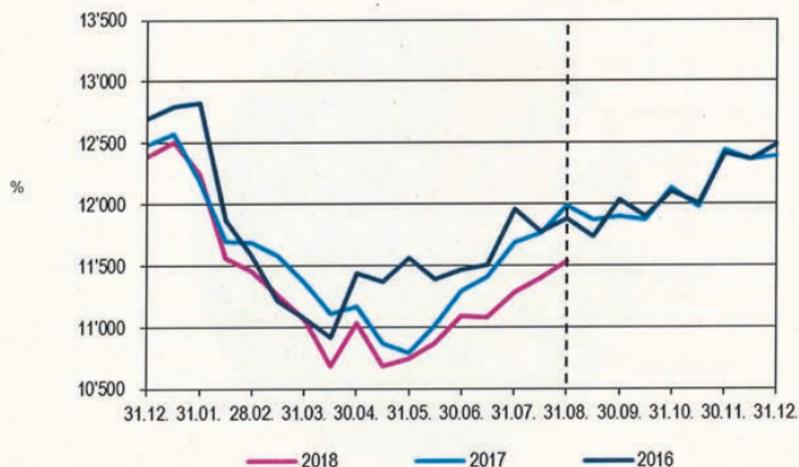
Evolution du taux moyen de la dette 2016 - 2019



Taux moyen	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	2.9%	2.7%	2.6%	2.6%	2.2%	2.1%	1.9%	1.8%	1.7%	1.6%	1.5%

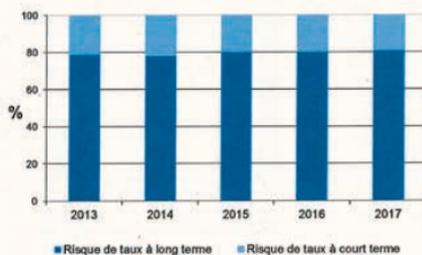
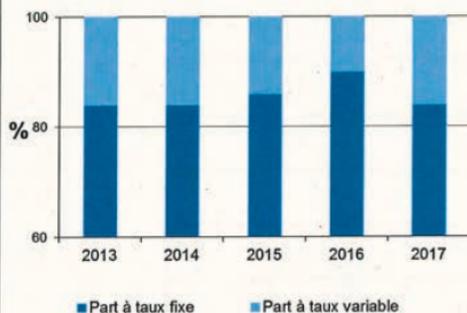
Page 60

Evolution de la dette 2016 - 2018



Page 61

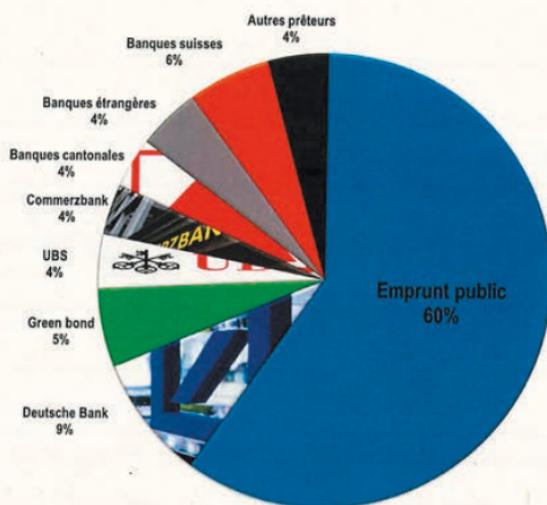
Structure de la dette et durée moyenne



Durée moyenne	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
(années)	5.46	5.83	5.67	6.01	5.92	6.16	7.08	6.83	6.75	7.92	8.12

Page 62

Répartition de la dette par créancier

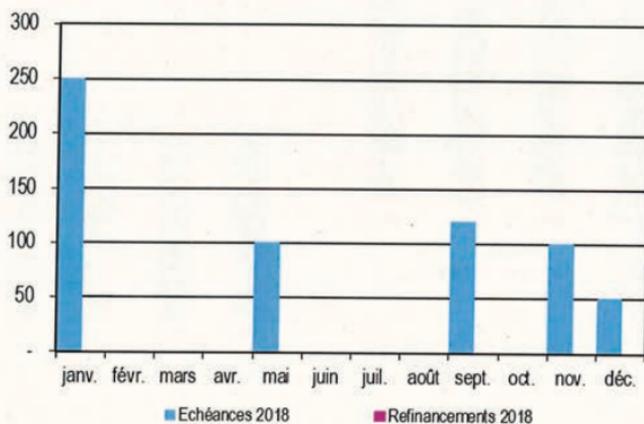


La part des emprunts publics représente 60% de la dette cantonale au 30.06.18.

Page 63

Échéances importantes 2018

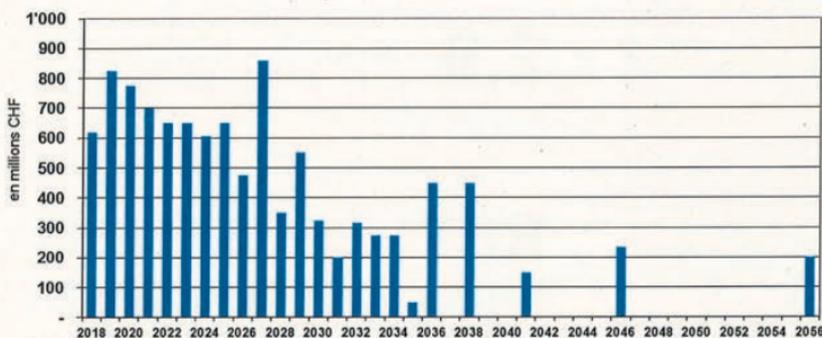
en millions



Le montant des échéances 2018 représente 620 millions.

Page 64

Echéancier de la dette (emprunts à long terme)



Lissage de l'échéancier à long et très long terme :

planification et répartition des échéances futures afin de limiter le risque de marché et le risque de refinancement tout en gardant de la flexibilité pour une réduction du niveau de la dette.

Page 65

Stratégie en matière de gestion de la dette

Objectifs du programme I03

Objectif de taux en 2019 : **1.45%**

Objectifs de structure :

- Proportion *maximale* des emprunts à **court terme** : **25%**
- Proportion *maximale* des emprunts à **taux variable** : **30%**

Objectif de stabilisation :

- Planification des échéances : lissage de l'échéancier à long et très long terme

Page 66

2.9

RPT

Péréquation financière inter-cantonale

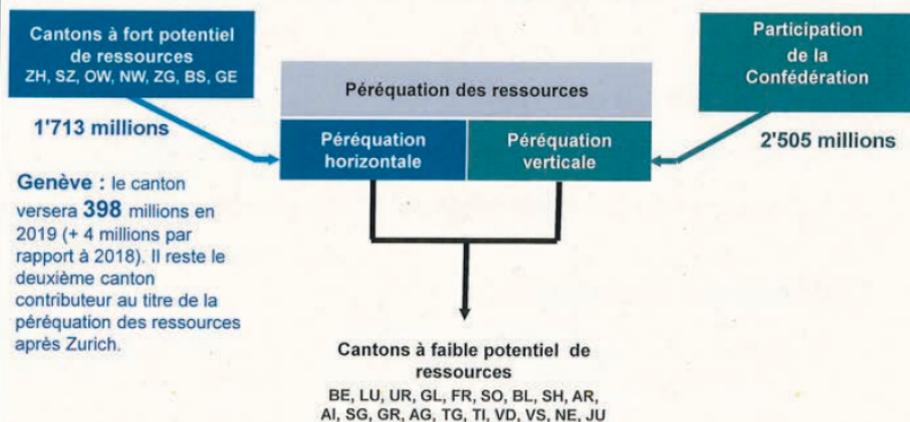
Page 67

Charges de péréquation financière 2019 (1/3)

Péréquation des ressources

La **péréquation des ressources** vise à doter les cantons dont le potentiel de ressources est inférieur à la moyenne suisse, d'une quantité suffisante de fonds à libre disposition

Les chiffres RPT 2019 sont calculés sur la moyenne des années fiscales IFD 2013 à 2015

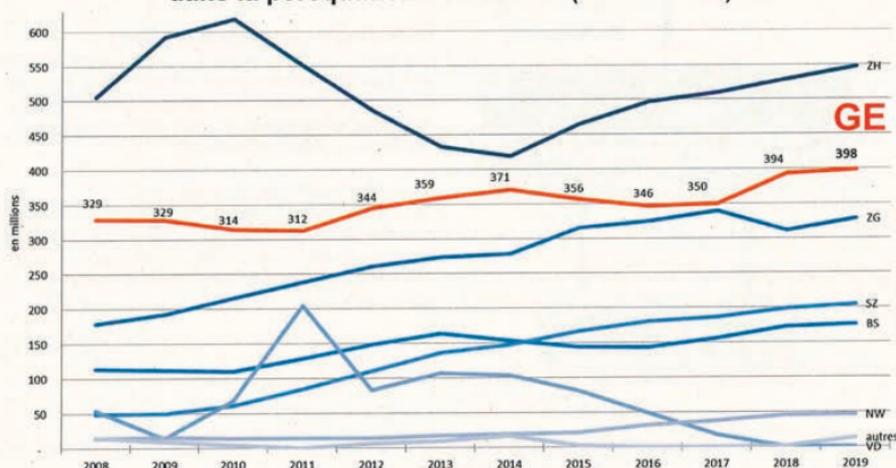


Page 68

Charges de la péréquation financière 2019 (2/3)

Péréquation des ressources

Evolution des paiements des cantons à fort potentiel dans la péréquation horizontale (2008 – 2019)



Charges de la péréquation financière 2019 (3/3)

Compensation des cas de rigueur

La **Compensation des cas de rigueur** vise à faciliter le passage à la nouvelle péréquation pour les cantons à faible potentiel de ressources. Elle est limitée à 28 ans au maximum et son montant diminue chaque année de 5%.

Financement compensation des cas de rigueur :

Confédération (2/3) : 186 millions

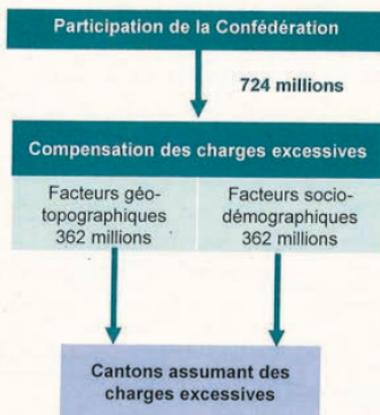
Cantons (1/3) : 93 millions

Cantons ayant droit aux prestations du fonds de compensation
BE, LU, GL, FR, NE, JU

Genève : le canton versera **5 millions** en 2019

Revenus de la péréquation financière 2019

Compensation des charges excessives



La compensation des charges excessives est entièrement financée par la Confédération.

Facteurs géo-topographiques (CCG) :

Les cantons devant supporter des charges excessives en raison de l'altitude de leur territoire, de la déclivité du terrain ou de la structure de leur habitat bénéficient de la compensation des charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques.

Facteurs socio-démographiques (CCS) :

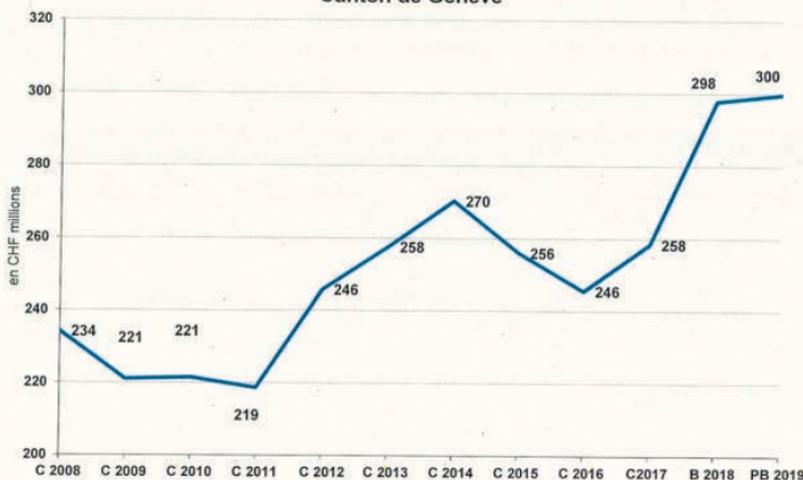
Les cantons devant supporter des charges excessives en raison de la structure de leur population ou de leur fonction de ville-centre bénéficient de la compensation des charges excessives dues à des facteurs socio-démographiques.

Genève : le canton recevra **103 millions** (+2 millions par rapport à 2018) pour les facteurs socio-démographiques.

Page 71

Péréquation financière nette (charges – revenus) (1/3)

Total des paiements nets
Canton de Genève

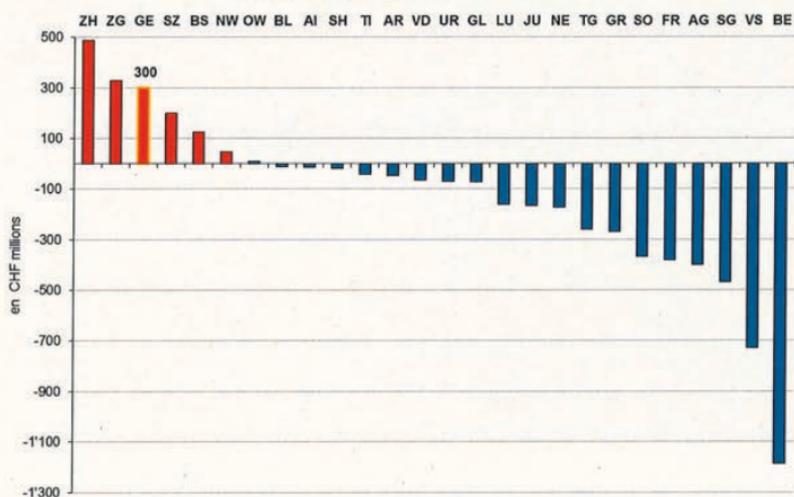


Page 72

Péréquation financière nette 2019 (2/3)

(+) charge pour le canton; (-) allègement pour le canton

Total des paiements 2019 nets

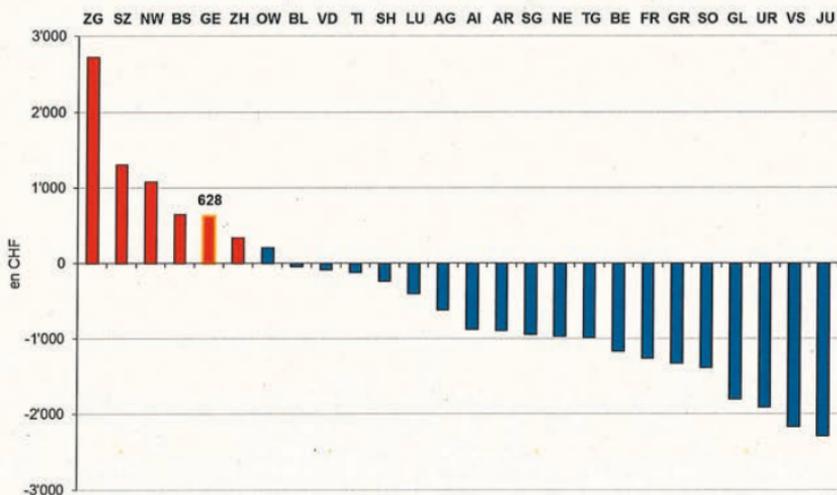


Page 73

Péréquation financière nette 2019 par habitant (3/3)

(+) charge pour le canton; (-) allègement pour le canton

Total des paiements 2019 nets par habitants



Page 74

Projet de budget 2019

Commission des finances

Thèmes transversaux (suite)

3 octobre 2018



Département des finances et ressources humaines
Direction générale des finances de l'Etat

Page 1

Sommaire

1 Plan financier quadriennal 2019-2022

- 1.1 Introduction
- 1.2 Vue d'ensemble du PFQ 2019-2022
- 1.3 Revenus fiscaux et non-fiscaux
- 1.4 Evolution des charges
- 1.5 Evolution des ETP
- 1.6 Investissements et évolution de la dette
- 1.7 Conclusion

2 Projet de budget 2019 (suite)

- 2.1 Introduction
- 2.2 Revenus fiscaux
- 2.3 Charges de personnel et postes
- 2.4 Revenus non fiscaux
- 2.5 Evolution des charges et dépenses générales
- 2.6 Subventions accordées
- 2.7 Investissements et amortissements
- 2.8 Dette**
- 2.9 RPT**

Page 2



2.

Projet de budget 2019

Page 3



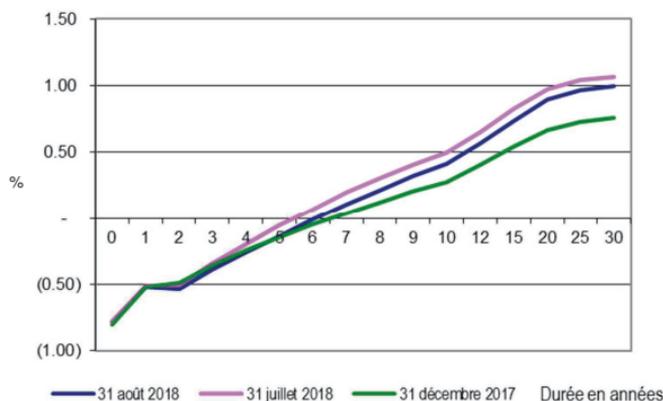
2.8

Dette

Page 4

Evolution de la courbe des taux d'intérêts

Décembre 2017 – Août 2018

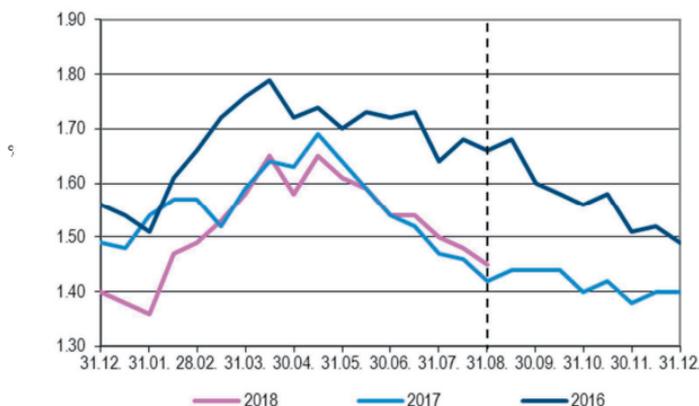


Depuis la fin de l'année 2017, la courbe des taux d'intérêts a progressé à la hausse, en particulier sur les longues durées.

Les prévisions du Groupe de perspectives économiques (GPE) sont utilisées pour le calcul de la charge d'intérêt dans le cadre du processus budgétaire.

Page 5

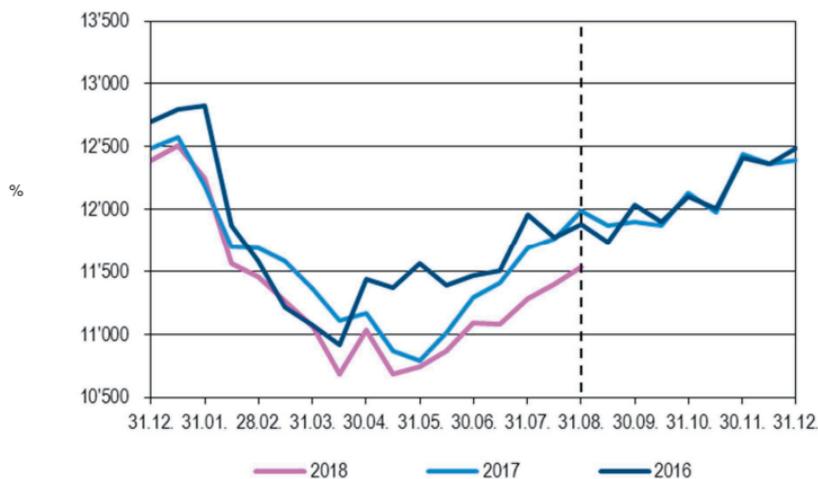
Evolution du taux moyen de la dette 2016 - 2019



Taux moyen	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	2.9%	2.7%	2.6%	2.6%	2.2%	2.1%	1.9%	1.8%	1.7%	1.6%	1.5%

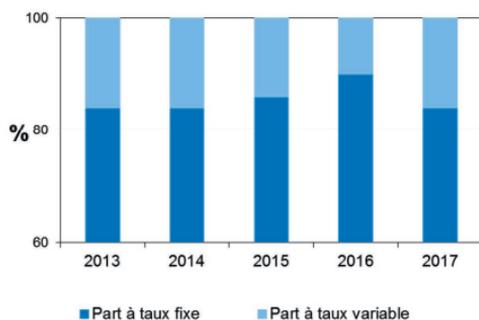
Page 6

Evolution de la dette 2016 - 2018



Page 7

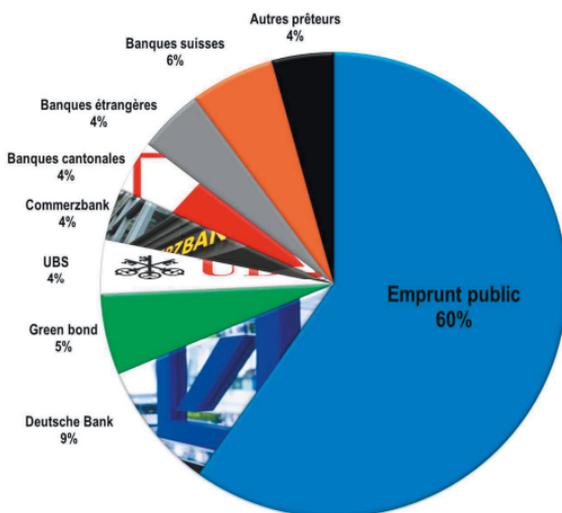
Structure de la dette et durée moyenne



Durée moyenne	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
(années)	5.46	5.83	5.67	6.01	5.92	6.16	7.08	6.83	6.75	7.92	8.12

Page 8

Répartition de la dette par créancier

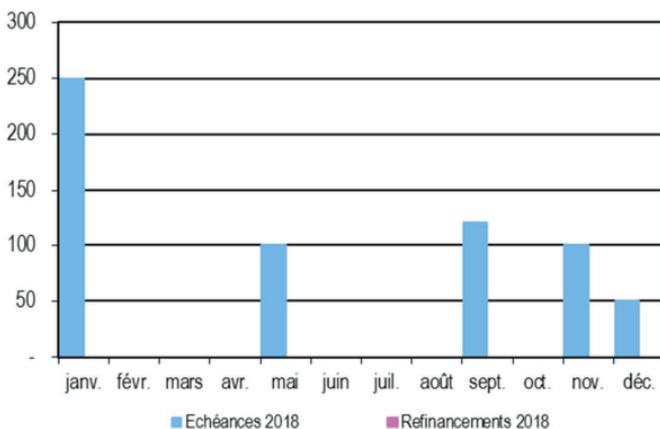


La part des **emprunts publics** représente **60%** de la dette cantonale au 30.06.18.

Page 9

Échéances importantes 2018

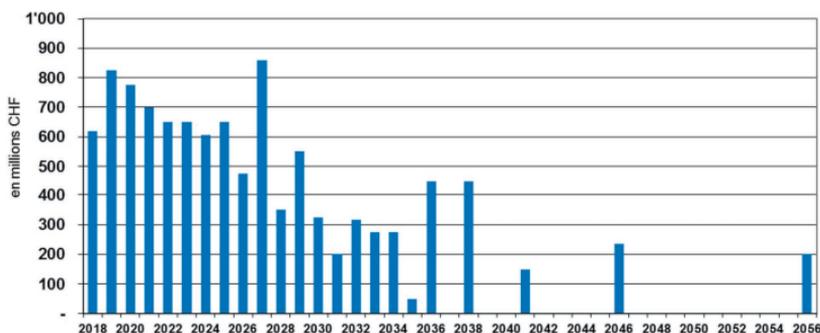
en millions



Le montant des échéances 2018 représente 620 millions.

Page 10

Echéancier de la dette (emprunts à long terme)



Lissage de l'échéancier à long et très long terme :

planification et répartition des échéances futures afin de limiter le risque de marché et le risque de refinancement tout en gardant de la flexibilité pour une réduction du niveau de la dette.

Page 11

Stratégie en matière de gestion de la dette

Objectifs du programme I03

Objectif de taux en 2019 : **1.45%**

Objectifs de structure :

- Proportion *maximale* des emprunts à **court terme** : 25%
- Proportion *maximale* des emprunts à **taux variable** : 30%

Objectif de stabilisation :

- Planification des échéances : lissage de l'échéancier à long et très long terme

2.9

RPT

Péréquation financière inter-cantonale

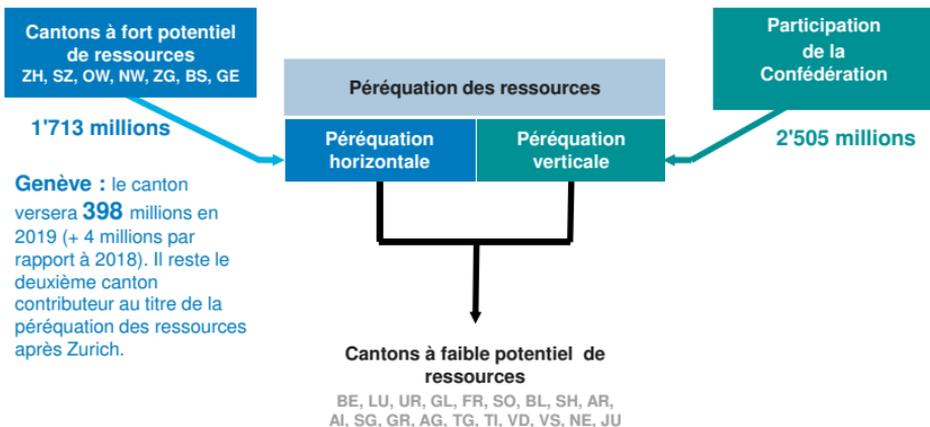
Page 13

Charges de péréquation financière 2019 (1/3)

Péréquation des ressources

La **péréquation des ressources** vise à doter les cantons dont le potentiel de ressources est inférieur à la moyenne suisse, d'une quantité suffisante de fonds à libre disposition

Les chiffres RPT 2019 sont calculés sur la moyenne des années fiscales IFD 2013 à 2015

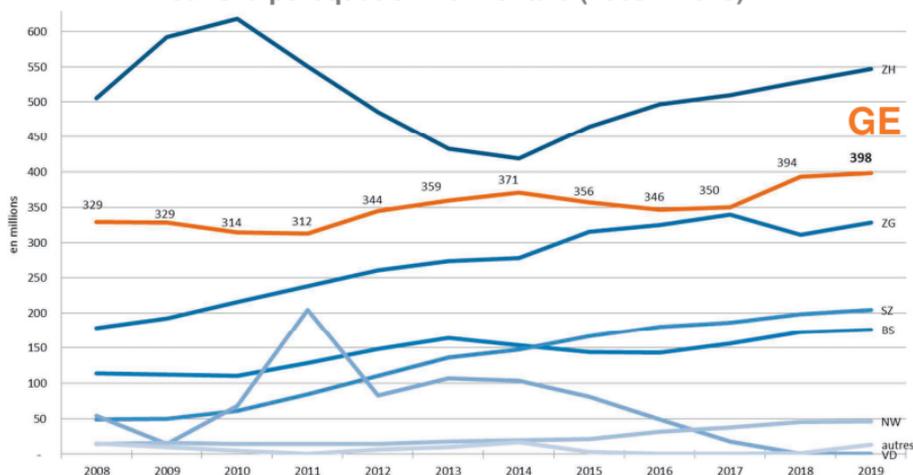


Page 14

Charges de la péréquation financière 2019 (2/3)

Péréquation des ressources

Evolution des paiements des cantons à fort potentiel dans la péréquation horizontale (2008 – 2019)



Charges de la péréquation financière 2019 (3/3)

Compensation des cas de rigueur

La **Compensation des cas de rigueur** vise à faciliter le passage à la nouvelle péréquation pour les cantons à faible potentiel de ressources. Elle est limitée à 28 ans au maximum et son montant diminue chaque année de 5%.

Financement compensation des cas de rigueur :

Confédération (2/3) : 186 millions

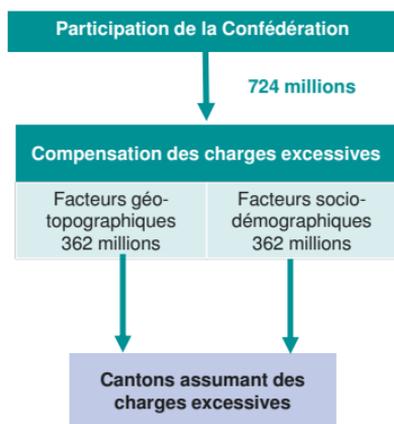
Cantons (1/3) : 93 millions

Cantons ayant droit aux prestations du fonds de compensation
BE, LU, GL, FR, NE, JU

Genève : le canton versera **5 millions** en 2019

Revenus de la péréquation financière 2019

Compensation des charges excessives



La compensation des charges excessives est entièrement financée par la Confédération.

Facteurs géo-topographiques (CCG) :

Les cantons devant supporter des charges excessives en raison de l'altitude de leur territoire, de la déclivité du terrain ou de la structure de leur habitat bénéficient de la compensation des charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques.

Facteurs socio-démographiques (CCS) :

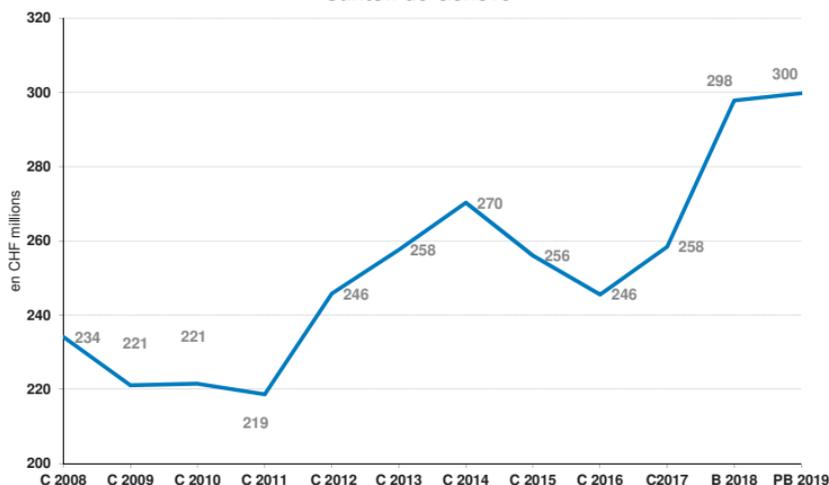
Les cantons devant supporter des charges excessives en raison de la structure de leur population ou de leur fonction de ville-centre bénéficient de la compensation des charges excessives dues à des facteurs socio-démographiques.

Genève : le canton recevra **103 millions** (+2 millions par rapport à 2018) pour les facteurs socio-démographiques.

Page 17

Péréquation financière nette (charges – revenus) (1/3)

Total des paiements nets
Canton de Genève

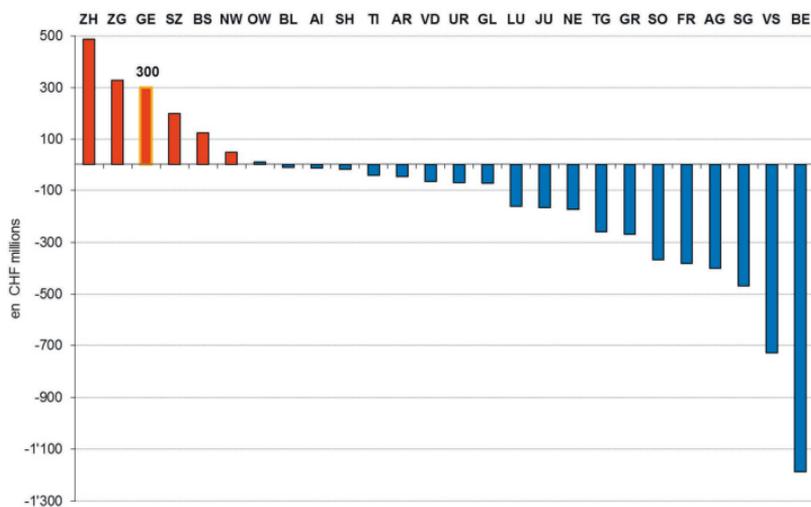


Page 18

Péréquation financière nette 2019 (2/3)

(+) charge pour le canton; (-) allégement pour le canton

Total des paiements 2019 nets

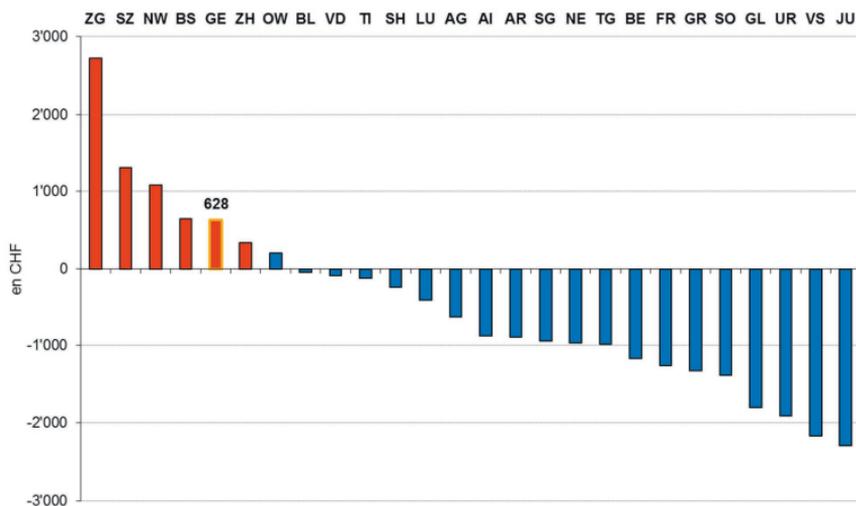


Page 19

Péréquation financière nette 2019 par habitant (3/3)

(+) charge pour le canton; (-) allégement pour le canton

Total des paiements 2019 nets par habitants



Page 20

Message du Conseil Fédéral du 28 septembre 2018 concernant la modification de la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges

En millions

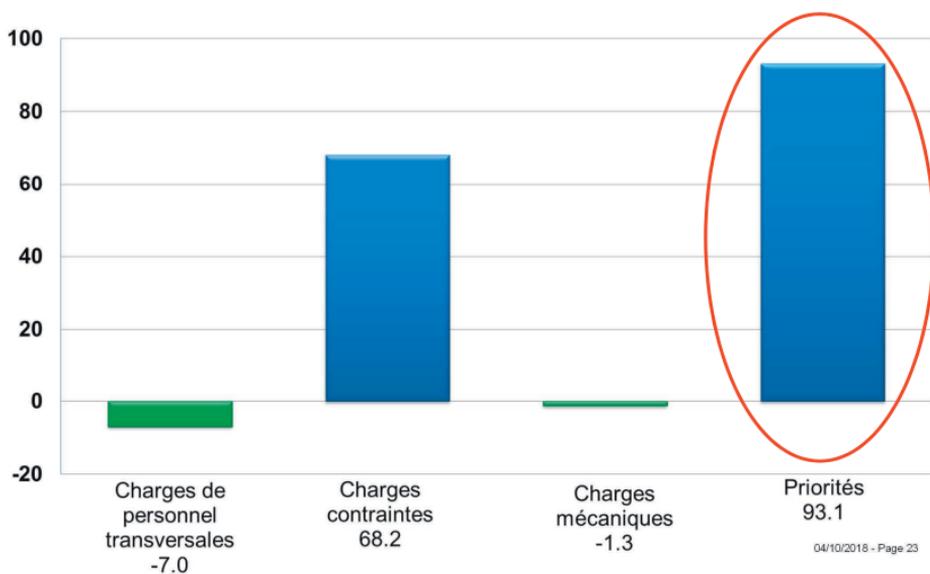
	2020	2021	2022
Péréquation des ressources (baisse des charges)	-18.70	-36.90	-54.80
Compensation des charges (hausse des revenus)		22.70	39.80
Gain Etat de Genève	18.70	59.60	94.60

Page 21

Réponse à des questions

Réponse à la question de M. Velasco le 26 septembre

Répartition de la croissance des charges y compris plan de mesures



Question posée lors de la séance du 26 septembre 2018

Décomposition de croissance des charges liées au priorités politiques (1/2)

Les besoins dédiés au priorités augmentent de 93 millions entre 2018 et 2019.

Politique publique F Formation	+24 millions
Développement de la politique des systèmes d'information et du numérique	+11 millions
Subvention de fonctionnement versée aux HUG	+9 millions
Politique publique M Mobilité	+9 millions
Police et planification pénitentiaire	+7 millions
Politique publique E Environnement et énergie	+6 millions
Besoins en lien avec la planification des ouvertures de places en EPH	+6 millions

Question posée lors de la séance du 26 septembre 2018

Décomposition de croissance des charges liées aux priorités politiques (2/2)

Les besoins dédiés aux priorités augmentent de 93 millions entre 2018 et 2019.

Besoins du Pouvoir judiciaire	+5 millions
Dépenses induites par la mise en service de nouveaux bâtiments	+3 millions
Subvention de fonctionnement versée à l'Hospice général	+3 millions
Subvention de fonctionnement versée à l'IMAD	+2 millions
Besoins supplémentaires pour traiter la hausse importante des dossiers d'autorisation de construire	+2 millions
Autres besoins	+6 millions

04/10/2018 - Page 25

Question posée par M. Buschbeck lors de la séance du 26 septembre 2018

Charges nettes en matière de prestations aux personnes physiques au projet de budget 2019 : subventions versées – montants reçus

en millions

subventions soumises à la loi sur le revenu déterminant unifié	PB 2019		
	Prestations Versées 1'378.8	Participation Confédération -287.2	Net à charge de l'Etat 1'091.6
Hospice Général - Prestations - Action Sociale	320.4	-	320.4
Prestations complémentaires fédérales - AVS	252.9	-58.1	194.8
Subsides aux assurés à ressources modestes	353.9	-174.4	179.5
Prestations complémentaires fédérales - AI	159.2	-54.7	104.6
Prestations complémentaires cantonales - AI	77.8	-	77.8
Prestations complémentaires cantonales - AVS	61.7	-	61.7
Subvention au logement social	46.7	-	46.7
Allocations familiales pour personnes non actives	46.4	-	46.4
Bourses d'études - enseignement secondaire II - HES - UNI	39.4	-	39.4
Prestations complémentaires familiales	20.4	-	20.4

04/10/2018 - Page 26

Question posée par M. Buschbeck lors de la séance du 26 septembre 2018

Evolution des charges nettes en matière de prestations aux personnes physiques : subventions versées – montants reçus

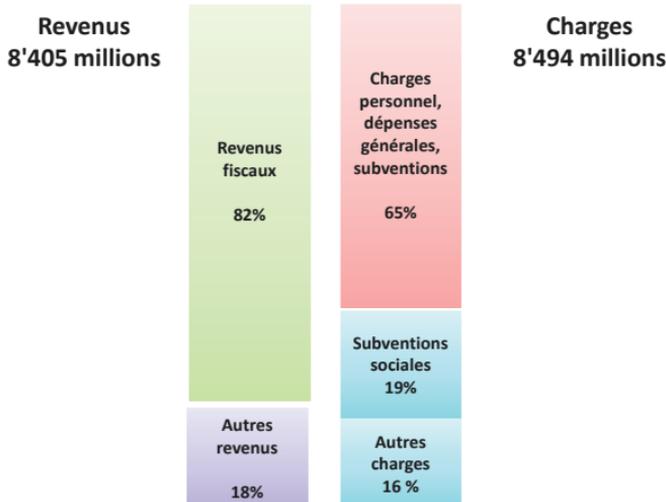
	Evolution 2011-2019	Taux d'augmentation	Taux d'augmentation annuel moyen
subventions soumises à la loi sur le revenu déterminant unifié	millions de francs	2011-18	
Hospice Général - Prestations - Action Sociale	109.3	152%	5.4%
Prestations complémentaires fédérales - AVS	26.9	112%	1.4%
- Subventions fédérales PCF - AVS	-1.9	103%	0.4%
Prestations complémentaires fédérales - AVS nettes	25.0	115%	1.7%
Subsides aux assurés à ressources modestes	111.7	146%	4.9%
- Subventions fédérales LaMal	-50.5	141%	4.4%
Subsides nets aux assurés à ressources modestes	61.2	152%	5.4%
Prestations complémentaires fédérales - AI	36.8	130%	3.3%
- Subventions fédérales PCF - AI	-17.4	147%	4.9%
Prestations complémentaires fédérales - AI nettes	19.3	123%	2.6%
Prestations complémentaires cantonales - AI	9.6	114%	1.7%
Prestations complémentaires cantonales - AVS	1.2	102%	0.2%
Subvention au logement social	17.2	158%	5.9%
Allocations familiales pour personnes non actives	27.1	240%	11.6%
Bourses d'études - enseignement secondaire II - HES - UNI	14.2	156%	5.7%
Prestations complémentaires familiales	20.4	n/d	n/d
Total en millions / moyenne pondérée en %	170.2	139%	4.2%

04/10/2018 - Page 27

Compléments relatifs aux mesures du Conseil d'Etat

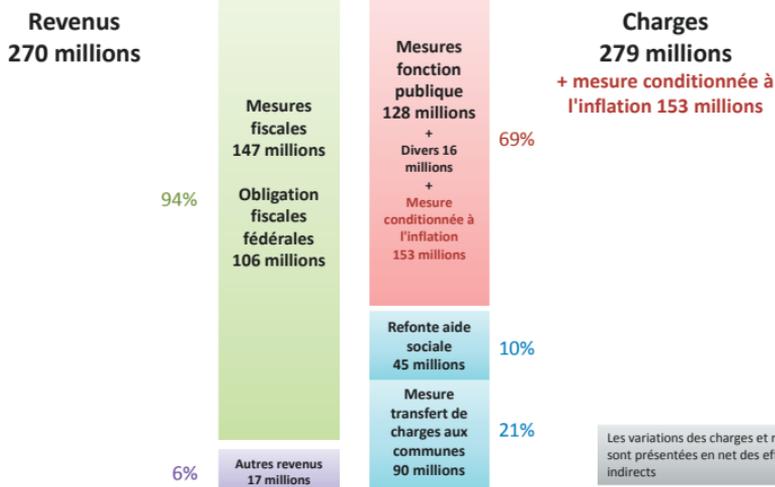
PFQ 2019-2022 – Répartition du plan de mesures du Conseil d'Etat sur les différents postes du compte de fonctionnement

Base de comparaison : compte de fonctionnement au projet de budget 2019 de l'Etat



PFQ 2019-2022 – Répartition du plan de mesures du Conseil d'Etat sur les différents postes du compte de fonctionnement

Le plan de mesure a été proportionné en fonction des différents postes au compte de fonctionnement de l'Etat



Les variations des charges et revenus sont présentées en net des effets indirects

Avantages proposés à la fonction publique

Fonctionnement 268 millions
Investissement ~4 milliards

CPEG – salaire différé
Recapitalisation
~4 milliards sur 40 ans

Effet compte de fonctionnement
62 millions nets au PFQ à ce stade

Effectifs supplémentaires
+ 971 ETP
~ 146 millions

SCORE - l'Etat s'engage à hauteur de
23 millions sur la période du PFQ
 A terme : **60 millions**

Volume de l'effort demandé par le plan de mesures

Fonctionnement 281 millions

Mesures relatives à la
 fonction publique

Indexation **153 millions**

Annuités **89 millions**

Engagement -2 classes
36 millions

Autres **3 millions**

Merci de votre attention !

**ANNEXE 1 : CONSOLIDATION DES LISTES D'AMENDEMENTS DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2019 - FONCTIONNEMENT
TOTAL ETAT - PAR POLITIQUE PUBLIQUE**

	PROJET DE BUDGET 2019		TOTAL DES AMENDEMENTS				PROJET DE BUDGET 2019	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	ETP	CHARGES	REVENUS	
L	150'849'830	77'513'338	-	-	-	150'849'830	77'513'338	
M	448'332'652	103'772'987	1'050'000	-1'940'000	3.00	449'382'652	101'832'987	
			1'050'000	-1'940'000	3.00			

Amendements budgétaires
Amendements techniques

Amendements budgétaires
Amendements techniques

**ANNEXE 2 - LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2019 - FONCTIONNEMENT
TRANSVERSAL ETAT**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2019		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		ETP Total	PROJET DE BUDGET 2019		
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	
						6'143'349	23'577	-			
					Amendements budgétaires Amendements techniques	6'143'349	23'577	-			
Tous les Programmes	30	Charges de Personnel	2503545894		Annulé 2019	22'366'177				2'526'904'071	
	36	Charges de transfert	4815391865				18'515'114				4'833'906'979
	42	Taxes et redevances		8'460'344'346				17'768			8'460'362'114
Tous les Programmes	30	Charges de Personnel	2503545894		Abandon de la mesure consistant à engager les nouveaux collaborateurs 2 classes en des sous de la classe de la fonction	7'309'452				2'510'865'346	
	36	Charges de transfert	4815391865				10'722'672				4'826'114'537
	42	Taxes et redevances		8'460'344'346				5'809			8'460'350'155
A66 + C04 + C05 + F03 + F04 + F01	36	Entités AGOEEER/INSOS-GE			Complément de subvention au titre du financement des mécanismes salariaux 2019 (annulé, effet Noia et hausse de taux OPEG) selon les rapports des groupes de travail validés par le Conseil d'Etat et leur extrapolation sur les autres subventionnés. Dans le détail, ce montant se décompose en : 776537 pour les entités de l'INSOS-Geneve et de l'AGOEEER; 1'461'397 pour les EMS;	776537				-	
	36	EMS					1'461'397				-

ANNEXE 2 : LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2019 - FONCTIONNEMENT B ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2019		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		ETP Total	PROJET DE BUDGET 2019	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			766729516	72702400		-97199	-	-0.59	766632317	72702400
					Amenagements budgétaires Amenagements techniques	-97199	-	-0.59		
B01 Etats-majors départementaux	30	Charges de personnel	26411825		Suite à l'intégration de la DGSIN et de ROBA au DI, une réorganisation interne au département doit être opérée par : - le transfert de 0,4 ETP de FOBA (B04) au secrétaire général DI ; - le transfert de 1,2 ETP de la DGSIN (B05) au secrétaire général DI. Le secrétaire général est réparti sur les programmes B01, B02, B04 et B 05. L'ensemble de ces transferts est neutre.	128302		1.27	26540527	-
B01 Etats-majors départementaux	30	Charges de personnel	26411825		Dans le cadre de la réorganisation des départements, le PRE a créé 2 ETP (domaine RH) au nouveau département DCS. Or, après quelques mois d'exercice, il s'avère que la dotation de 0,8 ETP est indispensable pour assurer les tâches propres au département présidentiel. La dotation pour le programme B02 est entièrement neutre sur le budget puisqu'elle est compensée par une diminution équivalente sur le programme B01 et B03.	-84000		-0.40	26527625	-
B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines	30	Charges de personnel	38671855		Dans le cadre de la réorganisation des départements, le PRE a créé 2 ETP (domaine RH) au nouveau département DCS. Or, après quelques mois d'exercice, il s'avère que la dotation de 0,8 ETP est indispensable pour assurer les tâches propres au département présidentiel. La dotation pour le programme B02 est entièrement neutre sur le budget puisqu'elle est compensée par une diminution équivalente sur le programme B01 et B03.	149000		0.80	38622855	-
B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines	30	Charges de personnel	38671855		Suite à l'intégration de la DGSIN et de ROBA au DI, une réorganisation interne au département doit être opérée par : - le transfert de 0,4 ETP de FOBA (B04) au secrétaire général DI ; - le transfert de 1,2 ETP de la DGSIN (B05) au secrétaire général DI. Le secrétaire général est réparti sur les programmes B01, B02, B04 et B 05. L'ensemble de ces transferts est neutre.	85124		0.84	38756979	-
B03 Gestion financière transversale et départementale et achats	30	Charges de personnel	23764837		Dans le cadre de la réorganisation des départements, le PRE a créé 2 ETP (domaine RH) au nouveau département DCS. Or, après quelques mois d'exercice, il s'avère que la dotation de 0,8 ETP est indispensable pour assurer les tâches propres au département présidentiel. La dotation pour le programme B02 est entièrement neutre sur le budget puisqu'elle est compensée par une diminution équivalente sur le programme B01 et B03.	-65000		-0.40	23699837	-
B04 Gestion des lieux et logistique	30	Charges de personnel	35543299		Transfert neutre de 0,75 eip de la direction de la logistique du DIP (21% sur programme F06 et 79% sur programme B04) en faveur du service école et sport, arts et citoyenneté (F06)	-97199		-0.593	35446100	-
B04 Gestion des lieux et logistique	30	Charges de personnel	35543299		Suite à l'intégration de la DGSIN et de ROBA au DI, une réorganisation interne au département doit être opérée par : - le transfert de 0,4 ETP de FOBA (B04) au secrétaire général DI ; - le transfert de 1,2 ETP de la DGSIN (B05) au secrétaire général DI. Le secrétaire général est réparti sur les programmes B01, B02, B04 et B 05. L'ensemble de ces transferts est neutre.	38100		-0.16	35581399	-
B06 Systèmes d'information et numérique	30	Charges de personnel	100183189		Suite à l'intégration de la DGSIN et de ROBA au DI, une réorganisation interne au département doit être opérée par : - le transfert de 0,4 ETP de FOBA (B04) au secrétaire général DI ; - le transfert de 0,8 ETP de la DGSIN (B05) au secrétaire général DI. Le secrétaire général est réparti sur les programmes B01, B02, B04 et B 05. L'ensemble de ces transferts est neutre.	-252126		-1.95	999337063	-

**ANNEXE 2 : LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2019 - FONCTIONNEMENT
C COHESION SOCIALE**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2019		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		ETP Total	PROJET DE BUDGET 2019	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			1'806'827'761	330'076'990		-3'427'877	-	-	1'806'827'761	326'649'113
					Amendements budgétaires Amendements techniques	-3'427'877	-	-		
CGI Mesure et soutien financiers en matière d'action sociale	46	Revenus de transferts		180'687'499	Le montant de la subvention fédérale en lien avec les subsides d'assurance-maladie prévu au projet de budget découle des prévisions 2019 de la Confédération qui nous ont été communiqués au mois de mai dernier. Suite à la communication par la Confédération des montants définitifs pour 2019, un amendement budgétaire de -3,4 millions doit être pris en compte dans la mesure où l'Etat n'a aucune marge de manœuvre sur cette baisse de revenus.	-3'427'877	-	-		183239622

**ANNEXE 2 : LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2019 - FONCTIONNEMENT
D CULTURE, SPORT ET LOISIRS**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2019		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		ETP Total	PROJET DE BUDGET 2019	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			62'583'140	1'527'463		1'308'000	1'308'000	-	63'889'1140	2'855'463
					Amendements budgétaires	1'308'000	1'308'000	-		
					Amendements techniques	-	-	-		
					Cet amendement s'inscrit dans le cadre de l'application du 3ème train de la loi 11761 incluant la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT).					
002 Sport et loisirs	36	Soutien à la relève sportive	494'000		Il s'agit d'alimenter le fonds de régulation dédié par le transfert de la Ville de Genève (+810'000 F) et du Fonds intercommunal (+468'000 F) en nature 46 pour financer les activités de soutien à la relève sportive (+808'000 F) et de Genève Futur Hockey (+500'000 F) en nature 36.	808'000			1302'000	-
002 Sport et loisirs	36	Genève Futur Hockey	480'298			500'000			980'298	-
002 Sport et loisirs	46	Revenus de transferts		94'950	L'effet de cet amendement budgétaire sur le résultat est neutre.		1'308'000			1402'950

**ANNEXE 2 : LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2019 - FONCTIONNEMENT
F FORMATION**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2019		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		ETP Total	PROJET DE BUDGET 2019	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			2'087'807'622	78'960'030		1'232'199		0.59	2'089'039'821	78'960'030
					Amendements budgétaires	1'232'199		0.59		
					Amendements techniques	-		-		
F06 Hautes écoles	36	Charges de transfert	54'010'034		Ajustements en fonction des dernières données connues au 15 octobre sur le nombre d'étudiants hors canton dans les hautes écoles (accord intercantonal HES et accord intercantonal universitaire)	11'350'000			54'115'4034	-
F06 Prestations transférables liées à la formation	30	Charges de personnel	17'547'900		Transfert neutre de 0.75 efp de la direction de la logistique du DIF (21% sur programme F06 et 79% sur programme B04) en faveur du service école et sport, arts et citoyenneté (F06)	97'199		0.593	17'644'5099	-

**ANNEXE 2 : LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2019 - FONCTIONNEMENT
G AMENAGEMENT ET LOGEMENT**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2019		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		ETP Total	PROJET DE BUDGET 2019	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			126'339'648	40'359'497		150'000	-	1.00	126'489'648	40'359'497
					Amendements budgétaires Amendements techniques	150'000	-	1.00		
022 Aménagement du territoire et des constructions et des chantiers	30	Charges de personnel	26'042'589		Suite à la mise à jour par le Conseil fédéral du rapport d'examen du Projet d'agglomération III et la réévaluation du Item du Grand-Saconnex, de la place de Caronise et du BHNS Versier-Genève, 1 poste supplémentaire est nécessaire à l'Offices de l'Urbanisme dédié à la mise en œuvre du Projet d'agglomération III.	150'000		1.00	26'192'589	-

**ANNEXE 2 : LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2019 - FONCTIONNEMENT
K SANTE**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2019		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		ETP Total	PROJET DE BUDGET 2019	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49			
			1'336'283'376	37'299'854		37'59'000	1'094'000	-	1'340'042'378	38'393'854
					Amendements budgétaires Amendements techniques	37'59'000	1'094'000	-		
K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	36	Institution de maintien. Cade et de soins à domicile (imad)	174073'106		Le projet de budget 2019 de l'imad baisse de -279 185 F. Cette variation doit être revue à la hausse pour 3 400 000 F afin de tenir compte des impacts socio-démographiques et de la couverture du déficit.	3400'000			177473'106	
K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	36	Programme d'équilibre du réseau de soins	700'000		Soutien financier au Réseau. Cancer du Sen	190'000			895'000	
K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	46	Revenus de transferts		7082815	Les départements de la sécurité (DS) et de l'emploi et de la santé (DES) se partagent les revenus en lien avec l'accueil de détenus extracarcéraux à Curabalis. Les dernières informations reçues permettent d'ajuster les revenus attendus au titre de l'exercice 2019 de 930'000 F.		930'000			8'012'815
K01 Sécurité sanitaire, et prévention	31	Charges de biens et services	2'508'043		L'équilibrage du programme de vaccination contre le papilloma virus aux garçons a été pris en compte à hauteur de 230 000 F dans le projet de budget 2019. Depuis le dépôt de celui-ci, le DES a été informé que le prix d'achat des vaccins négocié par l'OFSP sera plus élevé que prévu en raison d'une couverture du nombre de souche supérieure. Cette annonce conduit le département à proposer un amendement de 164 000 F qui sera couvert par une augmentation équivalente des revenus repus de la part de Santéuisse.	164'000			2672'043	
	42	Taxes et redevances		3'916'047			164'000			4'080'047

**ANNEXE 2 : LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2019 - FONCTIONNEMENT
M MOBILITE**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2019		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		ETP Total	PROJET DE BUDGET 2019	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			448'32'652	103'772'987		1'050'000	-1'940'000	3.00	449'382'652	101'632'987
					Amendements budgétaires Amendements techniques	1'050'000	-1'940'000	3.00		
	30	Charges de personnel	15260'039		Suite à la mise à jour par le Conseil fédéral du rapport d'examen du projet d'agglomération III et la réintégration du tram Grand-Saconnex, de la place de Carantec et du BHNS Vernier-Genève, 2 postes supplémentaires d'ingénieurs sont nécessaires et seront activés en investissement (300'000 F).	450'000		3.00	157'10'039	
M03 Transport et mobilité	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5557'145		Suite à la modification de la réalisation des projets dans le périmètre du PAV, dont plusieurs mesures du projet d'agglomération, 1 poste d'ingénieur mobilité est nécessaire (150'000 F) pour les Projets de réajustement des contributions fédérales en matière de transport et de mobilité. Les Projets d'agglomération et le budget supplémentaire est nécessaire (600'000 F) pour renforcer les études préliminaires qui doivent impérativement conduire à la réalisation des mesures avant 2025, sous peine de perdre les contributions fédérales y relatives.	600'000			61'57'145	
	43	Revenus divers		1'554'400			300'000		-	1'854'400
M03 Admission à la circulation routière et à la navigation	42	Taxes et redevances		28'894'917	Adaptation à la baisse de certains émoulements de la direction générale des véhicules conformément à la loi fédérale sur le trafic routier (LTC) et la loi fédérale sur le trafic maritime (LTM) par les services administratifs jugés nécessaires produisant de facto des bénéfices s'écartant du principe d'équivalence.	-2240'000			-	28'864'917

**ANNEXE 3 : LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2019 - FONCTIONNEMENT
B ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2019		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2019		
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	ETP Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			766729516	72702400		145375	50071	1,00	766874891	72752471
					Amendements budgétaires Amendements techniques	-	-	-	-	-
B01 Etats-majors départementaux	30	Charges de personnel	26411625		Il s'agit d'une simple correction d'erreurs d'imputation neutre entre les programmes B03, C01, C06, D01 et D02. Cet ajustement n'a aucun effet sur le résultat, ni sur le total des ETP. L'effet de cet amendement technique sur le résultat et sur le total des charges est neutre.	16999		techn	26428824	-
B01 Etats-majors départementaux	30	Charges de personnel	26411625		Il s'agit d'une simple correction d'imputations (adaptation des clés de répartition) entre les programmes B01, B03, B04 et B05 pour la même tâche, sans effet sur le résultat, ni sur le total des charges, ni sur le total des ETP. L'effet de cet amendement technique sur le résultat et sur le total des charges est neutre.	-389308		techn	26041717	-
B03 Gestion financière transversale et départementale et achats	30	Charges de personnel	23764637		Il s'agit d'une simple correction d'erreurs d'imputation neutre entre les programmes B03, C01, C06, D01 et D02. Cet ajustement n'a aucun effet sur le résultat, ni sur le total des charges, ni sur le total des ETP. L'effet de cet amendement technique sur le résultat et sur le total des charges est neutre.	20930		techn	23785567	-
B03 Gestion financière transversale et départementale et achats	30	Charges de personnel	23764637		Il s'agit d'une simple correction d'imputations (adaptation des clés de répartition) entre les programmes B01, B03, B04 et B05 pour la même tâche, sans effet sur le résultat, ni sur le total des charges, ni sur le total des ETP. L'effet de cet amendement technique sur le résultat et sur le total des charges est neutre.	184954		techn	23949591	-
B04 Gestion des locaux et logistique	30	Charges de personnel	35543299		Il s'agit d'une simple correction d'imputations (adaptation des clés de répartition) entre les programmes B01, B03, B04 et B05 pour la même tâche, sans effet sur le résultat, ni sur le total des charges, ni sur le total des ETP. L'effet de cet amendement technique sur le résultat et sur le total des charges est neutre.	36991		techn	35580290	-
B04 Gestion des locaux et logistique	30	Charges de personnel	35543299		L'effet de cet amendement technique sur le résultat et sur le total des charges est neutre.	86397,0		techn	35630296	-
B04 Gestion des locaux et logistique	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	140740646		Correction de programme pour le microfinancement : transfert neutre du Gtc Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers au B04 Gestion des locaux et logistique	20449		techn	1400611095	-
B04 Gestion des locaux et logistique	42	Taxes et redevances		2397452		50071		techn	-	2447523
B05 Systèmes d'information et numérique	30	Charges de personnel	1007183189		Il s'agit d'une simple correction d'imputations (adaptation des clés de répartition) entre les programmes B01, B03, B04 et B05 pour la même tâche, sans effet sur le résultat, ni sur le total des charges, ni sur le total des ETP. L'effet de cet amendement technique sur le résultat et sur le total des charges est neutre.	147963		techn	100331152	-

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2019		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		ETP	PROJET DE BUDGET 2019	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 37 et 39		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 37 et 39		Total	AMENDE
			1'806'627'751	330'076'990		180'000	-80'000	-	1'807'007'751	329'996'990
					Amendements budgétaires Amendements techniques	180'000	-80'000	-		
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	30	Charges de personnel	7'060'165		Il s'agit d'une simple correction d'erreurs d'imputation neutre entre les programmes B03, C01, C06, D01 et D02. Cet ajustement n'a aucun effet sur le résultat, ni sur le total des charges, ni sur le total des ETP. L'effet de cet amendement technique sur le résultat et sur le total des charges est neutre.	80'000		techn	7'140'165	-
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	30	Charges de personnel	7'060'165		Il s'agit d'une simple correction d'erreurs d'imputation neutre entre les programmes C01, C02, C03 et C04. Cet ajustement n'a aucun effet sur le résultat, ni sur le total des charges, ni sur le total des ETP. L'effet de cet amendement technique sur le résultat et sur le total des charges est neutre.	-25'000		techn	7'035'165	-
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	30	Charges de personnel	7'060'165		L'application des mesures d'économie liées au personnel de l'Etat a sensiblement impacté les charges de personnel du SPPF. Sachant que le nombre de demandes des bourses et prêts déduites est en constante augmentation depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les bourses et prêts déduites (LBPE), et afin de limiter l'effet de ces économies pour le SPPF, le DCS propose un amendement technique neutre, sans effet sur le résultat, au montant de 50'000 F de la rubrique "113200 Honoraires de mandataires" afin de garantir le budget nécessaire relatif aux charges de personnel "terrain". L'effet de cet amendement technique sur le résultat et sur le total des charges est neutre.	50'000		techn	7'110'165	-
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	31	Charges de biens et services et autres charges d'opération	3'045'636			-50'000		techn	2'995'636	-
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	42	Taxes et indemnités		88'966	Transfert partiel du DCS (programme C01) pour la reprise de la gestion des taxes scolaires par le DIP (programme F02), (complément au montant de 220'000 fis inscrit au PB19 déposé). L'effet de cet amendement technique sur le résultat et sur le total des charges est neutre.		-80'000	techn		8'966
C02 Soutien financier individuel auprès des personnes âgées	30	Charges de personnel	7'991'245		Il s'agit d'une simple correction d'erreurs d'imputation neutre entre les programmes C01, C02, C03 et C04. Cet ajustement n'a aucun effet sur le résultat, ni sur le total des charges, ni sur le total des ETP. L'effet de cet amendement technique sur le résultat et sur le total des charges est neutre.	51'750		techn	8'042'995	-
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées	30	Charges de personnel	5'977'298		Il s'agit d'une simple correction d'erreurs d'imputation neutre entre les programmes C01, C02, C03 et C04. Cet ajustement n'a aucun effet sur le résultat, ni sur le total des charges, ni sur le total des ETP. L'effet de cet amendement technique sur le résultat et sur le total des charges est neutre.	33'183		techn	5'910'481	-
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées	36	EPH - Etablissements publics pour l'intégration (EPI)	611'34'998			572'400		techn	6'170'798	-
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées	36	EPH - Clair-Bois Adilis	22'569'353			391'200		techn	22'960'553	-
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées	36	EPH - Fondation Erenber Adilis	10'832'786		Cet amendement découle de l'actualisation de la planification des ouvertures et fermetures de places dans les EPH. Il vise à adapter les subventions accordées à ces institutions en fonction de l'évolution des places disponibles dans ces EPH. L'effet de cet amendement technique sur le résultat et sur le total des charges est neutre.	210'000		techn	11'042'786	-
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées	36	EPH - Fondation SOIPA - Adilis	18'177'375			192'000		techn	18'369'375	-
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées	36	EPH - Enveloppe nouvelles places	8'550'728			-1'365'600		techn	7'185'128	-

**ANNEXE 3 : LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2019 - FONCTIONNEMENT
C. COHESION SOCIALE**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2019		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		ETP Total	PROJET DE BUDGET 2019	
			CHARGES hors 27 et 29	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 27 et 29	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 27 et 29	REVENUS hors 47 et 49
C04 Soutien à la famille et à l'intégration	30	Charges de personnel	6 095 142		Il s'agit d'une simple correction d'imputation neutre entre les programmes C01, C02, C03 et C04. Cet ajustement n'a aucun effet sur le résultat, ni sur le total des charges, ni sur le total des ETP. L'effet de cet amendement technique sur le résultat et sur le total des charges est neutre.	-59933			6 035 209	
C06 Protection des personnes adultes sous curatelle	30	Charges de personnel	11 931 952		Il s'agit d'une simple correction d'imputation neutre entre les programmes B03, C01, C06, D01 et D02. Cet ajustement n'a aucun effet sur le résultat, ni sur le total des charges, ni sur le total des ETP. L'effet de cet amendement technique sur le résultat et sur le total des charges est neutre.	100 000			11 931 952	
C06 Protection des personnes adultes sous curatelle	30	Charges de personnel	11 931 952		L'application des mesures d'économie liées au personnel de l'Etat a sensiblement impacté les charges de personnel du SPAD. Sachant que le nombre de dossiers traités par le SPAD est en constante augmentation et que le nombre de dossiers en attente de traitement est en constante augmentation, il est nécessaire d'augmenter les incidences sur le résultat, ni sur le total des charges. Il s'agit d'un transfert neutre de 50 000 F de la rubrique "313006 Frais de démenagement" afin de garantir le budget nécessaire relatif aux charges de personnel "terrain".	50 000			11 981 952	
	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	366342		L'effet de cet amendement technique sur le résultat et sur le total des charges est neutre.	-50 000			316 342	

**ANNEXE 3 : LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2019 - FONCTIONNEMENT
D CULTURE, SPORT ET LOISIRS**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2019		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2019			
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	ETP Total	AMENDE CHARGES hors 37 et 39	AMENDE REVENUS hors 47 et 49	
			62'583'740	1'527'463		-217'929	-	-	-	62'365'211	1'527'463
					Amendements budgétaires Amendements techniques	-	-	-	-		
D01 Culture	30	Charges de personnel	2'500'887		Il s'agit d'une simple correction d'imputation neutre entre les programmes B03, C01, C06, D01 et D02. Cet ajustement n'a aucun effet sur le résultat, ni sur le total des charges, ni sur le total des ETP. L'effet de cet amendement technique sur le résultat et sur le total des charges est neutre.	-155'661		techn		2'345'026	-
D01 Culture	36	Charges de transfert	311'904'455		Il s'agit d'une simple correction d'imputations (adéquation des clés de répartition) entre les programmes D01 et D02 pour la même tâche, sans effet sur le résultat, ni sur le total des charges. L'effet de cet amendement technique sur le résultat et sur le total des charges est neutre.	-14'400		techn		311'760'055	-
D02 Sport et loisirs	30	Charges de personnel	1'958'542		Il s'agit d'une simple correction d'imputation neutre entre les programmes B03, C01, C06, D01 et D02. Cet ajustement n'a aucun effet sur le résultat, ni sur le total des charges, ni sur le total des ETP. L'effet de cet amendement technique sur le résultat et sur le total des charges est neutre.	-62'068		techn		1'896'474	-
D02 Sport et loisirs	36	Charges de transfert	25'458'989		Il s'agit d'une simple correction d'imputations (adéquation des clés de répartition) entre les programmes D01 et D02 pour la même tâche, sans effet sur le résultat, ni sur le total des charges. L'effet de cet amendement technique sur le résultat et sur le total des charges est neutre.	14'400		techn		25'473'389	-

**ANNEXE 3 : LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2019 - FONCTIONNEMENT
G AMENAGEMENT ET LOGEMENT**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2019		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		ETP	PROJET DE BUDGET 2019	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			126'339'648	40'359'497		-107'446	-50'071	-1.00	126'232'202	40'309'426
					Amendements budgétaires Amendements techniques	-	-	-		
						-107'446	-50'071	-		
						-86'397		-	25955592	
						-20'449		-	11480'101	
							-50'071	-		8'675'966
G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers	30	Charges de personnel	26'942'589					-		
	31	Charges de biens et services et autres charges d'opération	11'500'550		Correction de programme pour le microllogement : transfert neutre du G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers au B04 Gestion des locaux et logistique			-		
	42	Taxes et redevances		8'726'037				-		

**ANNEXE 3 : LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2019 - FONCTIONNEMENT
K SANTE**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2019		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		ETP Total	PROJET DE BUDGET 2019	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49			
			1 336 283 378	37 299 854		-0		-	1 336 283 378	37 299 854
					Amendements budgétaires Amendements techniques					
K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	30	Charges de personnel	3 444 945		Correction d'erreur d'imputation de 0,8 ETP Fixe de la direction de l'innovation et du développement en faveur de la direction générale de la santé. Transfert neutre de K01 en K02 et K03.	-78 888	techn	-0,56	3 365 957	-
K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	36	Autres loyers de soins et de maintien à domicile	1 227 154		Ouverture d'une ligne spécifique suite à l'ouverture planifiée du Foyer Maison de Saconay	-774 950	techn		452 594	-
K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	36	Foyer de jour maison de Saconay	-			774 560	techn		774 560	-
K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	36	Autres loyers de soins et de maintien à domicile	1 227 154		Ajustement neutre de la subvention octroyée au Foyer de jour Caroubier.	-121 196	techn		1 214 958	-
K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	36	Foyer de jour Caroubier	726 424			121 196	techn		738 620	-
K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	36	Fonctionnement hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	559 488 466		Reclassement neutre de la ligne de mission d'intérêt général pour la subvention Fonctionnement HUG Les montants supplémentaires en lien avec le financement de l'UM5 à Curbails et de la Centrale 144 et à l'achat de prestations auprès de la Méridienne ont été ajoutés par erreur à la ligne de subvention dévolue aux soins lors de l'élaboration du PB 2019 au lieu de celle destinée aux missions d'intérêt général.	-437 4678	techn		553 513 908	-
K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	36	Mission d'intérêt général (HUG)	144 592 099			437 4678	techn		149 557 377	-
K02 Régulation et planification sanitaire	30	Charges de personnel	3 782 526		Correction d'erreur d'imputation de 0,8 ETP Fixe de la direction de l'innovation et du développement en faveur de la direction générale de la santé. Transfert neutre de K01 en K02 et K03.	33 809	techn	0,24	3 916 135	-
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	30	Charges de personnel	1 313 356			45 079	techn	0,32	1 317 853	-
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	36	Personnes vivants avec (PVA)	198 494		Correction d'erreur entre la subvention Personnes vivants avec et les illegalités de santé	-50 000	techn		148 494	-
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	36	Illegalité de santé	55 000			50 000	techn		105 000	-
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	36	Activité physique	83 033		Ragroupement sur une ligne générique concourant au même but.	-83 033	techn		-	-
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	36	Activité physique et alimentaire	70 175			83 033	techn		153 208	-

**ANNEXE 3 : LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2019 - FONCTIONNEMENT
M MOBILITE**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2019		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		ETP Total	PROJET DE BUDGET 2019	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			448'332'652	103'772'987					448'332'652	103'772'987
					Amendements budgétaires Amendements techniques					
M01 Transport et mobilité	33	Amortissements du patrimoine administratif	3'727'390		Correction de l'erreur d'imputation d'amortissement du programme M01 sur le programme M03.	168'667			3'896'057	
M03 Admission à la circulation routière et à la navigation	33	Amortissements du patrimoine administratif	207'200		Correction de l'erreur d'imputation d'amortissement du programme M01 sur le programme M03.	-168'667			38'533	

Date de dépôt : 3 décembre 2018

RAPPORT DE LA PREMIÈRE MINORITÉ

Rapport de M. Christian Dandrès

Mesdames et
Messieurs les députés,

Quelques circonvolutions parlementaires ont amené les socialistes au sein de la commission des finances à se retrouver en position de minorité pour accepter le projet de budget 2019.

Ils relèveront d'emblée que ce projet était sensiblement différent de celui présenté à la population qui se soldait par un déficit de 89,1 millions et qui usait des conditions de salaire et d'emploi des travailleur-euse-s du service public comme d'une variable d'ajustement (-78,8 millions).

Durant les travaux en commission, le Conseil d'Etat a annoncé des recettes supplémentaires qui lui permettaient de proposer la suppression des deux principales mesures prises à l'encontre de la fonction publique. Le Conseil d'Etat abandonnait la suppression de l'annuité ainsi que l'engagement des employé-e-s en période probatoire à un traitement inférieur de deux classes à celui afférent à la fonction qu'ils occupent.

Le projet de budget 2019, avant le vote final, présentait une hausse des charges de 2,7% par rapport au budget 2018.

Les socialistes ont proposé des moyens supplémentaires pour l'Institution genevoise de soins à domicile (IMAD) et accepté les mesures proposées par d'autres groupes politiques en faveur de l'Hospice général et de l'université.

A l'issue des débats en commission, il s'est trouvé une majorité de circonstances, idéologiquement hétéroclite, pour refuser cette avancée. L'Entente et l'UDC se sont opposées, par principe, à l'augmentation des charges, en arguant également que le projet de contre-réforme fiscale en préparation nécessitait des coupes budgétaires déjà pour 2019. EAG, pour sa part, a estimé que le projet de budget, même amélioré, était une compromission.

Les conséquences de cette alliance objective seront la reconduction pour l'année 2019 du budget 2018, sous forme de douzièmes provisoires. 221 millions de francs seraient perdus pour la population et le service public.

Après ces propos liminaires, les socialistes rappelleront que la nécessité de répondre aux besoins de la majorité de la population doit servir d'horizon à l'action du parlement, en particulier aux choix budgétaires qui représentent l'une de ses principales prérogatives.

Le débat budgétaire doit donc être l'occasion d'un bilan et de projections. Le Grand Conseil doit se demander quels sont les besoins de la population et quelles sont les réponses qu'il peut y apporter.

La sempiternelle rengaine de la droite à propos de la prétendue crise des dépenses occulte en réalité sa volonté politique de refuser à la population la satisfaction de ses besoins et de ses attentes. Il faut d'emblée relever que la satisfaction de ces besoins et attentes ne peut être atteinte, pour la majorité de la population, autrement que par le service public. Rares sont en effet celles et ceux qui peuvent se faire soigner, former leurs enfants et assurer leur sécurité et celle de leurs biens en recourant aux services payants d'entreprises privées.

Le maintien et le développement d'un service public de qualité, gratuit ou aisément accessible, est le fondement de la liberté – réelle et non formelle – et de l'épanouissement de l'individu dans notre société. Il suffit d'observer le déclin de l'espérance de vie aux Etats-Unis, récemment constaté, pour voir où mène le démantèlement des services publics.

Le canton de Genève est l'un des territoires d'Europe, plus que tout autre, où la collectivité peut poursuivre un tel objectif.

Le maintien d'un service public de qualité (santé, éducation, culture) est attaqué partout en Europe avec plus ou moins de brutalité. A Genève et en Suisse, des politiques néolibérales sont menées depuis plusieurs années. La droite impose à la population de faire des sacrifices, en présentant ceux-ci comme un acte quasi patriotique au motif que la « défense de l'économie suisse » commanderait à chacun-e de se serrer la ceinture.

Ce discours tente de faire oublier les inégalités sociales croissantes. Caritas rappelait en août que quelque 615 000 personnes vivant en Suisse sont touchées par la pauvreté. Concrètement, elles se débrouillent avec des revenus qui sont au-dessous du minimum vital tel qu'il est défini par l'Office fédéral des assurances sociales : 2247 F par mois (loyer et assurances obligatoires comprises) pour une personne seule, 3981 F pour une famille avec deux enfants. Et 600 000 autres vivent dans des conditions précaires, juste au-dessus

du seuil de la pauvreté. Ces chiffres avaient été publiés au printemps dernier par la Confédération, qui avait relevé l'urgence et la nécessité d'agir.

Ce n'est pas la même chose de sacrifier le superflu ou l'essentiel.

Ces dernières années, le Conseil d'Etat et la majorité de droite au Grand Conseil ont poussé loin cette politique. Alors que la droite défend l'immense pouvoir d'achat de quelque 3000 contribuables très fortuné-e-s en instaurant un plafonnement de l'impôt en 2011 (« bouclier fiscal »), ce qui représente une perte de recettes de 170 millions de francs par an, elle soutient son Conseil d'Etat qui, en 2014, baissait de moitié le montant supplémentaire d'intégration des bénéficiaires de l'aide sociale. Selon le gouvernement à majorité de droite, cette mesure se justifiait pour combler le déficit structurel de l'Etat.

Les autorités fédérales mettent en œuvre la feuille de route du bloc PLR-PDC-UDC. Elles restreignent encore davantage des droits sociaux déjà insuffisants dans ce pays, comme le montre notamment le rapport de Caritas cité plus haut.

La Confédération, alors qu'elle affiche des comptes excédentaires en hausse, transfère des charges sur les cantons et refuse d'alléger le fardeau qui pèse sur les ménages. C'est ainsi que les salaires réels sont en baisse (-0,1% en 2017).

La politique publique de la santé est une illustration particulièrement significative. Le développement du système de santé ne doit pas être abordé à partir d'une prétendue obligation de « maîtriser » ses coûts, mais à partir des besoins en soins de la population et de la nécessité de garantir un accès aux soins pour toutes et tous. Au lieu de cela, les autorités fédérales culpabilisent la population et préconisent un rationnement des prestations de soins. Elles développent une médecine à deux vitesses. Ainsi, en parallèle, la droite a décidé de faire émerger des cliniques privées à l'assurance obligatoire de soins (45%) et aux budgets des cantons (55%). La modification de la loi sur l'assurance-maladie est une importante victoire du lobby des cliniques privées. Cette mesure fait le bonheur des Antoine Huber (Swiss Medical Network – ex-Genolier) et autres actionnaires des deux groupes de cliniques privées qui se partagent le marché.

Dans le domaine du logement, la crise frappe toutes les grandes agglomérations du pays. La majorité de droite au Parlement fédéral et au Conseil fédéral, alors que les loyers augmentent, s'apprête à démanteler le droit du bail, tout particulièrement les règles destinées à lutter contre les loyers abusifs. De même, elle refuse les propositions de l'ASLOCA contenues dans l'initiative « Davantage de logements abordables » visant à la constitution d'un socle de logements accessibles à la majorité de la population.

La crise du logement atteint toutes les catégories de la population, avec plus ou moins d'intensité. Les aîné-e-s disposant de faibles retraites sont tout particulièrement lésé-e-s. Pourtant, la droite refuse à Berne comme à Genève d'adapter les barèmes des prestations complémentaires pour qu'ils correspondent au niveau actuel des loyers. Pour rappel, sont pris en considération, pour une personne seule avec un enfant, un loyer (charges comprises) de 1100 F par mois, et pour un couple avec deux enfants, un loyer de 1250 F.

A Genève, alors que la population a crû en moyenne de 4000 à 8000 personnes par année, le service public est à la traîne. Grâce à l'engagement de la plupart des agents de l'Etat (personnel soignant, enseignants, policiers, etc.), le canton de Genève dispose encore de services publics de qualité. Cependant, les conditions de travail se sont dégradées et l'on assiste à la précarisation de certains secteurs, notamment à l'aéroport et aux Hôpitaux universitaires de Genève, mais pas uniquement. L'externalisation des tâches de convoyages de prisonniers illustre cela. Le Conseil d'Etat, dans sa réponse à la QUE 479, communique des informations sur le salaire des employé-e-s de l'entreprise Securitas à laquelle il avait transféré cette mission. Selon ces données, la différence de salaire oscille de 20% à 50%, selon l'ancienneté, par rapport au traitement perçu par les agents de sécurité publique auxquels cette tâche de convoyage était précédemment confiée.

Autre exemple, les HUG ont recours à l'engagement de centaines de travailleurs au statut d'intérimaire (1228 engagements en 2015) et qui le restent parfois longtemps, ce qui prive ces travailleur-euse-s d'importants éléments de protection sociale, par exemple de pouvoir fonder une famille en bénéficiant d'un congé maternité. Il arrive aux HUG que des femmes qui travaillent comme intérimaires et qui tombent enceintes voient leur mission s'arrêter. Par ce moyen, les HUG se prétendent dédouanés de toute responsabilité sociale.

La position de l'Entente et de l'UDC relative au budget 2019 s'inscrit dans le projet politique rappelé ci-dessus. Les socialistes le combattent et appellent à accepter le projet de budget 2019 tel qu'amendé par la commission des finances.

Date de dépôt : 3 décembre 2018

RAPPORT DE LA DEUXIÈME MINORITÉ

Rapport de M. François Baertschi

Mesdames et
Messieurs les députés,

Hélas, l'avenir de Genève et le bien des citoyens genevois n'ont pas vraiment intéressé une majorité des députés de la commission des finances qui ont refusé par pure fantaisie – pour ne pas dire caprice – le projet de budget 2019 amendé qui permet grâce à une manne d'environ 200 millions de réaliser l'impossible en terres genevoises : obtenir 60 millions de boni, en étant dans des chiffres noirs très vifs, tout en octroyant des baisses d'impôts votées par le Grand Conseil (notamment pour les familles qui ont des enfants adultes en formation grâce à un projet de loi MCG), en proposant des prestations nécessaires à la population avec des hausses de budget par rapport à l'année précédente, en respectant les engagements légaux envers les fonctionnaires avec le rétablissement de l'annuité aux fonctionnaires, en entamant des réformes nécessaires dont le MCG a toujours été un ardent défenseur.

La « Méésentente genevoise »

Hélas, lors des débats en commission, nous avons assisté à une absence caractérisée de responsabilité alors que la situation était inespérée. Des commissaires se sont amusés à un petit jeu de massacre qui n'est pas à la hauteur des enjeux.

C'est ainsi qu'a été constatée l'absence de dialogue entre les conseillers d'Etat de l'Entente et les députés de la même Entente. On se retrouve ainsi dans une sorte de schizophrénie politique assez curieuse, qui a transformé l'Entente genevoise PDC-PLR en « Méésentente genevoise ».

Par ailleurs, nous avons pu assister à une liaison dangereuse entre les partisans de la « Méésentente genevoise », incapables de gouverner, et « Ensemble à Gauche » qui, en s'opposant au budget, va nous conduire aux douzièmes provisoires, ceux-ci allant mathématiquement nous amener à des

coupes brutales dans les montants supplémentaires alloués aux institutions des secteurs santé et social.

Cette étonnante alliance de deux groupes – le premier qui demande de dépenser moins et le deuxième qui exige de dépenser plus – a donné lieu à une incohérence fondamentale avec comme résultat l'impossibilité de trouver des solutions positives pour la population genevoise ainsi que pour notre République et canton.

Résultat : des coupes dans l'aide à domicile !

Prenons un exemple. Les sommes figurant au budget 2019 et l'amendement adopté en commission permettent une augmentation de 8 millions de francs à l'IMAD qui en a fortement besoin pour pouvoir assumer les soins à domicile pour la population genevoise. Si le budget n'est pas voté, il n'y aura pas cette somme pour l'aide à domicile. Ce sera un gel brutal et une perte catastrophique pour l'aide à domicile des Genevois.

A vouloir trop, on n'aura finalement rien du tout.

Malheureusement, il y a une dynamique destructrice qui s'est emparée du débat et qui n'est pas en adéquation avec la réalité.

Le groupe MCG prend acte de cette dynamique et a mis tous les groupes parlementaires devant leurs responsabilités. Une majorité des députés de la commission ont, malgré tout, préféré tout détruire.

Un vrai cyclone

La conseillère d'Etat PLR Nathalie Fontanet a indiqué avoir eu l'impression d'arriver, dans la commission des finances du Grand Conseil, au milieu d'un cyclone. Ce en quoi elle a mille fois raison. M^{me} Fontanet a rappelé que nous sommes dans le système suisse qui est le fruit d'un consensus entre des conseillers d'Etat issus de divers partis politiques et diverses sensibilités. Ce n'est pas un budget idéal, mais le meilleur possible pour les personnes de bonne volonté.

Pour la conseillère d'Etat PLR Nathalie Fontanet, **« il importe que l'Etat de Genève ait un budget pour différentes raisons. D'abord, il se doit d'avoir un budget parce que le canton a des réformes à venir. Sans budget, on aura de la peine à aller de l'avant avec ces réformes. On doit aussi avoir un budget parce qu'on est face à une population qui vieillit et qui se paupérise. Fonctionner en douzièmes provisoires n'est pas la bonne solution. Troisièmement, M^{me} Fontanet rappelle qu'elle rencontrera Standard & Poor's (l'agence de notation internationale) le 3 décembre**

2018 pour la réévaluation de la note du canton. Arriver devant eux, quelques jours avant le vote du budget, alors que celui-ci n'a pas été accepté par la commission des finances, cela serait un signe extrêmement négatif ».

« Une catastrophe pour le canton »

La conseillère d'Etat Nathalie Fontanet avertit : **« Si la note de Standard & Poor's est dégradée pour le canton, c'est une catastrophe parce que le canton ne pourra plus se refinancer aux mêmes taux. Il pourra se refinancer, mais à des taux d'intérêt beaucoup plus importants. Le canton de Genève ne peut pas se permettre cela aujourd'hui. Cela implique aussi un affaiblissement de différentes institutions bancaires, en particulier de la BCGe. »**

Il est par ailleurs étonnant d'avoir supprimé l'entier d'une politique publique – la B – dans la folie destructrice qui a pris la majorité de la commission des finances.

En revanche, le fait de supprimer l'entier d'une politique publique est pour le moins surprenant, voire tout à fait irresponsable.

« Abou Dhabi avant les Pâquis ! »

L'inquiétude de la conseillère d'Etat Nathalie Fontanet porte sur l'attitude nihiliste de la majorité de la commission des finances, ce qui aura des conséquences négatives sur la réforme de la fiscalité des entreprises (RFFA, ex-RIE III). Le danger est là même si certains n'ont pas conscience qu'ils sont en train de jouer avec le feu. Le MCG a encore le mauvais souvenir, en 2017, d'avoir été laissé seul en rase campagne pour défendre ce projet et chacun peut actuellement voir que les Vaudois, gauche et droite réunies, nous dépassent parce qu'ils n'ont pas eu cette attitude peu courageuse et irresponsable. Le Mouvement Citoyen Genevois craint que Genève retrouve ses vieux démons et sabote une réforme nécessaire en raison de l'irresponsabilité de la « Més-Entente » PDC-PLR qui préfère à l'intérêt général les avantages personnels comme les voyages à Abou Dhabi ou les frais téléphoniques somptueux de plusieurs dizaines de milliers de francs. C'est Abou Dhabi avant les Pâquis !

Il est surprenant de voir certains députés de la « Mésentente genevoise » évoquer de prétendus privilèges de fonctionnaires alors que leurs propres élus dans les exécutifs au niveau cantonal et en ville de Genève sont obligés de reconnaître qu'ils ont camouflé, pendant des années, des privilèges avérés pour eux-mêmes. On a assisté cet automne aux pires dérives à ce titre-là, jusqu'à

friser l'indécence. Il convient de rappeler des évidences : un fonctionnaire reçoit un traitement en échange de son travail et, si les décideurs estiment que cela n'est pas adéquat (dans un sens ou dans l'autre), ils peuvent en changer ; il y a une différence entre des exécutants et un décisionnaire, comme un conseiller d'Etat ; on ne peut reprocher à un exécutant, un fonctionnaire, de recevoir un salaire ; en revanche, on peut reprocher à un décisionnaire de se faire un cadeau à lui-même et de ne pas être rigoureux sur ses propres dépenses payées par les contribuables.

Pas de place pour les marchands de tapis !

Bien évidemment, il faut également éviter que le débat budgétaire ne se transforme en souk ou en discussions entre marchands de tapis. Nous devons avoir à l'esprit le bien de la population genevoise, car si nous partons dans une dérive budgétaire cela va vraiment aller très mal.

Justement, lors de l'examen de ce budget, on a assisté à ce type dérive institutionnelle que nous ne voudrions pas voir chez nous et qui semble à la mode dans notre république, comme nous avons pu le constater à la Ville de Genève avec le scandale des notes de frais ou au Conseil d'Etat avec une autorisation donnée à un bar dans des conditions contestables ainsi qu'un célèbre voyage à Abou Dhabi, entre autres « exploits ».

On joue avec la santé des Genevois

Parmi les événements « décoiffants » relevés lors de l'examen du budget, on relèvera que le PDC a voulu, sans raison valable et par pur caprice, réduire de plusieurs millions le budget des HUG, prenant ainsi le risque de mettre à mal la qualité des soins pour les patients de notre canton. On ne devrait pas jouer avec la santé des Genevois pour de petits calculs politiques.

Alors que les groupes PLR et PDC prétendaient qu'ils cherchaient des économies, ils ont fait voter une hausse du budget de l'université qui n'avait rien demandé. Le plus absurde, c'est que ce montant ne sera pas attribué si le budget n'est pas voté. Humour noir ?

Peu après cette augmentation non réclamée par l'université, le groupe PLR a voulu couper dans l'équipement destiné à l'enseignement obligatoire genevois. Cette même éducation obligatoire dont les fondements remontent à Calvin, voire bien avant, fait partie des traditions genevoises. Cette action dénote une attaque frontale contre la population genevoise. Par un sursaut de lucidité et sentant l'incongruité de son action, ce groupe a retiré in extremis son amendement.

Le MCG pour un climat de confiance à Genève

Le MCG est en faveur d'un climat de confiance, qui est essentiel pour la prospérité, le bien-être et l'avenir de notre canton.

En résumé, le MCG tient compte du fait que le budget qui a été présenté par le Conseil d'Etat, avec ses amendements, est dans les chiffres noirs, et qu'il y a une réforme très importante (RFFA) actuellement à l'étude et essentielle pour l'économie du canton. Il est également capital de ne pas mettre en péril la notation de Standard & Poor's, par le signal négatif que serait le refus du budget, comme l'a expliqué la conseillère d'Etat Fontanet.

Malheureusement suite aux débats à la commission des finances, on s'achemine vers un refus du budget, ce qui est un mauvais signal vis-à-vis de la population, et, surtout, dans la situation où nous allons faire face aux réformes RFFA et de la CPEG.

Nous nous opposerons, avec détermination, aux gaffes d'une majorité hétéroclite, et de circonstance, composée du PLR, d'Ensemble à Gauche et du PDC, qui crée un climat de défiance négatif pour Genève.

Ceux qui refusent ce budget se tirent une balle dans le pied.

Le MCG, quant à lui, s'engage pour Genève et pour les réformes. Par conséquent, le Mouvement Citoyen Genevois votera le budget 2019 avec détermination et vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à faire de même.

Date de dépôt : 3 décembre 2018

RAPPORT DE LA TROISIÈME MINORITÉ

Rapport de M. Mathias Buschbeck

Mesdames et
Messieurs les députés,

Pour tous les partis, l'adoption d'un budget pour l'Etat de Genève est le résultat d'un compromis. C'est l'art du possible contre celui du souhaitable. En effet, plus que tout autre projet de loi, personne ne peut en être entièrement satisfait. Il est donc relativement aisé, pour chacun d'entre ceux qui le souhaitent, d'y trouver – au moins – une raison de le refuser en pointant du doigt l'élément qu'il désire mettre en exergue pour montrer et démontrer médiatiquement la fidélité à son programme.

Malheureusement, c'est ainsi que cela fonctionne bien trop fréquemment dans notre république, trop d'élus oubliant que notre rôle premier, en tant que pouvoir législatif, est de doter notre canton d'un budget lui permettant de fonctionner l'année suivante. Aujourd'hui, et cela est désolant, on tire plus de fierté à refuser le budget « par pureté » qu'à réussir à surmonter nos divergences pour parvenir à ce pour quoi, collectivement, nous avons été élus.

Le budget 2019 possédait pourtant de nombreux atouts pour passer sans trop de psychodrames.

En effet, en tant que premier budget après les élections, il ne souffre pas de la nervosité qui agite le landernau avant ce type d'échéance. Mieux, les élections ont renforcé les partis gouvernementaux, effaçant comme un mauvais souvenir cette législature d'un parlement éclatée en trois blocs.

Mais surtout, encore une fois, une bonne surprise automnale permettait d'améliorer les estimations fiscales, 232,5 millions de francs (!), épargnant à notre parlement des arbitrages douloureux.

Pour les Verts, les choix politiques opérés par le Conseil d'Etat dans ce projet de budget sont, quoique frileux, globalement bons, car il dote de moyens supplémentaires les domaines où les besoins sont les plus importants.

Au niveau du fonctionnement : cohésion sociale +37 millions, formation +36 millions, santé +23 millions. En évolution relative, le constat est également réjouissant : environnement et énergie +7%, mobilité : +3,8%.

Au niveau des investissements : la mobilité se voit dotée de 320 millions, la formation de 155 millions.

Malgré cet engagement public, le projet de budget amendé par le Conseil d'Etat présente un résultat largement bénéficiaire à +161 millions, tout en rétablissant les mécanismes salariaux prévus par la loi – suspendus dans un premier temps – permettant d'apaiser les relations avec la fonction publique : que demander de plus ?

Beaucoup, faut-il croire en regardant le vote de la commission des finances sur ce projet de budget. Une alliance hétéroclite composée du PDC, d'Ensemble à Gauche, du PLR et de l'UDC a réussi à faire barrage à l'adoption d'un budget contre les Verts, le PS et le MCG, qui, eux, ont pris leurs responsabilités en soutenant le résultat issu des travaux de la commission.

Les Verts demandent donc à ces partis réfractaires :

- A droite et au centre : est-il bien raisonnable de demander des baisses d'impôts avec une dette naviguant autour des 12 milliards, ou à défaut de plonger Genève dans une période d'incertitude conduisant sans doute à une dégradation de la notation du notre canton, avec les conséquences financières que l'on peut craindre ?
- A gauche : est-il bien raisonnable de partir avec des douzièmes provisoires, en refusant au passage la création de 338 postes de travail dans la fonction publique dont 177 au département de l'instruction public ?

Chères et chers collègues, prenez vos responsabilités !

Les Verts prendront les leurs, même si ce budget n'est pas celui dont ils auraient rêvé.

Ce rapport de minorité est donc aussi l'occasion pour notre parti de faire part de ses insatisfactions et, surtout, de ses inquiétudes à la lecture de ce projet de budget.

Comme nous l'avons déjà expliqué, ce projet de budget nous convient, car il préserve l'essentiel.

Mais nous avons de la peine à percevoir l'arrivée de réformes indispensables à la transition écologique inévitable et imminente qu'il faut donc entreprendre dès à présent, et ceci dans toutes les politiques publiques de l'Etat. La lourdeur et la lenteur de notre fonctionnement nous semblent en

inéquation avec l'urgence environnementale à laquelle l'humanité est confrontée.

L'occasion nous est encore une fois donnée de regretter l'absence de transversalité et le travail en silos. Il faudra à l'avenir faire plus – les besoins seront en augmentation – avec moins, c'est une donnée de base. Moins ne signifie pas mettre les employés du service public davantage sous pression, mais mettre en œuvre les valeurs et les principes qui sont censés guider notre politique des ressources humaines. Cela signifie qu'un énorme chantier sur l'efficacité de notre Etat doit être entrepris tant que nous en avons encore les moyens.

Cela signifie également privilégier la dotation en personnel pour les secteurs qui sont au front pour délivrer les prestations régaliennes. Là aussi, nous avons quelques motifs d'inquiétudes. Cela n'aura échappé à personne, un des secteurs qui connaît une forte inflation dans ce budget est celui des états-majors. C'est dire s'il y a une tendance regrettable de la part de celles et ceux qui élaborent le budget à gonfler les équipes qui les entourent. Ce constat peut également être fait au département de l'instruction publique ; malgré 177 nouveaux postes, on ne parle pas d'une diminution des effectifs par classe, pourtant indispensable.

Pour conclure, parler d'avenir signifie également s'inquiéter de la dette. Son niveau, encore extrêmement élevé, à 12 milliards de francs, est extrêmement préoccupant. Les intérêts passifs de celle-ci, 168 millions par année, représentent tout de même l'équivalent de plus de 1000 places de travail. Notre chance est malgré tout la persistance de taux d'intérêt bas. Un changement dans ce domaine aurait de fâcheuses conséquences sur le budget de l'Etat de Genève.